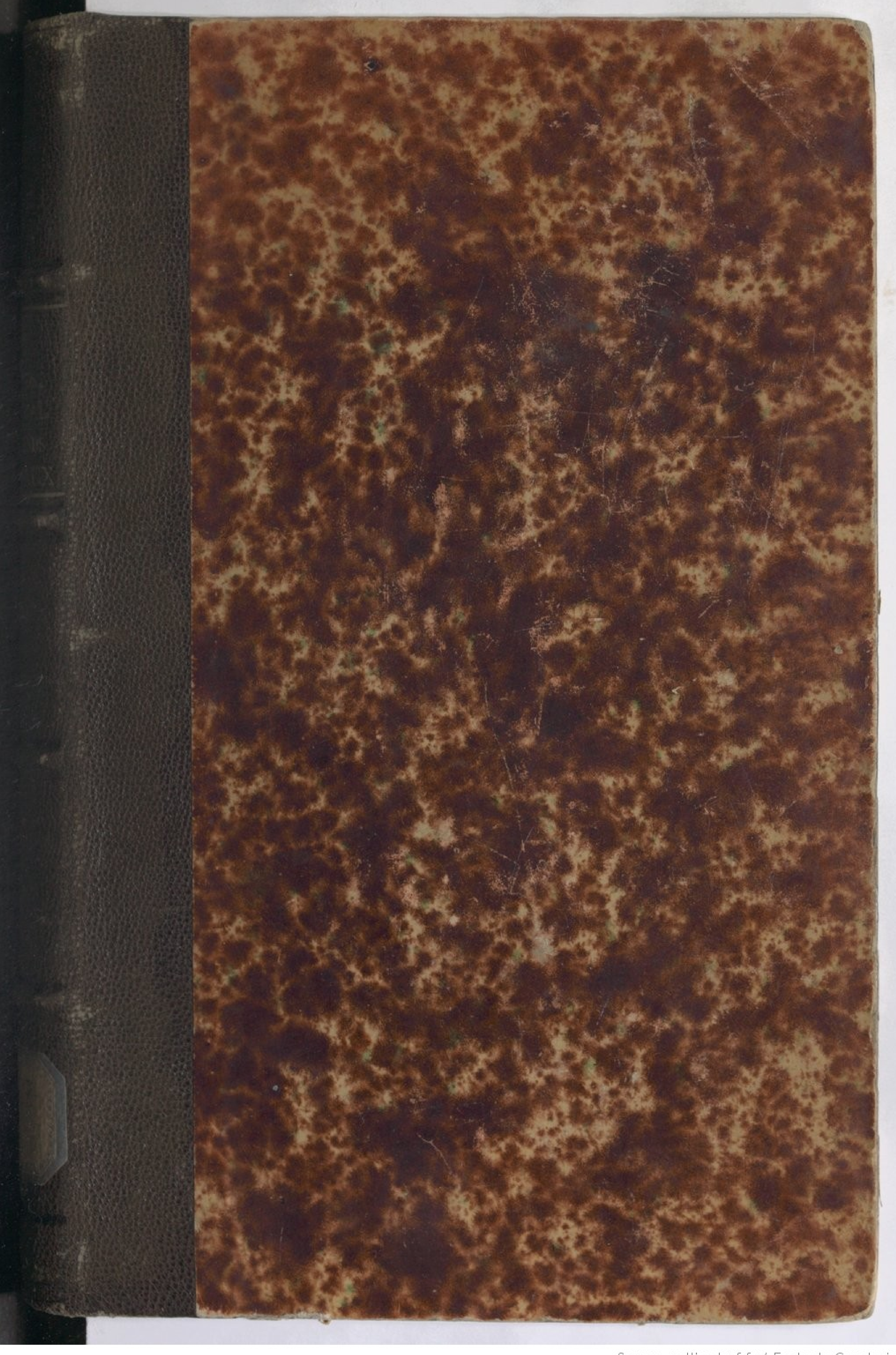
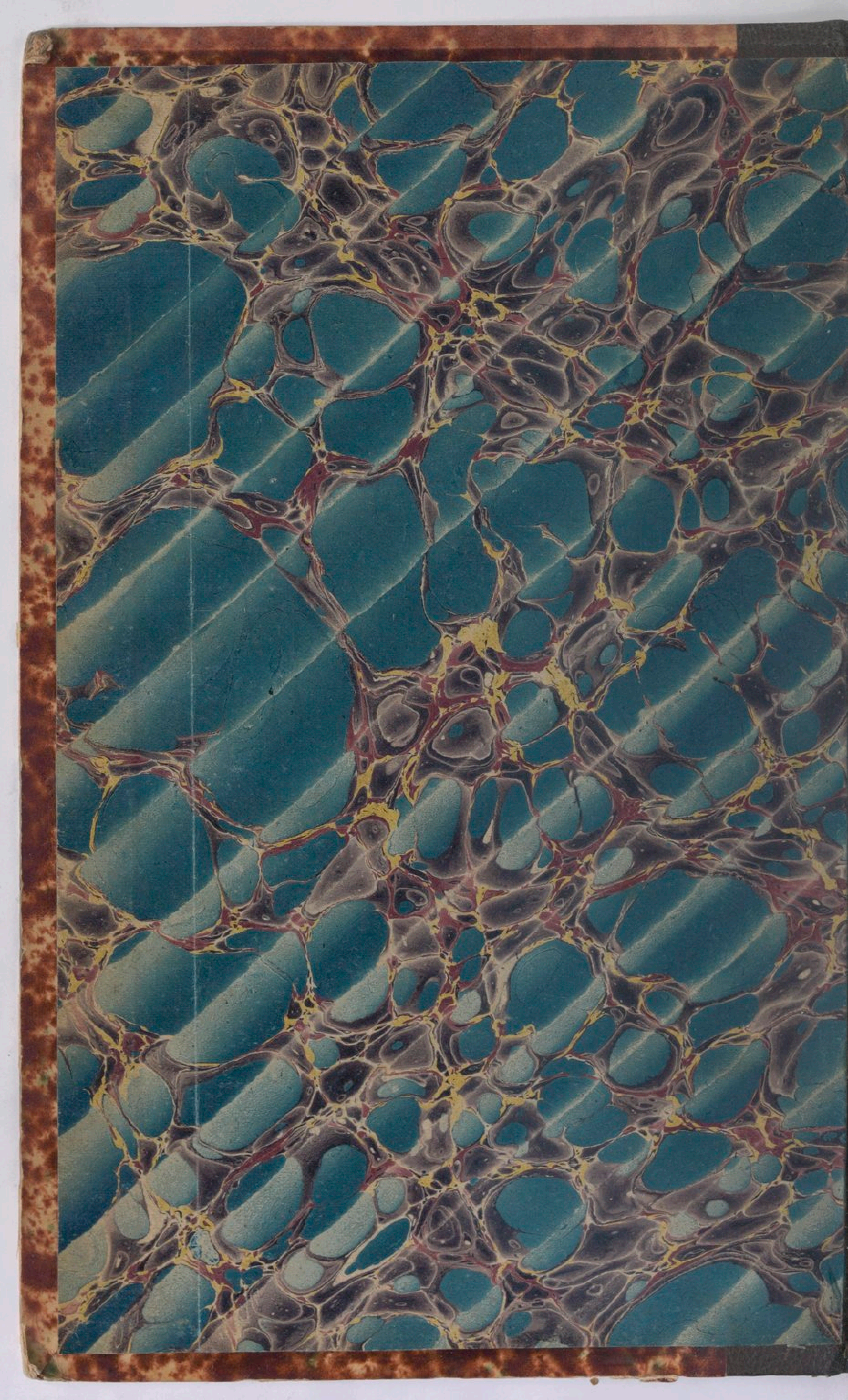
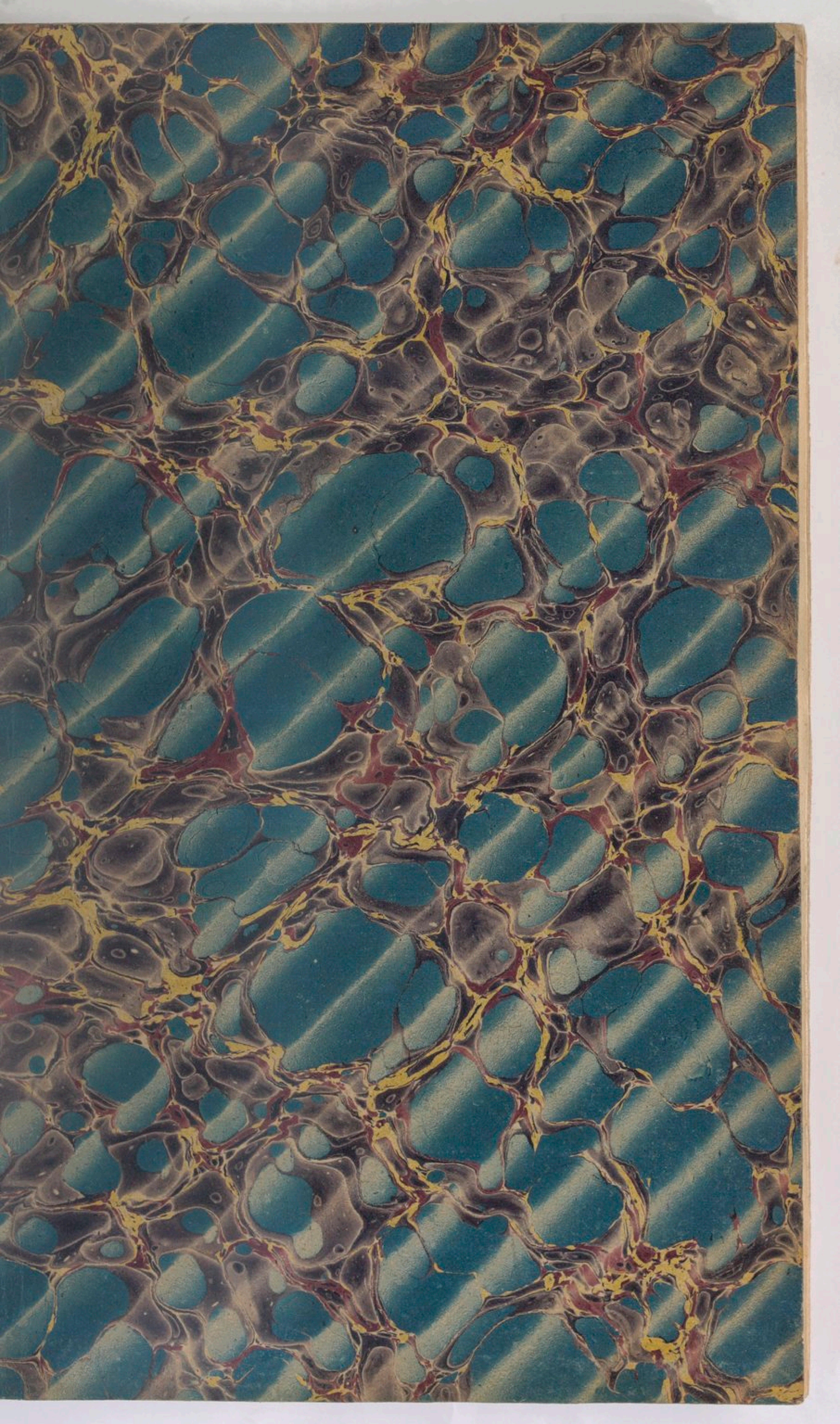
Guide des acheteurs. Marchands de cheval et marchands de chevaux, par A. Pierre,... 70 dessins par E. Barthélemy,...









MARCHANDS DE CHEVAL

ET

MARCHANDS DE CHEVAUX

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER.

GUIDE DES ACHETEURS

MARCHANDS DE CHEVAL

ET

Marchands de Chevaux

PAR

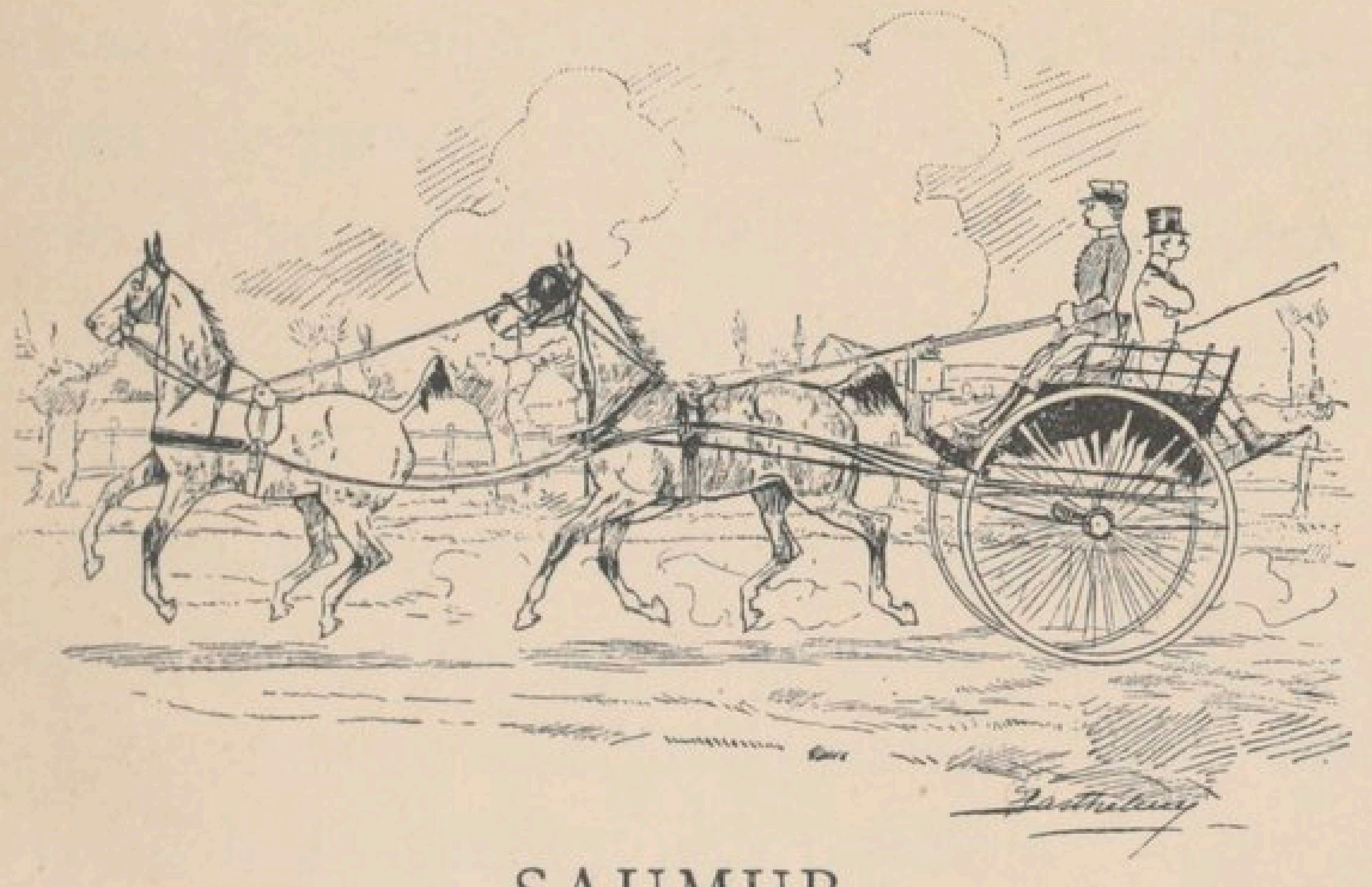
A. PIERRE

VÉTÉRINAIRE EN PREMIER AU 29e DRAGONS
ANCIEN PROFESSEUR A L'ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR

70 DESSINS

PAR E. BARTHÉLEMY

AIDE-VÉTÉRINAIRE AU 10e HUSSARDS



SAUMUR

LIBRAIRIE MILITAIRE S. MILON FILS

46, RUE D'ORLÉANS, 46

FOURNISSEUR ADJUDICATAIRE DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

—

1891



PRÉFACE

Parler cheval.

Voilà la conversation à la mode; celle que l'on entend partout et dans toutes les bouches; conversation agréable lorsqu'elle a lieu entre personnes compétentes malgré les petites divergences d'opinion, insipide si elle existe entre gens n'ayant que des prétentions non justifiées.

Aujourd'hui, on parle cheval à table, dans les salons et dans les boudoirs.

Mais, si le nombre est considérable des personnes qui s'occupent de ce noble animal, soit théoriquement, soit pratiquement, celui des vrais connaisseurs est plus restreint.

L'examen complet d'un cheval et la juste appréciation de ses qualités et de ses défauts, sont choses fort difficiles, qu'il ne faut pas songer apprendre comme une leçon ordinaire.

Cette faculté de saisir rapidement dans un sujet ce qu'il a de bon et ce qu'il a de mauvais est pour ainsi dire naturelle; le milieu, l'éducation et une longue expérience ne font que perfectionner cette brillante qualité.

On augmente bien, par le travail et l'observation, le bagage de ses connaissances hippiques, mais on naît *homme de cheval*.

L'achat d'un cheval n'est pas toujours commode, même pour le connaisseur qui, bien souvent, deviendra d'autant plus circonspect dans son choix, qu'il saura mieux apprécier, non-seulement les qualités, mais aussi les défauts et la gravité des tares que peut présenter l'animal faisant l'objet de son examen.

Il ne faut pas seulement trouver la perle réunissant la plupart des conditions que l'on désirerait, le modèle, l'âge, le sexe, la race, le

prix, etc, etc..... il faut encore savoir se mettre en garde contre la ruse des marchands qui, presque tous, n'hésitent pas à avoir recours à des moyens plus ou moins déshonnêtes pour faire valoir à vos yeux, et vous faire payer le plus cher possible, une marchandise dont ils ont quelquefois hâte de se débarrasser.

Tel cheval, que vous avez vu peu de jours auparavant, et qui vous avait paru sans aucune espèce de distinction, sans lignes, l'encolure courte, l'œil morne, sans expression, la queue mal attachée, va vous être représenté aujourd'hui si bien transformé, qu'il va faire l'objet de votre admiration alors qu'avant cette métamorphose vous auriez dédaigneusement refusé de le voir entrer dans votre écurie.

Heureux si vous le reconnaissez.

L'œil est devenu vif, expressif, l'encolure paraît s'être allongée, la queue bien attachée est admirablement portée, l'animal a des lignes, il est devenu beau cheval. En action, il ne trotte pas, il a plus que du geste, il méprise le sol.

Et cependant, la première impression était la bonne. Cette beauté et cette ardeur ne sont que factices, elles sont l'affaire d'un moment et si vous achetez, vous vous apercevrez, au bout de peu de temps, mais trop tard, hélas! que vous avez été l'objet d'une vraie mystification.

Ce sont là des erreurs que le vrai connaisseur ne doit pas, ne peut pas commettre; mais pour cela il faut posséder à fond cette marchandise, toujours délicate à acheter, et procéder à son examen en suivant une méthode qui permettra de saisir les plus petites tares que le maquignon, avec une habileté remarquable, arrive à cacher ou à dissimuler.

Si au lieu d'avoir affaire à un marchand on achète chez l'éleveur, la marchandise moins bien parée est moins flatteuse pour l'œil.

Souvent même le cheval sort des prairies où il n'a mangé que du vert, ce qui lui donne un ventre énorme et, comme il n'a reçu aucun soin, le poil est hérissé, grossier; la crinière, le toupet et la queue sont incultes.

L'homme de cheval accompli saura deviner sous cette mauvaise apparence, dans ce tableau peu séduisant, l'étoffe d'un bon et beau cheval. C'est qu'en effet, abandonné aux soins de gens expérimentés, sous l'influence du pansage, des couvertures, d'une nourriture et d'exercices bien appropriés, le rustre deviendra noble, les muscles se développeront, les formes se dessineront certains creux feront place à des bosses et certaines bosses à des creux. Les lignes qui pouvaient paraître courtes s'allongeront sous l'influence de la toilette et de certaines manipulations, telles que des suées provoquées en cestaines régions sans que les autres en souffrent. Au bout de peu de temps, l'animal sera méconnaissable, et de laid qu'il était dans le principe, il deviendra pour l'amateur un vrai sujet de tableau.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici une monographie complète de l'extérieur du cheval, l'ouvrage récemment édité de MM. Goubaux et Barrier (vrai chef-d'œuvre d'ailleurs), vient de combler heureusement la lacune qui exis-

tait depuis trop longtemps dans l'enseignement hippique.

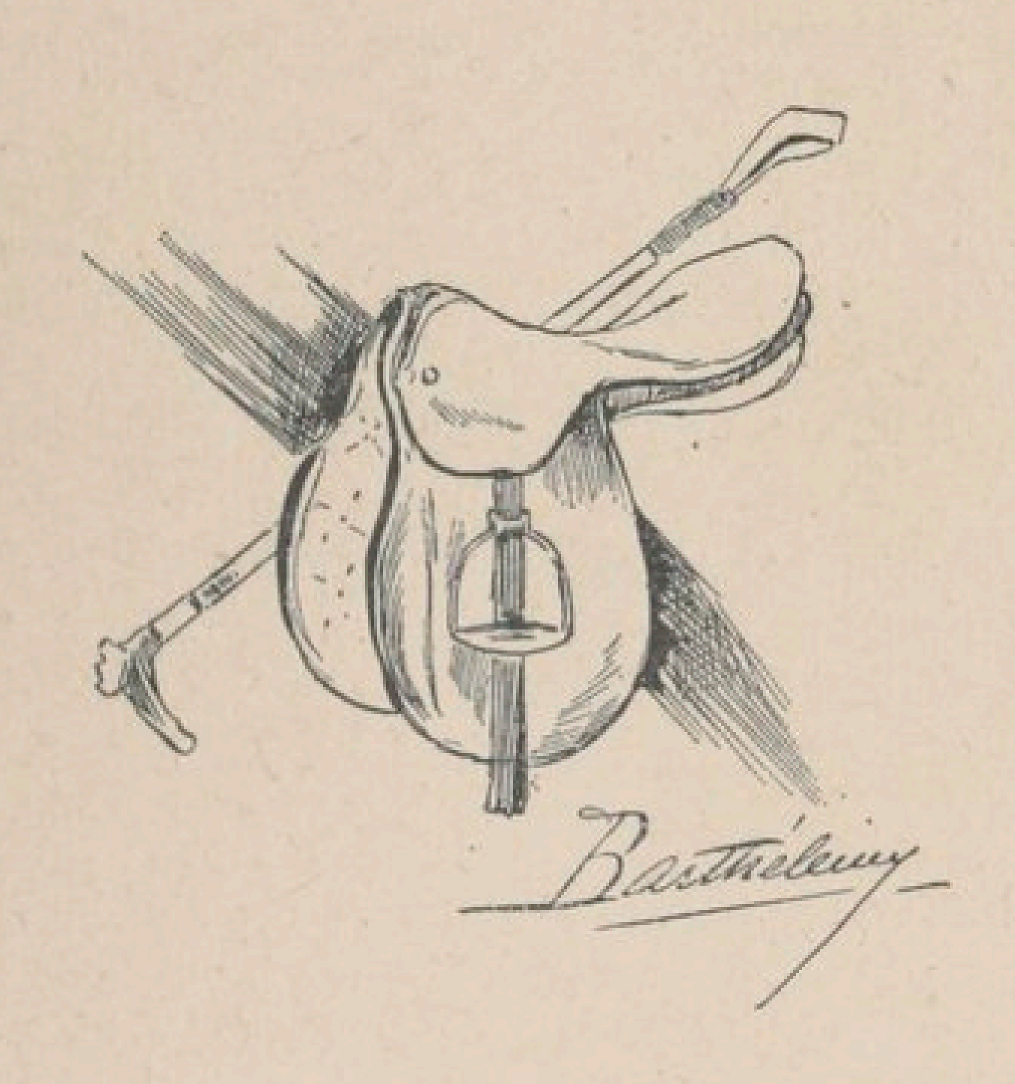
Le but que nous nous proposons est beaucoup plus simple ; accompagner l'acheteur chez les marchands dont nous avons cherché à étudier de près et de loin les faits et gestes ; le mettre en présence de l'animal en vente; lui indiquer la façon de l'examiner rapidement sous toutes les faces sans se laisser éblouir par la mise en scène; lui apprendre à saisir vite les grandes lignes, découvrir les défectuosités, synthétiser tous les détails et formuler une appréciation exacte pouvant parfois faire aboutir à la solution du problème suivant :

Trouver pour cent écus le cheval de trois mille francs.

Pour arriver au résultat que nous souhaitons, nous diviserons notre programme en chapitres comprenant : la préparation à la vente; les marchands et établissements de vente de Paris;

les foires en province; l'examen à l'écurie; l'examen d'ensemble et de détail,... etc..., etc.

Un chapitre spécial sera consacré à la question : *Législation*.



CHAPITRE PREMIER

PRÉPARATION A LA VENTE :

RÉGIME. — TOILETTE COMPLÈTE. — LEÇONS DE LA MONTRE.
GINGEMBRE.



Présenter le cheval le plus avantageusement possible, telle est la ligne de conduite des vendeurs, qu'ils soient marchands, éleveurs ou propriétaires.

Tous n'ont pas des moyens aussi raffinés, mais tous indistinctement font usage de ceux qui sont à leur portée pour rendre leur marchandise d'une *défaite* facile et en tirer un excellent parti. Si quelques propriétaires vendent leurs chevaux *nature*, sans leur faire subir aucune toilette, se contentant simplement de les envelopper d'une épaisse atmosphère de graisse, pour donner du *gros* et masquer certains défauts de conformation, soyons persuadés que c'est parce qu'ils n'en savent pas davantage et qu'ils ne peuvent mieux faire.

Ne blâmons donc pas trop les marchands qui, à

l'exemple de tous les commerçants, cherchent à faire valoir leurs marchandises; contentons-nous simplement d'étudier les diverses manœuvres auxquelles ils se livrent sur leurs chevaux avant la mise en vente. Ne sera-ce pas là le meilleur moyen, au moment de la présentation, de ne pas s'illusionner sur la valeur d'un animal qu'il faut pouvoir déshabiller d'un rapide coup d'œil?

La préparation à la vente se fait à l'aide d'un régime préliminaire de la toilette et du dressage, y compris la leçon de la montre.

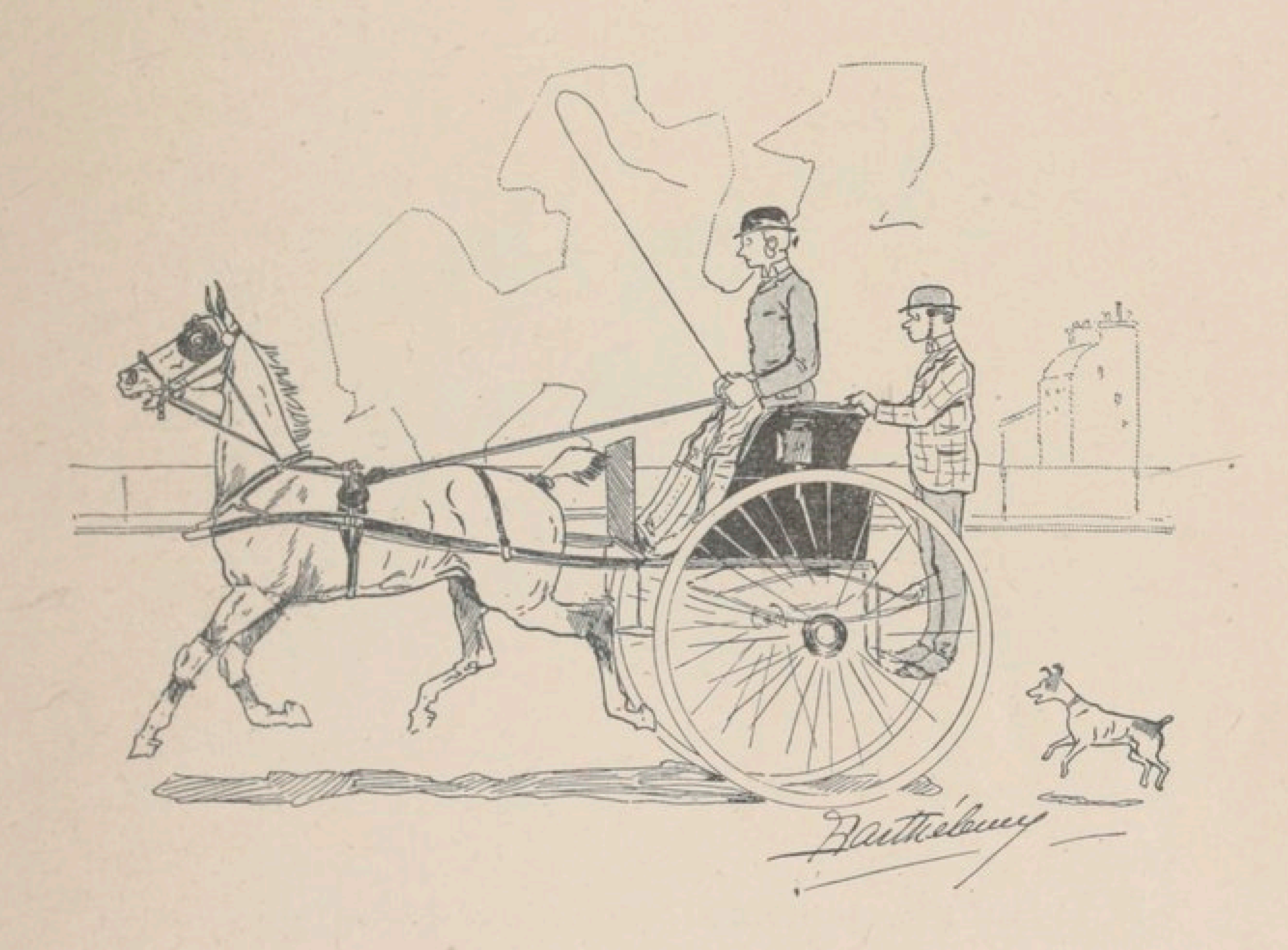
Régime. — Les chevaux, enfermés dans des écuries chaudes, enveloppés dans de bonnes couvertures, bien pansés et gavés de farineux, sont vite métamorphosés.

Sous la peau se dépose une forte couche de tissu graisseux arrondissant les contours; le ventre tombant de la misère remonte peu à peu; au poil bourru et terne succède un poil fin, brillant, et le cheval qui, à peine deux mois auparavant, n'était pas de *défaite*, commence à être présentable.

Cette préparation a des inconvénients de nature à compromettre dans une large mesure la santé du jeune cheval qui en a été l'objet. Chargés d'une mauvaise graisse, les rouages sont gênés, rouillés dans leurs mouvements, et ne peuvent avantageusement fonctionner que quand ce bien mal acquis a disparu en partie. Heureux encore quand

cette gangue inutile s'en va par la sueur et est brûlée par la machine en action!

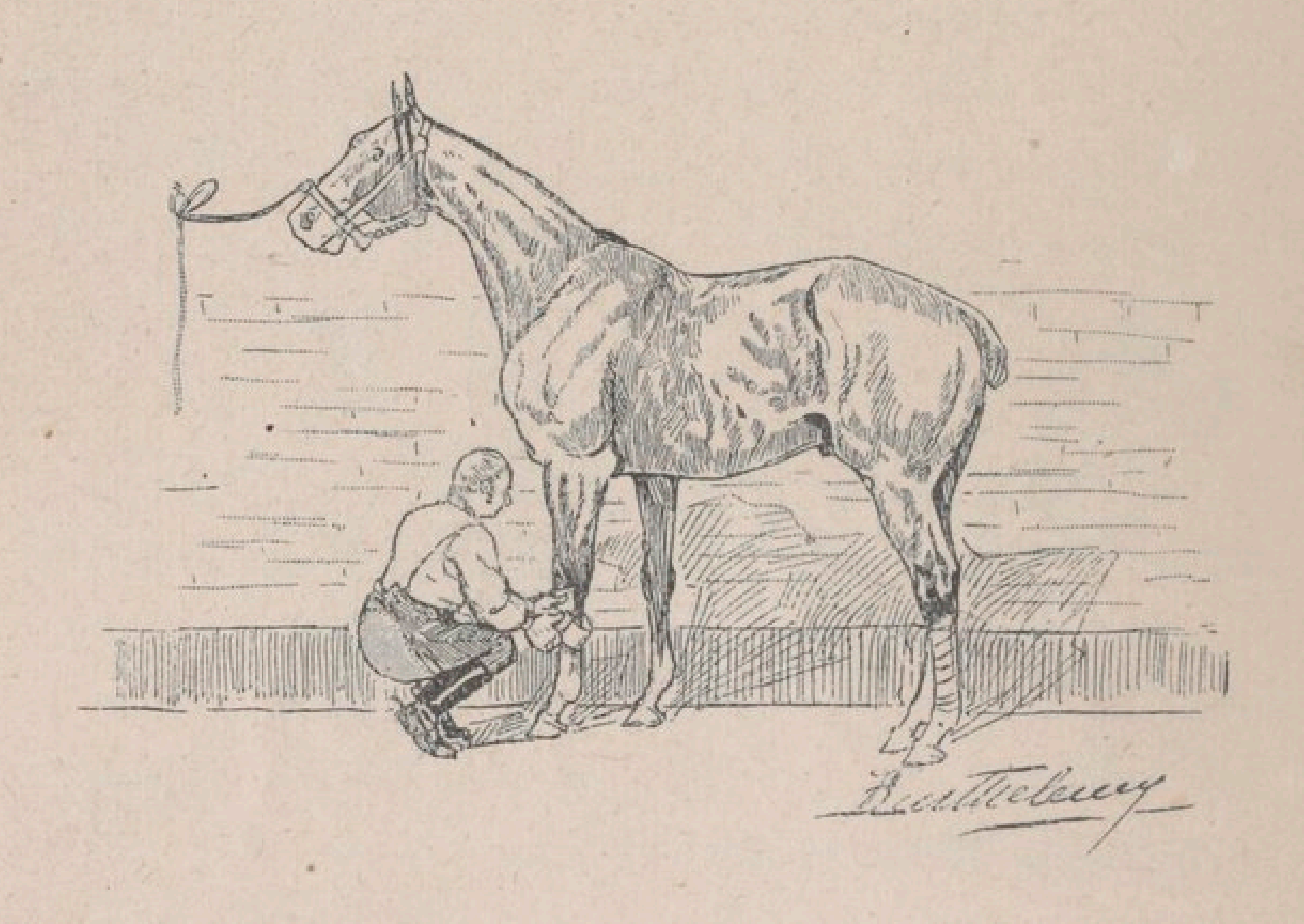
Le plus souvent, au contraire, ne tardent pas à se déclarer des affections de toutes sortes envahissant les organes surpris par le travail.



Quelquefois aussi, il arrive que quand les organes des principales fonctions de l'économie ont la chance d'échapper aux maladies, ce sont d'autres accidents qui surviennent. Le cheval maigrit du dessus, mais il engraisse du dessous et les membres, jadis nets, paraissant fouillés à la gouge, ne tardent pas à se couvrir de tares plus ou moins graves.

Et dire que la graisse du cheval, qui coûte si cher, sert si peu !

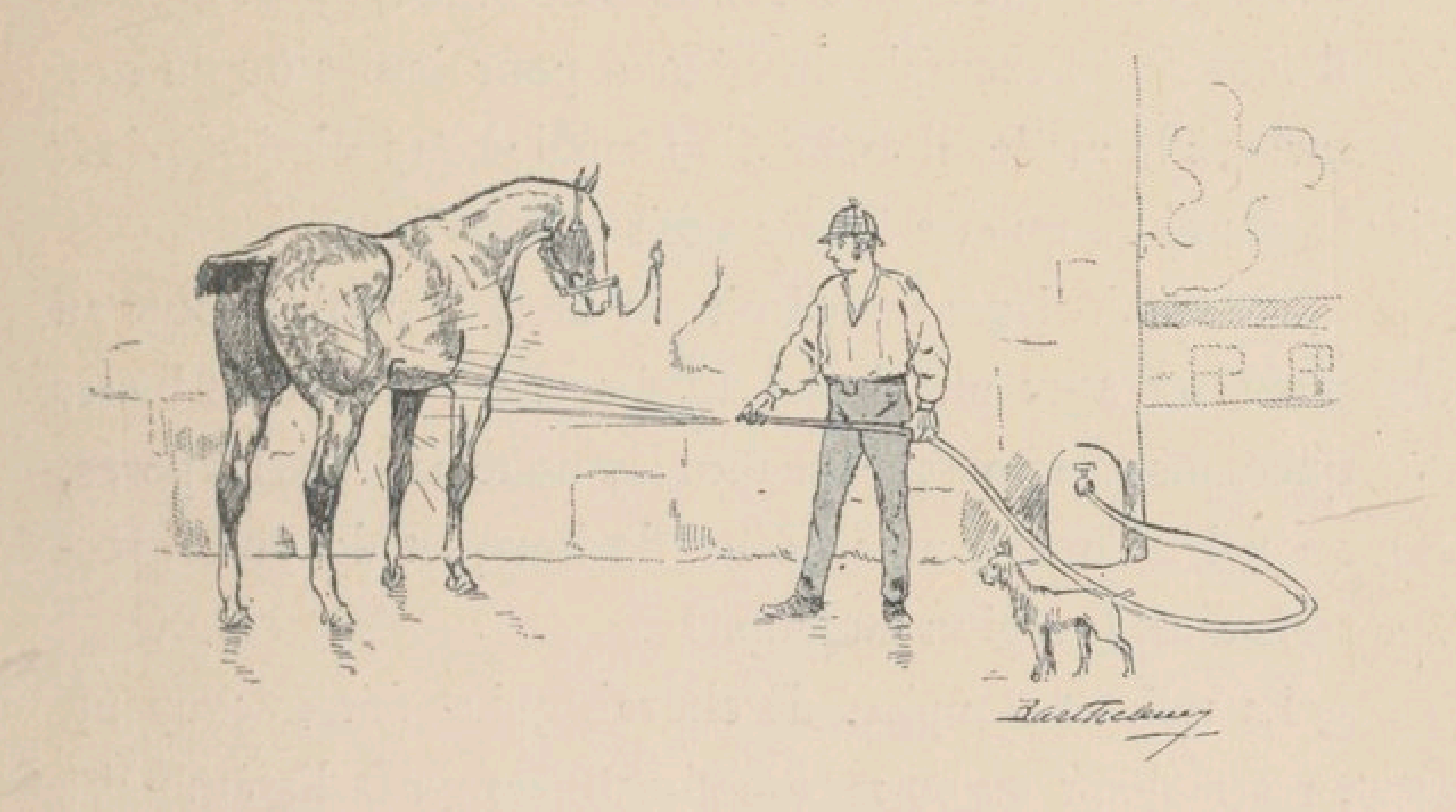
Mais c'est surtout lorsqu'il s'agit du cheval à *refaire* que le marchand doit fournir des preuves d'habileté et faire jouer tous les ressorts de son intelligence.



Il ne faut plus seulement accumuler de la graisse sur un corps maigre, étique, donner du brillant au poil ; on devra encore, chose plus difficile, remettre suffisamment à neuf les membres fatigués par le travail.

Les promenades au pas sur un terrain dur pour les chevaux claqués des tendons ; sur un terrain mou pour les molettes, les vessigons ; les douches percutantes ou en pluie suivant les cas ; le massage sec ou à l'huile camphrée ;

les flanelles, les bandes de toile mouillées dans une solution astringente; la toilette des membres basée sur les deux principes suivants : couper ras le poil sur les bosses contre nature et l'allonger, si faire se peut, dans les creux qui, par leur présence, constituent des défectuosités, sont



autant de moyens qui, combinés entre eux, finissent entre les mains du marchand par avoir de bons effets.

Toilette. — Avec une toilette soignée, il n'est pas de vilains chevaux!

Bien faire la toilette à un cheval? C'est tout un art, et un art d'autant plus difficile qu'en dehors des connaissances pratiques spéciales que réclame son action, il faut encore que le bon goût vienne présider à l'œuvre.

Donner de la finesse et de la distinction au cheval qui

en manque; corriger ses défectuosités, exagérer ses beautés, tels sont les différents points vers lesquels doit tendre cette opération délicate si bien connue des marchands.

Quand nous disons que le bon goût doit guider l'opérateur, nous ne croyons pas nous tromper; car, en dehors des règles immuables et connues de beaucoup de monde, il faut qu'à l'exemple du coiffeur pour dames ou du couturier à la mode, il sache d'un rapide coup d'œil deviner le genre de toilette à faire subir à son client.

Ne serait-il pas maladroit, en effet, de vouloir jouer au pur-sang avec un cheval aussi commun dans ses lignes que dans sa démarche, suant la lymphe par tous les pores, auquel on aurait ménagé un fin bouquet de poils grossiers dans la région du fanon?

La toilette complète du cheval, qui se fait en coupant, en arrachant ou en raccourcissant les poils disséminés à la surface du corps, comporte plusieurs opérations successives que l'on peut classer dans l'ordre suivant : *Tondre, arranger la queue et la crinière; faire les crins des membres; faire les poils des oreilles et des ganaches, arranger les pieds.*

Les instruments nécessaires sont : une tondeuse; deux peignes en corne ou en cuivre, l'un à dents assez espacées, l'autre à dents plus rapprochées; une paire de ciseaux droits; un couteau; un brûloir et un tord-nez, consistant généralement, chez les gentlemen tondeurs, en un

bâton servant de canne, terminé par une lanière en cuir, dans laquelle ils peuvent pincer et tordre l'une des lèvres pour obtenir, par la douleur produite, l'immobilité la plus complète chez les animaux difficiles.

Le *tondage* consiste à enlever tout le poil du corps, en respectant avec soin les crins de la queue et de la crinière, à l'aide d'un instrument trop connu pour que nous en donnions ici la plus légère description. Nous ne nous occuperons pas plus des avantages et des inconvénients hygiéniques de cette opération.

Elle est généralement pratiquée en hiver sur les chevaux qui ont été mal couverts ou placés dans des écuries froides et dont le poil s'est allongé outre mesure, ou bien encore sur les sujets communs manquant de sang, et chez lesquels, malgré toutes les précautions d'usage prises, le système pileux s'est très développé.

Avec sa fourrure, l'animal paraît lourd, les angles saillants produits par les grandes lignes, se heurtant à plaisir chez le beau cheval, sont masqués et, malgré les coups de brosse du domestique et le massage à la serviette chaude, le poil manque de brillant, il est terne.

Les membres paraissent engorgés; ils le sont souvent effectivement par la crasse qui s'accumule et se cache dans ces régions sous un poil trop long et nuit au fonctionnement de la peau.

2

La tête lourde, paraît mal attachée et manquer d'expression.

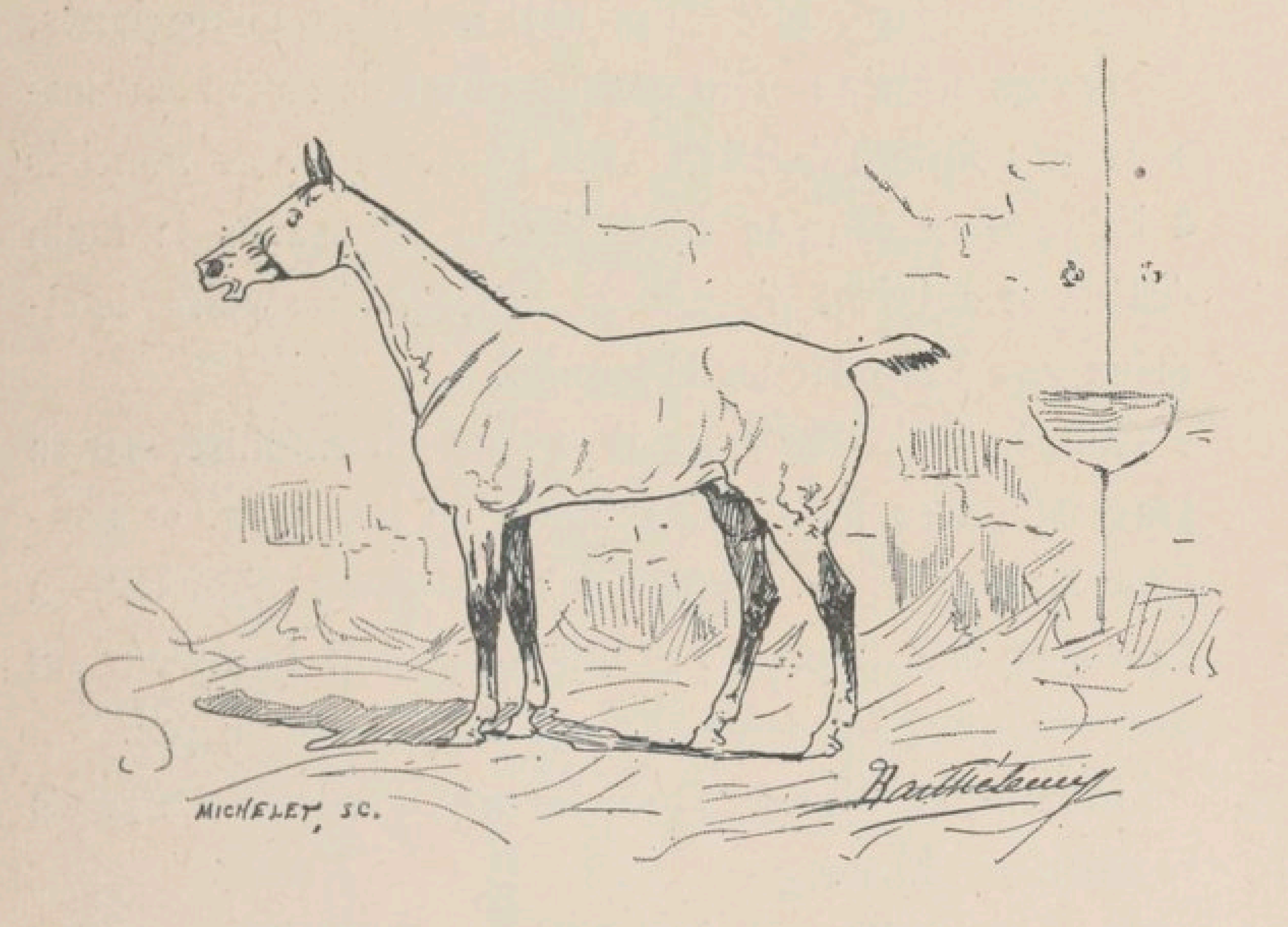
Après le tondage, surtout s'il est pratiqué par des mains habiles, on voit renaître la finesse, la légèreté, l'élégance et la distinction.



Cette opération, dont le seul inconvénient est de divulguer les traces d'un feu bien mis qui aurait pu passer inaperçu sous l'épaisse fourrure qui le recouvrait, est complétée par le passage du brûloir, au pétrole ou au gaz, que l'on promène sur les différentes régions du corps dans le but de détruire par incinération les rares poils follets ayant échappé à l'action de la tondeuse.

Lorsque le tondage jugé nécessaire a été pratiqué, le marchand procède à l'arrangement de la *queue*.

« Un bon cheval, nous disait un jour un de nos plus grands entraîneurs, resté célèbre par ses nombreux succès, en nous montrant un des sujets de ses écuries : il a un bel œil et un bon port de queue. »



Effectivement, l'œil, les oreilles et la queue constituent souvent, dans leur ensemble, un miroir dans lequel se reflètent les qualités du bon cheval.

Avant de procéder à l'arrangement de cette partie, à coup sûr un des temps les plus délicats de la toilette, il faut tenir compte de la race à laquelle appartient le

cheval, de sa conformation et de la façon dont il porte la queue naturellement, au pas et au trot.

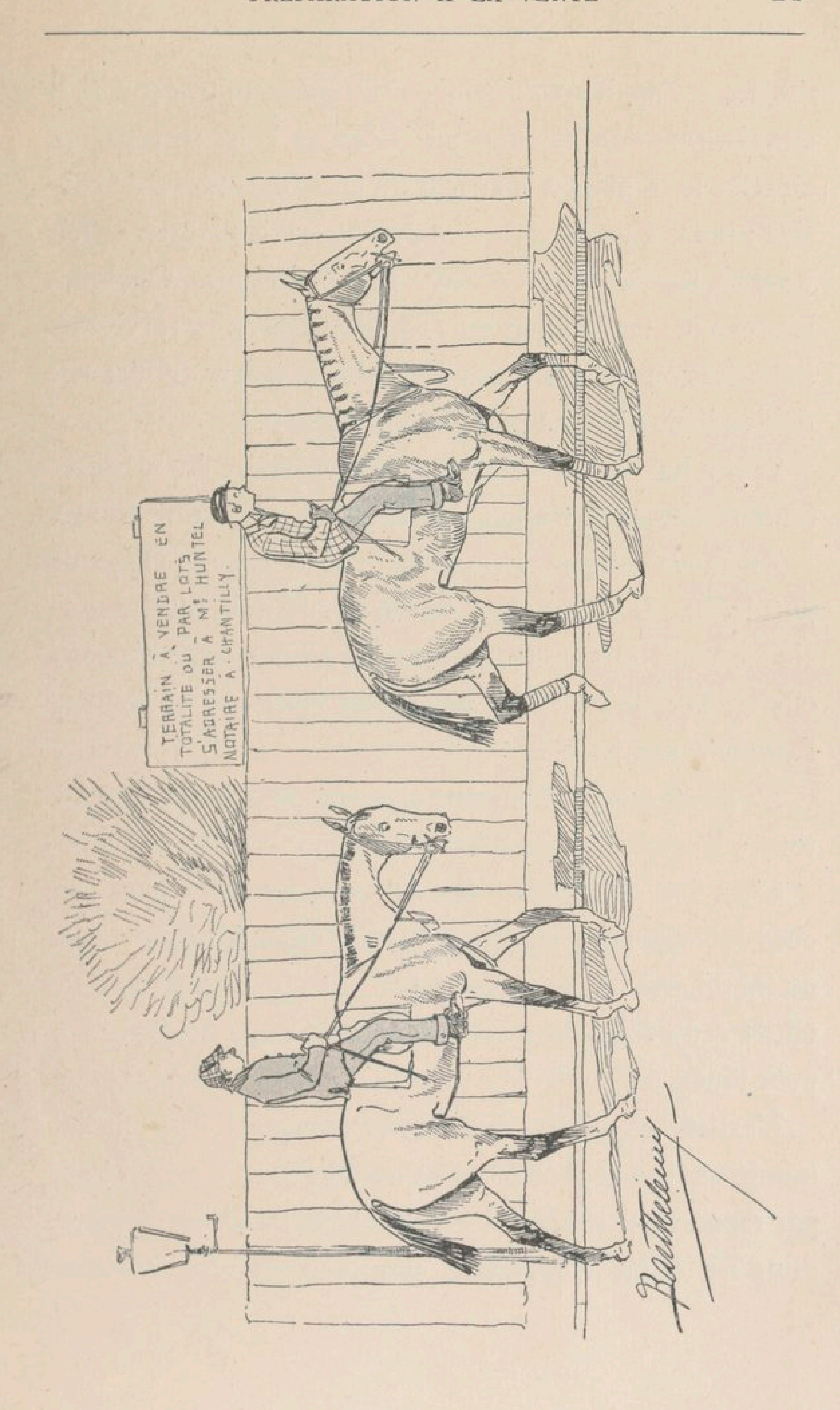
Chez les purs sang, qu'ils aient conservé leur destination première de cheval de course ou qu'ils soient descendus à celle de hack, elle doit être coupée carrément, à une certaine distance de la pointe du jarret (une largeur de quatre doigts à peine). Les crins, bien peignés, sont saisis à pleine main gauche immédiatement au-dessous du point où doit être faite l'amputation et tranchés à l'aide d'un couteau bien aiguisé tenu dans la main droite, et agissant d'avant en arrière. Une paire de ciseaux sert à régulariser la section.

Coupée de cette façon, la queue s'harmonise, par sa longueur, avec les grandes lignes du pur sang, et pendant la marche se balance grâcieusement d'un côté à l'autre en exécutant des oscillations dont l'ampleur est proportionnée à celle de chacune des foulées du pas.

Un bon pas, disent encore les entraîneurs, les queues se balancent bien.

Chez les marchands, le même appendice est, pour les autres chevaux de luxe, l'objet d'une variété de coupes dont les principales sont les suivantes : la *courte queue*, la *queue en brosse* (de boulanger) et la *queue en balai*.

Qu'un cheval chez eux s'obstine à ne pas vouloir porter la queue, le piqueur aura vite raison des difficultés qui se présentent. Une ligature, pour arrêter l'hémor-


TERRAIN À VENDRE EN
TOTALITE OU PAR LOTS
S'ADRESSER À M. HUNTEL
NOTAIRE À CHANTILLY.
Barthélemy

rhagie, est appliquée par lui sur un point du tronçon qu'il emprisonne ensuite entre un billot en bois, tenu par un aide, et le tranchant menaçant d'un fort couteau de cuisine; puis, d'un seul coup sec d'un petit maillet, il fait tomber sur le pavé quatre ou six nœuds. Quelques heures plus tard le lien est enlevé et les crins survivants à l'opération sont coupés carrément, à peu de distance de l'endroit où a été pratiquée la section.

Si par hasard on assiste à une manœuvre de ce genre, on est émerveillé, malgré soi, de la transformation subite.

Au cheval commun succède le beau cheval. Devenue plus légère, la queue, tout en décrivant une courbe gracieuse à son extrémité, se détache mieux de la croupe; elle en fait ressortir les vigoureux contours et montre l'ampleur des fesses.

La *courte-queue* est surtout réservée pour les poneys de toutes les tailles et les cobs.

Chez les sujets plus distingués dans leurs hanches, chez les chevaux irlandais par exemple, la mode exige du marchand la coupe en *brosse*. Ici plus que jamais le talent est nécessaire; un coup de ciseaux malheureux peut tout gâter.

L'artiste capillaire fait passer devant lui le cheval monté au pas et au trot; d'un rapide coup d'œil, il juge par rapport au sol du degré d'horizontalité de la queue dont les crins, l'opération terminée, doivent présente

une section nette et lui être aussi parallèle que possible.

Comme précédemment, le tronçon est écourté si le besoin s'en fait sentir. Soigneusement peignée, la queue renversée sur la croupe est, à l'aide de ciseaux, dégarnie sur toute la longueur de sa face inférieure et de chaque côté de sa portion dénudée d'une rangée plus ou moins épaisse de crins, puis ramenée dans sa position normale et maintenue droite par un aide. Alors, armé d'une paire de ciseaux et d'un peigne, on sectionne régulièrement d'avant en arrière les crins qui restent pendants de chaque côté.

Une autre coupe est celle dite en *balai*. Les crins plus longs au centre qu'à la périphérie retombent en éventail chez les sujets énergiques. Pour arriver à ce résultat les hommes d'écurie arrachent les crins les plus longs et raccourcissent ceux de la périphérie en les cassant sur les dents d'un peigne. Le degré de raccourcissement n'a pas de limites; on peut par cet artifice obtenir une queue aussi courte que possible, tout en lui conservant son aspect naturel.

En dehors de la section du tronçon, toujours indispensable, la main de l'homme paraît avoir tout respecté.

La toilette, terminée dans les parties postérieures, se continue par l'arrangement de la *crinière* qui, elle aussi, peut être soumise à des manipulations différentes et toutes de nature à modifier complétement l'aspect d'un cheval.

Une crinière longue et épaisse fait paraître l'encolure courte et lourde ; une crinière fine, tombant bien et ne descendant pas plus bas que le tiers supérieur de l'encolure, semble donner à celle-ci plus de longueur et plus de légèreté.

Les gens qui font le commerce des chevaux ne s'y trompent pas ; si la crinière est trop forte, ils arrachent une partie des crins sans jamais les couper, car en repoussant ils s'élèveraient perpendiculairement à la région sur laquelle ils sont implantés et déshonoreraient pour longtemps le cheval mutilé de la sorte.

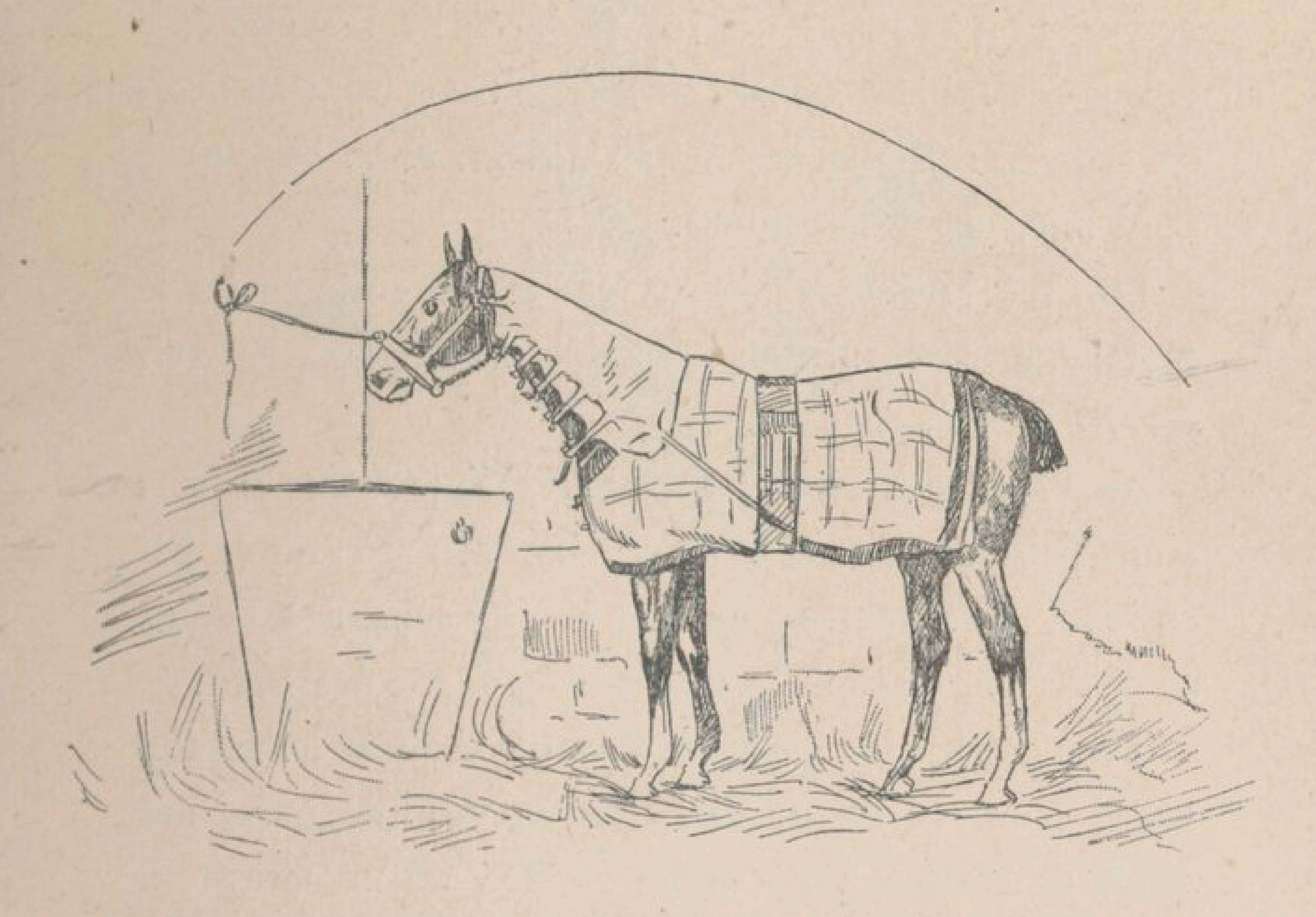
Suffisamment peignés, les crins les plus longs sont saisis à leur extrémité par la main gauche, pendant que la droite les arrache d'un coup sec, après les avoir entortillés à leur naissance sur les dents d'un solide peigne en corne.

En procédant ainsi, d'arrière en avant, on arrive rapidement au résultat désiré.

Chez certains sujets, les marchands, toujours guidés par la mode du moment, rasent la crinière à la tondeuse. Les uns respectent le toupet et une mèche située au tiers inférieur de l'encolure, destinée à faciliter la mise en selle ; les autres, moins soucieux de l'avenir, coupent tout. Tous, en revanche, oublient de tondre la région du garrot d'aussi près que le reste ; là, la tondeuse paraît se refuser à aborder le poil à sa base.

Si la crinière tombe mal sur l'une des faces de l'en-

colure ou si on veut la changer de côté, on la tresse généralement à gauche ou à droite après l'avoir peignée et mouillée. On la laisse dans cet état pendant quelques jours. Parfois même on ajoute à l'extrémité des nattes des balles de plomb venant par leur poids forcer les crins à prendre et à conserver une direction nouvelle.



On arrive beaucoup plus facilement au même résultat en se servant d'un camail spécial en toile, traversé dans sa largeur par des lanières de caoutchouc espacées de dix centimètres environ et cousues dans l'étoffe de façon à faire froncer celle-ci.

Par suite de la traction opérée au moment de l'appli-

cation sur les cordons d'attache, le caoutchouc cède et le tissu reprenant ses dimensions par suite de l'effacement de ses plis, exerce une pression légère mais constante sur le bord supérieur de l'encolure, dont elle maintient couchés les crins qui ont été préalablement humectés d'eau.

On peut, du reste, improviser un camail de ce genre en se servant d'une serviette sur les bords de laquelle on a cousu des rubans servant à la fixer : en avant au licol, en arrière et de chaque côté au surfaix, et en bas sur le bord inférieur de l'encolure.

Lorsque le cheval n'a pas été tondu entièrement le marchand fait ensuite faire les *crins des membres*, les *poils des oreilles et des ganaches*.

Pour faire les crins des membres, l'opérateur se sert d'une paire de ciseaux et d'un peigne, en agissant de bas en haut, et en coupant du poil ce qui dépasse les dents de ce dernier instrument introduit dans son épaisseur.

Très habiles les garçons d'écurie chargés de la toilette ! Non seulement ils ne laissent pas de traces des coups de ciseaux, mais encore, grâce à leur adresse, il n'existe plus de *tendons faillis*. Les poils, coupés moins court au-dessous du genou, masquent ce défaut de conformation et peuvent, par leur disposition, tromper un œil peu expérimenté.

On peut encore arriver au même résultat et plus rapidement avec la tondeuse et le brûloir.

Ce dernier instrument est presque toujours employé pour faire les poils des oreilles et des ganaches et ceux très longs que l'on trouve en hiver sur les chevaux non tondus, sous le ventre et à la face interne des membres.



Chez les chevaux de chasse, la toilette est faite d'une façon particulière. Ici, le tondage, presque toujours de rigueur, ne commence qu'au tiers supérieur de l'avant-bras et de la jambe par une ligne oblique de haut en bas et d'avant en arrière, pour être ensuite continué sur le corps, où on respecte encore la place de la selle.

C'est la fausse place que nous devrions dire; car le

marchand a bien soin de l'indiquer le plus en arrière possible, pour faire ressortir l'encolure et bien montrer que le cheval se selle au milieu du dos.

Faire le cheval de chasse! voilà une source de revenus; le triomphe de la toilette.

Avec un cheval qui est en plein travail (plutôt maigre que gras), il faut peu de temps, à l'aide de cet art ce qui peut masquer bien des petites infirmités dans les membres, pour faire une monture digne de figurer très honorablement sous un habit rouge.

Mais, ce qui tourmente parfois les marchands, ce sont les *chevaux queue de rat*, d'une *défaite* toujours difficile, si on ne trouve pas le *ponte* ayant confiance dans les dictons.

Cette fois, les ciseaux n'ont malheureusement plus rien à faire.

A quand donc la découverte du précieux onguent qui aura la puissance de faire pousser du crin sur les tronçons dénudés? Ce jour-là, l'inventeur aura droit à la reconnaissance du monde entier, car il est à présumer que cette merveilleuse pommade aura aussi le pouvoir de stimuler les bulbes pileux du crâne des humains.

Un jour, on crut avoir trouvé la solution dont la découverte devait faire battre plus d'un cœur. Nous laissons à un de nos amis, grand amateur de chevaux, le

soin de narrer l'histoire, dont il fut le témoin sinon l'acteur.

Dans un régiment de cavalerie existait un très joli cheval ayant de belles actions, bâti pour porter un fort poids et distingué jusqu'à la queue exclusivement. Très bon sauteur, il était fort apprécié des officiers, qui le montaient pour les chasses et les rallye-paper.



Malheureusement, la nature qui avait été si généreuse à son égard en le douant de si brillantes qualités, n'avait pas parfait l'œuvre si brillamment commencée. Arrivé en retard à la distribution des queues, ce bel animal avait

dû se contenter d'un manche à peine recouvert par quelques poils follets et était condamné à être inscrit sur les contrôles sous le nom de *Queue de rat*. Au moins, cette fois, ce nom avait de l'à-propos.

Queue de rat était très connu ; on ne manquait jamais de le montrer aux amis connaisseurs, qui vantaient ses brillantes qualités physiques, mais qui toujours finissaient son éloge par ces mots : quel dommage ! et ils indiquaient l'infirmité qu'il s'obstinait à porter toujour haute et menaçante, comme s'il eût voulu en frapper ses calomniateurs.

Un jour un officier résolut de corriger dame nature. Après avoir adapté une queue artificielle, il changea le cheval de place à l'écurie.

Le lendemain, *Queue de rat* n'existait plus, il manquait à l'appel, on le cherchait partout et, considéré comme perdu, on allait incontinent le rayer des contrôles, si l'auteur de cette facétie, qui avait surexcité les esprits, n'avait retrouvé le cheval, prouvé son identité et expliqué la poussée rapide des crins sur un terrain jusque là inculte, grâce à une excellente pommade dont lui seul avait la recette.

Nous nous sommes fait présenter cette perruque chevaline admirablement comprise et taillée à la dernière mode (c'est-à-dire en brosse de boulanger). Pourvue de la peau du cheval sur lequel elle avait été scalpée, elle

présentait sur sa fente longitudinale et inférieure une série de petits œillets que parcourait un lacet d'attache.

La même queue cousue sur un culeron pouvait servir pour les chevaux d'attelage.

Morale de cette histoire. — Se méfier des fausses queues, surtout chez les chevaux de trait que l'on présente presque toujours à l'acheteur avec cet appendice troussé, dans le but de faire valoir l'ampleur des fesses et dont les crins, soigneusement nattés, sont maintenus en place à l'aide d'un petit botillon de paille.

Nous savons très bien qu'une manœuvre de ce genre, qui constituerait un véritable dol entraînant la résiliation du marché, ne pourrait être mise en pratique que par un maquignon de bas étage, sans nom avoué, pour la plupart du temps n'ayant pas de domicile légal.

Mais, si nous mettons les acheteurs en garde contre cet acte frauduleux, nous leur conseillons, au contraire, d'y avoir recours toutes les fois que l'intérêt et l'honneur de leur écurie l'exigent.

Et pourquoi, je vous prie, les chevaux déshérités de la nature ne seraient-ils pas autorisés à porter du faux?

Pourquoi laisserait-on indéfiniment circuler un fort joli cheval avec un œil crevé, quand il est si facile de masquer cette infirmité par un œil de porcelaine ou de

gutta-percha ? Que de fois des propriétaires, faisant entrer en ligne de compte la question budgétaire, se sont trouvés arrêtés dans le choix d'une paire de chevaux ? Ne leur est-il pas arrivé souvent de trouver un cheval *queue de rat*,



en tous points semblable et comme robe et comme taille, comme port de tête et comme allures, à la perle qu'il s'agit d'appareiller ?

Acheteurs, soyons donc moins scrupuleux! N'achetons pas du faux, n'en vendons pas, mais faisons-en usage toutes les fois que les circonstances l'exigent.



Arranger les pieds. — Les pieds sont avec une facilité surprenante, transformés avec art.

A l'aide de la râpe et d'une ferrure très juste, aux pieds grands succèdent de jolis petits pieds, de vrais pieds de

poulain, et les cercles de corne pouvant par leur présence indiquer que le cheval a été boiteux, font place à une paroi lisse.

Le cheval a-t-il besoin d'être grandi? l'emploi de fers très épais, surtout à leur rive interne, arrive vite à lui faire gagner quelques centimètres sous la canne hippométrique, surtout si, sans en avoir l'air, on lui fait quelque peu baisser la tête. La tête se baisse, oui, mais le garrot monte.

La sole est-elle plate, le maréchal d'après l'instigation de son client, qu'il doit avant tout contenter, aura bien soin de la creuser le plus possible et d'adapter un fer pourvu d'une forte ajusture anglaise.

Les seimes, les quartiers dérobés, etc., en un mot toutes les brèches de la paroi, sont réparées à l'aide de la gutta-percha employée avec le sulfure de carbone.

Que d'acheteurs, en dépit de leurs prétentions, ont dû retrouver dans la litière, ou perdre sur la route, une moitié de pied artificielle provenant d'un cheval dont ils ont fait l'acquisition peu de temps auparavant.

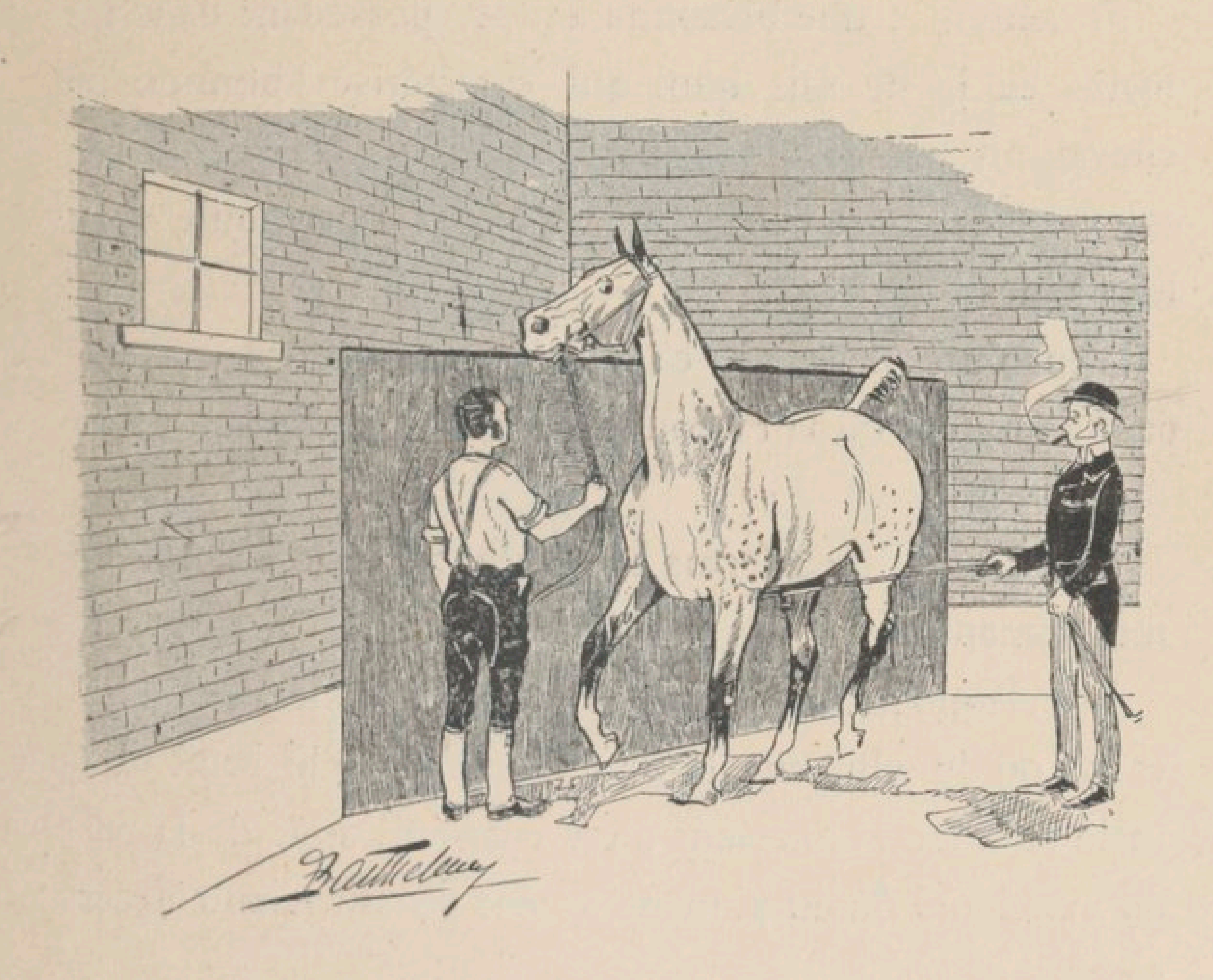
Le truc a beau être vieux, on s'y laisse encore prendre.

Leçon de la montre. — Apprendre au cheval à faire le beau pour séduire l'amateur. Tout est là !

Partant de ce principe bien connu que les choses ne sont que ce qu'on les fait valoir, les marchands, avec une

adresse peu commune, savent en peu de temps dresser le cheval pour la *montre*.

Encore une supercherie, allez-vous dire. Cet acte ne peut être blâmable; il est le fait de tous les commerçants qui, par la disposition de leur étalage, cherchent à rendre leur marchandise la plus séduisante possible.



Devenu présentable par une toilette de haut goût et un pansage soigné, le cheval est amené plusieurs fois dans la cour sur un endroit un peu élevé et légèrement en pente où, à l'aide de quelques attouchements de la chambrière en arrière des coudes, on lui apprend à *se placer* et

à profiler agréablement sa silhouette sur le mur contre lequel il pose.

Un cheval présenté par un homme inexpérimenté, qui le maintiendra par les montants du bridon, sera sans vie, sans expression. Pourquoi le tenir de si court? la tête est bien attachée, elle ne tombera pas, dirait un marchand.

Présenté par une personne habile, possédant dans les mains ce je ne sais quoi qui caractérise l'homme de cheval, on voit les mauvais aplombs se corriger, l'encolure se détendre et renaître la vie et l'harmonie dans les formes.

L'encolure peut être comparée à un accordéon; on peut l'allonger ou la raccourcir suivant la position qu'on donne à la tête.

La leçon de pied ferme terminée, le sujet est mis en mouvement.

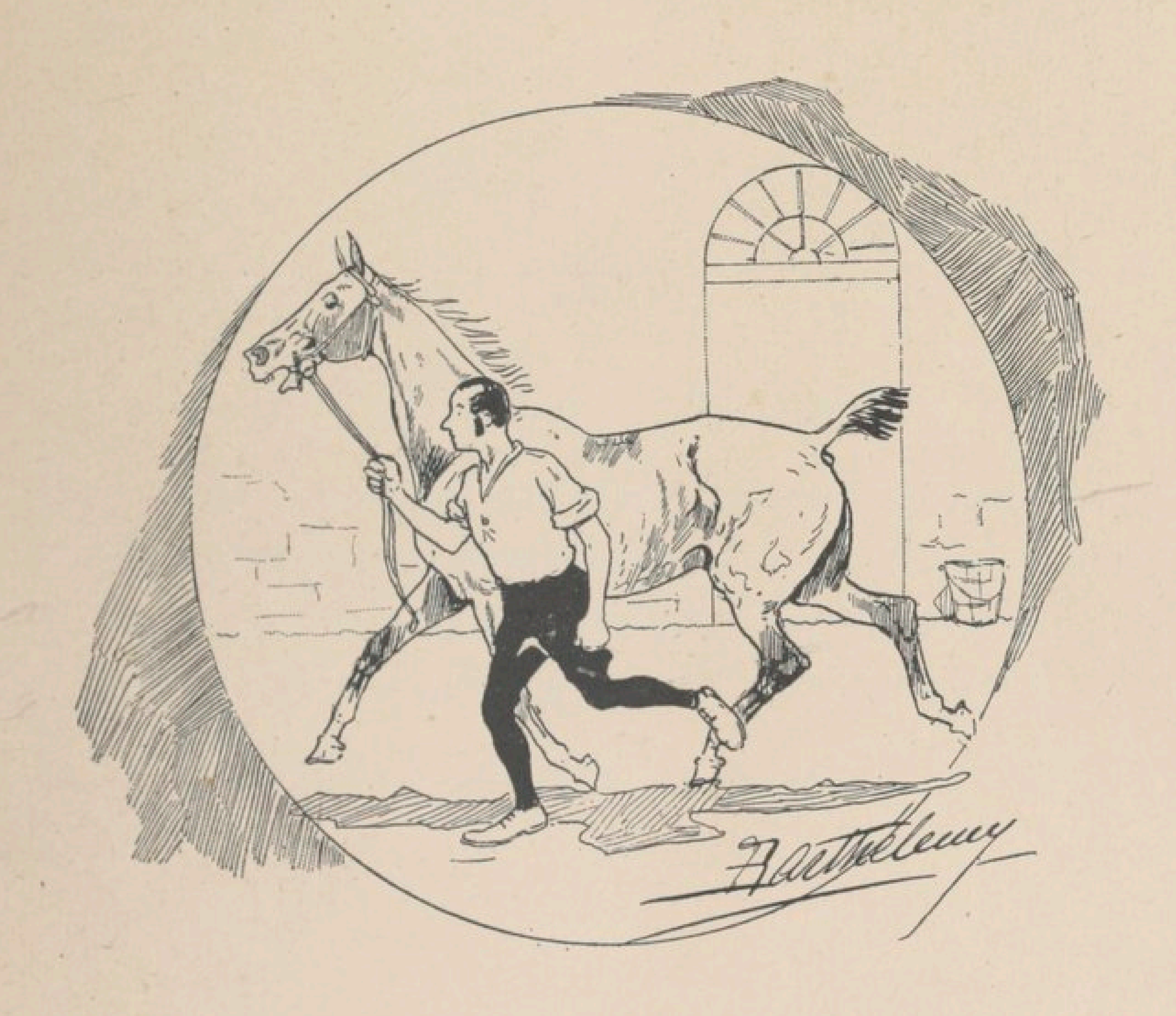
Les claquements du fouet, les tapotements de la cravache ou du whip sur la botte, ou encore le bruit de la main percutant l'intérieur d'un chapeau, sont de la part du marchand ou du piqueur autant de stimulants nécessaires.

Conduit presque à bout de rênes par un homme en bras de chemise, légèrement appuyé sur l'épaule gauche et montrant dans chaque battue les semelles de ses bottes, le cheval ne trotte pas, il vole.

Holà! c'est très bien pour une première leçon; il y a

du tride dans l'allure et de la régularité dans le jeu des membres.

Aussitôt la dernière foulée du trot terminée, l'élève reprend la place qu'il occupait il y a un instant le long du



mur. Là, avec une jolie prestance et le regard obliquement dirigé sur la chambrière, il attend les nouveaux avertissements de celle-ci ou le bruit d'un vigoureux appel de langue pouvant venir, à un moment donné, le rappeler à la réalité.

Encore quelques séances pour terminer cette brillante éducation et l'amateur pourra se présenter.

Ce jour-là, le tableau sera parfait, le gingembre fera partie de la fête.

CHAPITRE II

QUE DÉSIRE L'ACHETEUR ?

1° A PARIS : CHEZ LE MARCHAND ANGLAIS ; — CHEZ LE MARCHAND FRANÇAIS ; — AU MARCHÉ AUX CHEVAUX ; — ÉTABLISSEMENT CHÉRI ; TATTERSALL ; — LE COURTIER ; — CHEZ LES MARCHANDS SUBURBAINS ; — LES ANNONCES.

2° EN PROVINCE : MARCHANDS ; — FOIRES ET MARCHÉS.

QUE DÉSIRE L'ACHETEUR ?

Avant de se précipiter à la poursuite d'un cheval, il est d'abord indispensable que l'acquéreur soit fixé sur le genre d'animal qu'il désire acheter; qu'il sache s'il veut le cheval de selle, le cheval de trait ou le cheval à deux fins; le cheval de trois mois coûtant cent écus et pouvant, après la saison de chasse, servir de curée aux chiens, ou



le cheval de durée devant porter un fort poids ou un poids léger; le cheval ayant des lignes, de la distinction, taillé à coups de hache ou le cheval commun, arrondi dans ses formes; le cheval chaud, vigoureux, faisant travailler son cavalier ou le cheval si souvent cherché,

froid, calme, de bonne composition, sur lequel il puisse à la fois frapper et tirer, etc.

Quand l'acheteur a des idées nettement arrêtées quant à la race, à la taille, à la vigueur, etc. ; qu'il a fait entrer en ligne de compte la question budgétaire, il ne lui reste plus qu'à chercher l'animal presque introuvable qui doit réunir toutes les qualités.

A qui s'adresser pour faire cette trouvaille ? Au marchand à la mode, anglais ou simulant l'anglais, ou au marchand français ; à l'éleveur, au courtier suivant toutes les ventes et connaissant tous les chevaux de la capitale ou au marchand de *cheval*? Aux annonces des journaux ou à la vente à la criée ?

L'homme de cheval accompli, sachant monter et conduire, peut acheter partout et à tout le monde, même à un ami désireux parfois de se débarasser à vos dépens d'un beau voleur.

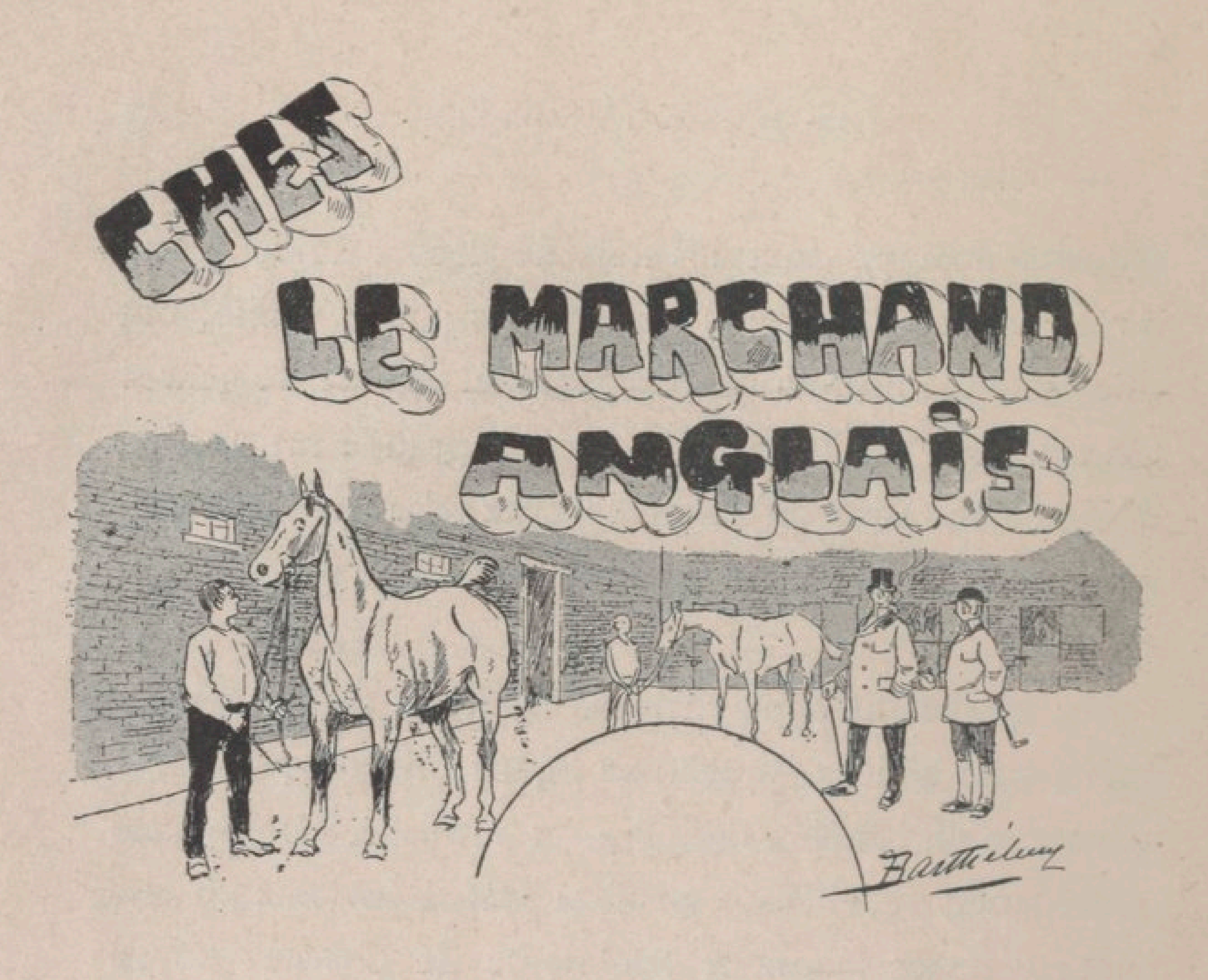
1° A PARIS

Paris possède près d'une centaine de marchands de chevaux répartis dans ses différents quartiers.

Les chevaux communs se vendent un peu partout et surtout au voisinage des barrières ; le commerce de chevaux de luxe se fait presque exclusivement autour des Champs-Élysées. Là se trouvent une quantité d'établis-

sements luxueux dont les frais de décors doivent être payés par les acquéreurs qui, guidés par la vanité, ont une profonde horreur du bon marché. Affaire de genre! On achète là un cheval pour avoir la grande satisfaction de dire à ses amis qu'il sort de chez tel marchand à la mode, qu'il arrive d'Angleterre, etc., et qu'il coûte tant de louis.

On trouve aussi aux environs des Champs-Élysées des marchands sérieux, ayant une bonne clientèle, se contentant d'un bénéfice moindre, et vendant, comme les précédents, des chevaux neufs et prêts à être mis en service; d'autres faisant le commerce de chevaux sortis depuis peu des pâturages ou ayant à leurs antécédents plusieurs campagnes sur le pavé de Paris.



Établissement tenu d'une façon irréprochable. Au milieu : cour sablée dans laquelle on fait trotter les chevaux au moment de la présentation.

A droite : des box capitonnés destinés à loger les sujets de grande marque ou ceux éprouvés par une maladie grave ou une indisposition momentanée.

Au fond : des stalles à poteaux couronnés d'une boule en cuivre soigneusement astiquée et munis de chaînes de jour en acier. Mangeoires en fonte, devant en céramique. La litière, toujours fraîche, moelleuse et très bien faite, est complétée par une tresse en paille de seigle, véritable œuvre d'art, encore embellie par l'adjonction de quelques larges rubans aux couleurs voyantes.

A gauche : la sellerie où tout est en ordre et dans le

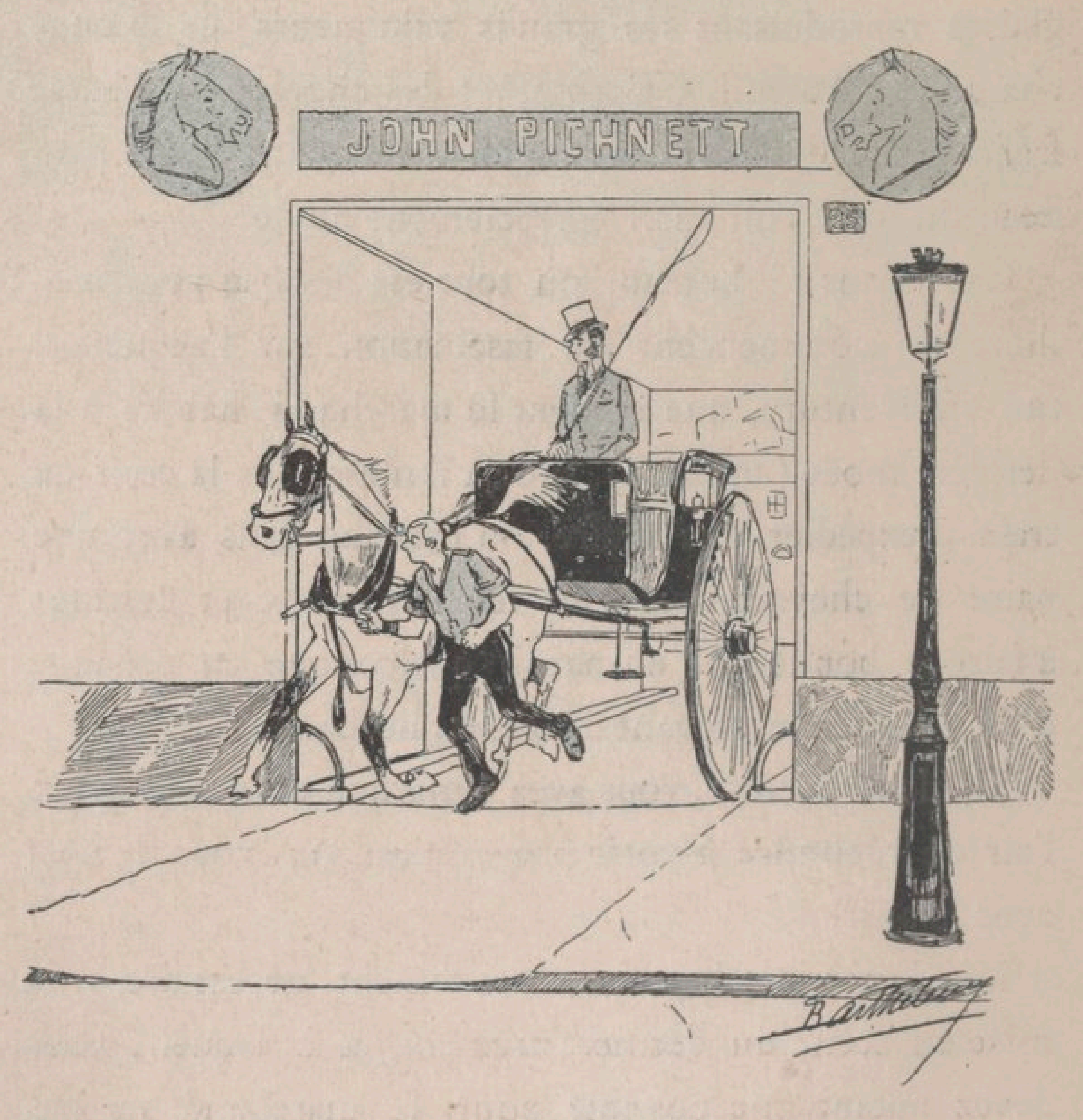
plus grand état de propreté ; le hangar aux voitures de dressage contenant depuis la charrette jusqu'au diable inversable, matelassé dans quelques-unes de ses régions ; le bureau, dont les murs sont couverts de gravures anglaises reproduisant les grands vainqueurs de Longchamps, d'Auteuil, d'Epsom, et des chevaux de chasse franchissant des obstacles invraisemblables. Sur le panneau du fond, un mail correctement attelé.

C'est dans ce bureau, où tout est disposé pour produire un commencent de fascination sur l'acquéreur qui s'y aventure, que se tient le marchand habillé à la dernière mode (anglaise), si déjà il n'est dans la cour en train d'expédier une affaire, ou parti au Bois avec une paire de chevaux finis dans leur dressage, et destinés à faire le bonheur d'un nabab quelconque en échange d'un portefeuile crevant de billets de banque.

Si, dans l'écurie, vous avez remarqué un cheval ayant l'air de répondre à votre programme, on vous le sort avec plaisir.

Mais, pendant le temps strictement nécessaire à la mise en scène du dernier moment, et à laquelle vous devez autant que possible pour le marchand ne pas assister, vous êtes malgré vous entraîné vers un autre cheval dont on vente au plus haut point les qualités et dont on vient de refuser, il n'y a qu'un insant, un prix fabuleux, offert par M. le comte de * * *

« Voilà un beau et bon cheval, Monsieur. (C'est le marchand qui parle, avec un petit accent britannique, mais avec correction.) Il est très sage; on peut lui ouvrir un parapluie sur le dos et il a trois belles allures :



un bon pas, un bon trot, et un bon galop. Il saute très fort et avec assurance ; il sait très bien, que quand il est monté, il a charge d'âme. S'il était noir au lieu d'être jaune il serait pour l'Empereur de Russie. »

Pendant ce temps, votre cheval est sorti. Bride anglaise n'ayant perdu du neuf que la teinte de mauvais goût du harnachement sortant de chez le fabricant; frontal de couleur s'harmonisant avec le fond de la robe; toilette soignée, beau poil, crinière tombant bien et à droite, comme chez tous les chevaux de selle qui se respectent; port exagéré de la queue dû au gingembre qui fait son effet.



Placé à droite de la porte d'écurie sur un terrain légèrement en pente et le long d'un mur sur lequel se dessine sa silhouette, il est tenu là par un homme d'écurie d'une taille inverse à celle que l'acheteur exige du cheval.

Les détails de la montre sont exécutés sous la direction

d'un piqueur parlant anglais de préférence, les jambes enfouies dans une ample culotte en vis de pressoir et des leggins.

Montant très bien, avec lui tous les chevaux sautent, tous sont calmes. Il n'hésite pas devant vous, à faire passer au cheval que vous voulez acheter, et dont vous débattez le prix, une barre en bois tenue par deux hommes, transformés en chandeliers vivants, ou un fouet tendu dans sa longueur à une certaine distance du sol qu'on croirait voir se rapprocher de l'obstacle si, à l'avance on n'était convaincu que c'est l'obstacle guidé par des mains habiles qui se rapproche du sol chaque fois qu'une faute va être commise dans le saut.

Du reste, l'animal est sûr, il ne touche jamais ; un vrai sujet de concours hippique.

Ici les affaires se font vivement ; on n'a pas de temps à perdre, les clients sont nombreux et puis si vous ne voulez pas du cheval pour le prix demandé, il est tout à fait inutile d'insister, il sera pris le lendemain par M. X, qui est venu le voir la veille et qui l'a essayé au bois.

Chez le marchand à la mode, dont on ne doit franchir le seuil de la porte que les poches bourrées d'argent, on n'a que l'embarras du choix.

C'est chez lui en effet que l'on trouve, depuis les chevaux de pur sang réunissant les deux qualités indispensables du beau hack, élégance et légèreté dans les allures,

jusqu'aux ravissantes juments irlandaises de toutes les tailles, y compris le hunter avec son encolure en lame de couteau, son garrot au milieu du dos et son grand développement de l'arrière-main indiquant une puissance musculaire considérable.

Ce dernier animal est trop intéressant pour que nous oubliions ici d'en dire deux mots.

On désigne en Angleterre, sous le nom de *hunter*, des chevaux exclusivement destinés à la chasse et devant avoir la qualité nécessaire pour galoper à travers pays et sauter tous les obstacles naturels qu'ils sont appelés à rencontrer sur leur passage dans les rudes chasses au renard.

Le *hunter* ne doit pas être confondu comme on le fait trop souvent avec le *steeple-chaser* ; tous deux évidemment galopent et sautent, mais d'une façon tout à fait différente. Le steeple-chaser poursuit le même but que le cheval de courses : parcourir dans le plus bref délai possible une distance donnée, en passant sur un certain nombre d'obstacles artificiels placés sur la route et presque toujours les mêmes.

La valeur du hunter ne réside ni dans le train au galop ni dans la vitesse avec laquelle s'exécute le saut ; mais bien dans la façon dont il aborde l'obstacle imprévu qu'il doit franchir avec adresse et sang-froid ; au besoin de pied ferme.

Ne pas tomber pour ne pas causer d'accident à son

cavalier qui ne fait pas un métier, mais assiste à une partie de plaisir, telle est la tâche du *hunter*.

Elevé surtout en Irlande, où il est dressé dans cette unique destination, il n'en est détourné qu'autant qu'il y répondrait imparfaitement.



En Angleterre, lorsqu'un *hunter* est connu pour sauter avec assurance et sous un fort poids, il acquiert parfois un prix qui paraîtrait plus qu'exagéré en France, vu souvent l'état de conservation de ses membres.

C'est que, pour atteindre cette grande valeur, il faut

qu'il ait fourni au moins deux saisons de chasses très dures en donnant les preuves d'un mérite réel.

Or, on comprend facilement qu'après une épreuve aussi pénible, le cheval ne peut être entièrement neuf : il doit forcément présenter quelques cicatrices résultant de chutes inévitables ou des tares insignifiantes qui, chez nous, par suite d'un malheureux préjugé, enlèvent de la valeur à un cheval.

En France, trop souvent, on paie volontiers cher le cheval net de tares, incapable parfois de rendre des services.

En Angleterre, où on est plus pratique, on achète le mérite positif.

CHEZ LE MARCHAND FRANÇAIS

Chez le marchand français, installé plus simplement, ne jouant pas à l'anglais, les animaux sont peut-être aussi bien tenus, mais les écuries sont, à coup sûr, moins luxueuses.

Ici, les chevaux, en nombre plus considérable que chez le collègue à la mode, séjournent moins longtemps dans l'établissement. Aussi, très fréquemment, il arrive que quand on va demander des nouvelles d'un cheval qu'on avait remarqué plusieurs jours auparavant, et pour lequel on avait été en pourparlers d'achat, le marchand ne peut répondre à votre question, ayant eu le temps moral nécessaire d'oublier le sujet auquel vous faites allusion.

Si par hasard il daigne se le rappeler, il va vous jurer sur sa tête l'avoir vendu un prix de beaucoup supérieur à celui offert par vous.

« C'était un cheval remarquable ; vous avez eu tort de rater l'occasion. »

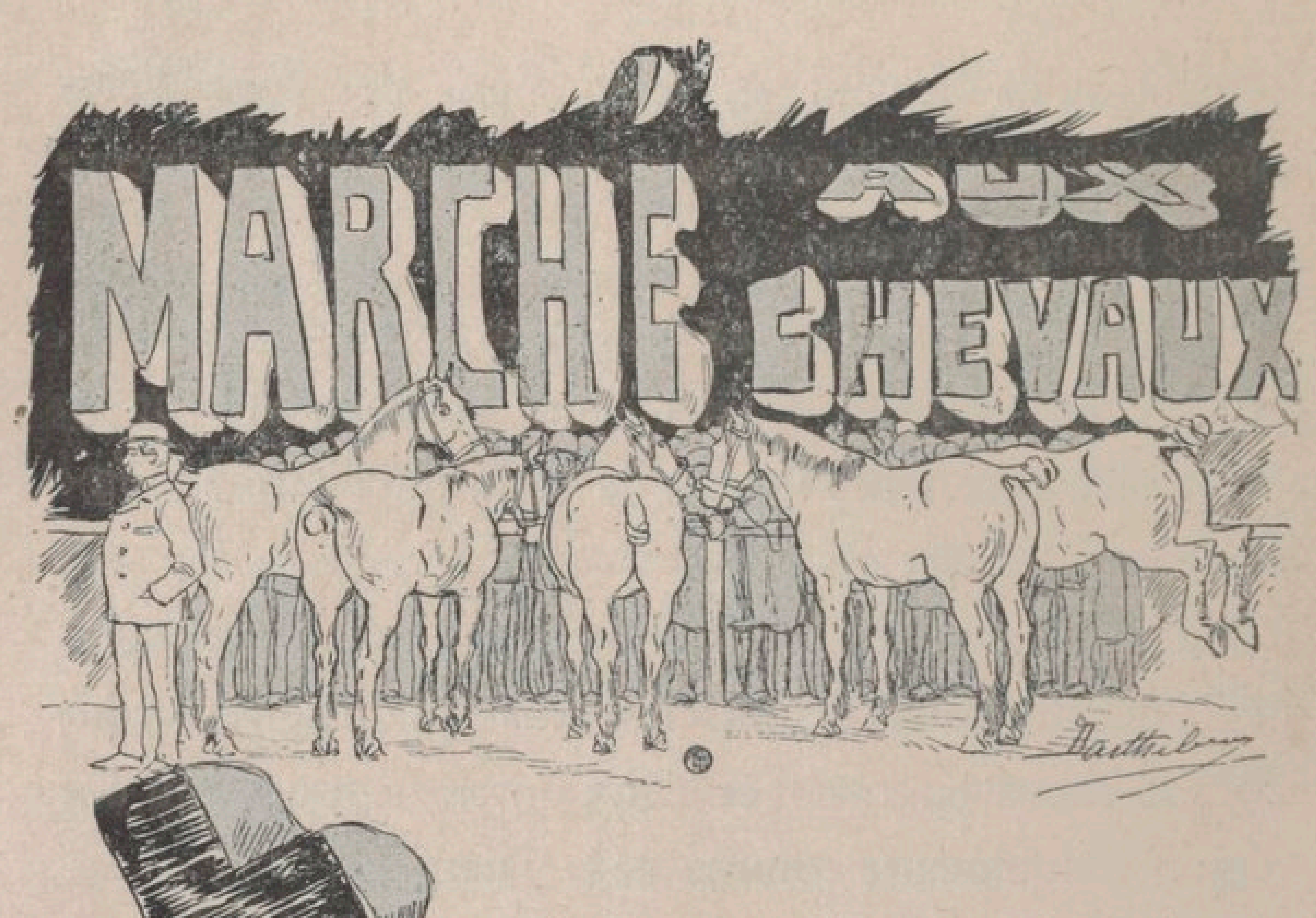
Sans être le marchand à la mode, il a lui aussi dans ses écuries des chevaux de selle qui sont soi-disant venir d'Angleterre. Il vous en montre même de fraîchement débarqués à Boulogne ; mais un examen attentif, accompagné d'un peu de réflexion, prouve rapi-

dement qu'ils arrivent en droite ligne des pays d'élevage où ils ont malheureusement peu travaillé et encore moins mangé d'avoine.

Trop neufs, ces chevaux sont mous, soufflés de graisse, prêts le plus souvent à jeter leurs gourmes et tout en étant bien dans leurs lignes, ils sont loin d'être à même de rendre des services.

La main appuyée sur la croupe, au lieu de constater de la densité dans les muscles, ainsi qu'on le remarque chez le cheval en travail et bien nourri, ne touche qu'une région tremblotante comme de la gélatine.

Les membres ? de *vraies pattes à jus !*



Le marché aux chevaux, situé boulevard de l'Hôpital, non loin de la gare d'Orléans, offre un côté très intéressant que beaucoup d'hommes de cheval négligent de voir. Deux entrées principales en facilitent l'accès.

Par l'une pénètrent les chevaux entiers, par l'autre les hongres et les juments.

Chaque propriétaire doit payer un prix de location de terrain fixé d'après l'espace qu'il occupe.

Indépendamment des places disposées parallèlement et divisées en compartiments occupés par les gros marchands, qui viennent exposer et mettre en vente quelques échantillons de leur marchandise, il existe un endroit particulièrement réservé aux ventes à l'encan et aux enchères.

N'oublions pas non plus le double plan incliné que l'on fait gravir aux chevaux attelés à un train de voiture dont on peut au besoin enrayer les roues, afin d'être fixé sur leur valeur réelle dans l'action de tirer.

En dehors de quelques marchands sérieux conduisant là de bons chevaux de trait, dont ils font surtout chez eux un important commerce, on peut dire que la place du champ de foire est envahie par tout ce que la capitale possède de *maquignons* de bas étage et de *marchands de cheval* dont la conscience est d'une élasticité à toute épreuve. C'est entre leurs mains qu'on trouve des sujets remplis de distinction, qui ne sont tombés là qu'après une succession d'aventures et sur le compte desquels on pourrait raconter des histoires extraordinaires.

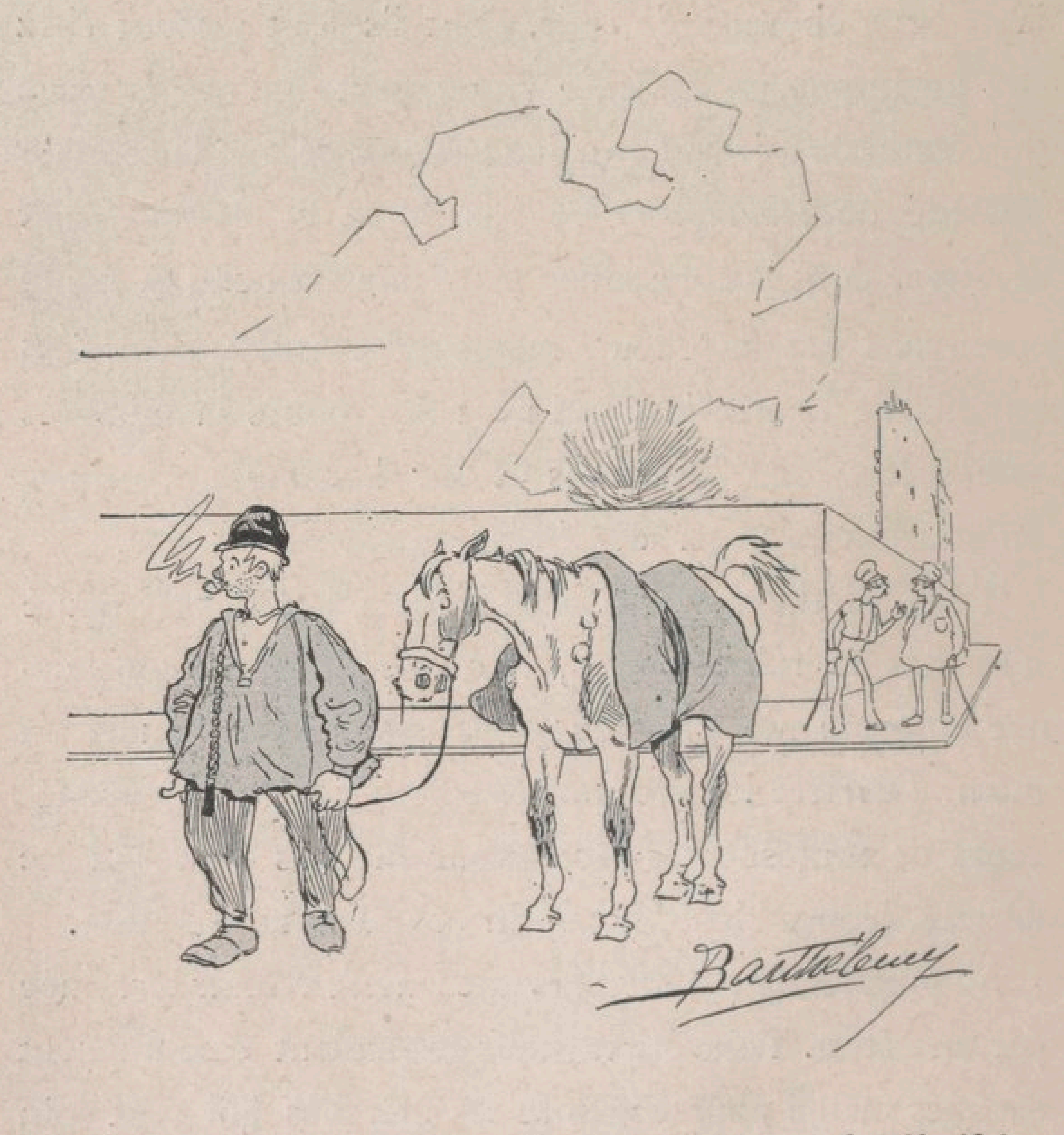
Tous les chevaux, un licol blanc à la tête agrémenté d'un flot de ruban rouge, la queue nattée et contournée enforme de chignon, sont attachés ou tenus en main. Derrière les croupes circulent curieux et acquéreurs de toutes sortes et certains vendeurs en casquette de soie, blouse bleue, pantalon écossais extra-collant.

Au poignet de ces derniers une lanière en cuir terminée par un bâton. Tous crient, tous gesticulent et se frappent dans les mains pour conclure les marchés qui sont loin encore d'être terminés.

Dans un coin et devant un amateur, on essaie, à grand renfort de coups de fouet, de faire trotter un gros cheval

dont un des membres postérieurs, transformé en poteau par de l'éléphantiasis, reste fortement en retard dans la progression accomplie par son congénère.

Le cercle des curieux se forme et les langues de marcher :



La pauvre bête, elle a un coup de pied qui doit la faire joliment souffrir. — Mais non, ce sont les gourmes. — Allons donc ! à son âge ? — C'est dans tous les cas un

rude cheval, il tire comme quatre et d'un facile à nourrir.... il ne lui faut pas un grain d'avoine.

Ici c'est un cheval vendu avec un mal de garrot, à faire frémir un empirique, dissimulé sous une épaisse couverture à carreaux, pliée en quatre, et que l'acheteur a oublié de faire enlever au moment de la vente, mais qu'un compère ne néglige pas de venir reprendre pendant que chez le marchand de vin du coin l'acquéreur vide sa bourse pour remplir celle du vendeur.

Un peu plus loin sont les pieds en gutta-percha, les fausses queues, les oreilles tombantes rapprochées à l'aide d'un fil de soie dissimulé dans l'épaisseur du toupet; les chevaux poussifs toussant à vous arracher l'âme, malgré l'arsenic dont ils ont été bourrés ; les chevaux couronnés dont les cicatrices ont été plus ou moins habilement dissimulées par une drogue de la même couleur que le fond de la robe, ou encore par une greffe à la colle faite avec des poils pris sur une autre région du corps ; les chevaux névrotomisés, etc., etc.

A propos des chevaux névrotomisés nous avons connu à Paris un marchand *de cheval*, qui avait la spécialité d'acheter à vil prix tous les sujets atteints de maladie naviculaire qu'il rencontrait dans les rues. Ayant acquis, par l'expérience, une grande sûreté de diagnostic, il n'en perdait pas un de vue.

Le lendemain de l'achat, il faisait pratiquer la résection

des nerfs sensitifs et les chevaux, redevenus très droits, étaient revendus quelques jours après l'opération un prix double ou triple de celui qu'ils avaient coûté.



Nous ne savons si l'homme est mort, mais bien certainement la profession a dû survivre; elle était par trop rémunératrice pour s'éteindre tout d'un coup.



S'il est difficile d'acheter, il est parfois plus difficile encore à un particulier de se débarrasser d'un cheval, même excellent.

Pourquoi le vendez-vous ? Première question déplacée posée par l'acheteur naïf. Si la réponse est jugée satisfaisante, si elle ne chatouille pas trop sa méfiance toujours en éveil, arrivent des demandes d'essais interminables, qu'il n'oserait pas solliciter d'un marchand sans se voir congédier avec tous les honneurs dûs à son sans gêne;

essais dont la pire des conséquences est une fâcheuse dépréciation de la marchandise si l'affaire n'est pas conclue.

— Ne me parlez pas de ce cheval, dira-t-il partout, je l'ai monté, il ne tient pas debout, il ramasse tous les cailloux, il ne sauterait pas un fétu de paille, il accroche dans tous les obstacles, il est poussif, il est corneur : c'est une rosse.

Deux essayeurs de ce genre (il n'en faut pas trois) et le propriétaire peut être certain que son cheval fera, pendant longtemps encore, les beaux jours de son écurie s'il ne consent à baisser ses prix ou s'il n'a recours à une de ces personnes obligeantes qu'on appelle des *courtiers*.

Pour remédier à ce déplorable état de choses, il fallait créer un établissement où un cheval pouvait être envoyé pour être vendu aux enchères publiques sans autre redevance que celle due à son directeur. C'est ce que fit M. Chéri Salvador en installant, en 1849, rue de Ponthieu, une maison de vente représentant en petit le Tattersall de Londres.

Aujourd'hui, l'établissement est tenu par M. Lyon, gendre de M. Chéri.

Les ventes y ont lieu tous les mercredis ; elles sont annoncées le vendredi par voies d'affiches et catalogues contenant la désignation des chevaux mis en vente, leur âge, leur robe, leurs aptitudes, etc.

Exemple :

Négro, cheval hongre, six ans, se monte et s'attelle seul et à deux.

Belles allures.

Sous le rapport des aptitudes, il est bon de se mettre en garde contre l'expression de *a été attelé* qui peut figurer dans les catalogues. Cette mention, pour nous, signifie que le cheval auquel elle s'applique a cassé au moins une voiture.

Toutes ces ventes sont très suivies, non seulement par des gens qui s'y rendent pour acheter, mais encore par bon nombre de désœuvrés qui vont là par habitude, en souvenir des splendeurs passées, ou pour donner des conseils même à ceux qui n'en demandent pas.

Les mêmes chevaux y reviennent souvent, les assidus savent par quelles mains différentes ceux-ci ont passé et connaissent les modifications survenues dans leur caractère et leur état de conservation.

C'est aussi chez Chéri que sont faites beaucoup de ventes de poulains de pur sang.

En somme, on peut trouver là, comme au Tattersall, de très bons chevaux entièrement faits, tout prêts à rendre de bons services et à des prix souvent très abordables.

RÈGLEMENT ET CONDITIONS

Concernant les Ventes aux enchères publiques des CHEVAUX, VOITURES, HARNAIS, ÉQUIPAGES, *etc., destinés à être vendus, rue de Ponthieu, 49, dans l'*ÉTABLISSEMENT CHÉRI, *créé en 1849, et autorisé par Arrêté de M. le Préfet de Police.*

ARTICLE PREMIER. — La vente des Chevaux, Voitures et autres objets aura lieu, par adjudication publique, suivant l'indication qui en sera faite sur un Catalogue spécial. — Toutes modifications au Catalogue seraient énoncées au moment de la mise en vente.

ART. 2. — Les chevaux et autres objets à vendre devront être envoyés à l'établissement deux jours au moins avant la vente, afin que le public soit mis à même de les visiter et examiner.

ART. 3. — Il sera imposé aux acquéreurs l'obligation de payer, en sus du prix d'adjudication, 10 % pour servir à acquitter les frais de vente et honoraires dus au commissaire-priseur; et il sera perçu par le Directeur de l'établissement, sur le produit brut de la vente effective, 5 % pour ses soins et honoraires et frais d'établissement; toutefois, les vendeurs ne paieront que 6 % sur les objets qu'ils auront rachetés.

Les propriétaires vendeurs seront aussi tenus de payer, pour la nourriture et le pansement des chevaux, 5 francs par jour pour chaque cheval, et 5 francs, une fois payés, pour l'entrée et le remisage de chaque voiture.

ART. 4. — Toute personne qui, sans avoir donné avis 5 jours au moins avant la vente, n'enverrait pas les chevaux ou autres objets pour lesquels inscription aurait été prise, sera tenue de payer, à titre d'indemnité, au Directeur de l'établissement, une somme de *cinquante* francs pour un cheval et *vingt* francs pour une voiture.

ART. 5. — Dans le cas où l'adjudicataire ne prendrait pas pos-

session de l'objet vendu, il sera poursuivi à la diligence du Directeur, mais aux risques et périls et pour le compte du vendeur, qui, en conséquence, ne pourra réclamer son prix qu'après la livraison de l'objet vendu.

Pour toute résiliation de marché, soit par suite de vice rédhibitoire, soit pour défaut d'aptitudes, le vendeur sera tenu de payer, à titre de frais de résiliation, 10 °/₀ du prix d'adjudication.

Art. 6. — En cas de difficultés, après la vente, soit pour vices rédhibitoires, soit à l'occasion du caractère, de l'aptitude du cheval ou de tous défauts quelconques, le vendeur sera tenu de s'en rapporter à la décision d'un Tribunal arbitral, composé de son vétérinaire, de celui de l'acquéreur et d'un troisième en cas de désaccord, lequel décidera souverainement et sans appel.

Art. 7. — 1° Le délai de garantie pour tous les vices rédhibitoires légaux sera de neuf jours. — 2° Le délai de l'acheteur pour vérifier les aptitudes sera de trois jours; il partira du lendemain du jour de l'adjudication.

Art. 8. — M. Lyon-Chéri s'interdit formellement de faire, dans son établissement, aucunes ventes ou acquisitions pour son compte personnel.

Lyon-Chéri.

AVIS IMPORTANT

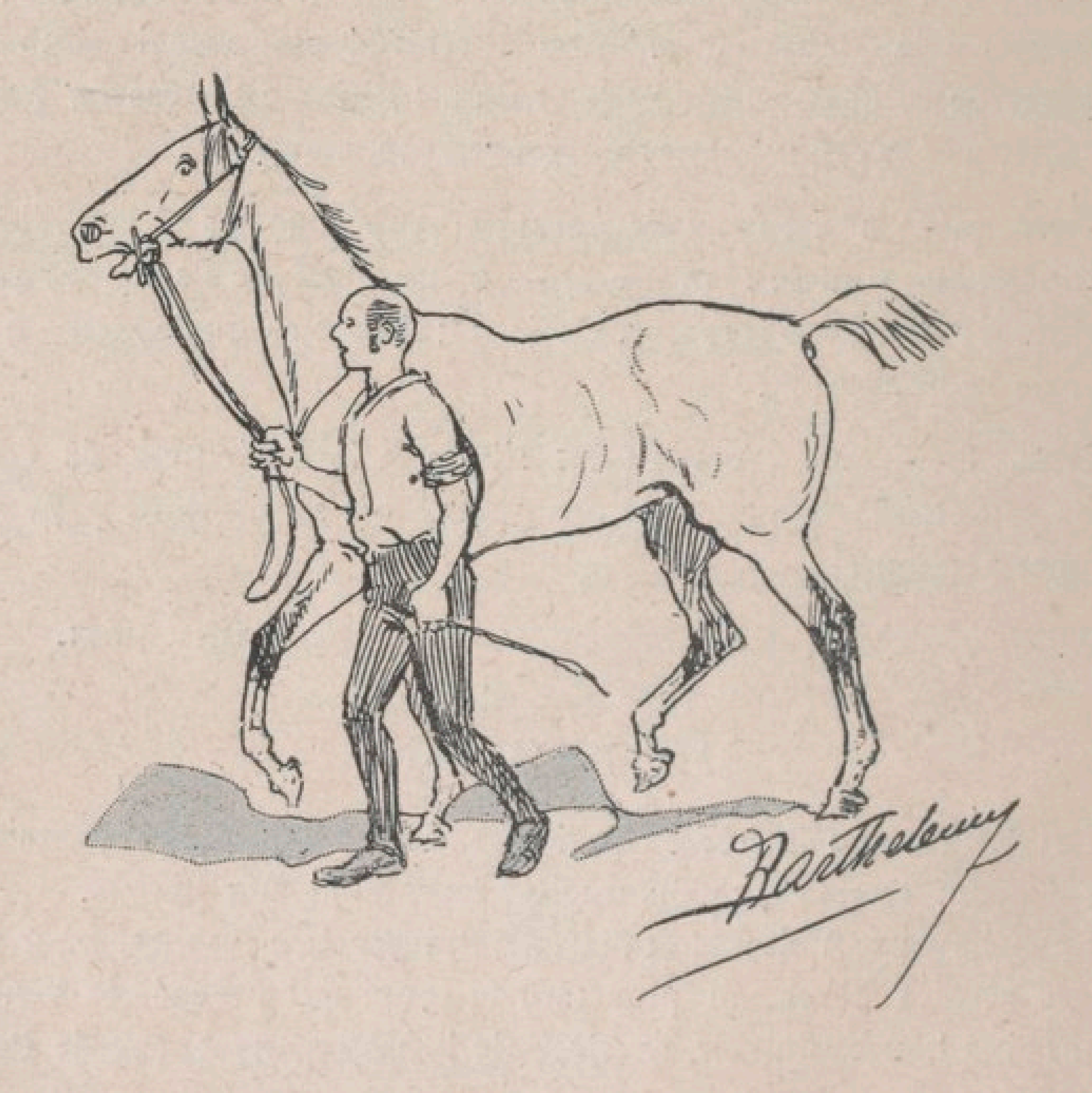
Les Ventes aux enchères ont lieu le mercredi de chaque semaine, à 2 heures. Ventes supplémentaires le samedi, à 3 heures.

Les Chevaux, Voitures et Harnais doivent être inscrits, pour les places restées libres, au plus tard le jeudi qui précède la vente, avant cinq heures du soir, au siège de l'Établissement, rue de Ponthieu, 49.

La caisse est ouverte tous les jours, de midi à 4 heures (les dimanches, mercredis et jours fériés exceptés).

TATTERSALL

Le *Tattersall* est un vaste établissement situé rue Beaujon, où sont vendus périodiquement et à jour fixe, après annonces par voie d'affiches ou catalogues, des chevaux, voitures, harnais, etc.



Le Tattersall français, qui n'est qu'une copie incomplète de celui qui fut créé à Londres vers le milieu du siècle dernier par l'entraîneur Richard Tattersall, est on ne peut mieux aménagé pour les ventes qui y sont faites aux

enchères ou à l'amiable, avec ou sans garantie des vices rédhibitoires.

Cette installation, fondée chez nous en 1855, dans le but de rendre, comme la maison Chéri, les transactions moins épineuses, attire toutes les semaines de nombreux acheteurs et vendeurs.

Indépendamment des chevaux de pur sang isolés ou faisant partie des ventes importantes d'écuries de courses, qui ne manquent jamais d'attirer de nombreux curieux et amateurs, on y trouve encore des chevaux d'attelage et de selle de toutes les sortes et de tous les âges, de toutes les qualités et de toutes les provenances.

Il y a là de quoi satisfaire tous les goûts et épuiser toutes les bourses.

Lorsqu'on veut acheter dans de bonnes conditions, surtout si on n'est pas pressé, il est tout indiqué de suivre les ventes jusqu'à ce que la perle cherchée veuille bien se montrer au grand jour. A certaines époques de l'année, aidé du hasard et de la chance, les deux divinités des aventureux, on peut très bien arriver à mettre la main sur un cheval de 2000 francs qui vous est adjugé pour la bagatelle de 25 louis.

Muni d'un catalogue on va voir, la veille de la vente, les sujets qui, par la désignation qui y est faite, répondent le plus au programme qu'on s'est tracé.

Exemple :

37 **Cigarette**, alezane, née en 1884, par *Patriarche* et *Cornélie*.

Saute remarquablement, très sage, a gagné, apte à faire une jument de chasse ou d'armes, qualifiée pour les poules de hack.

39 **Violette**, alezane, née en 1884, par *Chant-du-Cigne* et *Mogador*.

Très bon hack, s'attelle.

Examinés à l'écurie d'abord et au manège ensuite, on peut tout à son aise asseoir son jugement sur la valeur de ces animaux.

Quand un propriétaire veut vendre à l'amiable, le directeur étudie le cheval avec soin, juge ses aptitudes attelé, monté, et l'estime, selon lui, à sa plus juste valeur. Alors, le jour ou un acquéreur se présente demandant un cheval réunissant certaines conditions : un cheval pouvant chasser trois fois par semaine sous un fort poids et dans un pays exigeant autant d'adresse que de vigueur; un cheval devant se monter et au besoin s'atteler, seul et à deux, etc., etc. ; si le sujet demandé est dans les écuries, on le sort pour le soumettre devant lui à un dernier essai et le marché peut se faire.

L'interposition entre acheteur et vendeur, d'un arbitre désintéressé, ne peut avoir que de bons résultats. Aussi,

cette manière d'agir devrait être plus souvent mise en pratique par les personnes qui, n'ayant pas en matière hippique des connaissances très étendues, osent se permettre d'acheter seules.



§ I. — RÈGLEMENT.

ARTICLE PREMIER. — Bureaux ouverts de 9 à 5 heures. — Caisse de 10 à 4 heures.

ART. 2. — Ventes aux enchères tous les Jeudis, à 1 heure, dans l'ordre suivant : Harnais, Voitures, Chevaux.

Inscription pour la vente, le Lundi.

Réception, le Mardi.

Présentation, le Mercredi, après-midi.

ART. 3. — Ventes spéciales de chevaux de service et de chevaux de pur sang, généralement le Samedi. Avis préalable en est donné dans les journaux *le Sport* et *le Sportman* et par affiches.

ART. 4. — Les harnais, voitures, chevaux, etc., reçus à l'établissement, ne peuvent être retirés sans avoir été mis à l'adjudication.

ART. 5. — Les ventes sont faites au comptant, et le paiement est effectué par les acheteurs à la caisse immédiatement après l'adjudication.

ART. 6. — Le remboursement des chevaux vendus a lieu :

1° Chevaux vendus sans garantie : vente du Jeudi, le deuxième Mardi suivant ; vente du Samedi, le premier Mercredi suivant ;

2° Chevaux vendus avec garantie : vente du Jeudi, le deuxième Mardi suivant ; vente du Samedi, le deuxième Mercredi suivant.

ART. 7. — Le Tattersall décline toute responsabilité des accidents qui peuvent arriver aux chevaux et voitures, soit à l'intérieur de l'établissement, soit au dehors, pendant la promenade.

ART. 8. — Le Tattersall ne se charge pas de l'expédition des chevaux.

Les propriétaires trouveront à l'établissement toutes facilités pour les faire conduire en gare ou à domicile.

ART. 9. — Attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de la Seine est faite pour toute contestation.

§ II. — CONDITIONS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES ET A L'AMIABLE.

ARTICLE PREMIER. — L'acheteur a trois jours pour exercer son action en résolution de vente pour défaut d'aptitudes et le Tattersall un jour de plus pour le recours contre le vendeur.

ART. 2. — Pour les vices rédhibitoires, et quel que soit le vice rédhibitoire dont l'animal pourra être atteint, le délai est de neuf jours, non compris le jour de la vente, qui est aussi celui de la livraison.

Passé ce délai, l'acheteur sera déchu de tous droits à ce sujet.

ART. 3. — Il sera accordé à l'administration du Tattersall, outre les délais pris par la loi pour intenter son action en garantie, un jour en plus pour Paris, deux jours pour la banlieue de Paris, trois jours pour les départements et quatre jours pour l'étranger.

ART. 4. — Attribution de juridiction est faite au Juge de paix du VIIIe arrondissement de Paris pour la nomination des experts, et, comme il a été déjà dit, au Tribunal de Commerce de la Seine pour statuer sur les contestations relatives au défaut d'aptitude et aux vices rédhibitoires.

ART. 5. — Dans tous les cas litigieux, aucune action n'est recevable que si le cheval est ramené en fourrière au Tattersall. (Article des conditions confirmé par arrêt de la Cour de Cassation du 19 décembre 1871.)

ART. 6. — Faute d'avoir soldé le prix des chevaux, voitures et objets de sellerie dans les trois jours qui suivent l'ajudication, le Tattersall, après sommation restée sans effet, pourra, sans autre avis, les remettre en vente, aux risques et périls de l'adjudicataire. Soit à l'amiable ou judiciairement, tous les droits de vente, d'achat, d'avoué, d'agréé et autres frais sont payés par le vendeur.

Art. 7. — En cas de résiliation de vente, tous les droits de vente, d'achat et autres frais, sont payés par le vendeur.

Art. 8. — La déclaration des chevaux, voitures et autres objets mis en vente est faite sous la seule responsabilité des vendeurs.

Art. 9. — En cas de changement à une désignation, le commissaire priseur en fera l'annonce avant la vente du cheval.

Art. 10. — Les voitures et harnais achetés aux enchères, qui ne seront pas enlevés le soir même du jour de la vente, payeront un remisage de *1 fr. par jour* pour une voiture, et *0 fr. 50 par jour* pour un harnais ; passé ce délai, l'Administration n'accepte aucune responsabilité.

§ III. — TARIF.

VENTE AUX ENCHÈRES

Frais de l'acheteur..........Fr.	10 » %
Frais du vendeur..........	5 » %
Frais de rachat après enchères..........	5 » %
Frais de retrait, mise à prix non suivie d'enchères....	2 » %
Frais divers, publicité, etc., etc..........	

Indemnité pour inscription non suivie d'envoi :

D'un cheval (vente du Jeudi)..........	25 »
— (toute autre vente)..........	50 »
D'un voiture..........	15 »
D'un chien..........	10 »
De tout autre objet..........	5 »

VENTE A L'AMIABLE

Frais de l'acheteur..........	2 50 %
Frais du vendeur..........	6 » %

PENSION

En stalle pour un cheval	5 »
En box	8 »
En box pour un cheval de passage	10 »
Pour un chien	1 »
Pension d'un cheval dont on ne prend pas livraison le jour de la vente, pour la nuit, jusqu'à 9 heures du lendemain matin	2 »
Pension à forfait d'un cheval qui passe à la vente aux enchères de jeudi, pour 3 jours au maximum	13 50
Visite sanitaire prescrite par la Préfecture de Police	» 50

N. B. — La journée commencée compte à partir de 9 heures du matin pour une journée entière. — Le prix de la pension est payable tous les mois.

Pour les chevaux mis en fourrière, le prix d'un mois de pension doit être versé d'avance.

REMISAGE DE VOITURES ET GARDE DE HARNAIS

Remisage et exposition d'une voiture en vente, par jour	» 30
Remisage d'une voiture en garde, par jour	» 50
Remisage de voiture et harnais en service, par jour	1 »
Garde et entretien d'un harnais, par jour	» 25
Garde et entretien d'une selle avec bride en service, par jour	» 50
Entrée d'une voiture	3 »
Entrée d'un harnais jusqu'à la valeur de 100 francs	» 50
Entrée d'un harnais au delà de la valeur de 100 francs	1 »

DRESSAGE ET ENSEIGNEMENT

Dressage d'un cheval, par jour, en sus de la pension	4 »
Leçons de guide à un cheval	8 »

Leçons de guide à deux chevaux .... 12 »
Attelée d'un cheval provenant des enchères .... 5 »

RENSEIGNEMENTS

Vices rédhibitoires pour le Cheval, l'Ane et le Mulet

La morve, le farcin, l'immobilité, l'emphysème pulmonaire, le cornage chronique, le tic proprement dit, avec ou sans usure de dents, les boiteries anciennes intermittentes, la fluxion périodique des yeux. (*Loi du 2 Août 1884.*)

Modèle de Déclaration des Chevaux mis aux Enchères

Cheval. — Indiquer si c'est un cheval hongre, jument, cheval entier, etc.

Taille. — Indiquer la mesure de la pointe du sabot au garrot, etc.

Robe. — Indiquer si le cheval est bai, alezan, etc.

Age. — Indiquer si le cheval a cinq ans, huit ans, âgé, etc.

Aptitudes. — Indiquer si le cheval se monte, s'attelle seul et à deux, s'il est bien mis à la selle, s'il est difficile à l'écurie, etc.

Garantie. — Indiquer si l'on vend avec garantie ou sans garantie des vices rédhibitoires.

N. B. — L'âge et la taille des chevaux ne sont inscrits qu'à titre de renseignement.

L'âge des produits de pur sang est garanti.

LE COURTIER

Très adroit, ayant une grande habitude du commerce des chevaux, tous les marchés lui sont bons pourvu qu'ils rapportent; aussi très souvent il lui arrive de réaliser des bénéfices sérieux en puisant à la fois dans deux bourses : celle de l'acheteur et celle du vendeur.

Vous me demandez conseil? Payez mes lumières. Je vous fais vendre un cheval? Rétribuez mes services.

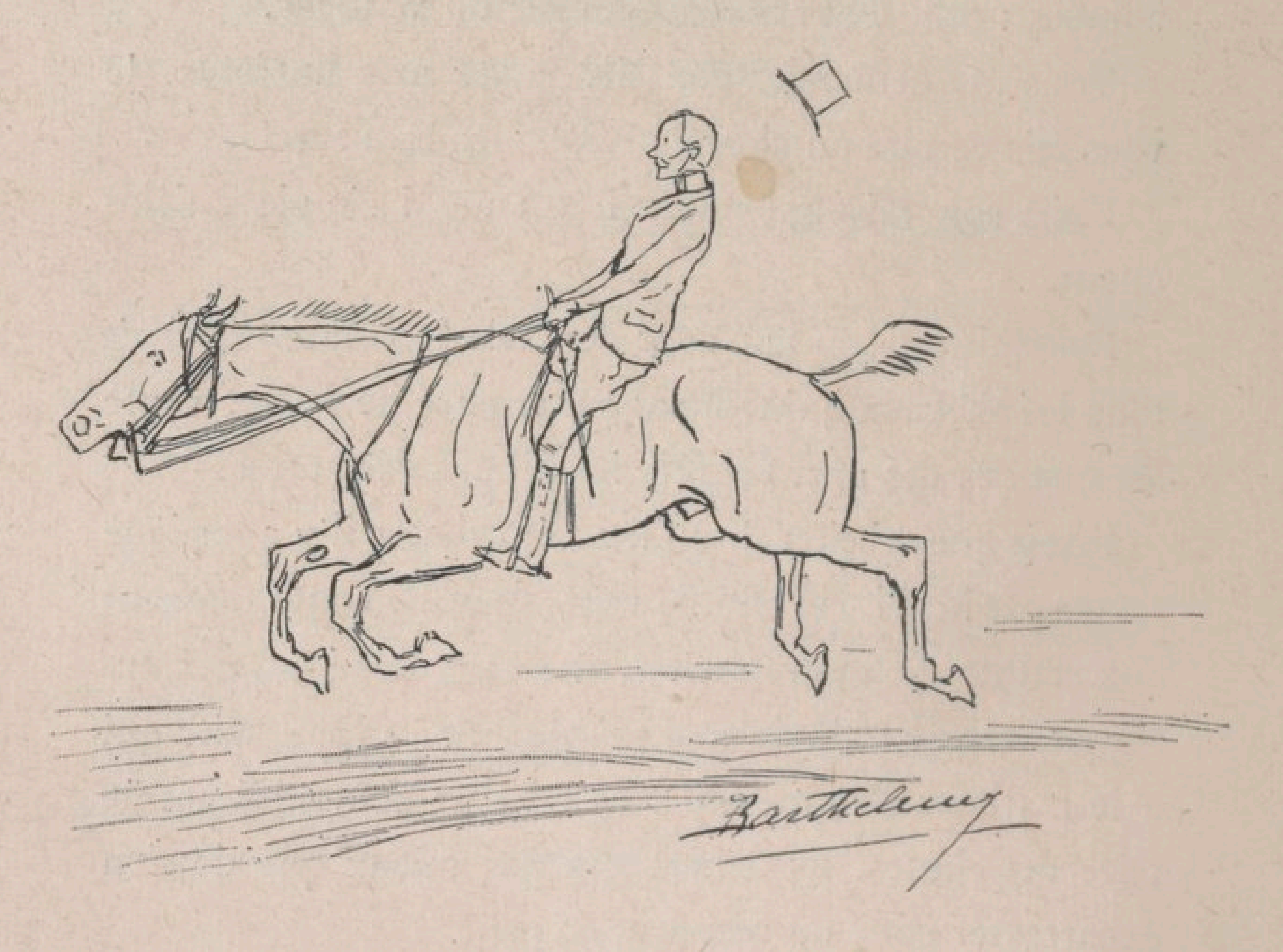
Voilà son raisonnement. Il est aussi simple qu'éloquent.

Poursuivant son but avec activité, le courtier connaît tous les chevaux qui trottent sur le pavé de Paris; vante les qualités des uns, exagère les défauts des autres.

Il sait que tel cheval, qu'il a fait acheter il y a quelque temps par M. X., et pour la vente duquel, conformément aux statuts de sa profession, il a reçu deux bonnes aubaines, est en train de mal tourner. Son propriétaire qui a le malheur d'apprendre avec lui l'art peu séduisant de faire des chutes, ne demandera pas mieux que de s'en débarrasser pour un morceau de pain.

Voilà un bon cheval pour notre homme; une vraie mine d'or inépuisable; ce n'est que la quatrième fois qu'il le fait racheter à vil prix, le lendemain d'un petit accident, par un autre larron mis par lui dans la confidence. A titre de revanche! dit ce dernier.

Il connaît les hommes d'écurie qui boivent l'avoine et il manigance avec eux des affaires véreuses ; avec son flair il découvre aussi les cochers qui sont mécontents de leurs chevaux. Dame ! pourquoi aussi le propriétaire a-t-il acheté chez tel marchand plutôt que chez tel autre plus généreux ?



Si le cocher avait reçu du vendeur un bon pourboire au moment de la livraison, les chevaux seraient parfaits ; mais dix louis pour ces deux rosses ! Avouez que c'est insuffisant pour un automédon qui se respecte.

Le courtier fréquente toutes les ventes et tous les mar-

chés où, l'œil au guet, il apprend à connaître, aussi bien si ce n'est mieux, les hommes que les animaux. Il observe les acheteurs, cherche à deviner le prix qu'ils désirent, le prix qu'ils veulent y mettre, et s'informe le plus adroitement possible de leur adresse.

Le chercheur de la veille ne doit donc être qu'à moitié surpris quand il trouve pendu à son cordon de sonnette un de ces bonshommes en paletot à carreaux ayant à la main parfois un gant, mais toujours un stic et qui vient proposer une excellente affaire (pour lui).

Avec une politesse exagérée, pour ne pas dire obséquieuse, il tiendra à peu près le discours suivant :

« J'ai appris, par le plus grand des hasards, que Monsieur cherche un cheval; si Monsieur voulait, j'ai son affaire. »

Alors il annonce un cheval appartenant à une maison déclarée en faillite; le cheval de bugey d'un jeune homme ayant perdu au jeu, ou celui d'une femme à la mode en brouille avec le Ministère des finances, etc., etc.

Supposons que le courtier ait fait des démarches infructueuses, il ne se tiendra pas pour battu. Un compère animé d'aussi bonnes intentions viendra, le lendemain, faire à son tour ses offres de service.

Je me suis laissé dire, sans vouloir le croire, que des personnes s'abritaient derrière le rempart de l'honorabilité qui leur est fait par leur situation, pour se livrer au

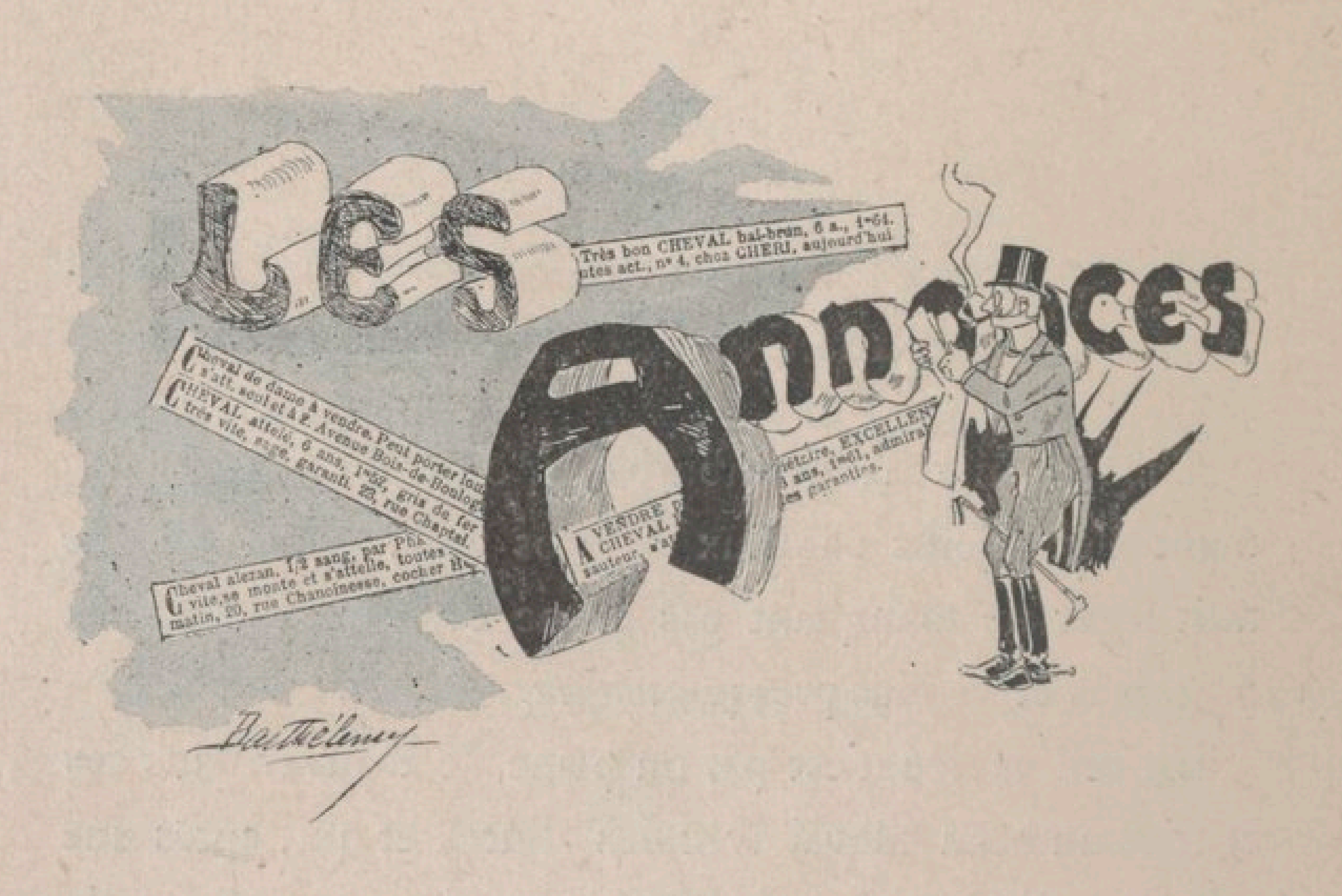
courtage. Ne se serait-on pas trompé ? Ne seraient-ce pas plutôt de simples conseilleurs si nombreux sur cette terre et qui n'auraient de raisons d'être qu'autant qu'ils voudraient bien faire mentir le proverbe ?



MARCHANDS SUBURBAINS

Chez les marchands suburbains, on trouve non seulement d'excellents chevaux de gros trait, mais aussi de trait léger ne manquant pas d'une certaine distinction, présentés et vendus presque *nature*.

Un œil exercé n'est pas en peine de trouver dans ces écuries un beau cheval avec des allures et qui, après une toilette soignée et un dressage entendu, sera digne de figurer à un rendez-vous de chasse.



Est-il toujours nécessaire de voir un cheval avant de l'acheter ? Oui, me répondrez-vous. C'est effectivement le procédé le plus sage, vous mettant à l'abri d'erreurs par trop grossières, pouvant faire rire de vous un ami peu bienveillant.

Cependant, s'il s'agit d'un cheval de peu de valeur devant faire une saison de chasse, ou promener un collégien pendant ses vacances, on peut acheter à distance et sur simple recommandation.

Le journal *l'Acclimatation*, pour n'en citer qu'un, paraissant toutes les semaines, donne à ce sujet d'excellents renseignements par le grand nombre d'annonces qu'il offre à ses lecteurs. Si dans celles-ci vous trouvez un cheval répondant, comme race et comme taille, comme prix et comme aptitudes à ce que vous désirez, vous établissez avec le vendeur une correspondance dans le genre de celle du candidat matrimonial avec l'agence du même

nom. Les renseignements deviennent plus complets, plus précis et le marché se fait ou ne se fait pas.

Pour les gens qui ont beaucoup vécu dans le monde des courses, rien ne leur est plus facile que de se procurer par l'intermédiaire des journaux un bon cheval de chasse et pour un prix souvent très avantageux.

Tel cheval qui figure sous le n° 250 des annonces vient de telle écurie ; il a été acheté pour la forte somme dans un prix à réclamer; claqué il y a quatre mois il a été vendu il y a trois semaines au Tattersall où on l'a revu pour la troisième fois.

L'animal a bien un peu de tête, mais il saute fort. On écrit à son propriétaire, qu'on ne connaît pas, et le marché est conclu.

2° EN PROVINCE

En dehors des grandes villes, qui, à l'instar de Paris, possèdent des marchands vendant des chevaux de luxe, le commerce de ces animaux se fait encore dans les foires et les marchés dont l'importance varie suivant les localités et où les éleveurs amènent leurs produits après les avoir soigneusement préparés à la vente par les farineux.

Les foires se font à des époques déterminées et dans des endroits fixés à l'avance. L'emplacement est le plus souvent aménagé pour recevoir les animaux et les attacher sur plusieurs rangs.

Avant de pénétrer sur le champ de foire les propriétaires doivent payer à un fonctionnaire de la ville une certaine rétribution par cheval. Il n'est fait exception à cette règle que dans ce qu'on appelle les *marchés francs*.

Les chevaux communs restent le plus souvent dehors pendant la durée du marché. Plus ou moins empilés les uns sur les autres, ils sont attachés à des cordes tendues après des arbres, ou bien à des barres en bois disposées à cet effet, ou simplement tenus en main par leurs propriétaires à juste raison soucieux des coups de pieds qui pourraient détériorer leur marchandise.

Pour ces animaux aucune toilette, aucun apparat; les

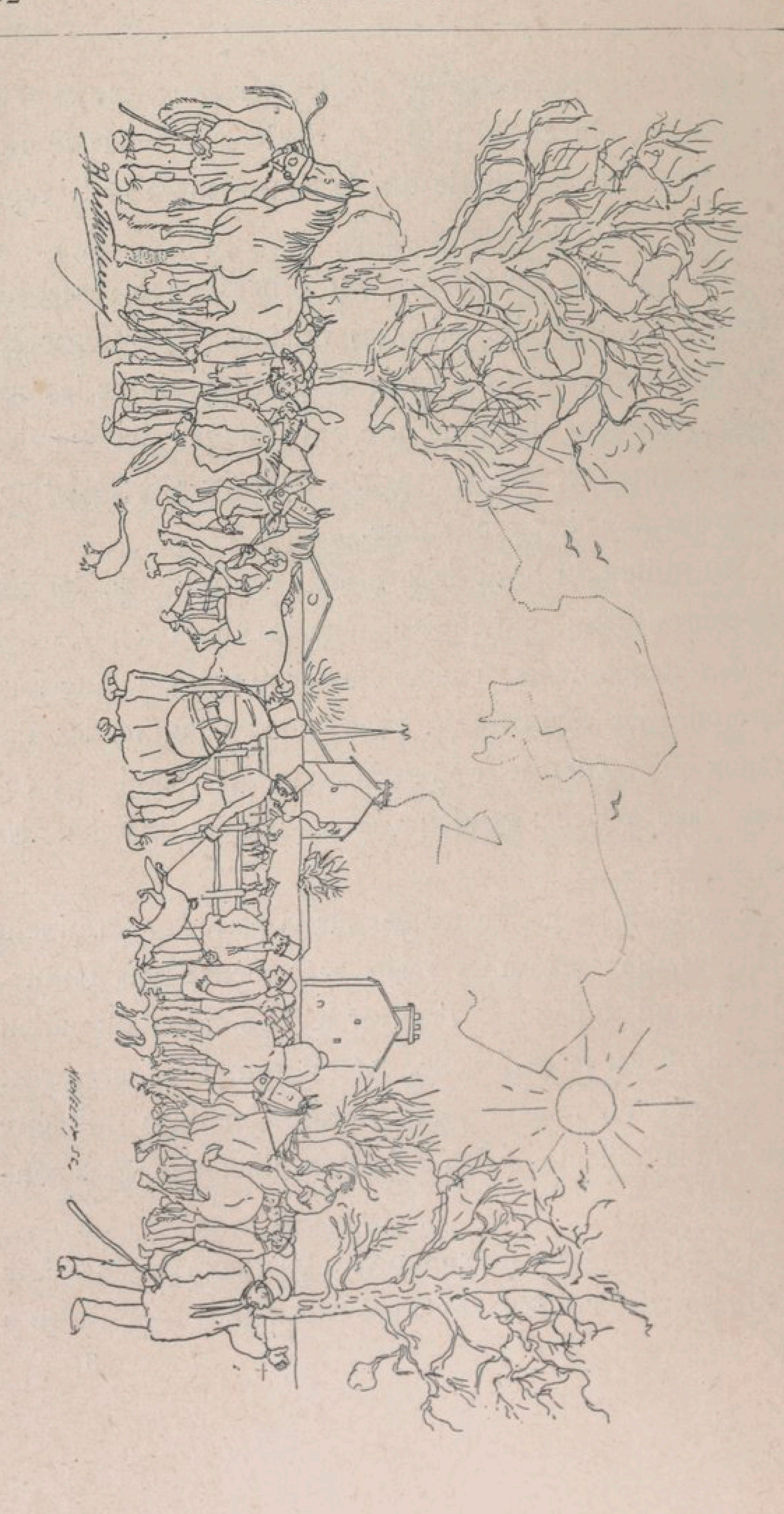
propriétaires se contentent d'apporter de la viande et de la graisse. On dirait qu'ils les vendent au poids comme des bœufs de boucherie que la bonne chère et le repos complet ont amené au fin gras.

Les chevaux de valeur sont généralement enfermés dans les écuries des auberges voisines, séparés par des bat-flancs improvisés à l'aide de perches. On ne les sort qu'au moment de la montre qui, lorsque les marchés sont bien tenus, se fait dans des endroits réservés et appropriés pour la circonstance.

Au milieu du bruit de la foule commerçante, des cris de toutes sortes, du hennissement des chevaux surexcités et des claquements, à vous fausser le tympan, que font entendre les virtuoses du fouet, pour actionner les animaux qu'on fait trotter en main ou montés à poil, se trouvent face à face : vendeurs et acquéreurs, marchandise et argent.

Les transactions, ébauchées sur la place, se terminent dans les auberges où les bruits sont encore plus assourdissants qu'au dehors. Trouver le bon cheval au milieu du lot! C'est là le difficile, car on comprend aisément, d'après ce que nous venons de dire, combien doit être grande la difficulté qu'on a de bien acheter dans ces conditions.

Les éleveurs qui ne conduisent pas leurs produits à la foire les vendent chez eux à des marchands connus, ou à



leurs courtiers, qui ont l'habitude d'explorer la contrée et avec lesquels ils sont souvent en relations d'affaires. L'étranger est mal reçu ; il a peu de succès et le plus souvent il est éconduit par des prix fantastiques demandés par des propriétaires.

C'est que trop souvent il est arrivé à ces derniers d'avoir été floués par des marchands inconnus qui, après avoir expatrié les chevaux très loin, prétextaient un vice rédhibitoire quelconque et menaçaient de la fourrière dans le but déshonnête d'obtenir une diminution de prix.

CHAPITRE III

LES ACHETEURS :

ACHETEURS CORRECTS ET ACHETEURS NAIFS



Le connaisseur en impose au marchand par la façon calme et méthodique dont il procède à l'examen d'un cheval mis sous ses yeux.

Placé à distance, il juge rapidement des grandes lignes, de la taille et du degré de sang. Inutile de parler du sexe qui a été reconnu du premier coup d'œil.

Faire une seule fois le tour de l'animal, suffit pour lui montrer toutes les tares et juger de leur gravité.

Pour terminer son inspection, s'il aborde le cheval de plus près pour voir l'âge, les yeux ou toucher une région sur le compte de laquelle des doutes planent encore dans son esprit, il le fera sans affectation et avec du moelleux dans les gestes pour ne pas effrayer le sujet.

Ayant eu le talent de ne rien laisser voir de ses impressions bonnes ou mauvaises, il demande le prix au marchand.

Voilà l'acheteur correct.

L'acheteur naïf cause beaucoup et répète mal une leçon d'hippologie plus mal apprise encore. Trouve souvent des tares dont on lui a parlé, là où elles n'ont jamais existé; voit des molettes partout et va à différentes reprises toucher un gros suros bien visible.

Accroupi entre les membres antérieurs, il cherche à découvrir un éparvin. Malheur à lui si les deux jarrets sont semblables, il ne saura plus reconnaître s'ils sont sains ou malades.

Le rein lui paraît mal attaché, il a peur qu'il cède en route; il le palpe, le touche, le pince pour obtenir une flexion de la colonne vertébrale, et reçoit souvent, en échange de ce procédé familier, un coup de pied dans la même région de son individu.

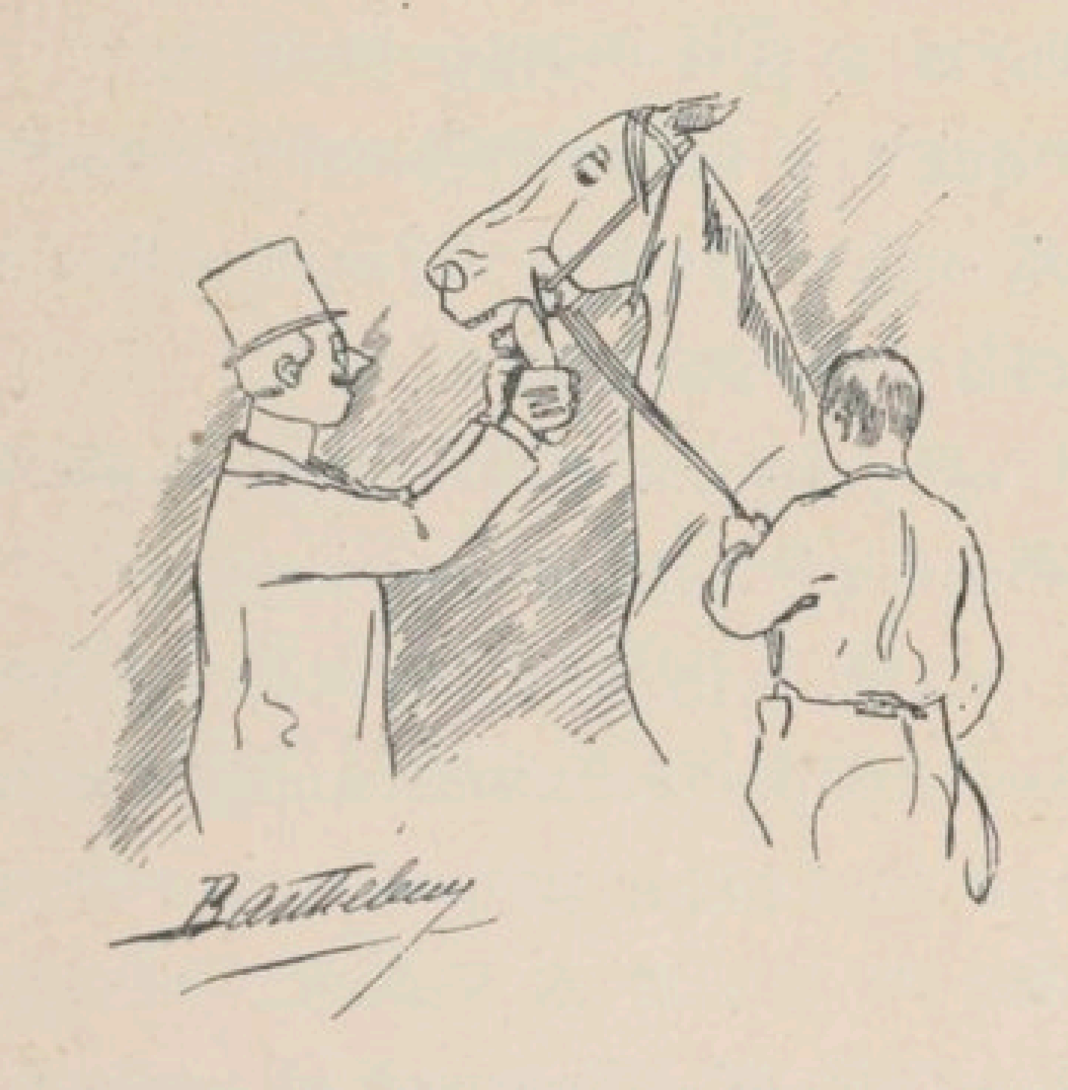
Il regarde de très près les naseaux, voit s'ils sont suffisamment dilatés et s'assure par là de l'intégrité de l'appareil respiratoire.

Il ouvre la bouche, en tirant fortement sur la langue, pour voir l'âge, qu'il connaît jusqu'à cinq ans, mais pas au delà et encore! En présence d'un procédé aussi brutal, le cheval qui cabre est à l'avenir considéré par lui comme difficile à brider.

Pour juger de la taille, il se place tout près de l'épaule et sachant quelle hauteur il mesure du sol au bout de son nez, il promène sa main droite, qui décrit toujours une ligne oblique par rapport au sol, de cette région au

sommet du garrot. Il a quelquefois un autre point de repère; c'est tantôt le menton, tantôt le faux-col qui doit servir de point de départ à la main qui ira rejoindre l'objet à mesurer.

A part cela, l'examen est complet, il n'a oublié que deux choses importantes entre toutes : voir les yeux et reconnaître le sexe.



Acheter un cheval pour une jument n'a pas une grande importance si on ne veut pas consacrer celle-ci à la reproduction; mais il peut être plus désagréable, pour son service personnel, d'acheter pour hongre un cheval *pif*, criard et turbulent au point de faire croire que l'on est monté sur un étalon rouleur.

Il ne manquerait que la médaille au poitrail.

Pendant tout le temps que dure cet examen superficiel,

mais long, le marchand profite de toutes les fautes commises et ne manquera pas de les exploiter si l'occasion se présente.

« Ne faites pas attention au suros; ce cheval a été élevé sur un terrain calcaire et dans ce pays, l'herbe, le cru, donne de l'os. »

Puis arrive le moment de flatter un peu l'amour-propre de l'acheteur et de faire le brave homme.

« Vous qui êtes un connaisseur, vous l'avez vu ce suros; moi, on me l'avait caché comme je pourrais vous laisser ignorer cette atteinte. »

Tout en continuant son bavardage, il met le doigt sur un des paturons où il manque trois poils.

« Vous montez bien, prenez ce cheval, vous en serez ravi; je vous le donne avec toutes les garanties et s'il ne vous plaît pas vous me le ramènerez, je vous en donnerai un autre. »

N'oublions pas qu'en matière de garantie, la loi, en dehors des vices rédhibitoires, ne reconnaît que celles écrites de la main du marchand et clairement stipulées par lui.

Que de personnes se sont crues à l'abri d'une erreur d'achat en emportant avec leur acquisition un petit papier, non timbré, dans lequel le marchand garantissait sa marchandise exempte de tous vices rédhibitoires.

Est-ce que la loi n'est pas suffisante pour cela! Ne

garantit-elle pas mieux que tous les vendeurs de la terre réunis?

Si le cheval ne vous plaît pas, ramenez-le-moi, a dit le marchand, je vous le changerai.

Encore une duperie de sa part et dont la bourse de l'acheteur ressentira les effets.

Il ne faut pas se dissimuler que toute marchandise sortie d'un magasin est acquise à la partie prenante et ne peut y rentrer qu'en éprouvant une dépréciation.

Si le vendeur veut bien reprendre le cheval qu'il vous avait cédé pour vous en livrer un autre, il aura bien soin de reporter sur la tête de celui-ci, dont la qualité commerciale est presque la même, souvent moindre, le montant du préjudice causé à l'animal vendu.

Ici, pas d'arbitre; le marchand est seul juge de son estimation.

D'échanges en échanges on arrive, en peu de temps, à payer le double au moins de sa valeur un cheval qui ne vaut peut-être pas le premier qu'on avait acheté.

Le marchand a cependant été bien complaisant; il a été de bonne foi et sa femme, qui n'a pas le droit de faire du commerce, vous a même donné, pendant l'absence préméditée de son mari, une prolongation de garantie?

Que voulez-vous de plus?

CHAPITRE IV

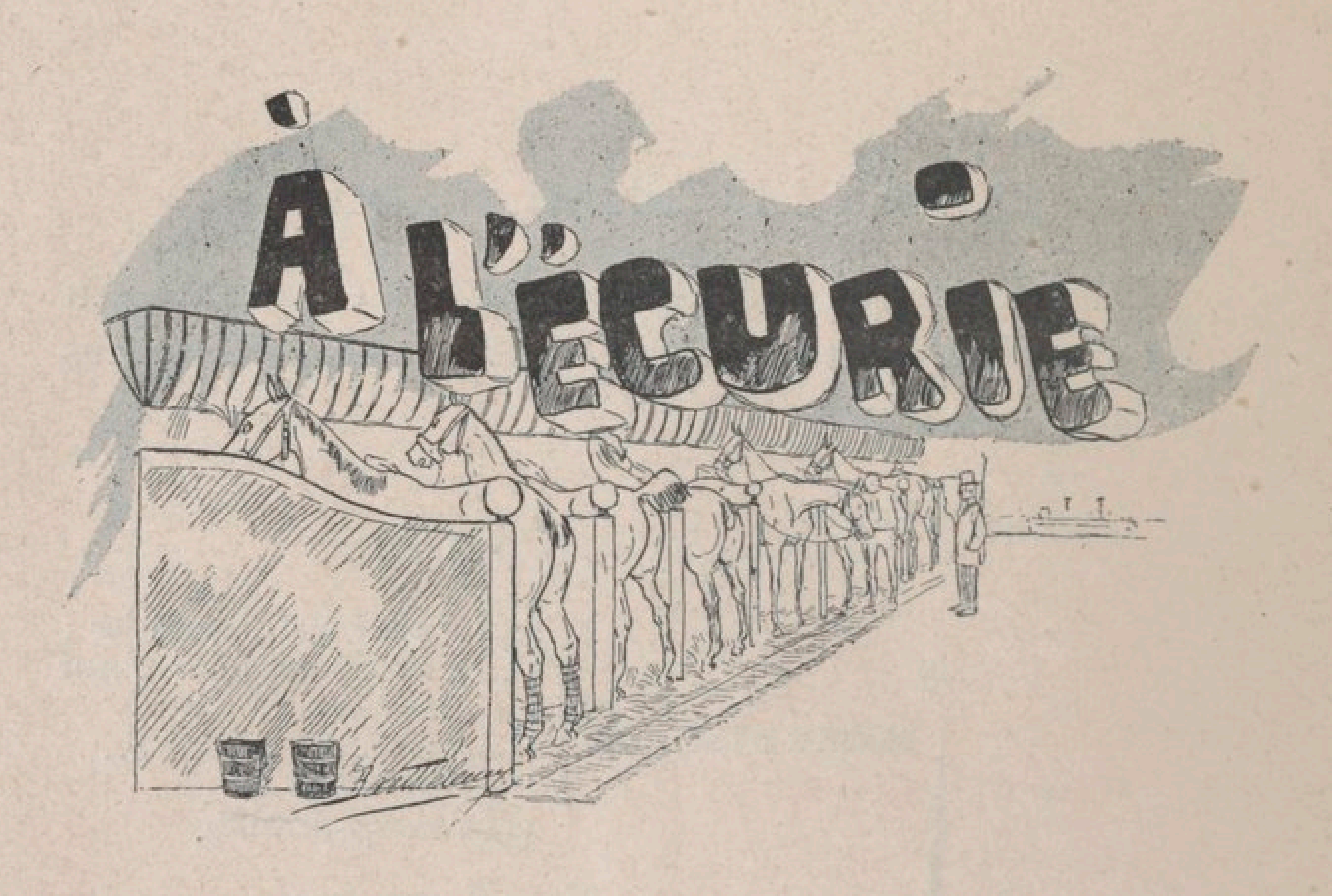
EXAMEN DU CHEVAL EN VENTE :

1° A L'ÉCURIE — 2° A LA MONTRE

EXAMEN DU CHEVAL EN VENTE

Dans l'étude que nous allons entreprendre sur l'examen du cheval en vente, nous suivrons l'ordre indiqué daus le tableau suivant :

- 1° A L'ÉCURIE
  - *En place.*
  - *A la sortie de l'écurie (sous la porte).*
- 2° A LA MONTRE
  - A — EXAMEN D'ENSEMBLE
    - Ayant pour but d'apprécier :
    - 1° *Le service auquel le cheval est propre.*
    - 2° *La conformation générale.*
    - 3° *Le degré de sang.*
    - 4° *La trempe probable.*
  - B — EXAMEN DE DÉTAIL
    - 1° de *face*, de haut en bas.
    - 2° de *biais* (côté droit) en se plaçant en avant.
    - 3° de *profil* (côté droit).
    - 4° de *biais* (côté droit) en se plaçant en arrière.
    - 5° par *derrière* de haut en bas.
    - 6° de *biais* (côté gauche) en se plaçant en arrière.
    - 7° de *profil* (côté gauche).
    - 8° de *biais* (côté gauche) en se plaçant en avant.
    - 9° Faire lever les pieds l'un après l'autre et examiner en même temps les organes génitaux.
  - C — EN ACTION
    - En main : au pas (faire avancer, reculer, tourner).
    - — au trot (sur la terre et sur le pavé).
    - Monté : au pas, — au trot, — au galop : Voir seller et monter soi-même.
  - D — TOISER, SIGNALER ET NOTER



Bien que l'examen du cheval à l'écurie n'ait pas une grande importance, il ne faudra pas négliger de le faire toutes les fois qu'on le pourra.

Dans sa stalle ou dans son box, dont le sol, toujours plus élevé que le reste de l'écurie, est disposé sur une pente plus forte que ne le comportent les règles d'une bonne hygiène, dans le but de grandir le devant ou de dissimuler un dos mou, l'animal devra être dans un état de calme et de repos complets. Sa respiration sera à peine sensible, sans soubresaut et son œil ne témoignera d'autre inquiétude que celle résultant de la présence d'un visiteur.

S'il ne voit que d'un œil il tournera peu volontiers du côté où il est borgne et regardera, toujours en fléchissant l'encolure, du côté où il a conservé le sens de la vision.

Il devra autant que possible être à l'appui sur ses

quatre membres; ne pas montrer le *chemin de Saint-Jacques*, c'est-à-dire avoir constamment porté en avant un des pieds antérieurs; ni reposer sans cesse sur le même membre postérieur.

Si, après l'avoir fait ranger doucement dans l'intervalle qu'il occupe, il s'appuie, tantôt sur un membre tantôt sur l'autre, en répétant ce mouvement, il doit souffrir des articulations; le sujet atteint d'éparvins secs fléchit les jarrets par des mouvements saccadés visibles surtout au moment où il tourne.

La manière dont il est attaché peut aussi fournir des renseignements. Un licol et un collier placés simultanément indiquent un cheval qui tique ou qui se détache facilement; deux longes très courtes peuvent faire supposer qu'il a des tendances à mordre ses voisins

Placé derrière on peut jeter un coup d'œil sur l'ampleur de la croupe, sur les fesses, les jarrets et les aplombs des membres postérieurs.

L'animal méchant couche les oreilles dès qu'on l'approche et attend souvent qu'on soit à bonne portée pour détacher la ruade.

Avant de sortir le cheval sur lequel on a jeté son dévolu il est d'usage, de la part du marchand, de faire remettre un peu d'ordre dans la toilette.

Les couvertures sont enlevées d'un seul coup en les faisant glisser par la croupe pour ne pas rebrousser le

poil soigneusement couché par les soins journaliers. Puis l'homme d'écurie convaincu, par les arguments de celui qui le paie, que pour bien nettoyer la peau d'un cheval il faut mouiller la sienne, les deux mains armées, l'une d'une brosse l'autre d'un torchon-serviette, exécute en sifflottant, non pas en signe de réjouissance, mais par habitude, un dernier et rapide pansage devenant, par la force et la vitesse des mouvements qui se succèdent avec régularité, un vrai massage transformant le sujet en un miroir.

Le cheval pourvu ensuite d'une bride anglaise avec ou sans muserole selon le volume de la tête, ou plus souvent d'un simple licol de couleur, qui a bien son cachet, n'attend plus pour sortir de sa stalle, dans laquelle on lui a fait faire demi-tour, que le coup d'éponge mouillée passée sur les yeux, dans les naseaux, sur la crinière, sur les membres et sous la queue et qu'enfin le morceau de gingembre, qui, depuis quelques minutes déjà, a quitté la grande poche du gilet à carreaux du domestique pour prendre place dans sa bouche, abandonne encore celle-ci pour aller rejoindre sa dernière destination.

Ne mettez pas de gingembre, ce n'est pas la peine, dira l'acheteur qui connaît les propriétés de cette merveilleuse racine.

Nous ne nous en servons jamais, répondra le palefrenier lorsque le tour sera joué.

Si par hasard on le surprend transportant de sa bouche

à l'anus du cheval le fruit défendu, il vous répondra que c'est l'habitude, et qu'il obéit à une consigne donnée.

Et puis, il en met si peu, si peu que ça ne peut avoir aucun effet.

Lorsque le cheval a quitté sa stalle ou son box et qu'on se dispose à le sortir de l'écurie il est bon de l'arrêter sous la porte pour examiner ses yeux, son âge et explorer la région de l'auge.

Plus loin nous verrons comment on procède.



2° A LA MONTRE

EXAMEN D'ENSEMBLE

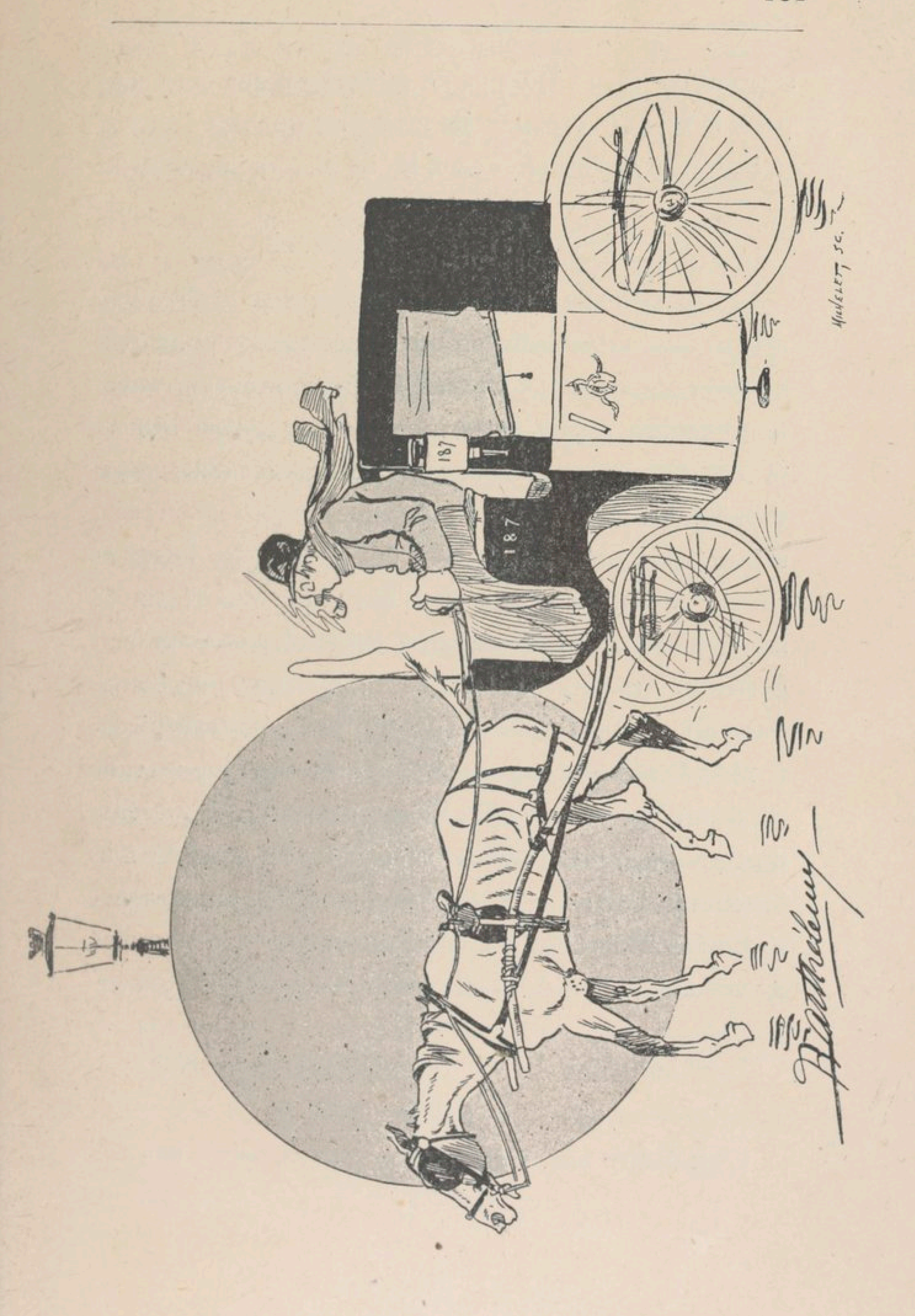
1° Service

Pour ce qui concerne le service, disons de suite qu'ici, nous envisagerons seulement celui de la selle, d'abord parce que cette spécialité, tout en nous intéressant davantage, nécessite une conformation meilleure que les autres, ensuite parce qu'un beau cheval de selle peut toujours faire un bon cheval de trait si on sait proportionner sa masse au poids qu'on lui donne à tirer.

Que de chevaux de pur sang, après avoir été salués par les applaudissements de la foule assidue qui constitue le monde des courses, sont successivement devenus chevaux de chasse, chevaux d'arme, et ont enfin été appelés à la triste destinée de traîner sur les grand'routes ou ailleurs la lourde voiture d'un loueur.

N'auraient-ils pas, avant cette décadence, fait bonne figure dans les brancards d'une victoria?

S'ils accomplissent encore avec énergie la tâche qui est


187

souvent réservée à leurs vieux jours, c'est que chez eux, parle le sang, la première de toutes les qualités.

Ils ont beau être tarés ceux-là, ils ne sont jamais usés.

2° Conformation générale

Les beautés que l'on doit rechercher chez le cheval de selle, et qui même sont en partie nécessaires pour qu'il mérite ce nom, sont : une tête légère, fine et expressive, une encolure longue et bien greffée, un garrot haut et prolongé en arrière ; un dos bien soutenu, des reins courts et puissants, une croupe et une épaule longues et obliques, une poitrine profonde et bien descendue, des fesses et cuisses puissamment musclées, des avant-bras et jambes longs et bien garnis de muscles, des tendons secs et bien détachés, des paturons de bonne longueur et de bonne direction, des articulations larges, enfin de bons pieds.

Mais l'examen de toutes ces parties nécessite une étude de détails qu'il vaut mieux, selon nous, faire précéder de certains grands caractères que doivent posséder tous les chevaux de selle. Ils sont de la première importance et leur réunion chez un même cheval permet, au point de vue esthétique, de lui donner une valeur plus grande.

A. — *Légèreté de l'avant-main et puissance de l'arrière-main.*

C'est-à-dire une conformation comportant : une tête

légère autant que possible, mais surtout une encolure longue et bien sortie, une croupe puissante, des cuisses et fesses bien descendues et bien musclées.

Si la tête et l'encolure servent, par leurs déplacements, à maintenir ou à détruire l'équilibre dans les allures; s'il est vrai encore, et nous n'en doutons pas, qu'un cheval pour sauter se sert presque autant de ces deux régions que de ses jarrets, il ne faut pas en conclure qu'elles doivent être chargées de muscles et encore moins de graisse.

Les muscles, en augmentant sa masse, accroîtraient aussi le poids, qu'il faut déplacer.

B. — *La situation du garrot le plus en arrière possible.*

Cette situation du garrot, a, en effet, deux conséquences très importantes :

1° Elle permet à l'épaule de s'étendre et de s'incliner, et nous verrons plus loin les avantages résultant de la longueur et de l'obliquité de cette région.

2° Elle recule l'emplacement de la selle et place le passage des sangles bien en arrière des coudes.

La selle pourra, il est vrai, revenir quand même en avant, si les muscles placés en arrière des épaules et constituant par leur présence un faux panneau naturel, ne sont pas suffisamment développés.

Ce sont là autant de qualités qui ont pour résultat de

reporter sur l'arrière-main une grande partie du poids du cavalier.

L'avant-main ainsi déchargée rend le cheval plus léger et plus agréable.

C. — *L'angularité des formes.*

Nous voulons désigner par cette expression imagée, le heurt des lignes, la saillie manifeste des abouts osseux sous la peau du cheval en bon état, en un mot l'absence de tissu graisseux ou conjonctif aux grands angles formés par le squelette.

Cette conformation du cheval *taillé à coups de hache*, qui ne séduit pas l'œil de l'amateur peu connaisseur, est au contraire recherchée par l'homme de cheval, car il sait fort bien que l'empâtement des régions est la marque du lymphatisme et que la distinction et surtout le sang sont les conditions essentielles de la valeur du cheval de selle.

La sécheresse et le heurt des lignes doivent surtout se faire remarquer à plusieurs points principaux : à l'angle de l'épaule qui doit être basse, bien détachée des muscles de la base de l'encolure et faire saillie en dehors ; à l'angle de la hanche ; à la partie inférieure des membres où la peau doit dessiner nettement la forme des os, des tendons et des ligaments sous-jacents.

Pour terminer, nous dirons que deux lignes droites que nous supposerons passer l'une, par la pointe de l'épaule et le sommet du garrot, l'autre par la pointe de la fesse et l'angle de la hanche, doivent se rencontrer à une petite distance au-dessus du dos et un peu en arrière du garrot.

Placé là, le point d'intersection de ces deux lignes indiquera une épaule bien renversée, une bonne obliquité de la croupe, et des hanches bien placées, c'est-à-dire plutôt basses que hautes.

Situé très haut il sera la conséquence d'une épaule droite et d'une croupe avalée ; placé au-dessous de la ligne du dos il devra sa position fâcheuse à une épaule oblique, il est vrai, mais surtout à une croupe horizontale toujours accompagnée de jarrets placés en arrière de la ligne d'aplomb.

Enfin plus le point de rencontre dont nous nous occupons sera en avant, plus la croupe sera horizontale et l'épaule droite ; plus il sera placé en arrière, au contraire, plus l'épaule et la croupe seront obliques.

3° Apprécier le degré de sang

C'est là un des points les plus importants. Un cheval peut être bâti d'une façon irréprochable, s'il manque de sang, il ne sera jamais qu'une rosse incapable de faire un bon service.

On a bien raison de dire que le *sang rachète tout ;*

lorsque existe cette qualité, sans laquelle un cheval de résistance ne peut pas être, il est permis de passer sur bien des petits défauts de conformation et de laisser inaperçues certaines tares qui ne peuvent effrayer que les personnes n'ayant pas l'habitude de se servir des chevaux.

Pour bien nous pénétrer de l'incomparable supériorité du cheval de sang, laissons parler M. de Gasté, dont nous avons admiré l'ouvrage sur le recrutement du cheval de cavalerie.

« Un des faits hippiques qui prouve le plus l'immense, l'incommensurable supériorité du cheval de sang sur toute autre race, est le match qui a eu lieu en 1879, je crois, entre *Triboulet*, appartenant au baron Finot, et *Tambour-Battant*, à M. Khan. *Triboulet* avait eu quelques succès comme steeple-chaser, mais à l'époque du match il était bien sur son déclin, *Tambour-Battant* était un trotteur de premier ordre.

« Les deux chevaux devaient parcourir 40 kilomètres sur la route qui entoure l'hippodrome de Longchamps. Les conditions les plus dures étaient imposées au vieux fils de *Marengo* : 1° Il était monté, tandis que le trotteur était attelé à une araignée ; 2° Il devait accomplir le trajet *d'un seul temps de galop*, tandis que son adversaire pouvait changer d'allure, et même s'arrêter pour reprendre haleine.

« L'issue de la lutte ne faisait aucun doute pour ceux

qui n'avaient jamais manié de pur sang, et le trotteur apparaissait déjà victorieux. Les partisans de *Triboulet* n'étaient pas moins convaincus du succès de leur champion.

« Le résultat devait entièrement justifier les prévisions de ces derniers : le cheval de pur sang parcourait les 40 kilomètres en 80 minutes! *Tambour-Battant* était entièrement fini au bout de la cinquième lieue.

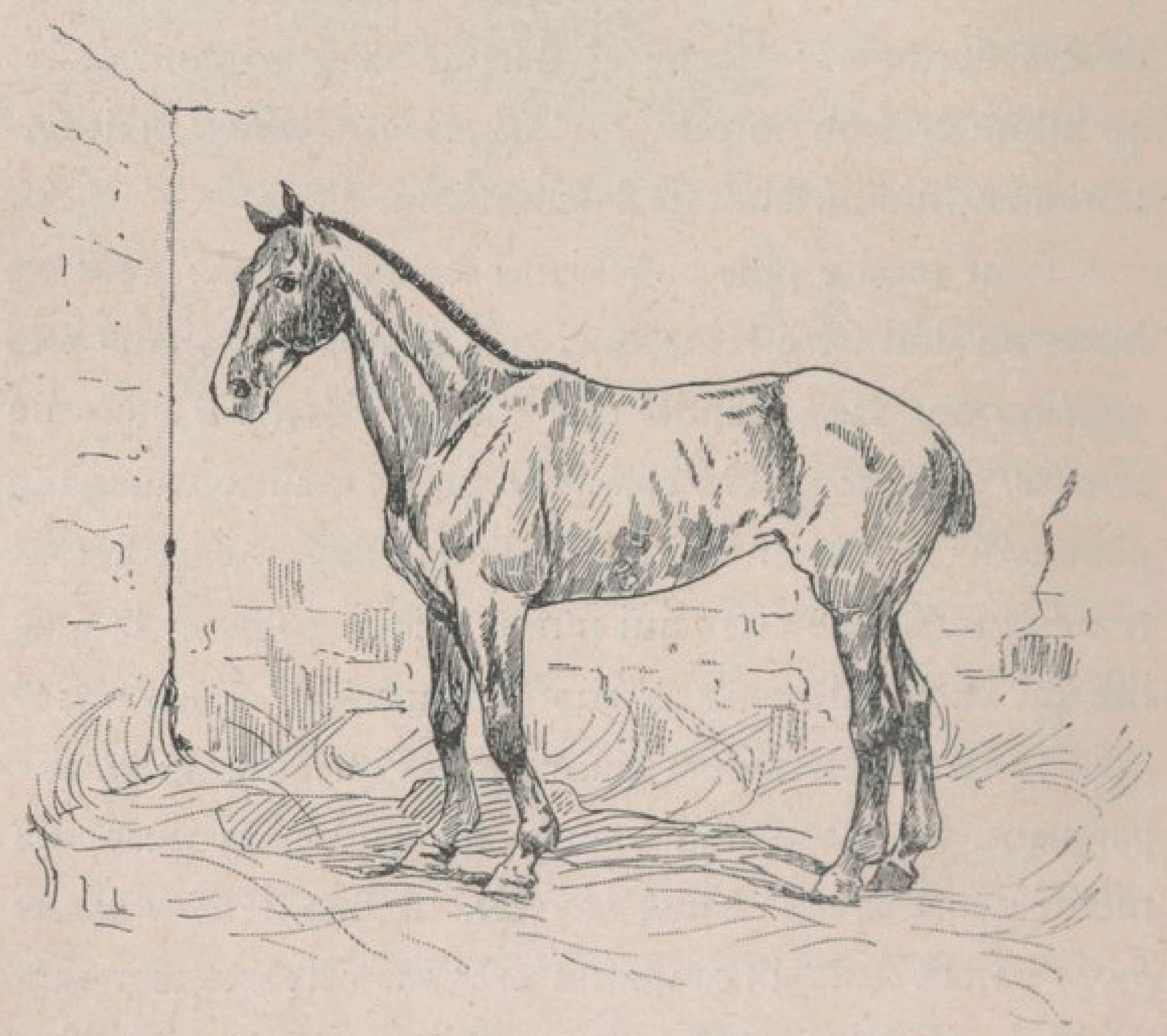
« Pour rendre plus concluante encore l'issue de cette lutte, on doit faire remarquer que *Triboulet* était un très *médiocre* pur sang, tandis que *Tambour-Battant* était un *excellent* demi-sang. On voit donc qu'un mauvais pur sang peut avoir raison, en se jouant, d'un demi-sang parfait, et je ne saurais rien citer qui puisse mieux prouver la qualité du cheval de sang et son incontestable supériorité.

« Le temps était alors aux matchs : quelques mois auparavant, le baron Finot en avait gagné un autre du même genre avec la petite *Jacinthe*. La fille de *Fortunio* et *Syren* battait dans un canter un des plus célèbres trotteurs du Midi, *Zéthus :* elle faisait avec la plus grande facilité 30 kilomètres en moins d'une heure. Cet exploit ne l'empêchait pas de venir trois semaines après gagner des courses à Auteuil, tandis que son malheureux rival était irrémédiablement claqué. »

Le fait suivant est, selon nous, encore plus concluant.

Le 20 juin 1888, un pari qui, en cas de réussite, devait

avoir son petit retentissement dans le monde hippique, attirait sur les bords de la Loire le Tout Saumur s'occupant de cheval : militaires et civils, tous avaient voulu assister à une solennité sportive.



Mascotte, d'après une photographie de M. Coué.

Il s'agissait de faire, sans distinction d'allures, sur la route de Saint-Lambert à la Ménitré (aller et retour), 40 kilomètres en 1 heure 32 minutes avec un cheval de fiacre monté.

L'auteur du pari, un cavalier émérite, doublé d'une

énergie exceptionnelle, avait choisi pour cet exploit la jument *Mascotte,* provenant d'une des réformes de l'École de cavalerie où elle avait été adjugée, sous le coup de marteau du commissaire-priseur, pour la forte somme de 85 francs.

Mascotte, de demi-sang, *âgée de 19 ans,* achetée à Caen en 1873 pour 1,100 francs, était, vu l'état de ses membres, une vraie pathologie ambulante.

Les articulations, emprisonnées dans des tares molles et dures, de toutes sortes et de tous les âges, rendaient les départs pénibles, mais retrouvaient peu à peu, par l'exercice, une souplesse suffisante.

Tout avait été prévu pour le pari. Si la jument venait à mourir au champ d'honneur, l'audacieux champion devait la payer 500 francs au loueur.

Mascotte ne mourut pas, et, malgré l'état plus que précaire de ses membres, elle gagnait sa course qu'elle accomplissait en 1 heure 30 minutes et 45 secondes.

Encore une fois le sang avait parlé et avait crié vengeance contre ses calomniateurs heureusement de plus en plus rares.

Conclusion. — Si pour les producteurs, les éleveurs et les marchands, le meilleur cheval de l'écurie, toutes considérations mises à part, est celui qui rapporte le plus au moment de la vente, pour certains consom-

mateurs, parfois, la monture préférée est celle qui coûte le moins cher, celle qu'on n'a pas peur de casser.

Qu'un rallye-paper vienne à se faire dans une ville de garnison, et dans tous les régiments de cavalerie où le cheval est en honneur, et ce genre de distraction fréquent, beaucoup d'officiers, à juste raison ou non, soucieux des petits accidents pouvant survenir à leur monture qui leur procure des satisfactions d'un autre genre, prennent ce jour-là les uns un cheval de troupe connu, les autres, confiants dans leur vigueur personnelle, le premier animal venu.

Chose remarquable, tous les chevaux sont à l'arrivée; bons et mauvais ont fait des prouesses et ont montré les preuves d'une qualité inconnue en passant par dessus de nombreux obstacles naturels et en galopant àtravers pays.

Quels bons chevaux, dit-on souvent, à la suite d'une de ces joyeuses réunions si compatibles avec le métier militaire, mais aussi quels vigoureux cavaliers, car la raison d'un tel succès est due en partie au dicton :

Avec des éperons à soi
Et un cheval au Roi

. . . . . .

4o JUGER DE LA TREMPE PROBABLE

Par là, nous voulons parler de la densité plus ou moins grande des tissus, qui ne peut arriver qu'avec le

travail et une bonne nourriture libéralement distribuée, surtout dans le jeune âge.

C'est avec raison que nous plaçons le travail en premier lieu, car, à lui seul, s'il est bien compris, il peut suffire, même avec une nourriture ordinaire, à donner *du gros*, du muscle et de la consistance à tous les organes.

Le cheval qui a travaillé est dur, ferme au toucher. Chez lui, les muscles, développés par la gymnastique fonctionnelle, font saillie sous la peau, tandis que chez celui qui a vécu dans une douce oisiveté, ils sont peu volumineux, flasques, et paraissent être en gélatine : le doigt appuyé sur la croupe semble y entrer comme dans du beurre.

De ces deux sujets, le premier, celui qui a travaillé, est prêt à rendre de suite des services qui deviendront chaque jour plus importants avec un bon régime. Le deuxième est incapable, quant à présent, de fournir un travail un peu sérieux, bien qu'ayant fait le vide dans le coffre à avoine de son propriétaire. Il faudra avoir la patience de l'attendre longtemps encore.

Donner de l'avoine à un jeune cheval est parfait; mais, pour qu'il en profite, il faut qu'elle soit dépensée par un exercice proportionné à sa force de résistance, sans quoi elle est en partie perdue.

N'est-ce pas là ce que font les Anglais qui, par l'association de ces deux facteurs, *travail* et *nourriture*, arri-

vent à nous fournir des chevaux entièrement faits à l'âge de cinq ans et provenant souvent des plaines de la Normandie où ils les ont acheté poulains ?

L'examen d'ensemble terminé, lorsqu'on s'est rendu compte de la conformation générale du sujet en se pénétrant bien de ce fait que le cheval parfait n'existe pas et que, quand l'avant-main est beau, il faut chercher les défauts dans l'arrière-main et réciproquement ; qu'on a apprécié le degré de sang et la trempe ; que, par un rapide coup d'œil, on a reconnu le sexe, sauf bien entendu une vérification qui peut dévoiler des particularités cachées ; qu'enfin on a jugé de la taille toujours facile à contrôler, examiné les dents et les yeux, il est permis de passer à une étude plus longue et au moins aussi importante, que nous appellerons : *examen de détail.*



EXAMEN DE DÉTAIL

Pour procéder à cet examen on peut employer plusieurs méthodes qui sont toutes bonnes puisque, bien appliquées, elles ont pour but de passer en revue tous les rouages composant la machine animale et de ne rien laisser inaperçu.

Beaucoup d'acheteurs commencent par les pieds, dont l'intégrité doit être aussi complète que possible, pour ensuite parcourir du regard les autres régions en remontant vers le tronc.

En agissant ainsi, on se rapproche un peu de la manière de faire d'un empereur romain qui, lorsqu'il choisissait un cheval, dans le but de ne pas se laisser séduire par un beau corps, ne voulait le voir que recouvert d'une toile laissant visibles les membres seulement. Si ceux-ci lui paraissaient bons il faisait alors lever le voile.

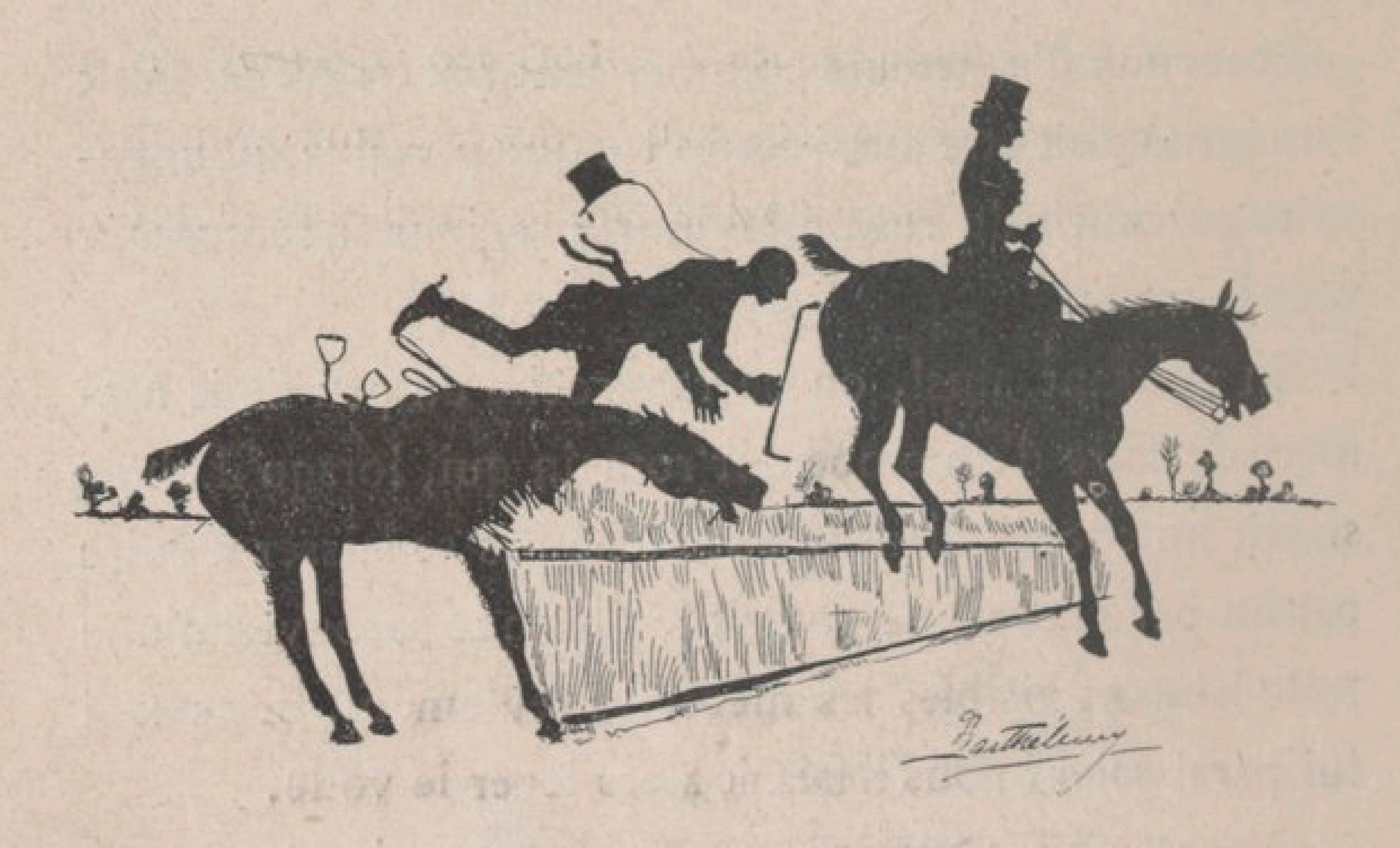
D'autres au contraire commencent par le tronc pour finir par les pieds, dont l'impression bonne ou mauvaise qu'ils laisseront en dernier lieu, pourra modifier complètement un jugement précédent.

Que l'analyse débute par le bas ou par le haut, les rayons, dans les membres, pouvant être étudiés de deux façons différentes, donnent d'excellents renseignements lorsqu'elles sont combinées.

Ou bien on les apprécie par rapport à ceux qui les précèdent ou qui les suivent dans la même colonne de soutien : c'est ce qu'on appelle l'examen par *tranches verticales*.

Ou bien on les compare successivement dans les membres antérieurs et postérieurs : c'est ce qu'on désigne sous la dénomination d'examen par *tranches horizontales*.

Dans l'étude que nous allons entreprendre, tout en suivant l'ordre indiqué dans notre tableau, nous procé-



derons par couches parallèles pour le tronc, en commençant par la tête, et de haut en bas pour chaque membre pris isolément. Car s'il est indispensable qu'un cheval de selle ait de bons pieds, ce dont on a déjà pu se faire une idée par l'examen d'ensemble, il est au moins aussi utile qu'il possède de bons yeux dont on n'a pu encore juger de l'état, lorsque, les achats se faisant en plein air, ce

qui est le cas le plus fréquent, il n'a pas été possible d'arrêter sous la porte de l'écurie le cheval présenté.

Selon nous, il serait regrettable de perdre un temps précieux à l'examen des membres et du corps d'un animal que l'on pourrait trouver borgne ou aveugle au moment de clore son inspection.

1° De face

On se place devant le cheval et on examine successivement les diverses régions qui se présentent à l'œil, en procédant de haut en bas.

La Tête, qui est le siège des facultés intellectuelles et des instincts, pour être belle dans son ensemble, doit avoir la forme d'une pyramide à quatre faces, tronquée inférieurement, large et bien développée à sa partie supérieure, fine à sa partie inférieure; l'œil grand, bien ouvert, à fleur de tête, très mobile, doux, expressif et placé loin des oreilles qui doivent être bien portées et très espacées ; les naseaux larges ; les lèvres minces et fermes ; les branches des maxillaires très écartées ; les vaisseaux et les nerfs bien dessinés sous une peau fine.

La tête peut être *grosse*, *petite*, *carrée*, *camuse*, de *rhinocéros*, *busquée*, *moutonnée*, de *lièvre*, de *vieille*.

Dans la tête il faut examiner les régions suivantes :

La Nuque, dont il faut s'assurer,en y passant la main, qu'elle est exempte de *mal de taupe*, de plaies, de cicatrices provenant de coups ou de l'action de *tirer au renard*.

S'il y a quelque douleur le cheval se défend vivement et est difficile à brider.

Les Oreilles doivent être très mobiles, bien taillées, plutôt longues que courtes, les oreilles courtes et épaisses, n'appartenant qu'au cheval commun.

Si elles tombent de côté, elles donnent un aspect disgracieux à la tête, le cheval est dit *oreillard*, *mal coiffé*, et si ce défaut est plus accentué les oreilles sont dites *plaquées*.

Les chevaux peureux et les chevaux aveugles portent l'oreille dans tous les sens ; ce sont des *écouteux*, cherchant à remplacer par l'ouïe le sens qui leur manque.

Une des oreilles peut être *fendue* comme le font encore aujourd'hui certains Arabes pour les chevaux qui naissent le vendredi ; elles peuvent être *cassées*, présenter de la carie du cartilage ou des hypertrophies papillaires douloureuses qui rendent les chevaux difficile à brider ; on peut constater à leur base des cicatrices dues à l'application répétée d'un tord-nez, ce qui indique un cheval difficile ou qui a pu subir une opération douloureuse.

Le capuchon ou la bonnette peuvent cacher un vilain port d'oreilles ; le même effet peut être obtenu à l'aide d'un

fil les enveloppant à leur base et dissimulé sous le toupet ou simplement avec un frontal large placé un peu haut.

Un petit lien discrètement placé et serré à la base de l'oreille peut, sur un champ de foire, maîtriser un cheval méchant; une balle de plomb pendue au bout d'un fil et glissée dans la conque peut, paraît-il, aboutir au même résultat.



Le Toupet, fin et soyeux chez les chevaux de sang, épais et grossier chez les sujets communs sera relevé pour voir s'il ne cache pas quelque cicatrice.

Les Salières, d'autant plus creuses que les chevaux

sont plus vieux et plus maigres, étaient autrefois, parait-il remplies d'air par les maquignons. La fraude était reconnaissable à la sensation de crépitation que donnait la région au toucher.

L'Œil, est une des régions sur lesquelles on devra s'arrêter longtemps. Il est sujet à bon nombre d'affections graves qui passeraient inaperçues à un examen superficiel.

On recherchera des yeux égaux, bien écartés de la ligne médiane, situés à fleur de tête, loin des oreilles, ayant de l'expression, dont les milieux sont parfaitement limpides, à convexité moyenne de la cornée, à pupille extrêmement contractée.

On rejettera autant que possible l'œil petit, couvert; l'œil trop ou pas assez convexe rendant le cheval myope ou presbyte.

Lorsqu'on s'est rendu compte, après un examen rapide de ces beautés et de ces défectuosités, on procède à l'examen qu'on peut appeler médical de chaque œil en particulier. Et pour ce faire il faut abandonner ce procédé grossier qui consiste à agiter la main devant la pupille, après avoir souffletté le cheval. Cette pratique est tout à fait insuffisante pour permettre de distinguer si le cheval voit ou n'y voit pas.

Est-ce qu'un cheval, même complètement aveugle, ne

retire pas brusquement la tête lorsque, après avoir reçu un coup sur la joue, il sent l'air déplacé par une main qui s'agite et le menace encore ?

Le moyen le plus sûr est de se placer en face du cheval ; saisir un montant du bridon ou du licol de chaque main et regarder l'œil de très près. Si on a des doutes on peut faire placer le sujet sous une porte de façon à ce que la réverbération de la lumière dans l'œil n'empêche pas de distinguer parfaitement ses milieux.

Cet organe, tout en ayant ses milieux parfaitement limpides et transparents, pourra être atteint d'*amaurose*, maladie que l'on reconnaîtra à la complète immobilité de la pupille, à sa dilatation très intense, à l'aspect particulier de l'œil qui, précisément à cause de cette fixité et de cette dilatation de l'ouverture pupillaire, donne au cheval un air hagard et hébété. On fera avec certitude le diagnostic de cette affection en fermant l'œil suspect pendant quelques secondes et l'ouvrant ensuite brusquement en pleine lumière. Lorsqu'il est sain, la pupille dilatée sous l'influence de l'obscurité, doit progressivement se contracter. Si la pupille reste béante et immobile on peut affirmer l'existense de l'amaurose

La *cataracte* sera plus facile à reconnaître et un observateur ne s'y laissera jamais prendre. La teinte particulière du cristallin circonscrite ou générale, teinte qu'on peut comparer à l'intérieur d'une écaille d'huître, résutalt

de son opacité, est tout à fait caractéristique. Mais il faudra procéder à l'examen très attentif de la lentille de l'œil car la cataracte au début, réduite souvent à un simple point du volume d'une tête d'épingle, pourrait passer inaperçue.

Il est rare qu'un marchand mette en vente un cheval en plein accès de *fluxion périodique.* Le cas pouvant se présenter, nous dirons que cette affection n'a durant son évolution qu'une période bien caractéristique, celle de la descente de l'*exsudat* fibrineux (*hippopion*) de couleur feuille morte au fond de la chambre antérieure de l'œil. Si donc un cheval est présenté avec un trouble mal défini du globe oculaire, il faut se garder de faire son acquisition. Il peut être atteint de fluxion périodique à la période de début ou bien accomplissant au contraire sa phase terminale.

En dehors des accès fluxionnaires plus ou moins éloignés les uns des autres, l'œil qui a été atteint de fluxion périodique présente, dans son ensemble, un aspect particulier. Souvent il est dépourvu de cils et la plupart du temps la paupière supérieure au lieu de décrire une courbe régulière, comme dans l'œil sain, représente une ligne brisée. Sa teinte générale se modifie également et prend un acpect jaunâtre qui, à lui seul, suffit quelquefois aux personnes exercées à reconnaître un œil qui a été atteint de cette maladie.

Les autres affections que l'on rencontre souvent sur les yeux, telles que : le *nuage*, légère opalescence de la cornée ; la *taie*, opacité complète sur une surface d'étendue variable ; le *lencoma*, cicatrice de la cornée ; *l'ophtalmie simple*, inflammation de la conjonctive etc... sont ordinairement peu graves et il y a lieu d'y faire moins attention.

Ajoutons enfin qu'on peut avoir à constater la présence d'un œil artificiel en caoutchouc durci simulant assez bien le naturel. Une fraude de ce genre est découverte très facilement.

Le Front, pour être beau, doit être large et droit. Il peut présenter, chez certains sujets, des protubérances osseuses, plus ou moins développées, placées de chaque côté sous la peau, et que l'on désigne sous le nom de *cornes*. Les animaux qui les possèdent sont appelés *cornus*.

On peut aussi observer des cicatrices ou des excoriations dues à des chutes ; des traces de trépanation de forme anguleuse ; de la tuméfaction causée par l'inflammation des sinus frontaux, et parfois l'enfoncement de ceux-ci.

Le Chanfrein, large, droit et court dans les têtes bien faites est parfois de siège d'ostéïtes dues au caveçon ; de cicatrices de trépanation situées près de la crête du maxillaire.

On peut aussi constater des fractures de la région dont la consolidation a été vicieuse.

Le bout du Nez, n'est examiné qu'au point de vue des excoriations ou cicatrices, pouvant, par leur présence, faire supposer un manque de solidité des membres antérieurs.

Les Naseaux devront être amples, à peu près immobiles au repos et reprendre assez rapidement leur immobilité après l'excercice. Tapissés d'une muqueuse d'un rose vif dans l'inaction, ils donneront à peine écoulement à un liquide clair et transparent et laisseront sortir, sans bruit, deux colonnes d'air égales et sans odeur.

Sur la pituitaire, on pourra trouver : des cicatrices linéaires résultant de coups d'ongle ou produites par des fétus de paille; des pétechies comme dans l'anasarque; des tumeurs ou des kystes; des chancres morveux reconnaissables à leurs bords taillés à pic, à leur fond blafard, d'un gris plombé et donnant écoulement à un pus filant adhérant aux ailes du nez.

Dans l'intérieur de ces cavités peuvent exister des polypes invisibles mais qui gêneront la respiration. On en sera averti quelquefois par l'irrégularité des deux colonnes d'air expiré que l'on appréciera après avoir fait prendre un peu d'exercice au cheval, en plaçant devant les na-

seaux les deux mains qui devront être également impressionnées, ou à simple vue par les temps froids.

Sur les ailes du nez on observe parfois des pustules de horse-pox ; des déchirures et cicatrices sans importance.

Il peut y avoir du jetage :

Muqueux, opalin, dans la pousse ;

Séreux, *rouillé* dans la pneumonie aigüe ;

Blanc jaunâtre et bien lié lors de l'inflammation des premières voies respiratoires ;

Jaune pâle et de consistance crêmeuse dans la gourme ;

Poisseux, jaune verdâtre dans la morve ;

Fétide, dans les cas de carie dentaire ;

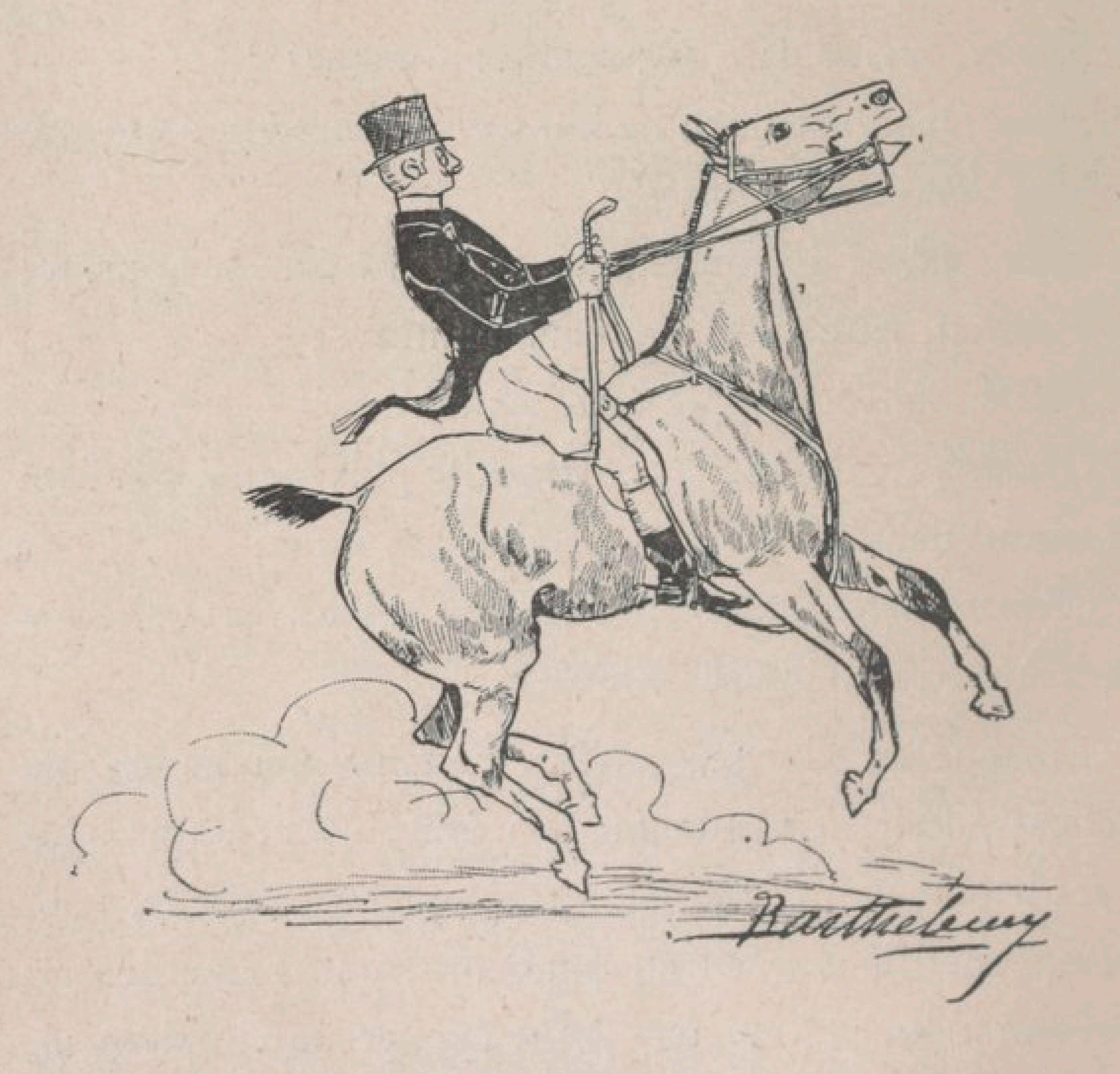
Grumeleux, unilatéral, en quantité plus grande pendant le travail dans les cas de collection des sinus ;

Hémorrhagique, pouvant être compatible avec une bonne santé ou être un indice de morve.

Lorsque les chevaux jettent, certains marchands peu délicats, désirant vendre quand même, lavent les naseaux avec le plus grand soin pour dissimuler le jetage et, pour l'empêcher de reparaître, pendant le temps que dure la présentation, placent une petite éponge ou simplement, comme nous l'avons vu, un paquet de feuilles à l'intérieur des cavités nasales.

C'est ce qu'on appelle *donner le coup de foulard*, *le coup de mouchoir*.

Les Lèvres ne doivent pas être ni trop, ni pas assez fendues, ni trop épaisses, comme on les rencontre chez certains chevaux à bouche dure, qui les interposent entre le mors et les barres, ou elles remplissent l'office d'un coussin diminuant les effets de la main bien que secondée par une bonne assiette et une puissante action des jambes.



Elles peuvent être paralysées d'un côté seulement ou des deux à la fois, ce qui occasionne une grande gêne pour la préhension des aliments et une perte de salive préjudiciable au bon entretien de l'économie.

La lèvre inférieure peut être pendante si la paralysie est complète, ou simplement déviée d'un côté si elle est unilatérale.

On peut constater des plaies dues à des chutes; des verrues, des ulcères morveux, des pustules de horse-pox, des cicatrices circulaires, produites par le tord-nez, indice d'un cheval chatouilleux, méchant, ou qui a subi une opération grave.

Enfin les commissures sont parfois déchirées par l'action brutale du mors.

La Bouche est inspectée pour reconnnaître l'âge, juger de l'état des barres, de la langue, etc.

Pour examiner les incisives, on procède de la façon suivante :

Étant placé devant le cheval et un peu de côté, afin d'éviter les coups de pieds des membres antérieurs, la main gauche, si on est de ce côté, est appliquée à plat sur le chanfrein pour empêcher l'animal de lever la tête. Puis, l'index et le médius de la main droite sont introduits dans la bouche en passant sur les barres; le médius retient la langue au fond de la cavité buccale maintenue ouverte par l'index qui touche le palais, et le pouce, resté libre, écarte la lèvre inférieure de la table dentaire.

Pour ne pas sortir du cadre que nous nous sommes tracé, et qui a pour but d'apprécier le cheval de service,

nous n'envisagerons l'âge, d'une façon pratique, qu'à partir de trois ans.

Faisons de suite remarquer qu'un cheval *prend tel âge* si quelques mois le séparent encore du printemps qui lui donnera cet âge ; et qu'il a *tel âge fait* lorsque cette saison est passée depuis plusieurs mois.

Dans l'armée les chevaux prennent leur âge au 1er janvier.

A *deux ans et demi* les pinces de lait tombent et déterminent aussitôt l'apparition de leurs remplaçantes qui sont complètement sorties à *trois ans*.

A *trois ans et demi* des phénomènes identiques surviennent dans les mitoyennes, et à *quatre ans et demi* dans les coins. Les mitoyennes sont donc remplacées à *quatre ans* et les coins à *cinq ans*.

Pour que le cheval ait en réalité *quatre ans* il faut non seulement que les mitoyennes de remplacement aient terminé leur évolution, mais il est encore indispensable que leur bord antérieur arrive au niveau de celui des pinces, qui est usé, et qu'elles soient placées sur le même arc de cercle.

Les caractères de l'âge exact de *cinq ans* sont tirés :

Des pinces qui sont rasées ; des mitoyennes dont le bord antérieur est usé ; des coins qui doivent être placés sur la même circonférence et sans interruption, que les

pinces et les mitoyennes dont le bord antérieur est arrivé au même niveau que celui des dents voisines.

Lorsque toutes les incisives sont remplacées on dit que le cheval a *tout mis*, et lorsque l'évolution s'est faite d'une façon régulière il n'est pas *avancé*.

A *six ans*, le coin a déjà usé son bord antérieur, tandis que le postérieur arrive à son niveau.

A *sept ans*, les mitoyennes sont rasées. A cet âge on constate souvent au coin de la mâchoire supérieure une échancrure que l'on appelle *queue d'hirondelle*.

A *huit ans*, les coins sont entièrement rasés. Les pinces et les mitoyennes, devenues ovales, commencent à laisser entre le bord antérieur de la dent, et l'émail central, une bande jaunâtre allongée transversalement.

A *neuf ans*, les pinces s'arrondissent, l'étoile dentaire s'accentue, l'émail central se rétrécit et se porte en arrière.

A *dix ans*, les mêmes caractères se manifestent dans les mitoyennes et à *onze ans* dans les coins.

A *douze* ans, les coins achèvent de s'arrondir et l'étoile dentaire, qui se porte en arrière, remplace l'émail central qui a presque entièrement disparu dans toutes les incisives.

A *treize* ans, les pinces commencent à devenir triangulaires et l'étoile dentaire seule existe sur la surface de frottement.

A *quatorze* ans, les pinces sont complètement triangulaires.

A *quinze* ans, les mitoyennes le deviennent.

A *seize* ans, les coins prennent la même forme.

A *dix-sept* ans, toutes les dents sont complètement triangulaires et l'étoile dentaire, devenue plus large, occupe le centre de la table.

A partir de cette époque de la vie, les dents quittent successivement la forme triangulaire, pour s'aplatir de plus en plus d'un côté à l'autre et devenir biangulaires.

Disons encore qu'avec la vieillesse, l'angle formé par le point de contact des incisives supérieures et inférieures devient de plus en plus aigu.

A l'examen de l'âge on peut constater : une persistance anormale du cornet dentaire, qui aurait dû avoir disparu : le cheval dans ce cas est dit *bégu*. On qualifie de *faux-bégu* celui chez lequel l'émail central est encore apparent à treize ans. Les dents pouvant user trop vite ou trop lentement, il faut dans le premier cas, par la pensée, rajeunir l'animal d'autant d'années qu'il a de fois trois millimètres de moins que la longueur normale des incisives (16 à 17 *mm*), et le vieillir au contraire, dans le second, d'autant de printemps que ce chiffre de trois millimètres sera compris de fois dans l'excès de longueur.

On peut aussi remarquer des irrégularités par augmentation ou diminution du nombre des dents; la soudure

de deux d'entre elles ; du prognatisme de l'une ou l'autre mâchoire; des irrégularités d'usure; la division de l'arcade supérieure en deux parties distinctes par suite du manque de soudure des os et enfin, ce qui est très important, des preuves du *tic* avec appui.

Empêcher le cheval de tiquer. Encore un problème à résoudre et qui est loin, je crois, d'avoir sa solution. Empressons-nous de dire, cependant, que certains vendeurs, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte, sont arrivés à un résultat pleinement satisfaisant pour eux, mais non pour l'acquéreur qui se trouve indignement volé. Quelques coups d'un maillet de bois sur les pinces qu'ils ébranlent dans leurs alvéoles et la guérison momentanée est radicale. Par suite de la douleur produite, l'animal torturé de la sorte cesse, pendant les délais de garantie reconnus par la loi, de se livrer à une de ses distractions favorites.

Les dents marquant l'âge des chevaux, on cherche souvent à tromper l'acheteur de ce côté.

Certains éleveurs arrachent les incisives de lait (mitoyennes et coins) afin de hâter la sortie des remplaçantes et de vieillir ainsi des sujets trop jeunes, d'une vente moins facile. On reconnaîtra la fraude aux gencives qui sont tuméfiées, rouges, douloureuses, ou à la fraîcheur relative des dents restées. Si l'opération a été faite depuis longtemps, il persiste dans l'arcade incisive une irrégularité significative.

Pour rajeunir les chevaux à dents très longues, considérées à juste raison comme dénotant souvent un âge inavouable, les maquignons scient les incisives qu'ils liment ensuite. Cette manœuvre, qui a pour conséquence de ramener la dent à la forme qu'elle aurait acquise par l'usure naturelle, sera donc facilement dévoilée. On reconnaîtra du reste encore cette fraude à l'écartement des deux mâchoires ne pouvant plus se juxtaposer et aux traces de coups de lime.

Le marchand *de cheval* ne se contente pas toujours, pour simuler la jeunesse, du sciage et du limage des dents ; les petits secrets de son industrie l'engagent quelquefois à contremarquer les chevaux en pratiquant sur la table dentaire, à l'aide d'un burin, une cavité factice qu'il noircit à l'aide du nitrate d'argent ou en employant la cautérisation au fer rouge pour simuler le *germe de fève*.

Mais, quelque adroitement que soit faite cette supercherie, elle est toujours facile à reconnaître malgré la pincée de sel mise dans la bouche dans le but de provoquer une salivation abondante et de rendre les recherches moins commodes. En effet, si la cavité a été faite sur un cheval de moins de douze ans, la marque se trouve placée entre l'émail d'encadrement et le cul-de-sac du cornet dentaire ; elle occupe donc un point où elle ne peut exister.

Mais ce qui guidera surtout, indépendamment de la forme et de la direction de la dent, c'est que jamais la

cavité artificielle ne présentera de rebord d'émail comme la cavité naturelle.

En poursuivant toujours le même but, on peut encore à l'aide de la lime, qui laissera des marques de son passage, faire sauter la queue d'hirondelle ou encoche du coin supérieur, qui est un des caractères de l'âge de sept ans.

Les *molaires* ne sont généralement pas examinées, à moins que l'odeur exhalée par la bouche ne fasse naître le soupçon d'une carie dentaire ou que l'animal *fait magasin*. Dans ce dernier cas on trouve entre les dents et les joues une certaine quantité de fourrages sentant très mauvais.

Inutile de dire que le marchand a bien soin de laver la bouche avec de l'eau vinaigrée mais la joue peut rester flasque et ridée.

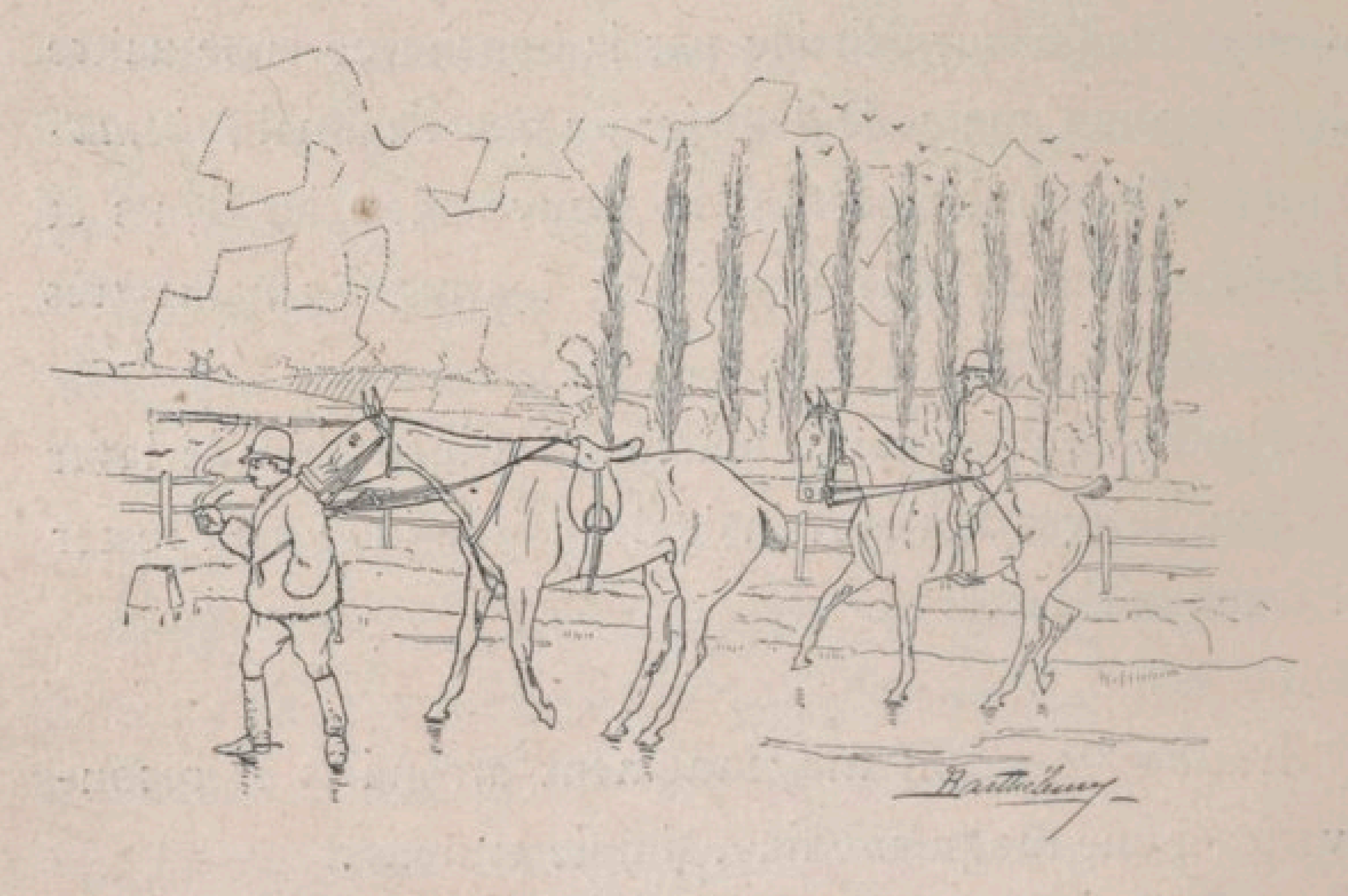
Les *barres* seront moyennement arrondies et recouvertes d'une muqueuse fine, simple et nette.

Si elles sont trop élevées ou tranchantes, à muqueuse trop impressionnable, et si les lèvres et la langue ne les garantissent pas assez, le mors produit sur elles une action trop vive ; on les dit *sensibles*.

Si au contraire elles sont trop arrondies ou protégées à l'excès par une langue très forte ou des lèvres peu fen-

dues et épaisses, ou encore recouvertes d'une muqueuse peu sensible, on les dit *dures* ou *calleuses*, suivant les cas.

Pour un bon cavalier les difficultés de dressage et de conduite, inhérentes à la disposition anatomique de cette région, seront assez vite vaincues, non seulement par l'emploi d'une embouchure spéciale, mais surtout par une sage et intelligente combinaison des aides, qui prouveront une fois de plus que pour posséder la bouche d'un cheval il faut être maître de l'arrière-main.



Les barres peuvent, être le siège d'excoriations, de plaies ; on peut même, ce qui est très grave, constater de la carie et des fractures partielles du maxillaire.

Parfois, sans présenter la moindre dénudation à leur surface, elles ont été si douloureusement impressionnées que certains chevaux de chasse très chauds ayant tiré

une partie de la journée sur les *ficelles*, refusent, à leur rentrée à l'écurie, de manger une ration d'avoine bien gagnée. Très souvent, dans ces cas, il arrive aux propriétaires d'attribuer à des causes diverses, sans invoquer la bonne, ce manque d'appétit plus apparent que réel.

L'estomac est bon; c'est la bouche qui souffre.

La *langue* doit être nette et située au niveau des barres et de la lèvre inférieure.

On pourra la trouver :

Trop épaisse, *trop mince*, *doublée* sur elle-même, ce qui exercera une certaine action sur l'embouchure.

Pendante, *serpentine;* déplorables états dont la conséquence, en dehors de l'effet disgracieux produit, est d'amener une perte de salive et une dessication de la muqueuse buccale.

La langue est parfois *coupée* transversalement et plus ou moins sectionnée, dans son épaisseur, par l'action d'un mors trop puissant pour des mains inexpérimentées. Cet accident trouve aussi sa cause dans l'emploi du bridon et surtout dans le nœud coulant d'une longe placée dans la bouche, lorsque le cheval, attaché avec ces effets de harnachement, se met brusquement à *tirer au renard*. Plus l'échancrure sera grande, plus la mastication sera gênée.

Enfin, chez les animaux âgés, on constate souvent des déchirures intéressant l'épithélium seulement, ou plus

profondément les tissus, et qui sont produites par des irrégularités dentaires faciles à faire disparaître mais préjudiciables au bon entretien du sujet qui les présente.

Le Palais, légèrement engorgé, au moment de l'éruption dentaire, était autrefois le siège d'une maladie imaginaire que l'on appelait le *lampas* et contre laquelle les empiriques apportaient un remède pis que le mal.

L'Auge, qu'on recherchera large et nette pourra laisser voir des traces d'abcès cicatrisés, des *glandes de morve* reconnaissables à ce qu'elles sont dures, indolentes, bien délimitées, adhérentes aux branches du maxillaire et attachées haut; des glandes que l'on peut qualifier de *bonne nature*, douloureuses, roulantes, empatées et non adhérentes comme dans les cas d'angine, de carie dentaire, etc...

Certains maquignons, n'ayant qu'un maigre respect des lois sanitaires, ne craignent pas d'extirper une glande dans le but déshonnête de faire passer pour saine une marchandise qui peut être envahie par la morve.

L'Encolure vue de face, présente à l'examen son bord inférieur. Il faut s'assurer que la trachée n'est le siége d'aucune déformation capable de gêner le passage de l'air telle que : aplatissement d'un côté à l'autre, torsion ou rétrécissement d'un ou plusieurs cerceaux.

On jugera de l'intégrité des jugulaires en produisant des ondées sanguines à l'aide d'un doigt appuyé sur un point de la veine.

On peut rencontrer : des traces de saignée sans importance ; de la phlébite ; un thrombus ; une ou deux jugulaires oblitérées, dont la conséquence est de produire des troubles cérébraux ; des traces de trachéotomie ; une hypertrophie des corps thyroïdes ou *goître*.

Enfin, si le cheval *tique* on pourra voir des traces du collier antitiqueur.

La gorge elle-même présentera dans certains cas des dépilations consécutives à l'application d'un sinapisme ou d'un vésicatoire employés pour traiter une angine.

Le Poitrail est examiné au point de vue de sa largeur et de sa musculature.

S'il est trop large, le cheval est dit trop *ouvert du devant*, ce qui nuit à la rapidité des allures ; s'il ne l'est pas assez, il est dit *serré, plaqué*.

Chez certains chevaux le poitrail est *creux*, *enfoncé ;* on rencontre surtout cette conformation sur les animaux ruinés des membres antérieurs et chez lesquels les pointes des épaules se sont portées en avant.

D'autres fois il fait au contraire plus ou moins saillie, et si cette saillie est très prononcée il est qualifié *tranchant*.

La largeur de cette région permet de préjuger des aplombs. Si elle est très accusée le cheval est généralement *cagneux*, si, au contraire, elle est peu développée, il est presque toujours *panard*. En agissant ainsi la nature semble avoir voulu corriger une conformation vicieuse, en diminuant la base de sustentation dans un cas et en l'augmentant dans l'autre.

On peut trouver au poitrail des traces de séton ou des cicatrices sans importance.

Les Épaules laissent surtout voir leurs pointes qui doivent être basses, saillantes en dehors et bien écartées l'une de l'autre.

Il n'est pas rare d'y voir des marques de feu, de sétons employés pour remédier à une boiterie, ayant eu son siége dans cette région.

L'Ars peut présenter des traces de saignée pratiquée là de préférence par certains praticiens, ou des excoriations très douloureuses, mais sans gravité, rendant la démarche difficile et produites par la boue ou la poussière s'interposant entre les plis de la peau si nombreux dans cette région.

Le cheval atteint de cette affection bénigne est dit *frayé aux ars*.

L'Avant-bras, dont la direction sera autant que

possible verticale et parallèle au plan médian du corps, devra être bien musclé et de grande longueur.

On peut trouver à sa surface des blessures résultant de coups de pied, généralement graves, quand ils sont donnés à la face interne, où ils se traduisent souvent par une fêlure de l'os dont la consolidation se termine par un cal apparent.

Le Genou doit être épais d'un côté à l'autre, sec, exempt de tares, bien dirigé et près de terre.

Il est dit *cambré* lorsqu'il est dévié en dehors; de *bœuf* quand il est rejeté en dedans; de *veau* si, avec une petite épaisseur et une faible largeur, il n'accuse aucune saillie osseuse.

De face on peut avoir à constater :

Des *vessigons tendineux* des muscles extenseurs, reconnaissables à ce qu'ils sont bilobés et allongés de haut en bas;

Des *vessigons articulaires*, se manifestant sous forme de petites nodosités arrondies, fluctuantes, placées en regard des interlignes radio-carpiennes et intercarpiennes. Les vessignons du genou déterminent des boiteries réclamant un traitement énergique;

L'*hygroma du genou*, résultant d'une contusion, et consistant dans une tumeur placée sous la peau, fluctuante, insensible et plus ou moins volumineuse. Bien que peu

grave, cette tare, peu agréable à l'œil, est d'une guérison assez difficile;

Des *indurations* du tissu cellulaire sous-cutané, dues aux mêmes causes que l'hygroma mais plus faciles à faire disparaître;

Des *osselets*, tares osseuses graves, pouvant chez certains sujets entourer complètement l'articulation. Dans ce cas, le genou est dit *cerclé*;

De l'*œdème* résultant d'un coup de pied, d'un choc, etc...;

Des *plaies* récentes ou anciennes, d'étendue et d'aspect différents, qui font dire que le cheval est *couronné* et indiquant presque toujours une faiblesse des membres antérieurs.

Que la chute sur les genoux soit le résultat du manque de solidité des membres de devant, de la maladresse de l'animal ou de celui qui le monte, la plaie qui en est la conséquence peut, après l'accident, se montrer sous deux aspects différents. Ou bien la peau a été entamée dans son épaisseur, et il y a même eu perte complète de substance cutanée, ou bien le poil et l'épiderme seuls ont été enlevés. Dans le premier cas, il restera une cicatrice entièrement dépourvue de production pileuse; dans le second, au contraire, les poils repousseront avec la teinte qu'ils avaient avant l'accident, excepté toutefois chez les chevaux gris destinés à devenir blancs où ils prennent de suite une

teinte plus claire, la couleur du fond de la robe qu'ils auraient eue plus tard.

C'est donc pour nous une erreur de croire que chez les chevaux de robe foncée le poil repousse blanc après une chute sur les genoux.

On peut encore observer des traces de feu, de vésicatoire et même parfois une dartre placée sur le devant de l'articulation et simulant assez bien un cheval couronné.

Les maquignons confiants dans leur adresse, qui leur fait rarement défaut, poussent l'audace jusqu'à coller sur les cicatrices indélébiles de cette région du poil de la même couleur pris sur une autre partie du corps. Une fraude de ce genre doit être assez facilement démasquée. Nous avons cependant connu un cheval si bien arrangé qu'il a eu le temps, pendant la même semaine, de passer dans plusieurs mains avant que la supercherie soit découverte.

Les mêmes industriels ont aussi recours à la teinture, surtout pour les chevaux alezans chez lesquels le poil repousse aussi très souvent, avec une teinte plus claire.

Le Canon, vertical, court, plutôt gros que petit et net de tares, constitue une beauté.

La gracilité de cette région, dont on se rend surtout bien compte à l'examen de profil, fait dire que le cheval

est *monté sur des allumettes*, qu'il *n'a rien au-dessous des genoux*.

Il peut être le siège :

De *suros*, simples, chevillés ou en fuseau, plus fréquents du côté interne par suite de l'appui plus grand de ce côté, et dus non seulement à une ossification précoce et exagérée du ligament interosseux qui unit le métacarpien rudimentaire à l'os principal, mais aussi à des chocs du membre opposé pendant la marche.

En effet, si les suros peuvent se développer sur tous les jeunes chevaux par suite de la mobilité encore existante des *péronés* sur le canon, il est à remarquer que les chevaux panards, très prédisposés à se couper à des hauteurs variables, présentent plus fréquemment cette tare que les sujets cagneux, dont les défauts d'aplomb n'ont pas la même conséquence et que les animaux bien conformés chez lesquels les membres ne laissent rien à désirer au point de vue de la direction.

Les suros, d'autant plus graves qu'ils sont placés plus en arrière, où ils peuvent gêner les tendons fléchisseurs, déterminent, surtout au moment de leur développement, des boiteries que souvent il ne faut pas craindre de traiter par le mépris.

Le cheval fait ses suros comme il fait ses éparvins, disent les éleveurs.

On peut encore remarquer à la face interne de cette

région, plus généralement près du genou, des *kystes*, des *tumeurs sanguines*, dus également à des contusions du membre congénère, et toujours reconnaissables, les premiers à ce qu'ils sont indolents et fluctuants dans toute



leur étendue, les seconds à leur sensibilité et à la sensation de crépitation qu'elles donnent au toucher. Kystes et tumeurs sanguines sont d'une guérison facile.

Le Boulet sera recherché épais, bien dirigé, net, sec et non empâté.

Parmi les tares et affections que l'on peut rencontrer dans cette région vue de face, il faut citer :

Des coups et blessures en dehors; des plaies, de l'induration de la peau ou des kystes existant en dedans chez les chevaux qui se *coupent*, se *touchent*, se *taillent* par suite d'une mauvaise ferrure ou de mauvais aplombs ou encore par maladresse ou par faiblesse, comme on le constate souvent chez les jeunes sujets. Ces derniers accidents sont d'autant plus graves que l'effet peut devenir cause si une ferrure rationnelle et l'emploi de certains protecteurs ne viennent remédier à ce défaut;

D'autres *plaies* ou *cicatrices* sur le devant de l'articulation qui font dire que le cheval est *couronné au boulet*;

Des *traces de feux* en pointes ou en raies;

L'*hygroma* du boulet situé sur le devant et n'occasionnant aucune gêne dans la locomotion. Il ne faut pas le confondre avec l'hydropisie de la synoviale du tendon extenseur antérieur des phalanges occupant la même situation, mais sous forme de tumeur bilobée;

Des *molettes tendineuses*, parfois si volumineuses qu'on les voit débordant des deux côtés;

Des *molettes articulaires*, situées entre le canon et le suspenseur du boulet et devenant visibles, du point où on est placé, quand elles ont acquis certaines proportions. Les molettes, si elles ne sont pas trop tendues, sont assez

faciles à réduire et restent compatibles avec un jeu régulier des membres;

Des *osselets*, qui ne font leur apparition que sur des articulations usées;

Des *eaux aux jambes*, donnant écoulement à un liquide fétide qui colle en mèches les rares poils de la région malade.

Le Paturon sera, autant que possible, sec, net et bien dirigé.

La sécheresse, qui se juge à la finesse de la peau et des poils, se fait surtout voir chez les chevaux de pur sang placés dans de bonnes conditions hygiéniques, car ceux qui chassent une partie de l'année dans des pays humides et couverts d'ajoncs ont souvent, comme les animaux communs, cette région empâtée et couverte de poils grossiers.

On peut trouver au paturon : des *formes phalangiennes* ou un cal résultant de la consolidation d'une fracture ou d'une félure de l'os. Ces tares, toujours très graves, déterminent presque toujours des boiteries d'une guérison difficile. L'opération de la névrotomie haute, consistant à faire une résection des nerfs plantaires immédiatement au-dessus du boulet, peut, dans les cas où l'application du feu aurait échoué, faire disparaître la claudication et diminuer la tumeur osseuse.

Cette région peut être le siège : d'atteintes, de blessures sans gravité, de prises de longe, de traces de cautérisation, d'un épaississement de la peau et du tissu conjonctif constituant ce qu'on appelle le *fibrome éléphantiasique* pouvant envahir le boulet, le canon, et acquérir un volume considérable. Un cheval atteint de cette affection est d'autant moins achetable qu'aucun traitement ne peut être efficacement employé.

La Couronne est examinée au point de vue des tares qui sont à peu près les mêmes qu'au paturon.

On peut citer :

Des *atteintes* plus ou moins sérieuses ;

De la *crapaudine* située sur la partie antérieure du bourrelet qui se trouve crevassé, gercé ;

Des *formes*, dites *coronaires* lorsqu'elles existent sur la deuxième phalange ; *cartilagineuses* quand elles sont produites par l'ossification des cartilages complémentaires de l'os et du pied. Celles-ci se reconnaissent à la saillie qu'elles viennent faire de chaque côté de la couronne et à la sensation de dureté qu'elles donnent au doigt qui les explore. Cette sensation est bien différente de celle produite par les cartilages restés sains qui sont au contraire élastiques et dépressibles à la pression.

Un examen incomplet pourrait faire confondre ces formes avec une hydropisie de la synoviale articulaire

des deux dernières phalanges; ces deux tares occupant le même point de la région ont en effet un aspect analogue.

Ici encore le doigt permettra de lever tous les doutes; la dilatation synoviale est molle, fluctuante; la forme au contraire est uniformément dure.

Les tumeurs osseuses de la couronne, toujours plus graves lorsqu'elles envahissent les surfaces articulaires, nécessitent généralement l'application du feu ou la section des nerfs plantaires.

Les Pieds, vus de face, seront d'un volume moyen, plutôt grands que petits et égaux.

Si l'un d'eux est plus petit que l'autre il devra plus tard être l'objet d'un examen spécial car ce moindre développement peut être déterminé par une boiterie ancienne ayant soustrait le membre à l'appui et favorisé le rétrécissement de l'ongle.

Les deux quartiers doivent être à la même hauteur; celui du dehors plus évasé que celui du dedans. Chez les chevaux cagneux, qui font leur appui en dehors, c'est le contraire qui se produit; le quartier du dedans est presque aussi incliné que celui du dehors : l'animal semble avoir le pied gauche à l'extrémité du membre droit et réciproquement.

La paroi doit être lisse, luisante, sans dépressions ni fissures.

Les pieds peuvent être *trop grands*, *trop petits*, *inégaux*, *panards*, *cagneux*, *dérobés*, etc.

On peut avoir à constater des *seimes*, très rares en pince, assez fréquentes aux quartiers où, après guérison, elles sont sujettes à récidive. La corne croissant en longueur et en épaisseur en raison inverse des pressions qu'elle supporte dans un point correspondant du bourrelet, les seimes quartes existent assez souvent chez les chevaux panards qui ont la paroi très mince et peu résistante en dedans.

Dans l'examen de face on a pu apprécier les aplombs.

Chez le cheval *placé*, une verticale abaissée de la pointe de l'épaule doit partager le genou, le canon, le boulet, le paturon et le pied en deux parties sensiblement égales et l'intervalle compris entre les deux pieds doit être égal à la plus grande largeur du sabot mesurée d'un côté à l'autre.

Si les membres, dans leur ensemble, sont en dedans de cette ligne ou si, tout en se trouvant bien dans la direction de la verticale indiquée, l'espace compris entre les pieds est beaucoup moindre que ce que nous avons dit, l'animal est dit *serré du devant*. Dans ce cas, la base de sustentation est étroite comme la poitrine; le système musculaire est peu développé ; les atteintes sont fréquentes; le cheval est *plat ; il est pris entre deux portes*, disent les marchands.

Par contre, si les membres sont en dehors de la perpendiculaire abaissée de la pointe de l'épaule ou si la distance qui sépare les deux sabots est très grande, le cheval est dit *trop ouvert du devant*, ou encore *fait en pied de banc* lorsque l'écartement n'existe que dans le bas.

Si le genou seul se porte en dedans de la ligne d'aplomb il est dit *genou de bœuf :* cette conformation nuit à la solidité et à la rapidité des allures.

Si, au contraire, il se porte en dehors il est dit *cambré* et a les même inconvénients que le précédent.

Si les pieds s'éloignent par leurs pinces, le cheval est *panard*, ce qui entraîne des coudes au corps, une fatigue des rayons du côté où se fait l'appui, une surcharge du quartier interne du sabot qui ne pousse pas, se dérobe et se fend, un ralentissement des allures et une grande prédisposition à *se couper*.

L'action de *billarder*, qui consiste dans le rejet exagéré en dehors du canon pendant la marche, est le résultat de cette conformation. Pour qualifier cette défectuosité dans les allures, on dit encore que le cheval *barbouille*.

Le cheval est dit *cagneux* quand la pince du pied est tournée en dedans. Dans ce cas le poids du corps est rejeté sur le côté externe des rayons et du sabot, d'où usure prématurée de ce côté. En revanche les sujets cagneux ne se coupent pas.

Enfin le cheval peut être panard ou cagneux de tout le membre ou simplement du pied, ce qui ne change pas grand'chose aux conséquences, ou même panard d'un membre et cagneux de l'autre.

2° Examen de biais du côté droit en se plaçant en avant.

Dans cette position on peut voir le cheval dans son ensemble, mais certaines régions seront surtout placées dans les conditions les plus favorables pour être passées en revue.

C'est donc sur elles qu'il faudra surtout s'appesantir et glisser au contraire sur celles qui seront étudiées plus avantageusement soit de profil, soit de biais en arrière ou même derrière le sujet.

On jettera donc un coup d'œil à la tête, à l'encolure et à la gouttière jugulaire, à la largeur du poitrail, à la pointe de l'épaule qui ne doit pas être arrondie, mais basse et angulaire.

On parcourra rapidement la ligne du dessus, pour s'arrêter au rein, dont on appréciera surtout très bien la largeur du point où on est placé.

On reviendra après à la poitrine et on se contentera,

pour le moment, de voir si elle est serrée, plaquée en arrière des coudes.

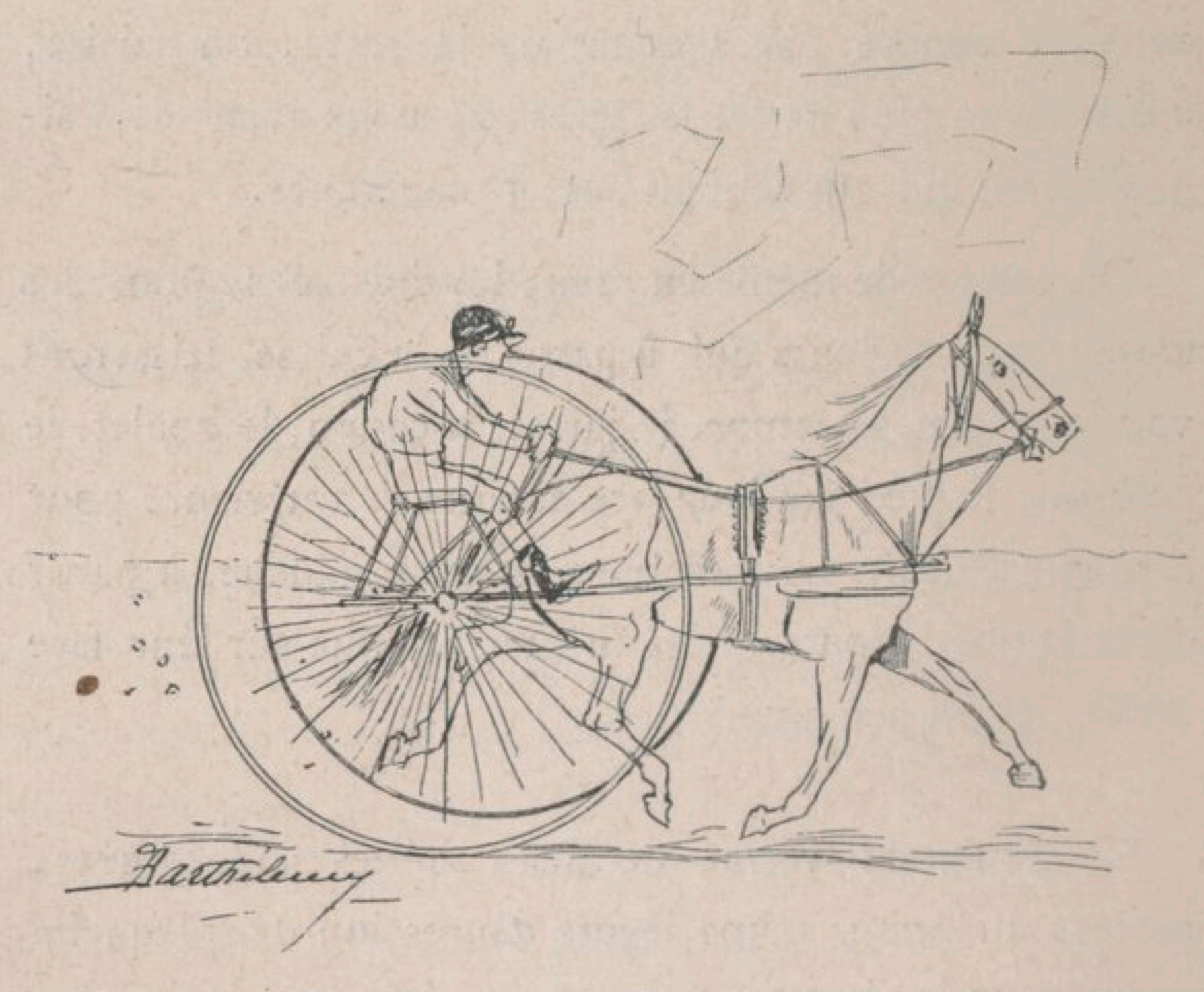
Les membres antérieurs, dans leur partie séparée du tronc, seront ensuite analysés de haut en bas ; on verra l'avant-bras, le paturon et le pied du côté externe pour le membre antérieur droit et du côté interne pour le membre opposé. En agissant de la sorte, on saisira, d'une façon plus nette, les tares que nous avons déjà signalées ou qui auraient pu passer inaperçues.

On passera de même en revue les diverses régions des membres postérieurs qui, à partir de la cuisse, laisseront voir le grasset, la jambe, le jarret, le canon, le boulet, le paturon, le pied sur leur face externe et antérieure pour le membre droit. Le membre postérieur gauche, à partir de la jambe, montrera les mêmes régions sur leur face interne et un peu antérieure.

Le Grasset, formé de deux saillies superposées, placées au dessus d'une légère dépression dans laquelle se trouvent les ligaments rotuliens, doit être net et plutôt dirigé en dehors qu'en dedans, afin de laisser libre le jeu de l'articulation qui ne doit pas rencontrer le ventre dans ses mouvements.

Chez les trotteurs, vus de face, on voit, dans chacune des foulées, cette région se porter fortement en dehors.

Parmi les maladies que l'on peut trouver il faut citer : le *vessigon rotulien* (hydarthrose du grasset) apparaissant sous forme de tumeur molle, surtout en dedans, au niveau de la dépression dont nous avons parlé plus haut. Lorsqu'il existe, il englobe dans son épaisseur les ligaments précités que la main ne peut plus alors percevoir.



Cette région peut encore présenter des traces de feu en raies, en pointes ou de vésicatoire.

L'affection appelée *poulinaille* ou plus scientifiquement *luxation de la rotule,* bien que ce ne soit pas à proprement parler une luxation, mais un simple arrêt de cet os sur la trochlée fémorale, est assez fréquemment observée sur

des jeunes chevaux. La boiterie intense, mais passagère, qui en est la conséquence et qui se caractérise par une forte extension du membre ne pouvant se porter en avant qu'en traînant sur le sol, est d'une guérison facile, mais, il est vrai, sujette à récidive. Un vigoureux coup de fouet appliqué sur le membre boiteux au moment où l'animal y pense le moins, suffit la plupart du temps pour remettre la rotule en place. Le procédé a beau être brutal, il n'en est pas moins radical.

La Jambe peut être le siège de plaies résultant d'embarrures ou de coups de pieds. Ces derniers sont toujours plus graves en dedans de la région où rien ne vient amortir la violence du choc qui porte en plein sur le tibia. Il n'est pas rare non plus de rencontrer sur la face interne de ce dernier un cal formant une exostose survenue à la suite d'un coup violent ayant déterminé une félure de l'os. Cette tare osseuse est toujours grave, car la fracture incomplète dont elle dénote la présence, peut avoir été mal consolidée et devenir complète lorsque, pendant le travail, la douleur produite par l'accident ayant entièrement disparu, le cheval se sert avec confiance de son membre jadis boiteux.

Les vaisseaux lymphatiques qui rampent à la face interne de la région peuvent être engorgés comme dans le farcin ou dans les cas de lymphangite.

Les Jarrets, jugés de cette facon au point de vue de leur épaisseur, peuvent laisser paraître les tares ci-après :

La *courbe*, tumeur osseuse dont le point d'élection est la tubérosité interne de l'extrémité inférieure du tibia. Elle est si rare que jusqu'à présent nous n'avons pas encore eu l'occasion de l'observer.

Des crevasses, encore appelées *solandres*, d'une guérison toujours difficile, surtout en été, par suite des mouvements de flexion et d'extension de la région. Un pansement, immobilisant l'articulation, est souvent nécessaire.

L'*éparvin*, périostose existant à la base et à la partie interne du jarret, visible au membre droit lorsqu'il est placé en avant, et au gauche, qu'il soit situé en arrière ou en avant.

Des *vessigons articulaires*, tares molles, dépressibles, venant par leur présence déformer la région antérieure interne du jarret. Il ne faudrait pas les confondre avec une *varice* ou dilatation de la saphène qui passe à cet endroit. On arrive à lever tous les doutes en plaçant le doigt au-dessous de la tuméfaction qui disparaît, si c'est une varice et qui persiste au contraire si on à affaire à un vessigon.

L'éparvin se distinguera enfin du *vessigon cunéen* produit par la dilatation de la synoviale qui facilite le glissement de la branche cunéenne du fléchisseur du métatarse, à ce que ce dernier est mou au toucher et qu'il occupe

une situation un peu plus antérieure que la tumeur osseuse avec laquelle on pourrait le confondre.

Les canons, les boulets et les paturons, examinés de biais pourront, comme aux membres antérieurs, être atteints de plaies, de suros, de kystes, de tumeurs sanguines ou de formes. Cette dernière tare est toujours moins grave aux membres postérieurs.

Le Pied de derrière a une forme plus ovale, plus allongée dans le sens antéropostérieur que le pied de devant.

Ici encore les deux quartiers sont à la même hauteur et celui du dehors est plus évasé que celui du dedans. La paroi peut être dérobée, ou présenter en pince une seime traitée par l'application d'une agraffe, barrée par un clou et masquée avec de la cire ou de la gutta-percha.

De toutes les tares découvertes jusqu'à présent dans les membres postérieurs, il en est surtout deux, en dehors des formes, sur la gravité desquelles nous sommes fixés, qui méritent beaucoup d'attention. Ce sont : les vessigons articulaires du jarret et les éparvins caleux.

Les premiers, qui font surtout boiter lorsqu'ils sont très développés, très tendus, peuvent, dans le début, être compatibles avec un libre fonctionnement de l'articulation, tout en étant d'une résolution complète assez difficile.

Les seconds ont une gravité qui varie avec la situation qu'ils occupent et le service auquel est destiné le cheval.

Placés en arrière, c'est-à-dire sur la tête du métatarsien rudimentaire interne et sur la tubérosité supérieure et interne de l'os principal du canon, ils sont presque inoffensifs.

La boiterie légère qu'ils occasionnent au moment de leur développement disparaît la plupart du temps sans traitement.

Le cheval *fait ses éparvins*, disent les Normands.

Mais, si au lieu de rester limités aux parties que nous venons d'indiquer, ils s'étendent en avant en intéressant certains os du tarse (cunéiforme, scaphoïde et astragale) dont ils produisent non seulement l'ankylose, mais gênent encore par leur présence le jeu de certains tendons (branche interne du fléchisseur du métatarse), ils deviennent alors très graves.

Pour ce qui concerne le service, nous pensons que cette tare est moins à redouter chez un cheval devant galoper dans le *train*, même en steeple, que chez celui qui est destiné à des allures ralenties et agréables, que l'on est en droit d'attendre du cheval de manège ou d'un bon hack, appelés surtout à travailler avec leur arrière-main.

Si la première de ces spécialités réclame des tendons

d'une puissance très grande, pouvant résister à la force destructive résultant du produit de la masse multiplié par le carré de la vitesse, la seconde, au contraire, nécessitera des jarrets aussi puissants et aussi nets que possible, s'engageant volontiers sous la masse et donnant par leur détente du tride aux allures.



Le cheval de courses, en effet, travaille surtout avec son devant, tandis que le bon cheval d'arme, de promenade ou de manège, pour être souple et bien mis, doit pouvoir se servir avec aisance de ses jarrets.

Ceci nous amène à conclure qu'un cheval de pur sang *broken-down* peut faire un excellent service de hack, si ses jarrets sont bons, et qu'un cheval de course est à même de galoper avec des éparvins.

Le fait suivant ne le prouve-t-il pas suffisamment?

A la vente de l'écurie de M. de Lagrange, le baron de Rothschild devenait acquéreur du cheval *Archiduc*, pour la bagatelle de 100,000 francs. Mais, comme on le comprend facilement, une marchandise d'une si grande valeur, avant d'être définitivement achetée, devait être, de la part d'une personne compétente, l'objet d'un examen sérieux.

Trop sérieux, devrions-nous dire, car on finit par découvrir un éparvin, déclaré compromettant pour l'avenir, et le marché fut résilié.

M. Lefèvre, à juste raison, moins confiant dans la gravité des tares que dans la *qualité* des sujets qui peuvent les présenter, acheta, pour une somme beaucoup moins élevée, *Archiduc*, qui gagna à son heureux acquéreur pour plus de trois cent mille francs de prix.

Si certains éleveurs normands voient avec indifférence pousser les éparvins sur leurs produits, ils savent aussi, avec un flegme digne du mépris qu'ils professent pour ces tares, les masquer au moment de la mise en vente. Quelques coups d'une alène très fine ou d'un petit maillet de bois habilement appliqués autour de la tumeur suffisent pour l'escamoter.

L'engorgement, produit par cet artifice, a la propriété d'enlever la tare comme avec la main, ou plutôt de

noyer la saillie caractéristique qu'elle forme dans son épaisseur.

Dans le cas où un doute s'élèverait dans l'esprit, on arrivera assez rapidement à reconnaître ce moyen peu honnête de dissimulation, en touchant la région qui gardera, comme toutes les infiltrations sous-cutanées, l'empreinte du doigt en même temps qu'elle sera le siège d'une légère douleur.

Le même procédé est du reste parfois employé pour masquer les suros, quand on ne se contente pas de produire à leur surface une légère scarification dans le but de faire prendre, aux personnes trop crédules, l'exostose pour le résultat d'une atteinte insignifiante.

Le proverbe :

En cas de doute, abstiens-toi,

doit, pour la circonstance, être remplacé par celui-ci :

En cas de doute, cherche à découvrir la vérité,

ce à quoi on arrive avec facilité par le toucher, qui permettra encore de reconnaître une tumeur dure logée dans de l'œdème ou placée sous une plaie faite à dessein.

3° Examen de profil du côté droit.

Étant placé à trois ou quatre mètres du cheval et bien en face de lui, de façon à voir et à juger de profil les

régions qui tomberont sous les yeux, on examinera successivement : la tête, l'encolure, le garrot, le dos, le rein, la croupe, la queue pour reprendre ensuite l'épaule, la poitrine, etc,... etc,... de manière à décomposer, ainsi que nous l'avons déjà dit, le tronc par tranches horizontales.

Les colonnes de soutien, dans leur partie détachée du corps, seront analysées de haut en bas dans chacune des régions constituantes en commençant par les membres antérieurs.

La Tête sera encore appréciée au point de vue de son aspect extérieur.

Elle pourra être *carrée*, *camuse*, de *rhinocéros*, *busquée*, *moutonnée*, de *lièvre ;* autant de profils donnés par le front et le chanfrein.

Elle peut encore être *grosse*, *petite*, *longue*, *courte*, *sèche*, etc...

On la recherchera aussi légère que possible et on jugera de l'expression de l'œil qui, jusqu'à présent, a surtout été étudié au point de vue des maladies dont il peut être atteint.

L'œil atone, morne, couvert, de beaucoup de chevaux, indique presque toujours un sujet mou, lymphatique et inintelligent.

Au contraire, l'œil bien ouvert, mobile, et éloigné des

oreilles dénote de l'espèce, de la distinction et de la l'énergie.

N'avons-nous déjà pas dit que cet organe constitue avec les oreilles et la queue un véritable miroir dans lequel se reflètent les qualités du bon cheval ?

On verra ensuite dans la tête :

Les Oreilles, dont on jugera encore de la mobilité, de la forme et de la façon dont elles sont portées.

La Tempe, qui doit être nette. C'est dans cette région qu'apparaissent les premierspoils blancs de la vieillesse; mais leur présence est loin d'indiquer toujours un âge avancé; ils peuvent être dus à des traumatismes répétés, comme on le constate chez les animaux atteints fréquemment de coliques, ou encore à la suite d'un décubitus prolongé ayant déterminé là des blessures plus ou moins profondes.

La Joue, dont il faut rechercher la sécheresse, peut être empâtée; on dit alors qu'elle est *chargée*.

On peut rencontrer des traces de sétons ou de cautérisations employés, surtout autrefois, contre les maladies des yeux ou des cavités nasales; une fistule du canal de Sténon donnant écoulement à de la salive; une paralysie de la joue déterminant une accumulation d'aliments entre elle et l'arcade molaire.

Dans ce cas, elle est sans consistance et ridée extérieurement : *l'animal fait magasin.*

Les Ganaches qui ne doivent pas être trop fortes. Si elles sont trop développées on dit que l'animal est *chargé de ganaches.*

Si leur bord inférieur est trop aigu, comme dans la vieillesse, elles sont appelées *tranchantes.*

Cette région est parfois le siège de fistules salivaires assez longues à guérir ; de tumeurs osseuses ou d'une tuméfaction consécutive à une carie des molaires inférieures.

On appréciera de quelle façon la tête est unie à l'encolure.

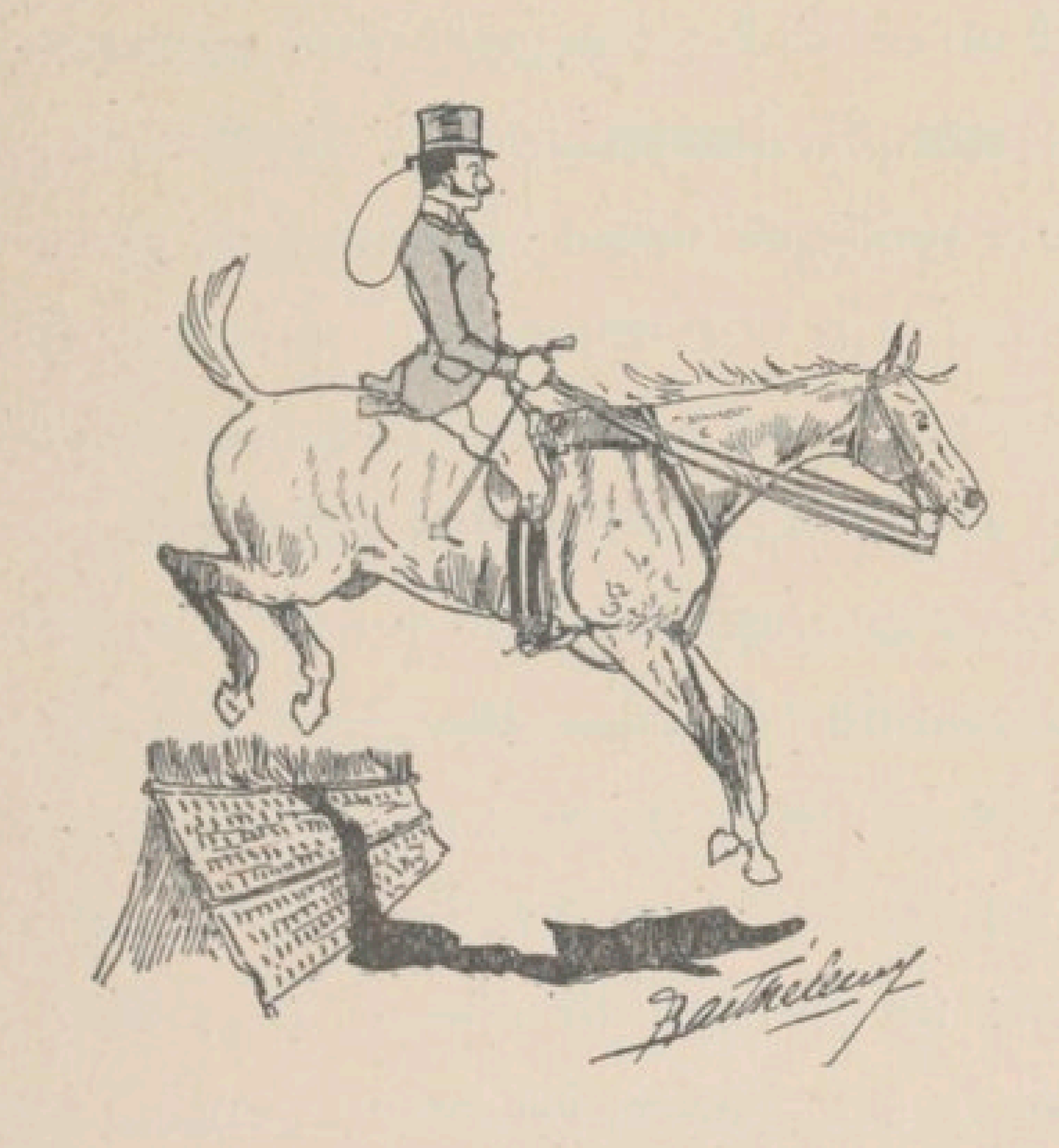
Elle est *bien attachée :* lorsque, en arrière des parotides et au-dessous du rebord saillant de l'atlas, existe une légère dépression s'étendant de la nuque à la gorge et rendant les assouplissements beaucoup plus faciles.

Elle est *mal attachée :* si cette dépression est trop accentuée ; — *plaquée*, quand elle fait défaut. Cette dernière conformation rend non seulement l'animal moins gracieux, mais encore gêne dans une certaine mesure les mouvements de flexion de la tête sur l'encolure, et le *ramener* est plus difficile à exécuter.

La Parotide peut être tuméfiée par suite d'une in-

flammation de son propre tissu ou encore par la présence de tumeurs mélaniques très fréquentes chez les chevaux gris à crins frisés. Il n'est pas rare non plus d'avoir à constater une fistule salivaire survenue à la suite d'un abcès dont la ponction a intéressé la glande.

L'Encolure est une des régions les plus importantes à considérer dans l'examen de profil.



Si la tête du cheval est ce qu'on peut appeler la boussole du cavalier, l'encolure en est bien certainement le gouvernail.

C'est par les déplacements qu'éprouve cette dernière que se produisent les modifications dans l'allure et les changements de direction. C'est encore par son intermé-

diaire que commencent les défenses : le cheval l'arc-boute pour s'encapuchonner; il la contracte latéralement ou bien il la raidit pour porter au vent. Dans le saut, c'est elle qui joue un des principaux rôles.

Étant données ces quelques considérations générales l'encolure sera recherchée :

Droite ou pyramidale, de préférence à celle dite de *cygne*, *rouée* ou *renversée*. La tête, placée alors obliquement à l'extrémité du balancier cervical, sera également éloignée de son maximum d'extension et de flexion, *dans une direction* intermédiaire entre l'horizontale et la verticale;

Légère dans son ensemble, non pourvue de muscles épais constituant, par leur présence, un poids inutile et rendant les assouplissements plus difficiles;

Aussi longue que possible, pour que le cavalier ait devant lui la plus grande partie de son cheval dont il pourra au besoin saisir la queue d'une main, sans jamais pouvoir arriver à lui atteindre les oreilles. Placé en selle de la sorte, disait un homme de cheval, on a l'air d'être en voiture, et la satisfaction est à son comble lorsqu'on a presque la sensation d'avoir des rênes trop courtes.

Si nous ne craignions de faire rire nos lecteurs, nous dirions que le plus grand reproche que l'on puisse faire aux encolures trop longues, si toutefois il en existe et s'il est permis de leur en adresser, serait de rendre pénibles les tournants aux coins de rues. Mais soyons

tranquille; la nature qui, jusqu'à présent, en a fait souvent de trop courtes mais jamais de trop longues, n'est pas plus disposée à l'avenir à augmenter le nombre des vertèbres cervicales qu'à les allonger outre mesure.

Lorsqu'un cheval a beaucoup d'encolure on dit qu'il a de la *branche*, qu'il a *du chef*.

Cette région, examinée au point de vue de ses attaches, est dite *bien sortie* lorsque son union avec les épaules et le poitrail est assez brusque.

Nous considérerons même l'encolure paraissant *fichée* dans le thorax plutôt comme une beauté que comme une défectuosité.

Cette conformation, en effet, indiquera une grande légèreté du balancier cervical dépourvu de graisse et un grand développement musculaire des épaules. Tous les chevaux en plein travail, autrement dit en *condition*, dont les muscles sont débarrassés des produits inutiles aux phénomènes de contraction ont, en avant des épaules un creux très marqué.

Quoi de plus joli qu'un cheval en *forme*, permettant jusqu'à un certain point de faire de la myologie à travers une peau fine devenant rapidement une vraie carte géographique, après un peu d'exercice, par suite de l'apparition d'un riche réseau vasculaire?

Le *coup de hache*, dépression existant en avant du garrot, est particulier à certains chevaux ayant l'encolure ren-

versée ou de cerf, généralement très vigoureux, mais d'une mise en main assez délicate.

Nous complèterons ce que nous avons déjà dit au point de vue de l'attache supérieure en disant que les têtes plaquées, dont les branches du maxillaire, trop rapprochées, logent à l'étroit le larynx, donnent souvent lieu à un bruit semblable à celui du cornage lorsque le cheval se trouve rassemblé par l'emploi de moyens puissants.

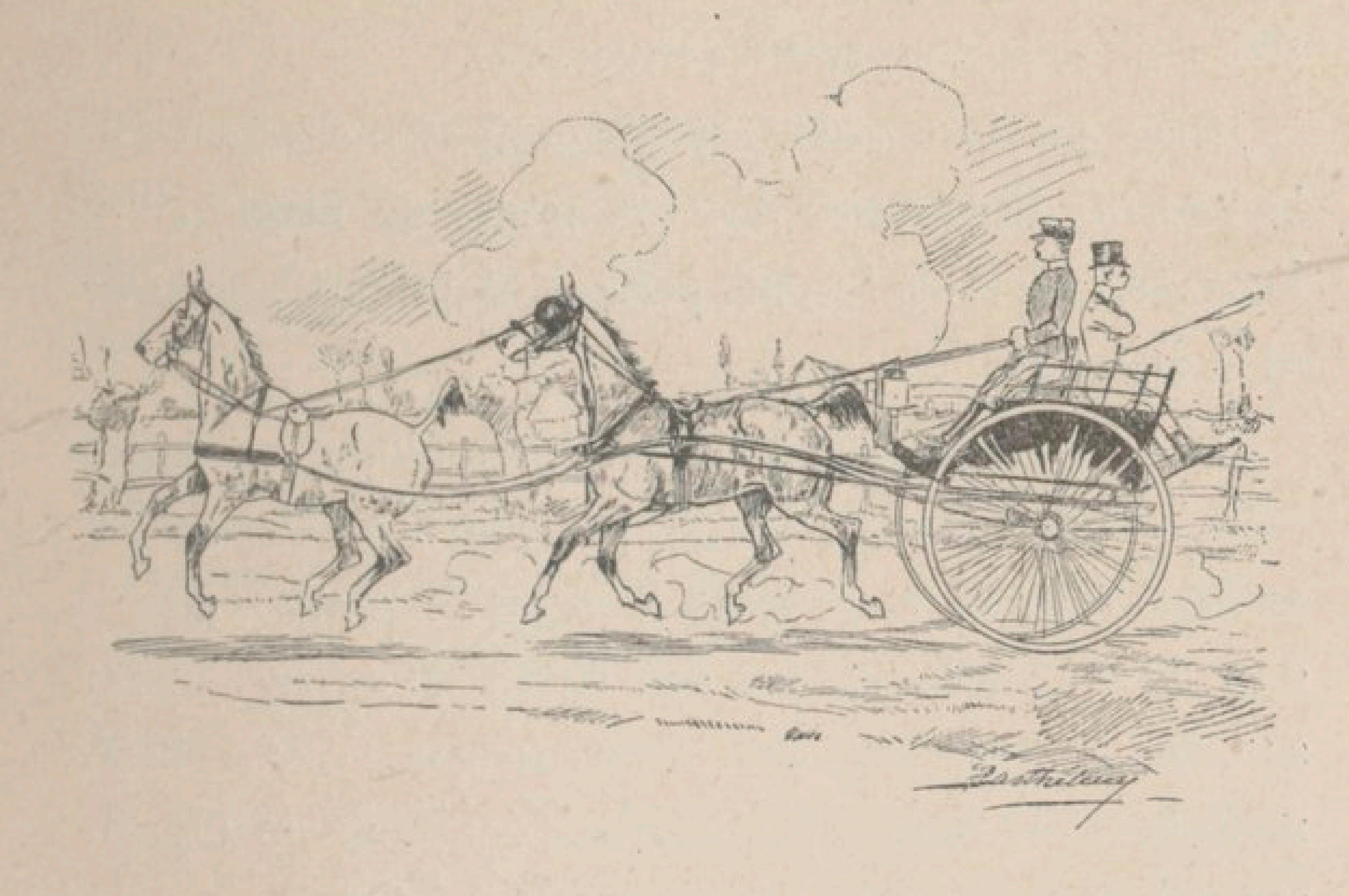
L'encolure, pour être appréciée d'une façon complète, devrait encore être vue de champ, c'est-à-dire de haut en bas. De cette manière, en effet, on pourrait juger plus facilement du peu de développement de son bord supérieur qui fait dire qu'elle est en *lame de couteau*, qualité à rechercher. On pourrait encore constater la présence de muscles plus développés sur l'une ou l'autre face, ou une encolure pliée en arc de cercle comme on le remarque souvent chez les jeunes chevaux qui, constamment promenés en main du même côté, finissent par avoir une encolure tordue du côté où ils sont sans cesse menés (à gauche généralement).

Ajoutons que cette déviation de la colonne cervicale, difficile à redresser, se complique presque toujours d'une fatigue du jarret correspondant.

La crinière doit être à crins fins, souples et pesants à la main; non grossiers ni frisés comme chez les animaux communs ou les chevaux blancs atteints de mélanose.

Elle est *simple* quand elle tombe à gauche ou à droite; *double* si elle se partage par le milieu; à la *hussarde*, en *brosse* lorsqu'elle est coupée plus ou moins court.

La manie qu'ont certaines personnes de couper ras la crinière de leurs chevaux a le grand avantage, nous sommes obligés de le reconnaître, d'alléger les encolures peu favorisées, tant sous le rapport de la longueur que sous celui de la qualité du crin.



Chez les anciens, cette opération était pratiquée ordinairement en signe de deuil.

Nous avons vu du reste, en parlant de la toilette, de quelle façon l'homme habile exploite cet art pour donner de la distinction en émondant ou en rasant cette partie.

On peut rencontrer au bord supérieur de l'encolure et

dans la crinière : l'hygroma atloïdien, des cordes de farcin, des traces de morsures, des cors chez les chevaux de trait, des parasites, etc.

En relevant les crins on trouve parfois des marques indélébiles faites au fer chaud et donnant des renseignements sur la provenance du sujet examiné.

Le Garrot doit être élevé, prolongé en arrière et non coupé, sec, bien évidé et net.

Elevé, car il favorise l'action des muscles élévateurs de la tête, de l'encolure, des extenseurs du rachis et de l'épaule dont il commande presque toujours la longueur et la direction.

Le garrot empaté et bas constitue toujours un défaut pour le cheval monté, non pas parce qu'il ne s'oppose pas suffisamment au glissement en avant de la selle, qui ne doit dans aucun cas, par son arcade de devant, porter sur cette région, mais bien plutôt parce que cette conformation est le propre des chevaux communs manquant souvent d'allures et de longueur dans les épaules.

Il est bien entendu, que dans la hauteur du garrot, il faut tenir compte de l'âge et du sexe. Les juments ont généralement le garrot moins bien sorti que les chevaux.

On peut trouver dans cette région des maladies d'une guérison toujours difficile étant donnée la complexité des

tissus qui la composent et les mouvements considérables dont elle est le centre.

Ces affections sont des abcès, des kystes, des fistules donnant écoulement à une grande quantité de pus...

Une couverture pliée en quatre, appliquée sur cette région et sur la partie antérieure du dos, a servi à plus d'un maquignon pour dissimuler un superbe mal de garrot aux yeux d'un acheteur trop peu clairvoyant.

Nous avons vu aussi, en parlant de la toilette, que les marchands qui rasent la crinière pour donner parfois à un cheval commun une apparence de distinction, coupent moins ras les crins du garrot dans le but de le faire paraître plus haut.

Dos. Pour être beau, le dos doit être droit, court mais sans excès, suffisamment large, bien musclé et quelque peu oblique de son sommet à la région costale.

Il peut être :

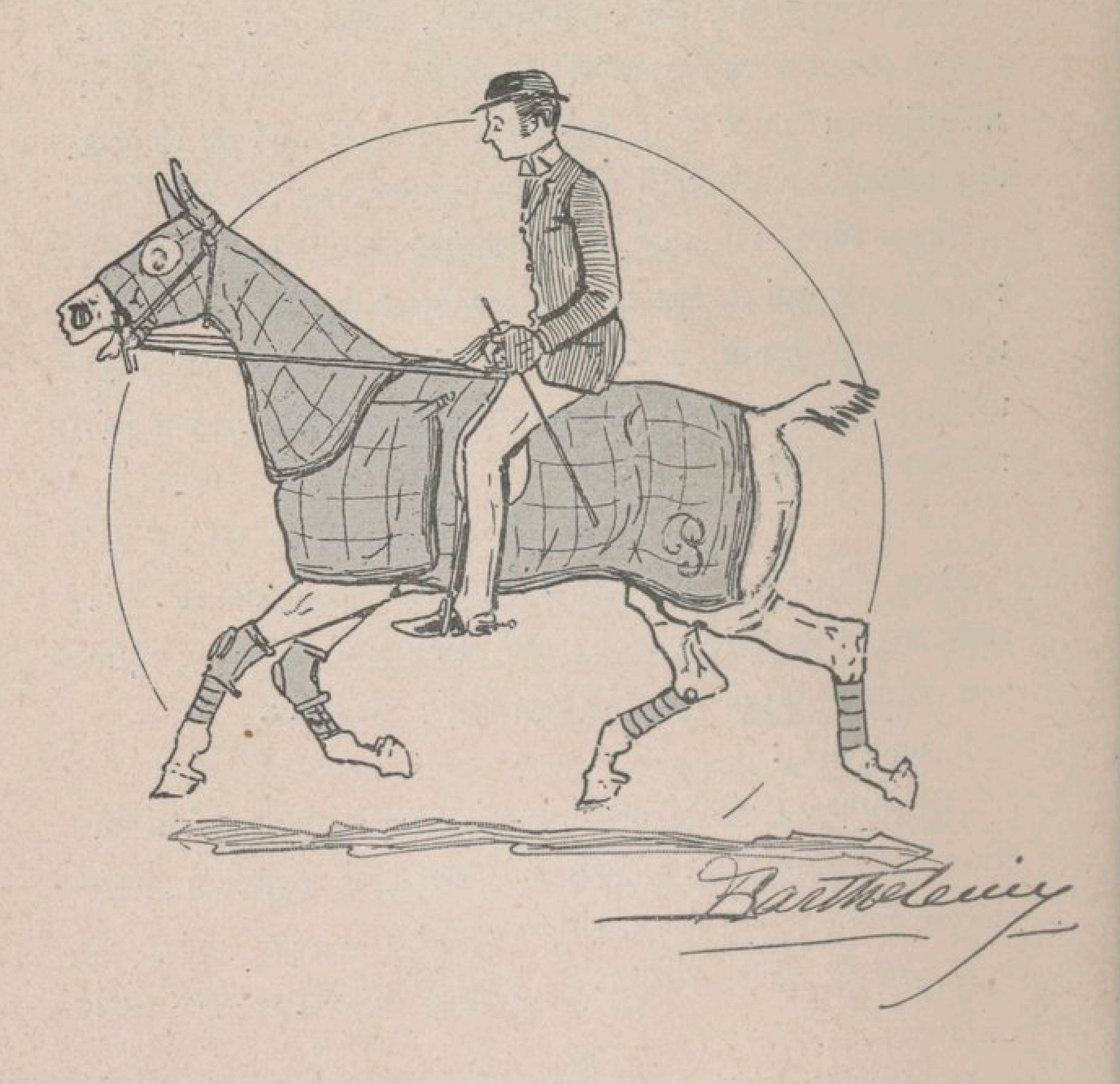
Plongeant ou *plongé* par suite d'un excès d'élévation du train postérieur sur l'antérieur. Cette conformation favorise au galop le jeu des membres postérieurs.

Ensellé quand il est concave ; l'ensellement peut être réel ou apparent.

De carpe, *de mulet*, lorsqu'il est convexe.

Le dos étant d'autant plus résistant qu'il est plus court, sa brièveté pourra être une beauté pour un limonier. Le

service de la selle exige au contraire une certaine longueur de cette région pour avoir de la souplesse du rachis, de la profondeur de poitrine et un écartement suffisant des bipèdes antérieurs et postérieurs.



Si le dos est trop court, l'animal forge; s'il est trop long, il est disgracieux et manque de solidité; s'il est trop large, le cheval se berce, il est lourd dans ses allures; s'il est

trop tranchant il indique une poitrine étroite et en général un défaut de musculature.

Les blessures produites par la selle sont de même nature que celles du garrot mais moins dangereuses.

Le Rein, dont on a déjà apprécié la largeur qui n'est jamais trop grande, est jugé, quant à présent, au point de vue de sa longueur et de sa direction.

On le recherchera droit, aussi court que possible et bien soudé avec la croupe.

Les reins bas, mous, mal attachés, sans être, d'une façon absolue, incompatibles avec une grande solidité sont, à juste raison, considérés comme défectueux.

N'oublions pas toutefois qu'en matière de cheval il ne faut pas être trop exclusif et que les belles théories trouvent souvent un démenti dans la pratique.

Puis, arrive le moment pathétique, pour certains acheteurs, d'aller pincer cette région dans le but de juger des flexions produites.

Avis aux amateurs.

Nous nous sommes demandé, bien des fois, à quoi pouvait servir cette manœuvre routinière et dangereuse incapable de fournir des renseignements pouvant être mis en parallèle avec les chances d'accidents dont elle peut être cause.

Est-ce que la sensibilité du rein n'indique pas aussi bien un état pathologique que la santé?

Aurait-on par là la prétention de reconnaître le *tour de bateau ?*

Nous ne voyons dans cette manière de faire qu'un seul côté pratique : tâcher de découvrir une fraude dont il peut être l'objet.

N'avons-nous pas dit, en parlant de la préparation pour la vente, que bien souvent les creux devaient faire place à des bosses et les bosses à des creux? Ce principe trouve son application ici. La dépression, qui constitue le rein mal attaché, peut disparaître momentanément à la suite d'une friction sinapisée ou d'une opération dans le goût de celle qui sert à masquer les éparvins. Le petit maillet de bois produit encore ici son effet, ainsi que le prouve le fait suivant :

Une personne, de notre connaissance, nous présenta un jour un cheval dont elle venait, le matin même, de faire l'acquisition.

Figurez-vous un beau corps avec un rein à porter une maison, monté sur quatre membres paraissant d'une qualité exceptionnelle; brochez là-dessus une branche superbe et une queue formant à l'œil un panache réjouissant, vous aurez, de l'animal en question, un portrait que je rendrai encore plus fidèle en disant qu'avec son port de tête et son port de queue il avait l'air d'un coq.

Mais hélas! le faux n'est pas de durée, tout le monde le sait. Ce beau rein qui venait de faire notre admiration, avait été *travaillé*, et, comme tous les œdèmes, obéissant aux lois de la pesanteur, il avait peu à peu quitté sa place pour venir se loger sous le ventre.

La Croupe, vue de profil, est surtout appréciée au point de vue de sa longueur, de sa direction, de sa forme et de son degré d'élévation par rapport à l'avant-main.

La *longueur*, qui se mesure de la pointe de la hanche à celle de la fesse, ne sera jamais trop grande. Plus elle sera étendue d'avant en arrière plus seront développés dans le même sens les muscles fessiers et plus sera puissante leur force de contraction.

La *direction*, qui est donnée par une ligne passant par les deux mêmes points de repère que ceux indiquant la longueur, sera recherchée moyennement oblique en se rappelant ce que nous avons dit précédemment au sujet de l'examen d'ensemble.

Trop *horizontale*, la croupe manque d'élégance et de force. Elle s'accompagne presque toujours de jarrets placés en arrière de la ligne d'aplomb et ne s'engageant pas volontiers sous la masse à déplacer.

Si elle est trop *oblique*, le cheval dépense souvent en hauteur ce qu'il devrait donner à l'impulsion. Cette conformation a de plus l'inconvénient d'occasionner une

usure prématurée des jarrets trop engagés sous le centre de gravité.

Les croupes dites *avalées*, *coupées* ou en *pupitre*, qui doivent ces noms à une exagération de l'inclinaison, sont autant de conformations défectueuses.



Sous le rapport de la forme, la croupe *anguleuse,* légèrement inclinée sur les côtés et dont les saillies osseuses formées par l'épine sus-sacrée, la hanche et la pointe des ischiums, sont bien apparentes au milieu de muscles puissants, sera préférée aux croupes appelées :

Double, quand les muscles fessiers très volumineux

font saillie de chaque côté du sacrum, ainsi qu'on le remarque dans certaines espèces de trait ;

Tranchante ou de mulet, si l'épine sus-sacrée est fortement accusée et que sur les côtés elle est, en même temps qu'étroite, très inclinée en dehors.

Les inconvénients de cette dernière conformation sont en partie compensés par des cuisses et des fesses bien musclées et des jarrets puissants.

Au point de vue de sa situation en hauteur cette région peut être :

Trop élevée, lorsqu'elle surplombe le garrot. Cette disposition, qui augmente la vitesse, détruit l'équilibre par le rejet du poids sur les membres antérieurs appelés à se fatiguer plus vite. Dans ce cas le cheval est sur les épaules.

Trop basse, si elle n'arrive pas à hauteur du sommet du garrot. Cette conformation entraîne un écrasement de l'arrière-main et une usure rapide de membres postérieurs. Le cheval trop *fait en montant* ou *bâti en girafe* manque de vitesse et n'est pas de durée. Assis sur les jarrets, ceux-ci ont certainement à supporter un excès de poids qui devient encore plus grand dans le rassembler.

Indépendamment des atrophies musculaires, dont on jugera surtout par comparaison de la symétrie des deux côtés dans l'examen par derrière, on peut être à même de remarquer, au niveau de l'articulation coxo-fémorale,

les traces d'un traitement employé pour remédier à une boiterie dont le siége est trop souvent attribué à une lésion de cette région.

On devra aussi jeter un coup d'œil sur les pointes des fesses, afin de s'assurer que l'une d'elles n'est pas plus courte que l'autre. Parfois d'un côté la pointe de la fesse est saillante, de l'autre elle est arrondie, *coulée* et une ligne droite allant de l'une à l'autre, au lieu d'être perpendiculaire au grand axe de l'animal, lui serait plus ou moins oblique.

Cette anomalie, dont on ne parle dans aucun ouvrage d'extérieur, a été observée par nous un certain nombre de fois, et, chose bizarre, toujours du côté gauche. Elle est due sans doute à une fracture de la tubérosité ischiale ayant déterminé une déformation de la région.

Il est encore prudent, pendant la présentation, de ne pas perdre de vue le marchand qui, sous le fallacieux prétexte de caresser sa marchandise, pour laquelle il est plein de prévenances, pince la hanche du côté opposé à celui où se tient l'acheteur, pour la faire s'abaisser et rendre un instant plus droite une croupe trop oblique incomplètement redressée par un placer habile du cheval.

Les Hanches, seront recherchées bien saillantes. S'il y avait excès par manque de musculature des parties voisines, ainsi qu'on le constate surtout chez les sujets

épuisés et à croupe avalée, ce serait une défectuosité. Dans ce cas, le cheval qualifié de *cornu* pourrait servir à remettre au grand jour cette vieille facétie qui consistait à faire le simulacre d'accrocher son chapeau à cette région chez les animaux que l'on trouvait trop maigres.

Le défaut contraire constitue les hanches *coulées, noyées, effacées.*

On peut avoir à observer des fractures ou des décollements épiphysaires se traduisant par une déformation de la croupe; des abcès, des kystes, des excoriations plus ou moins profondes survenues à la suite de chutes sur le sol ou dus à un décubitus prolongé. Ces accidents peuvent encore être la conséquence de la maladresse d'un domestique qui, en sortant un cheval de son écurie, croit que là où la tête a passé le derrière doit suivre et va, sans regarder derrière lui, sottement lui heurter la hanche contre l'angle d'une porte.

Quand il y a eu fracture, ce dont on se rendra plus facilement compte par derrière, le cheval est dit *épointé, éhanché;* on dit encore qu'il a un *coup de balai.*

La Queue, examinée au point de vue de son attache, peut être trop haute lorsqu'elle se trouve dans le prolongement de la ligne supérieure de la croupe qui, au lieu d'être bien dirigée, c'est-à-dire oblique d'avant en

arrière, est au contraire parallèle au sol et semble continuer sans démarcation les régions du dos et du rein.

Cette conformation, qui est l'apanage des croupes horizontales, donne à l'arrière-main du cheval un point de ressemblance avec celle du bœuf.

En revanche, la queue peut avoir une insertion trop basse dans les croupes avalées ou elle est encore dite en *lapin* quand elle en sort presque horizontalement.

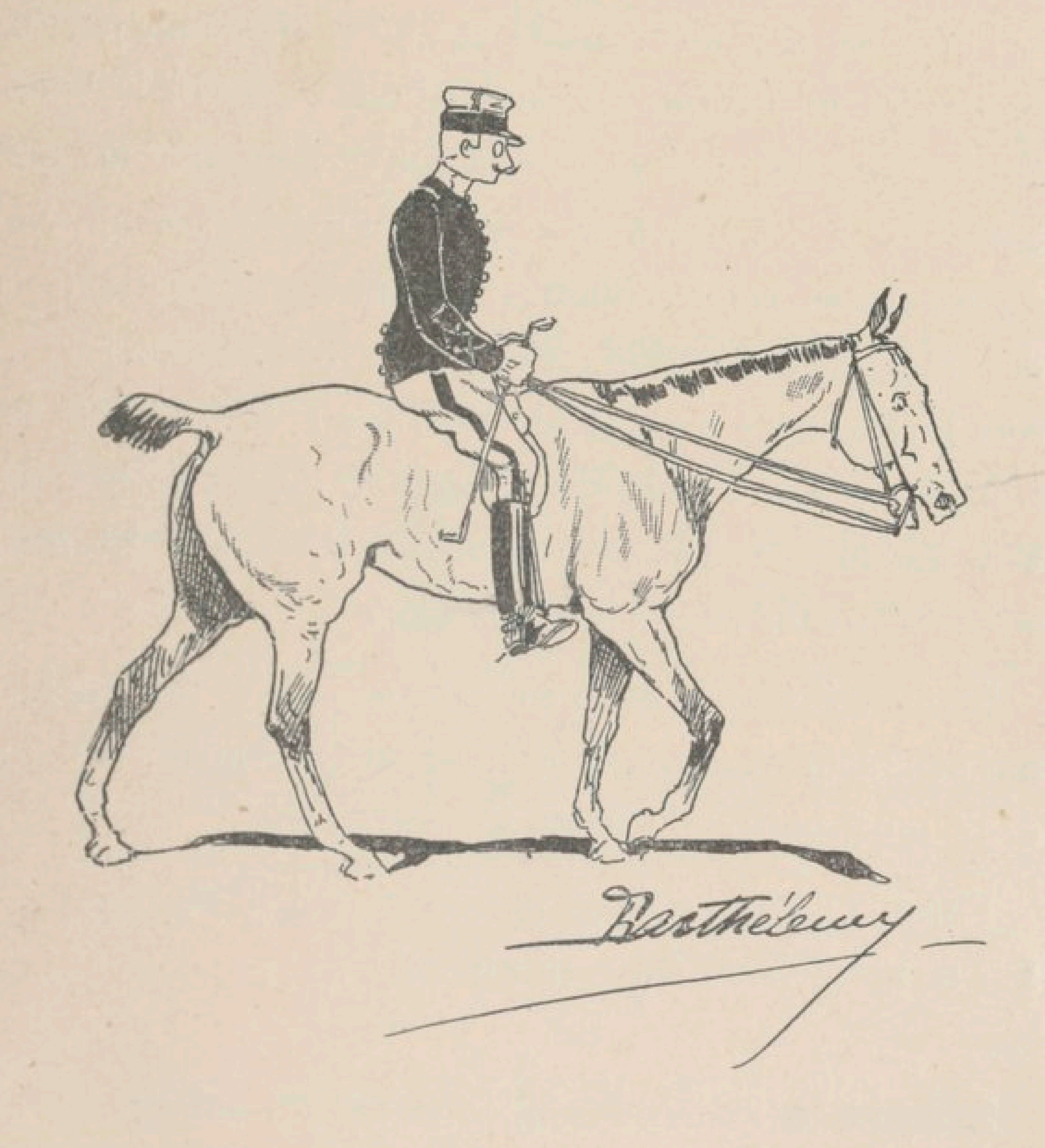
On doit aussi tenir compte de la façon dont elle se détache des fesses; voir si le port est naturel ou s'il n'est pas la conséquence du niquetage, de l'anglaisage, d'une section récente du tronçon, ou, ce qui est plus fréquent, le résultat heureux du gingembre ou de la pincée de poivre, qu'une main invisible peut avoir glissé à l'endroit propice au moment voulu. Dans ce dernier cas, par suite de l'excitation produite, l'appendice coccygien est animé d'un léger mouvement rapide et saccadé s'effectuant de haut en bas : l'animal semble avoir des inquiétudes de ce côté.

Saisir la queue pour juger de l'énergie, de la vigueur de l'animal présenté, est une mesure qui expose l'acheteur aux mêmes chances d'accidents que l'action de pincer le rein, sans lui fournir des renseignements dignes d'intérêt. Le dynamomètre caudal est tout ce qu'il y a de plus trompeur.

Se méfier des queues qui fouaillent; elles indiquent

presque toujours un cheval chatouilleux ou une jument pisseuse et toute disposée à frapper.

Nous ne reparlerons pas ici des différents types de queues dont nous avons dit quelques mots en traitant de



la toilette. Nous nous contenterons simplement d'ajouter que si celles qui sont courtes ont, raconte l'histoire, failli faire perdre des batailles, elles ont été et sont encore, en revanche, une source de fortune pour les marchands.

Qui ne connaît la coupe à la *Bartlett;* cette coupe savante, capable de fasciner les gens au point de leur faire acheter un cheval rien que pour devenir propriétaire de la queue ?

Parmi les défauts et maladies, citons : la queue portée de travers ou *en chien;* la fracture de cet organe à la base, ainsi que cela se produit parfois sur certains chevaux qui cabrent et tombent à la renverse; des plaies sans gravité occasionnées par le culeron; des tumeurs mélaniques; des traces de l'opération à l'anglaise; le redressement du crin indiquant la présence de parasites, la malpropreté du tronçon et des ouvertures naturelles ou l'existence de vers intestinaux. Ce sont là autant de causes diverses pouvant porter l'animal à se frotter.

Pendant les voyages en chemin de fer, les marchands ont bien soin d'emprisonner cette partie dans un étui ou dans une flanelle pour éviter l'usure du poil.

Enfin la queue, comme nous l'avons déjà dit, ose parfois se permettre d'être artificielle.

L'Épaule, réglant l'étendue du pas par sa longueur et son degré d'obliquité, on préfèrera : la *longue* à la *courte*; l'*oblique* à la *droite*, surtout pour les sujets bas du devant, plus prédisposés que les autres à faire des fautes; la *sèche* dont on devine les saillies osseuses au milieu de muscles

puissants et fermes au toucher à celle qualifiée de *plaquée*, de *noyée* et surtout à la *maigre* et à la *décharnée*.

Il faut aussi tenir grand compte du volume des masses musculaires placées en haut et en arrière de l'épaule. Lorsqu'elles sont bien développées elle constituent, par leur présence, une sorte de faux-panneau faisant, à chacune des foulées de pas, alternativement saillie de chaque côté et en avant des quartiers de la selle qu'elles empêchent de glisser sur le garrot.

Grâce à elles, il est des chevaux que l'on pourrait presque monter sans sangles.

L'épaule peut laisser voir des cicatrices, des taches accidentelles, des tumeurs ou des abcès placés sur son bord antérieur et produits par l'action d'un collier mal ajusté; des traces de vésicatoire, de feu, de séton, employés pour remédier à un écart.

Il est possible aussi que l'on ait à constater une atrophie musculaire consécutive à une lésion nerveuse ou survenue à la suite d'une boiterie ancienne ayant nécessité un repos prolongé.

Le Bras, a des beautés à rechercher qui dépendent entièrement de celles de l'épaule.

Si celle-ci est longue, il pourra l'être à son tour ; mais si elle est courte, et qu'il soit long, le cheval rasera le tapis.

L'angle scapulo-huméral doit se fermer plutôt par l'épaule que par le bras qui doit être parallèle au plan médian du tronc.

Si les deux humérus qui forment la base de ces régions convergent vers leur extrémité postérieure, les coudes sont serrés au corps et le cheval est étroit du devant en même temps que panard.

Au contraire, s'il y a divergence, les coudes sont écartés de la poitrine ; l'animal est alors trop ouvert du devant et cagneux.

La Poitrine, sera recherchée spacieuse dans ses dimensions.

La largeur a été examinée de face avec le poitrail. Elle est donnée par la distance qui sépare les deux pointes d'épaules ou, ce qui est plus exact, par celle qui existe entre les deux coudes.

La hauteur, qui n'est jamais trop grande, se mesure du sommet du garrot au passage des sangles qui doit être bien descendu entre les coudes.

Le cheval est dit *près de terre* lorsque la dimension de la poitrine en hauteur se rapproche de la distance la séparant du sol, à laquelle elle arrive, dans des cas tout à fait exceptionnels, à être égale sans jamais la dépasser. Pour atteindre ce dernier résultat il faudrait au moins

l'application d'un sinapisme produisant un fort engorgement au passage des sangles.

Les marchands n'y ont-ils pas pensé?

La profondeur, déterminée par l'espace séparant la pointe du sternum de la dernière côte, est aussi une beauté à rechercher; dans ce cas, les espaces intercostaux sont très étendus et les côtes obliques en arrière. La longueur du dos renseigne sur celle de la poitrine en général.

Quand la poitrine manque de hauteur, le cheval est *enlevé, trop loin de terre*, il n'a *pas de poitrine, pas de corsage, pas de passage de sangles*. On dit encore qu'il *manque de cerceaux*.

Si elle laisse à désirer dans ses trois dimensions, l'animal *n'a pas de dedans*.

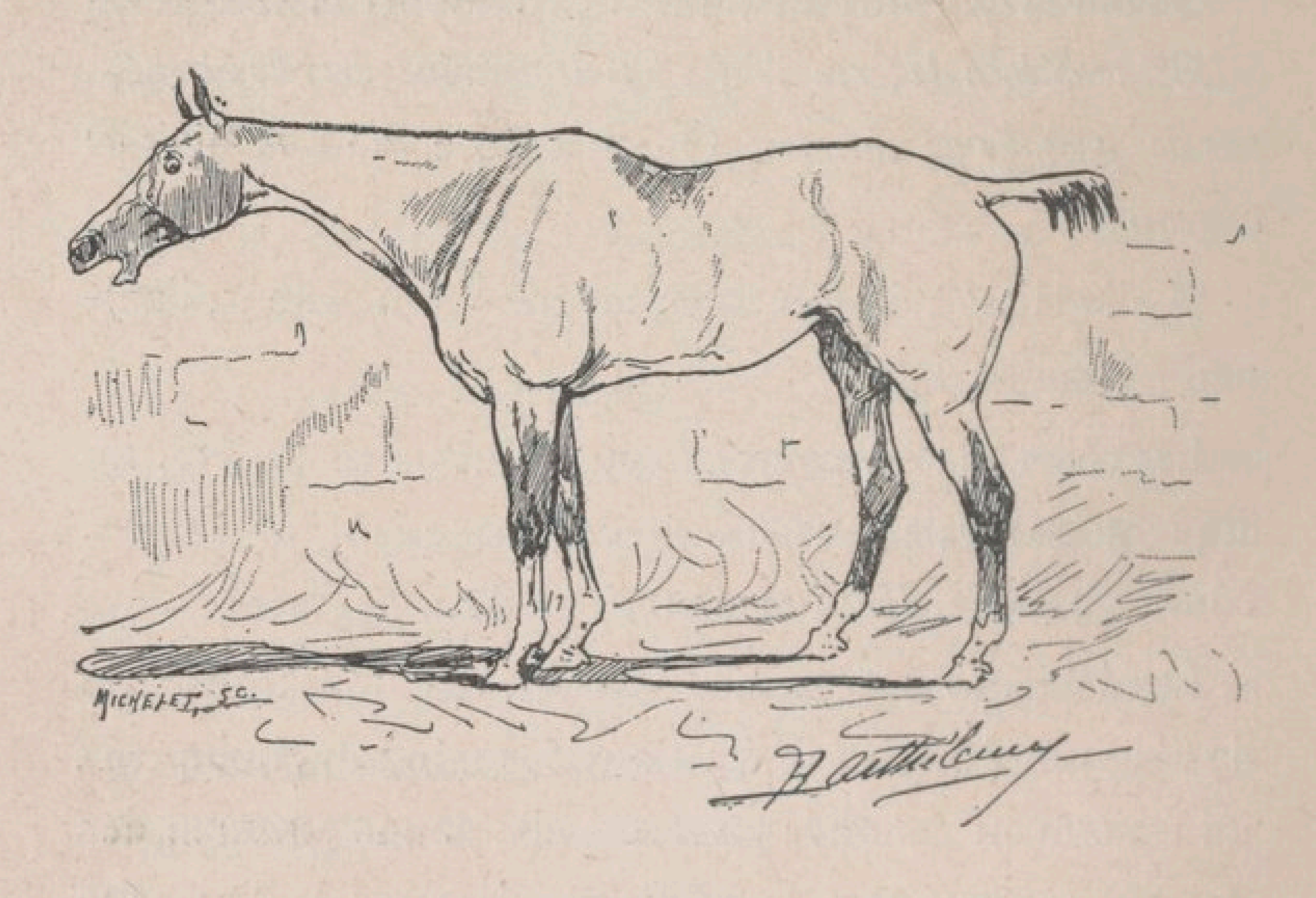
Les côtes plates, courtes, peu inclinées en arrière, indiquent généralement un cheval manquant de fonds, court d'haleine. *Il lui manque de la côte.*

Les dépilations, déterminées par des frictions trop fortes de vésicatoire ou des applications de moutarde, indiquent un traitement employé pour remédier à une affection des organes respiratoires dont il faudra s'assurer de l'intégrité par l'examen du flanc et de la toux.

On peut encore avoir à constater des traces de séton, des blessures occasionnées par le harnachement, qui font dire que le cheval est blessé sur les côtes, au passage des

sangles ; la fracture d'une ou plusieurs côtes se traduisant par un cal que l'on sent sous la peau et ayant déterminé parfois une adhérence du poumon avec les parois thoraciques.

Le Ventre doit être moyennement volumineux, de forme cylindrique et se fondre insensiblement avec les côtes et les flancs.



S'il est trop développé il est dit : *avalé*, *tombant*, de *vache*. A l'exception des juments pleines, cette conformation est généralement la conséquence d'un mauvais régime. Elle peut se modifier avec le travail et un chan-

gement apporté dans la nourriture, changement ne devant pas être basé sur les principes faux du proverbe suivant :

Cheval de paille,
Cheval de bataille.

Dans le défaut contraire, le ventre est appelé *levretté, retroussé;* le cheval est *étroit de boyau, il lui passe trop d'air sous le ventre; il a la peau du ventre collée au dos,* disent encore les marchands.

Si, en même temps que retroussé, il accompagne un mauvais état général, on dit que le cheval se *nourrit mal.* C'est mal nourri que l'on devrait dire; car ce manque de condition indique souvent une inflammation chronique des intestins exigeant une alimentation qui soit avant tout rafraîchissante. N'oublions pas que s'il est facile de faire diminuer de volume un ventre trop gros, il est beaucoup plus difficile de donner du boyau au cheval qui en manque.

Il est vrai que beaucoup de personnes ne sont contentes que lorsqu'elles ont entre les jambes une rosse efflanquée représentant plutôt la misère que la bonne condition et dont la *taille de guêpe* leur procure le plaisir rationnel, il est vrai, d'augmenter le nombre des pièces de leur harnachement par l'emploi d'un large poitrail de chasse en tissu de couleur.

Nous disons rationnel, car il n'est pas rare non plus

de voir des promeneurs montés sur des chevaux également pourvus d'un poitrail, alors que le volume du ventre nécessiterait plutôt l'usage d'une croupière.

Des goûts et des couleurs il ne faut pas discuter.

C'est l'histoire du gros poney inoffensif, bien lourd à la main, que l'on affuble d'un filet de course pour avoir la satisfaction de le porter et non de se faire porter.

Comme tares et maladies on peut découvrir des hernies ordinaires; des hernies ombilicales, surtout chez les poulains; des traces de sétons, de vésicatoires; de l'œdème consécutif au développement d'un abcès dans les régions supérieures ou indiquant une jument primipare qui va mettre bas.

Le Flanc, région sur laquelle bon nombre de maladies viennent refléter quelques-uns de leurs caractères, doit être examiné avec le plus grand soin.

On le recherchera court, légèrement arrondi de haut en bas et sans démarcation trop accusée entre lui et les régions environnantes.

Il est dit *creux et cordé*, lorsque sa dépression est trop prononcée et que sa corde fait fortement saillie sur les parties voisines, comme on le constate chez les chevaux communs dont le ventre est tombant ou chez les sujets amaigris par une longue maladie ou un travail exagéré.

On le qualifie de *retroussé*, quand la partie fuyante s'u-

nit avec le ventre d'une façon trop brusque, et on appelle *efflanqué* le cheval dont le flanc est à la fois creux, cordé et retroussé.

Nous analyserons plus loin, dans l'examen de biais par derrière, le nombre et le rythme de ses mouvements.

La Cuisse, dont le bord postérieur constitue *la fesse*, sera recherchée longue, bien dirigée et bien musclée.

D'une façon générale, elle est d'autant plus oblique que la croupe est plus avalée, et d'autant plus verticale que cette dernière, par sa direction, se rapproche davantage de l'horizontale.

Lorsque la cuisse et la fesse sont fortement musclées, le cheval est dit *bien culotté, bien gigoté*. On en jugera surtout facilement par derrière.

On qualifie de *plate*, de *maigre*, ou de *grenouille* la cuisse qui manque de largeur et d'épaisseur, et de *tranchante* la fesse peu développée transversalement par suite du petit volume des muscles ischio-tibiaux qui en forment la base.

Si ces muscles sont très longs par le fait d'un excès de dimensions proportionnelles du fémur sur le tibia, sur lequel ils paraissent se prolonger en affectant une direction presque verticale, la fesse est *longue, bien descendue*. Elle est dite *coupée*, si, en manquant de longueur, elle est fortement oblique en avant.

Les Coudes doivent être longs, afin de favoriser

l'action de la puissance musculaire ; écartés du thorax et dans une direction parallèle au plan médian du corps.

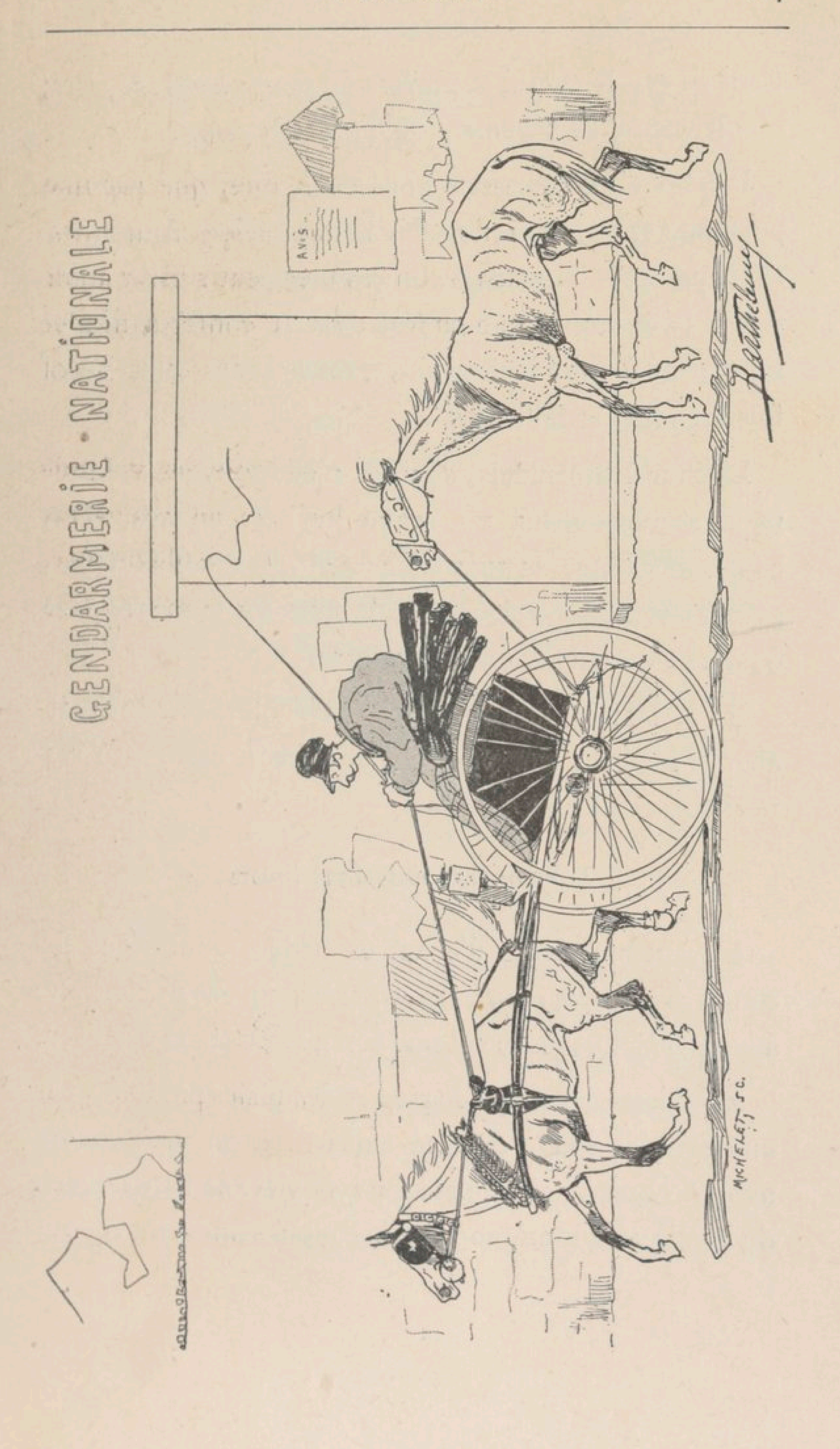
Si par suite du peu de développement des muscles situés entre les membres antérieurs et les côtes, ils sont trop rapprochés de la poitrine, on dit que le cheval a les *coudes au corps*. Cette conformation défectueuse indique une poitrine étroite.

Tournés en dehors, ils sont l'apanage des chevaux cagneux ; déviés en dedans, ils indiquent au contraire que les membres sont panards. On connaît les inconvénients inhérents à ces deux conformations.

Les coudes sont souvent le siège de tumeurs plus ou moins volumineuses appelées *éponges*, se faisant remarquer chez les animaux ayant la mauvaise habitude de se coucher en vache. L'emploi d'un fer tronqué à l'éponge interne ou d'un coussin placé dans le pli du genou, dans le but de diminuer le degré de flexion de cette articulation, peut, après guérison, suffire pour éviter le retour de cette affection.

L'avant-bras est de nouveau apprécié au point de vue de sa longueur qui, comme nous le savons, n'est jamais trop grande ; de sa musculature dont le développement ne peut être trop accentué, et de sa direction devant, autant que possible, être verticale.

Si l'avant-bras est court, le canon est forcément long.


GENDARMERIE · NATIONALE
AVIS
MICHELET SC.

Dans ce cas, le cheval la plupart du temps *trotte sur place*; on dit encore qu'il *trousse*, qu'il *trotte du genou*.

Il est vrai, empressons-nous de le dire, que par une puissante et savante action des jambes aidées dans leurs effets par une bonne main, un cavalier peut arriver assez vite à faire stepper un cheval dont la conformation et les aptitudes semblent peu se prêter à des allures à la fois étendues et brillantes.

Le cheval hollandais, dont les pieds souvent volumineux accompagnent un canon long et un avant-bras court, développe surtout en hauteur et semble frapper, avec conviction, plusieurs fois de suite sur le même pavé comme s'il voulait l'entrer en terre.

En parlant d° lui, ou de ses semblables, certains marchands imagent leur pensée d'une façon assez peu respectueuse en disant :

I s'prend les pieds dans l'mors.

L'avant-bras large d'avant en arrière au-dessous du coude est dit *bien musclé* ou *musculeux* ; il est au contraire appelé *grêle* lorsque le volume des muscles laisse à désirer.

En dehors des coups de pied et des plaies produites par une prise de longe ou une embarrure, on peut encore avoir à observer une dilatation synoviale de l'articulation du coude, visible au moment de l'appui seulement et pou-

vant déterminer une boiterie trop souvent placée dans le groupe de celles à siège inconnu.

Le genou doit être large, sec, net et placé avec l'avant-bras et le canon sur une même ligne verticale.

S'il est porté en avant de cette ligne, le cheval est *brassicourt* quand ce défaut est congénital, ce qui ne nuit en rien à la solidité; *arqué* s'il est la conséquence de l'usure. Dans ce dernier cas, les membres antérieurs sont souvent vacillants.

Le genou rejeté en arrière est appelé *creux*, *effacé*, *de mouton*, *renvoyé*. Il manque de solidité et constitue toujours un défaut capital pour le service de la selle.

On peut revoir les tares dont on a déjà pu reconnaître l'existence au moment de l'examen de face. Ce sont : les osselets, les vessigons articulaires se montrant sous forme de petites nodosités; l'hygroma, des tumeurs fibreuses, des cicatrices modifiant le profil de la face antérieure du genou. Le vessigon articulaire peut encore faire son apparition sur la face externe de cette articulation au-dessus de l'os sus-carpien. Sur la face postérieure existent parfois des crevasses appelées autrefois *malandres*, d'une guérison assez difficile, surtout en été, si on n'immobilise pas la région à l'aide d'un pansement.

Signalons encore le vessigon de la gaine carpienne toujours grave. Situé entre le radius et les muscles fléchis-

seurs du métacarpe, il remonte sous forme de tumeur molle un peu plus haut que le vessigon articulaire et descend au-dessous du genou.

Le Canon est recherché court, vertical, net et en rapport de développement avec le corps.

On dit que le cheval *a de l'os* lorsque les métacarpiens sont très développés; qu'il est *monté sur des allumettes* quand ils sont grêles; qu'il n'*a rien au-dessous des genoux* si à ce dernier défaut s'ajoutent des tendons mal détachés.

Indépendamment des suros, dont il est possible encore de constater l'existence, on peut observer une incurvation assez prononcée du profil antérieur devenant convexe de haut en bas. Cette tare, plus fréquente sur les membres postérieurs que sur les antérieurs, est désignée par les Anglais sous le nom de *sore-shins*.

Les sujets qui portent souvent des flanelles ont le *poil* de cette région quelque peu frisé.

Les tendons seront examinés avec le plus grand soin, surtout chez les chevaux de pur sang plus exposés que les autres, à cause de leur entraînement spécial à contracter des lésions dans ces parties.

Ils doivent être secs, nets, bien détachés, tomber verticalement du genou au boulet et non mous, empâtés, ni s'unir au genou par une dépression qui les fait qualifier de *faillis*.

Les altérations que l'on rencontre aux tendons ayant une gravité plus ou moins grande, suivant leur étendue ou leur siège, il importe que nous rappelions en quelques mots leur disposition anatomique.

En procédant d'arrière en avant nous trouvons :

1° *Le tendon du fléchisseur superficiel des phalanges ou perforé* qui s'engage en arrière du genou dans la gaine carpienne et vient, après avoir parcouru toute la longueur du métacarpe, s'infléchir au-dessous du boulet, où il se divise en deux branches donnant passage au perforant et allant se terminer vers le milieu de la région digitée.



2° *Le tendon du fléchisseur profond des phalanges ou perforant*. Celui-ci, après s'être engagé comme le précédent dans la gaine précitée, reçoit vers le milieu du canon une forte bride fibreuse appelée *bride carpienne*, fournie par le

ligament postérieur du carpe, puis traverse au-dessous du boulet l'anneau formé par les deux branches du perforé et va enfin, par un épanouissement de sa substance, se terminer sur la face inférieure de l'os du pied, où il s'attache très solidement.

3° *Le ligament suspenseur du boulet,* que nous comprenons dans la région des tendons parce qu'il est exposé aux mêmes chances d'accidents, est composé d'une large lanière située en avant des tendons entre les deux métacarpiens rudimentataires, et en arrière du métacarpien principal.

Il s'attache : en haut, à la rangée inférieure des os du carpe et à l'extrémité supérieure de l'os principal du canon ; en bas, au deux sésamoïdes, après s'être divisé en deux branches qui fournissent de plus chacune un petit prolongement fibreux se dirigeant de chaque côté en bas et en avant à la rencontre du tendon de l'extenseur antérieur des phalanges auquel ils s'unissent.

Mais, si toutes les pressions résultant de la masse multipliée, pendant la marche, par le carré de la vitesse que supportent les tendons, étaient transmises par eux aux portions charnues dont ils sont la continuité, celles-ci n'ayant pas une force suffisante seraient fréquemment dilacérées.

Heureusement qu'une disposition anatomique très bien comprise est venue obvier à cet inconvénient. Par sa

présence en effet, la bride carpienne, dont nous avons parlé précédemment, soulage au moment de l'appui la portion charnue du perforant dont le tendon devient par ce fait une sorte de ligament suspenseur secondaire du boulet. Mais comme cette bride, par suite de son moindre volume, n'est pas aussi solide que le tendon lui-même, il en résulte que lorsque les tiraillements sont très forts, c'est elle qui est le plus souvent lésée.

L'effort de tendon, encore appelé autrefois *nerf-ferrure*, est la terreur des entraîneurs. Il se manifeste avec des caractères variables suivant l'importance des altérations.

Lorsque celles-ci débutent on aperçoit un léger engorgement de la région, de la chaleur et de la sensibilité à la pression. On dit alors dans les écuries d'entraînement que *la jambe chauffe*.

Si le travail se continue par suite des exigences nécessitées par la préparation pour les courses, les lésions augmentent rapidement et la boiterie devient intense. Pour le monde des courses *la jambe est partie*, le cheval est *broken-down*.

Dans ce cas, on constate une déformation des tendons se traduisant par une courbe à convexité postérieure et par une augmentation latérale de leur volume. Au toucher, il n'est plus alors possible de distinguer le perforé, le perforant et le suspenseur du boulet qui tous sont englobés dans le même engorgement.

Si les marchands, après que toute inflammation a disparu, savent, pour un œil peu exercé, dissimuler à l'aide des ciseaux cette courbe souvent persistante, il ne faudrait pas prendre celle-ci pour un effort de tendon quand elle est la conséquence de la maladresse d'un homme d'écurie qui pratique la toilette en coupant ras les poils placés en arrière du boulet et laisse, au contraire, longs ceux situés à la face postérieure des tendons.

Au point de vue de la gravité, l'effort est toujours plus à redouter lorsqu'il est placé haut, car, dans ce cas, la bride carpienne qui est presque toujours atteinte ne peut plus aussi bien remplir son rôle d'appareil de soutènement.

Les conséquences sont plus sérieuses encore lorsque les lésions siègent en un point quelconque du suspenseur du boulet.

Quand l'induration ou l'engorgement ne sont pas trop accusés, le diagnostic de la partie malade s'établit assez aisément en levant le membre, que l'on tient par la pince fléchie pour avoir un relâchement des tendons et du ligament suspenseur facilement explorés isolément de cette façon.

Lorsque les lésions sont peu étendues, qu'à l'aide de bandes, du massage et des douches on est arrivé à faire disparaître non seulement la douleur, mais presque tout l'engorgement, il faut parfois une certaine habileté pour

deviner un *tendon blanchi* ne demandant qu'à *repartir* au premier temps de galop donné *dans le train.* C'est tout au plus si on arrive à découvrir une petite nodosité (*ganglion*) venant témoigner par sa présence que le tendon a été *claqué*, mais aussi de la *qualité du cheval.*

Nous disons avec raison de la *qualité*, car de tous les chevaux restés célèbres par les nombreux succès obtenus sur les hippodromes, fort peu ont échappé à cette affection dont l'existence est pour eux l'équivalent d'un certificat de bonne conduite.

Est-ce que les entraîneurs ne manifestent pas leur mépris pour un cheval ordinaire en disant : il est trop mauvais pour tomber *broken-down* : il est assez bon pour faire un *hack* ?

Pour cette dernière spécialité, comme nous l'avons déjà dit, la lésion qui nous intéresse est beaucoup moins à redouter que pour le cheval de course.

Les tendons peuvent encore porter des traces de feu en pointes ou en raies ; des cicatrices résultant d'atteintes ou des marques consécutives à l'emploi très fréquent des bandes pour remédier à un tendon qui chauffe ou pour arrêter le développement des molettes.

Le Boulet sera large, convenablement ouvert et net.

Le cheval peut être *droit sur ses boulets*, *bouleté* ou *bouté*

suivant le degré de redressement et même de renversement de l'angle métacarpo-phalangien.

Le boulet sec, avec un ergot petit, un fanon à peine dessiné indique la distinction ; le boulet empâté avec un ergot volumineux et un fanon couvrant tout le pli du paturon annonce le lymphatisme.

On peut voir :

Des molettes articulaires, plus ou moins grosses, tendues sur le membre à l'appui et situées entre le ligament suspenseur du boulet et l'os principal du canon ;

Des molettes tendineuses, placées en arrière des précédentes entre le suspenseur du boulet et les tendons fléchisseurs. Plus développées et remontant plus haut que les articulaires, elles font parfois aussi, ce qui les rend très graves, saillie dans le pli du paturon ;

L'hygroma du boulet, qui déforme par sa présence le profil antérieur de l'articulation ;

Le vessigon de l'extenseur antérieur des phalanges, également situé en avant, mais sous forme de tumeur bilobée ;

Des traces de névrotomie, consistant en deux cicatrices linéaires et verticales placées, l'une en dedans, l'autre en dehors, immédiatement au-dessus du boulet, au point où apparaissent les molettes tendineuses ;

Des osselets, *des traces de feu*, etc...

Si certaines cautérisations, par les marques trop indélébiles qu'elles laissent, déshonorent plus peut-être

leur auteur que le cheval qui les porte, il en est en revanche qui peuvent facilement passer inaperçues au moment de l'achat.

Dans le cas où on aurait des doutes, le meilleur moyen de démasquer les traces d'un feu mis par une main habile, consiste à mouiller les poils de la région suspecte.

Le Paturon, sera recherché, large, bien dirigé, sec, net, ni trop long ni trop court.

Le cheval peut être :

Long et bas jointé, ce qui entraîne une fatigue plus grande des tendons ;

Court et droit jointé, conformation prédisposant les sujets à contracter des tares osseuses.

Il est généralement admis que le cheval court jointé a des réactions très senties. Selon nous, la dureté des réactions réside bien plus dans le tride donné aux allures par la détente plus ou moins puissante des différentes articulations, et des jarrets en particulier, que dans la longueur et la direction de la région digitée. Tout le monde sait qu'il existe des animaux à paturons longs et à dos mou, avec lesquels on est obligé de raccourcir dans une certaine mesure les étrivières, tandis qu'il en est d'autres à paturons très courts et à dos droit avec lesquels il est presque impossible au cavalier de bénéficier

de la détente produite dans les battues pour prendre le trot enlevé.

En dehors des tares déjà signalées à l'examen de face on pourra encore avoir à constater :

Une dilatation de la grande gaîne sésamoïdienne constituant une *molette tendineuse* en communication directe avec celle placée au-dessus du boulet et occasionnant, lorsqu'elle est très tendue, une boiterie assez rebelle;

Un *effort des tendons fléchisseurs* dans leur partie située en arrière des phalanges;

Enfin des *traces de névrotomie* employée pour remédier à la maladie naviculaire. Les cicatrices linéaires, que laisse cette opération, sont placées symétriquement de chaque côté dans le pli du paturon sur les bords du fléchisseur profond des phalanges.

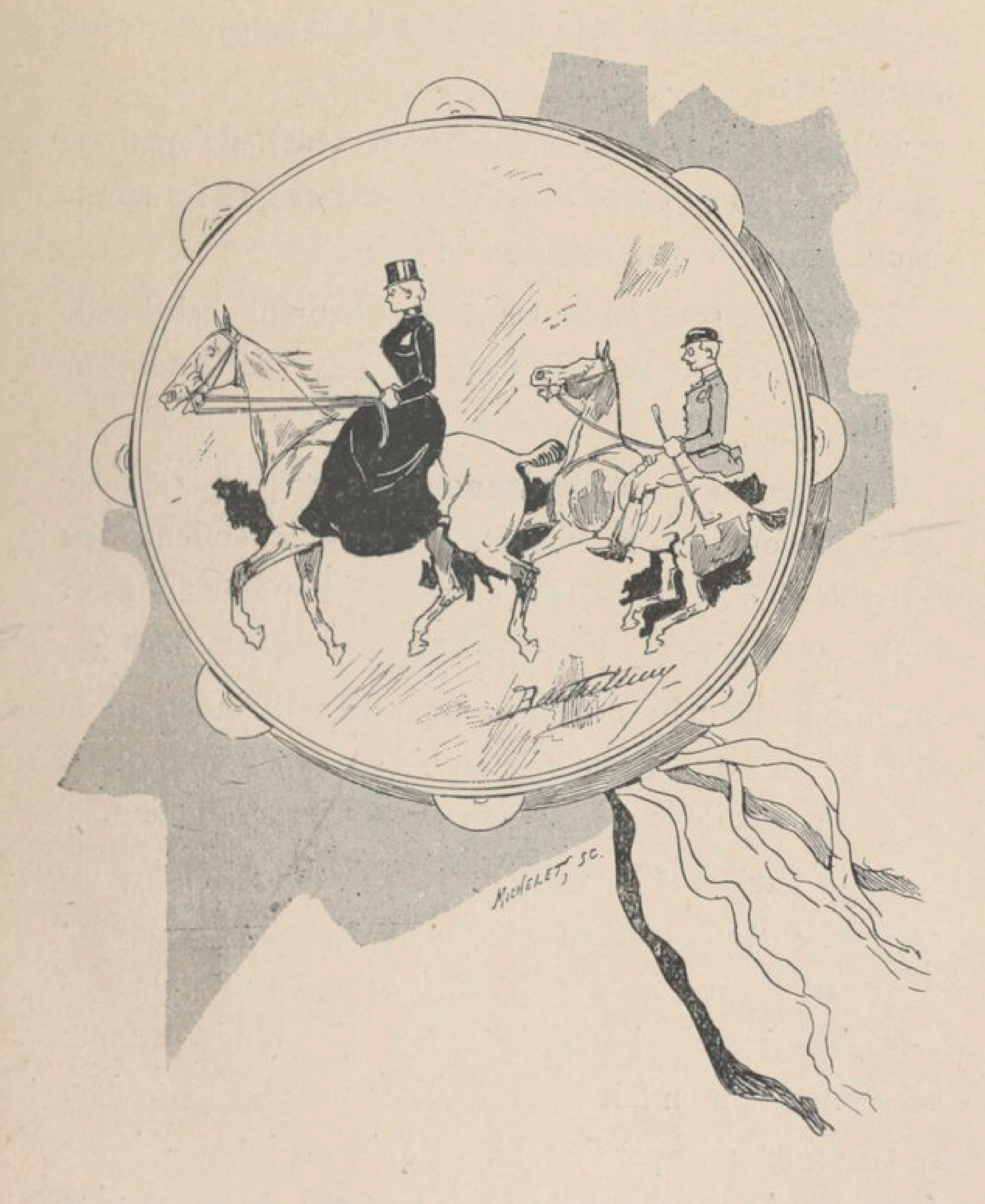
Le Pied, doit avoir une paroi lisse, moyennement inclinée dans la région de la pince, dont la hauteur est environ le double de celle des talons, et un bourrelet obliquement dirigé en ligne droite d'avant en arrière.

On pourra le trouver :

Maigre, c'est-à-dire formé par de la corne mince, sèche et cassante;

Cerclé, quand il présente des saillies circulaires superposées indiquant toujours, si elles sont nombreuses et accusées, un état maladif du pied ;

A talons bas, conformation prédisposant aux bleimes;
A talons hauts, comme on l'observe chez beaucoup de



chevaux du midi, et souvent accompagnés de resserrement ;

A talons fuyants, ce qui fatigue le cheval par suite du rejet du poids du corps en arrière ;

Dérobé, quand le bord inférieur de la paroi est éclaté par places ;

Pinçard (des pieds de derrière seulement), si l'appui ne se fait que par la pince courte et droite et que les talons hauts et forts restent éloignés du sol ;

Rampin, lorsque les talons ont une hauteur égale à celle de la pince et que cette dernière tombe verticalement sur le sol.

L'ongle, dans les membres antérieurs, est parfois le siège de seimes quartes, dissimulées par certains vendeurs peu scrupuleux sous une couche de cire ou d'onguent de pied.

Il peut se faire que l'on ait à observer des brèches faites intentionnellement à la paroi pour le traitement d'une maladie du pied, si toutefois on n'a pas pris le soin de les masquer avec de la gutta-percha avant la présentation.

Cette fraude, si l'attention est attirée de ce côté, est assez vite démasquée en ce sens que jamais la soudure n'est parfaite entre la paroi et la pièce rapportée. De plus cette dernière, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte au moment où on fait lever les pieds pour les examiner, se laisse entamer par l'ongle, ce qu'il est impossible de faire avec la corne, et rend à la percussion un son plus mat que les autres parties du sabot.

La Jambe est recherchée longue, bien dirigée et bien musclée.

La longueur est déterminée par la distance qui sépare la partie inférieure du grasset du pli du jarret. Comme pour l'avant-bras, elle est en raison inverse de celle du canon.

La direction est subordonnée à celle des rayons supérieurs. Elle est d'autant plus oblique que la croupe est plus avalée et d'autant plus verticale que cette dernière est plus horizontale.

Lorsque les muscles jambiers antérieurs font fortement saillie en avant et en dehors, on dit que le cheval a *du mollet ;* dans le cas contraire la jambe est qualifiée de *grêle.*

Cette région peut présenter des traces de coups de pied, toujours moins graves en dehors qu'en dedans, où rien ne vient amortir la violence du choc portant au contraire en plein sur le tibia dont il peut déterminer la fêlure. Les tumeurs osseuses appelées cals, qui sont la conséquence d'un travail réparateur, doivent mettre l'acheteur en éveil ; la consolidation n'étant pas toujours complète, un effort violent est susceptible de produire une fracture du tibia.

On peut aussi voir des traces d'embarrure pouvant à la rigueur fournir un indice sur le caractère de l'animal, bien que le sujet le plus calme puisse être à un moment donné exposé à ce genre d'accident.

La rupture du tendon du fléchisseur du métatarse, caractérisée par la flaccidité de la corde du jarret et l'atti-

tude du canon qui, au lieu de se fléchir en même temps que la cuisse, reste balant sous le jarret, détermine une boiterie trop forte pour que l'animal puisse être avantageusement mis en vente.

Le Jarret doit être large, sec, net, convenablement ouvert et bien dirigé par rapport au plan médian du corps et à l'axe du membre.

La largeur (distance de la pointe au pli) varie avec le degré de fermeture de l'angle articulaire. Elle doit, pour être bonne, se faire remarquer en haut, au milieu et à la base. Si elle laisse beaucoup à désirer dans ces trois points, le jarret est dit *grêle*, *étroit*, et on le qualifie d'*étranglé* quand le défaut de largeur existe seulement dans le bas.

Lorsque l'angle tibio-tarsien est trop ouvert, le jarret est *droit* ; il est *coudé* si le même angle est trop fermé par suite de la direction oblique du canon en bas et en avant.

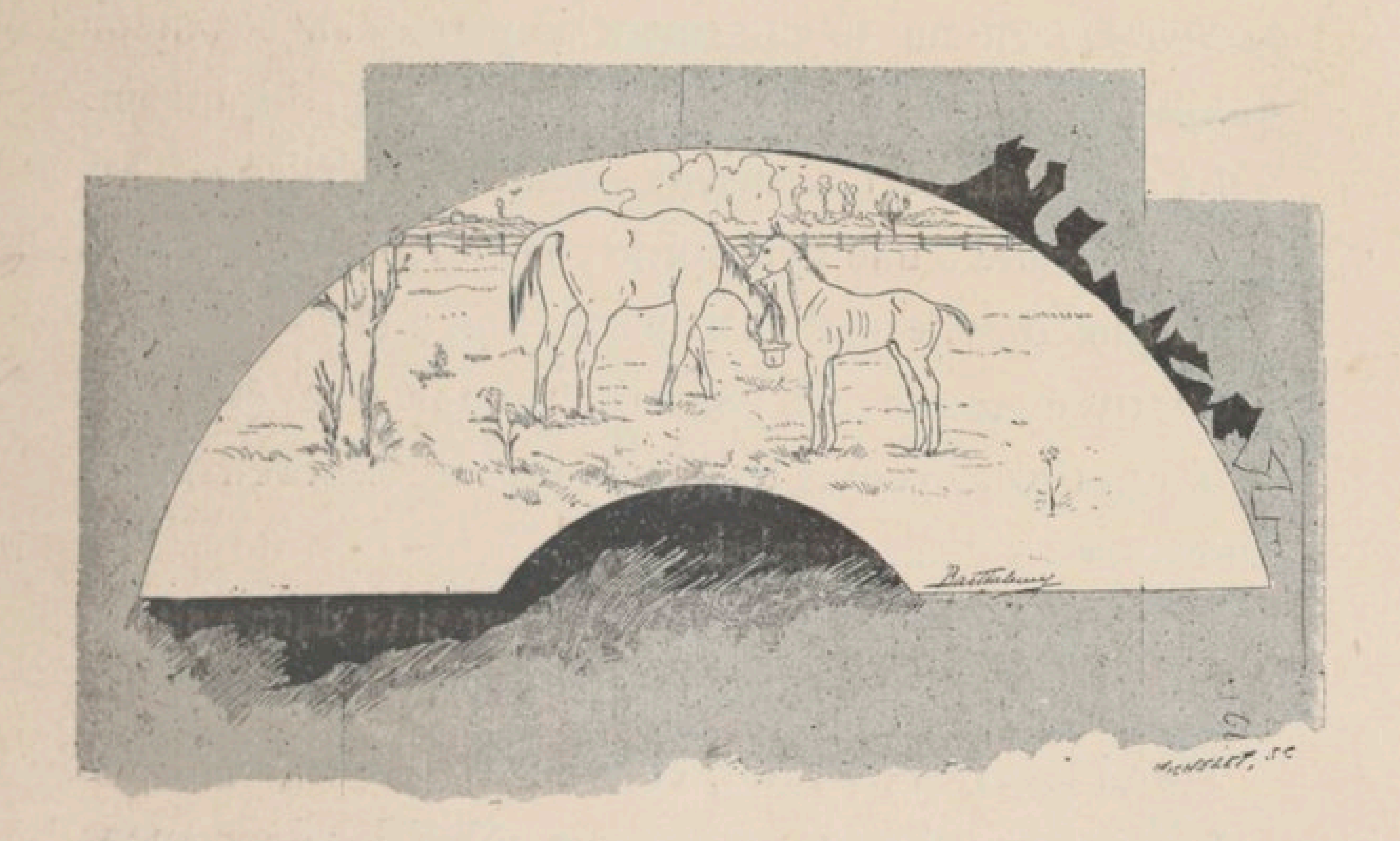
La conformation intermédiaire, déterminée par une certaine inclinaison de la jambe, le canon restant vertical, est à rechercher.

Les tares facilement saisissables de l'endroit où on se trouve sont :

Le *vessigon articulaire*, déjà signalé dans l'examen de biais. Il fait son apparition à trois endroits : dans le pli du jarret dont il change le profil et dans le creux, au fond de l'angle tibio-calcanéen, où il se montre sous forme de

deux tumeurs molles, d'un volume variable, placées l'une en dehors, l'autre en dedans.

C'est grâce à la communication de ces trois culs-de-sac qu'il est toujours facile à un marchand d'escamoter, si je puis dire, pendant les quelques minutes que dure l'examen de profil, le diverticulum du vessigon articulaire situé dans le creux et en dehors du jarret. Un coup de pouce, en effet, exerçant un léger massage, est suffisant pour faire passer en avant l'hydropisie dont la présence constitue une tare.



Le *vessigon tendineux*, également placé dans le creux du jarret, se distingue du précédent à sa situation plus haute et plus en arrière.

Une erreur que nous avons vu commettre souvent est

de prendre, chez les chevaux de sang à peau très fine se modelant à merveille sur les parties sous-jacentes, une saillie osseuse naturelle du calcaneum pour un petit vessigon tendineux. Si dans ce cas un peu de réflexion n'est pas suffisant pour faire disparaître toute méprise, la main est là pour lever tous les doutes.

La pointe du jarret peut être déformée par un *capelet*, d'une guérison toujours difficile, et plus rarement par un *vessigon tendineux* de la corde formant, de chaque côté de celle-ci, une tumeur oblongue due à la dilatation de la synoviale facilitant le glissement du perforé sur le tendon des jumeaux de la jambe et sur le sommet du calcanéum.

La synoviale de l'extenseur latéral des phalanges est parfois atteinte d'une hydropisie constituant un petit vessigon sans gravité placé à la partie tout à fait supérieure et externe du canon où il pourrait, à simple vue, être pris pour un suros. Presque toujours cette tare existe en même temps sur les deux membres.

Il n'est pas rare non plus de trouver une dartre située à la face externe et dans le creux de chaque jarret.

Parmi les tares osseuses, citons :

Le *jardon*, qui n'est autre chose qu'un développement anormal de la tête du métatarsien rudimentaire externe. Sans gravité le plus ordinairement, il est surtout bien vu par derrière.

La *jarde*, caractérisée par une déformation de la ligne

postérieure du jarret, qui perd son profil rectiligne pour devenir plus ou moins convexe.

Cette lésion, plus fréquente sur les jarrets coudés, est moins à redouter que l'éparvin et peut, son développement terminé, être compatible avec un bon fonctionnement de l'articulation.

Elle est susceptible d'être masquée, si elle est petite, en coupant les poils d'une façon particulière, ou, pour donner le change sur la nature de la tumeur, en produisant à dessein à sa surface une plaie de petite étendue que le vendeur attribue à un coup de pied ou à une embarrure.

Le canon, le boulet, le paturon et le pied sont, dans le membre postérieur, soumis à la même analyse que dans le membre de devant.

Pendant l'examen de profil on a dû passer en revue les aplombs qui ont pu, il est vrai, être modifiés dans une certaine mesure par la façon, bonne ou mauvaise, dont est présenté le cheval.

On se rappellera toutefois :

1° Qu'une perpendiculaire abaissée de la pointe de l'épaule doit rencontrer le sol à environ 10 centimètres en avant de la pince.

Si elle tombe plus en avant, le cheval est *sous lui du devant*, ce qui occasionne une surcharge des membres antérieurs, une fatigue des abouts articulaires, un ralentis-

sement des allures et une prédisposition à forger et surtout à butter,

Si au contraire elle rencontre le sol tout près du sabot, il est *campé du devant*. Cette conformation entraîne des foulures des talons, des tiraillements des tendons et un rejet du poids du corps sur l'arrière-main appelé à s'user plus vite.

2° Une verticale tombant de l'articulation du coude doit partager, en deux parties à peu près égales, le genou, le canon et le boulet et rejoindre le sol un peu en arrière des talons.

Quand le genou se porte trop en avant de cette ligne, le cheval est dit *brassicourt ou arqué*, suivant que cette conformation est naturelle ou qu'elle est la conséquence de l'usure et dénote une grande faiblesse des membres antérieurs.

Si le genou est porté trop en arrière, il est appelé *creux* effacé, de *mouton*, et expose le cheval à faire pendant la marche des fautes très sérieuses.

Lorsque la verticale tombe trop près des talons, le cheval est *court-jointé* et généralement *droit-jointé*. L'animal ainsi conformé est prédisposé aux tares osseuses.

Quand, au contraire, elle s'éloigne des talons, le sujet est qualifié de *long-jointé* et souvent de *bas-jointé*, disposition amenant un tiraillement des ligaments et des tendons.

3° Une perpendiculaire abaissée de la pointe de la fesse doit rencontrer la pointe du jarret et longer le bord postérieur des tendons avant d'arriver au sol.

Si le membre dans son ensemble est dirigé en avant de cette ligne, le cheval est dit *sous lui du derrière* ; dans ce cas, les jarrets sont coudés, prédisposés aux jardes, les tendons se fatiguent et les allures sont moins rapides.

Quand, au contraire, le membre est porté en arrière de cette ligne, l'animal est *campé du derrière*; les jarrets sont droits, le train antérieur se trouve surchargé, les allures sont ralenties et la région dorso-lombaire, se fatiguant outre mesure, peut s'enseller.

Enfin, lorsque cette perpendiculaire tombe trop près ou trop loin des talons, il est, comme pour les membres antérieurs, *droit* ou *court-jointé*, *long* ou *bas-jointé*.

4° EXAMEN DE BIAIS DU COTÉ DROIT EN SE PLAÇANT PAR DERRIÈRE.

Etant placé en arrière et à droite, on reverra rapidement une grande partie des régions déjà étudiées précédemment dans le but de découvrir les tares ou les défauts de conformation qui, jusqu'alors, auraient pu échapper à l'observation.

On appréciera donc de nouveau la ligne du dessus; la

saillie formée par la pointe de l'épaule qui sera surtout bien observée de cette façon; les côtes, dont on jugera facilement de leur degré d'incurvation; le flanc au point de vue du nombre et du rythme de ses mouvements; les faces postérieures et internes des deux membres gauches et les faces postérieures et externes des deux membres droits.

Les mouvements du flanc à l'état ordinaire se font lentement, régulièrement et sans *soubresaut*. A chacune des inspirations son creux s'accentue, sa corde s'efface et sa partie fuyante se confond mieux avec les régions environnantes.

Dans l'expiration, on voit au contraire son creux se remplir, sa corde se dessiner davantage et sa partie fuyante se rétracter.

Le nombre normal des respirations, qui est de douze à quatorze par minute, varie avec la température et les conditions physiologiques dans lesquelles se trouve le sujet soumis à l'étude. Il est toujours considérablement augmenté après une allure vive, surtout chez les animaux non entraînés.

On qualifie de *courts d'haleine* ceux qui, après l'exercice, restent essoufflés pendant un certain temps.

Lorsque l'expiration, au lieu d'être régulière, se fait en deux temps séparés par un *soubresaut* encore appelé *coup de fouet*, *contre-temps*, le cheval est dit *poussif*.

La pousse, caractérisée par ce mouvement irrégulier, symptôme commun à plusieurs maladies (affections cardiaques, emphysème pulmonaire, etc.), avait été comprise au nombre des vices rédhibitoires reconnus par la loi du 20 mai 1838. Comme il suffisait de constater la présence du soubresaut pour conclure à la rédhibition, certains maquignons eurent bien vite découvert le moyen de produire la respiration entrecoupée et poussèrent même leur cynisme jusqu'à dire :

« Un cheval doit être déclaré poussif lorsqu'il ne convient pas. »

Pour éviter les abus à l'avenir et mettre un terme à de trop fréquents procès, la nouvelle loi du 2 août 1884 a remplacé la pousse indéterminée des anciens usages par l'*emphysème pulmonaire*, consistant dans une infiltration de l'air dans le tissu pulmonaire.

Cette maladie est révélée, comme la pousse, par une altération du flanc dont les mouvements sont entrecoupés, surtout dans l'expiration, mais de plus par une toux particulière caractéristique, petite, sèche, quinteuse, avortée, sans rappel et facile à provoquer par la compression des premiers cerceaux de la trachée; par une plus grande résonance de la poitrine à la percussion; par l'existence de certains bruits anormaux perçus à l'auscultation, et enfin par la présence d'un jetage peu abondant de couleur gris ardoisé.

Pour diagnostiquer d'une façon sûre l'existence de l'emphysème pulmonaire, lorsque cette maladie n'est pas très accusée, on est parfois obligé de multiplier le nombre des investigations qui ne peuvent être faites avec fruit que par un homme de l'art.

Il faudra que ce dernier, dans le cas où de l'irrégularité dans les mouvements du flanc viendrait à faire naître des doutes sur l'existence de cette affection, examine, avant l'expiration des délais de garantie, le cheval dans le calme le plus complet avant et après l'exercice. Il devra au besoin le soumettre à un régime excitant, dans le but de faire disparaître chez lui les effets d'une médication calmante à base de digitale ou d'arsenic fréquemment employée pour masquer la pousse.

Si l'emphysème pulmonaire peut présenter des difficultés de diagnostic du vivant du sujet, il n'en est plus de même après la mort.

A l'autopsie, en effet, rien n'est plus facile, pour le vétérinaire que de reconnaître les lésions propres à cette maladie. Elles rendent aisée la résiliation du marché, dans le cas où l'animal qui les présente viendrait à mourir dans les délais réglementaires des suites d'une maladie quelconque.

5° Par derrière, de haut en bas.

On verra d'abord la croupe qui doit être large, puissamment musclée et légèrement inclinée sur les côtés avec des saillies osseuses bien accusées.

On pourra la trouver *étroite*, *double*, *tranchante* ou de *mulet*, en *cul de poule*.

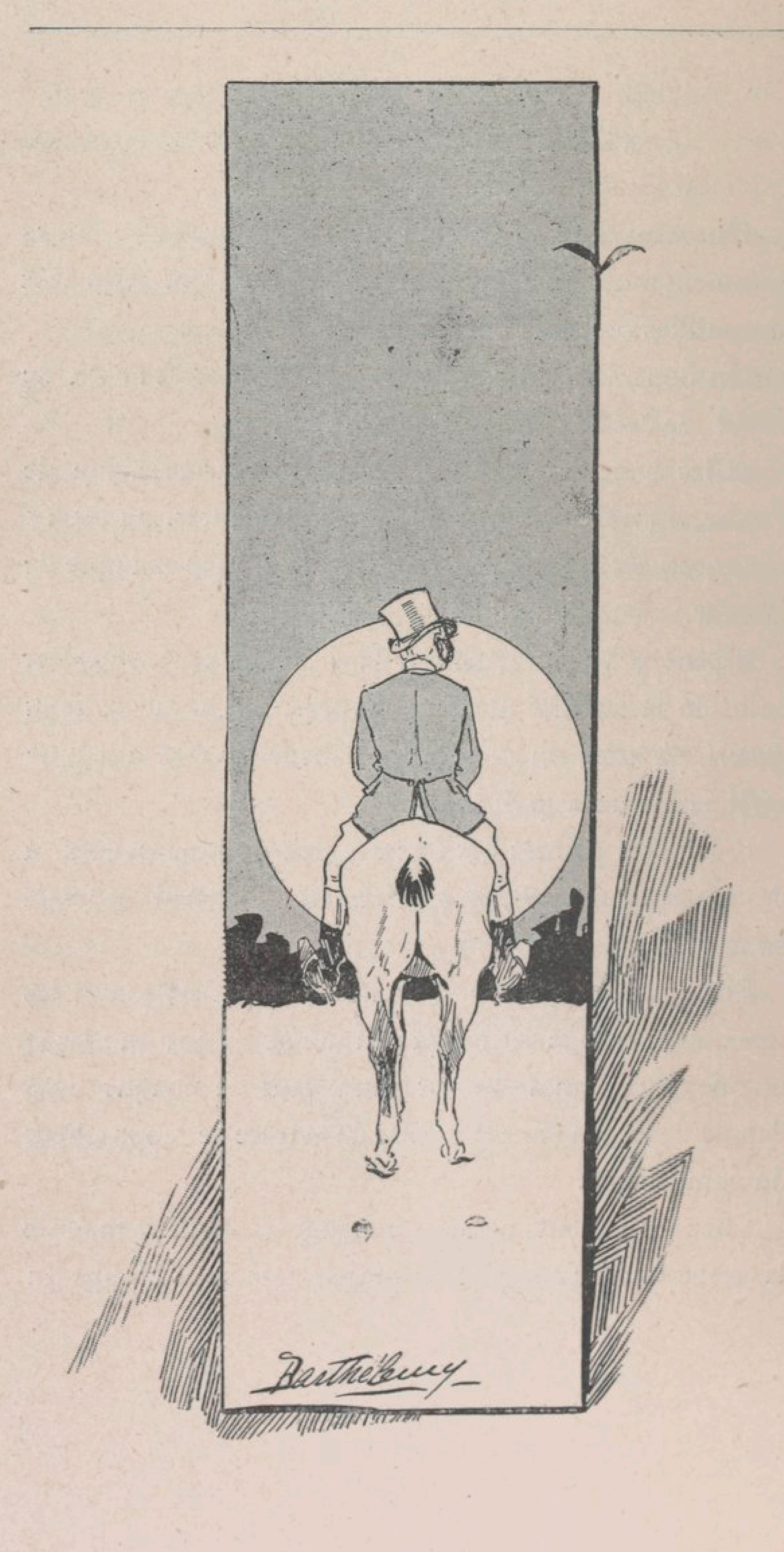
Si les hanches, au lieu d'être très écartées l'une de l'autre, sont très rapprochées et peu saillantes, on les dit *noyées*, *coulées*, *effacées*; dans ce cas, la croupe manque de largeur.

Il peut y avoir asymétrie dans les deux hanches par suite de la fracture de l'une d'elles. Le cheval est alors *épointé*, *éhanché*; on dit encore dans le langage hippique qu'il a reçu un *coup de balai*.

Quand les pointes des fesses sont trop rapprochées, la croupe est *en amande*, en *cul de mulet*; le cheval est *pointu du derrière*.

En revanche, le *beau carré de derrière* existe toutes les fois que la croupe est longue en même temps que large et que deux lignes droites réunissant de chaque côté l'angle de la hanche à la pointe de la fesse se rapprochent du parallélisme.

Chez les juments pleines, pendant les derniers mois de la gestation, on constate de chaque côté de la croupe un


Barthélemy

affaissement des muscles fessiers qui s'accentue avec l'approche du part. Les éleveurs disent que la croupe *se casse*. A la suite d'une boiterie ancienne de l'un des membres postérieurs, il n'est pas rare d'observer une atrophie de ces mêmes muscles, très visible lorsqu'on procède par comparaison.

On appréciera ensuite l'ampleur de la cuisse, de la fesse et de la jambe.

On verra :

Si le cheval a la cuisse *maigre*, *plate*, de *grenouille*; la jambe *grêle*, ou si au contraire il est *bien culotté*, *bien gigoté*, *s'il a du mollet*. Les sujets anglais, *bâtis en coin*, présentent parfois à l'œil un développement si grand des muscles des cuisses et des fesses que les hanches paraissent noyées.

Les jarrets peuvent laisser voir des capelets que l'on a surtout bien remarqués à l'examen de profil; des cicatrices, des plaies pouvant indiquer que le cheval rue; l'éparvin placé en arrière; enfin la jarde et surtout le jardon.

Nous savons déjà quelle importance il faut ajouter à l'existence des tares dures de cette articulation qu'il ne faudrait pas non plus confondre avec des saillies parfois assez développées chez les chevaux de sang et qui font dire qu'ils ont les *jarrets osseux*.

Avec un peu d'habitude on arrive facilement à distinguer l'état sain de l'état pathologique.

Le canon, le boulet et le paturon sont, dans les membres postérieurs, sujets aux mêmes lésions que dans les antérieurs.

On pourra donc observer des suros, moins à redouter que dans les membres de devant et résultant la plupart du temps de coups ; des atteintes, des indurations, des kystes à la face interne des boulets qui indiquent que le cheval se coupe pour des raisons déjà invoquées ; des crevasses, ou, ce qui est souvent plus grave, des prises de longe.

Enfin, ajoutons que les tendons des membres postérieurs seront, exceptionnellement il est vrai, le siège d'un effort résidant presque toujours dans la bride tarsienne.

Après ou avant l'inspection de chacune des régions des membres postérieurs, il sera bon aussi de revoir encore les membres de devant et surtout les tendons. Sur ces derniers, on peut en effet saisir une augmentation latérale de leur volume, témoignant d'un effort qui n'avait pu encore être remarqué, comme cela arrive souvent par suite de l'absence de déformation saisissable à l'examen de profil.

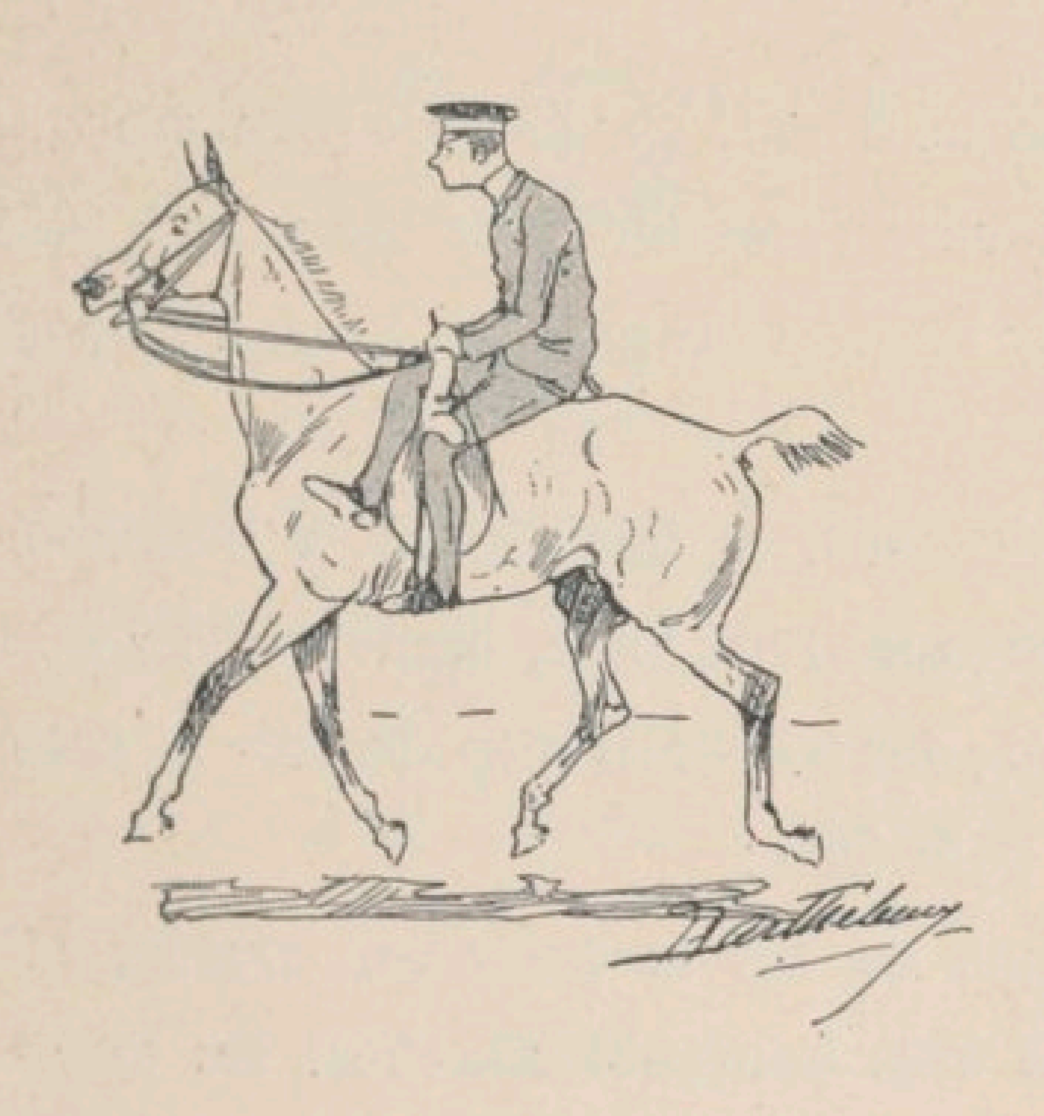
On complétera cet examen en appréciant les aplombs.

Une verticale qui tombe de la pointe de la fesse doit, après avoir rencontré la pointe du jarret, partager en deux parties sensiblement égales le reste du membre, et

l'espace compris entre les deux sabots être un peu plus grand que la largeur du boulet.

Le cheval est dit : *trop ouvert du derrière*, lorsque l'ensemble du membre est porté en dehors de cette ligne d'aplomb; *bancal*, si le jarret seulement, qui est alors qualifié de *cambré*, affecte cette déviation; *panard*, lorsqu'il s'agit de la pince.

Si, au contraire, le membre est tout entier porté en dedans de la ligne précitée, l'animal est dit *serré du derrière*; il est *clos* ou *crochu*, quand il ne s'agit que du jarret, et *cagneux*, lorsque la pince est rejetée en dedans.



6° Examen de biais (côté gauche) en se plaçant en arrière.	On procède comme pour le côté droit.
7° Examen de profil (côté gauche).	
8e Examen de biais (côté gauche) en se plaçant en avant.	

9° Faire lever les quatre pieds l'un après l'autre et examiner les organes génitaux

L'examen de détail, sur le cheval au repos, se termine en faisant lever successivement les quatre pieds en commençant par l'antérieur gauche, pour finir par l'antérieur droit.

Vu en dessous, le beau pied a une sole creuse et épaisse ; une fourchette forte, bien dessinée et exempte de suppuration ; des barres ni trop droites ni trop couchées.

Le pied peut être :

Plat ; dans ce cas la paroi est évasée, la fourchette épaisse, les arcs-boutants couchés, les talons bas et la sole plate. Le cheval est exposé aux bleimes ;

Comble, lorsque ces défauts de conformation sont exagérés ;

Encastelé, quand les quartiers et les talons sont hauts, droits et resserrés, les barres verticales, la fourchette maigre et remontée, et les lacunes profondes. Souvent il est douloureux et le siège d'une boiterie;

A un quartier resserré; la paroi de ce côté est cerclée, mince, sujette aux seimes et le talon correspondant chevauche son voisin. Les chevaux panards ont le quartier interne resserré et le talon du dedans plus haut que celui du dehors. Le contraire se produit chez les chevaux cagneux;

A talons serrés par en haut; ce pied, possédant une paroi peu épaisse, est exposé aux seimes quartes;

Plat à talons serrés; *à talons serrés par en bas*; conformations défectueuses prédisposant les animaux aux bleimes.

Il n'est pas rare non plus d'avoir à constater du pus dans les lacunes et même du crapaud, plus fréquent aux membres postérieurs.

La ferrure est aussi en état de fournir des renseignements très utiles.

L'usure du fer, bien qu'un peu plus accusée en pince, se fait régulièrement sur les chevaux qui travaillent à toutes les allures et dont les aplombs sont bons.

Elle est plus marquée à la mamelle externe, quand le

pied est cagneux; plus forte à la mamelle interne, lors qu'il est panard.

Le fer à la marchande, dont l'épaisseur exagérée a été dissimulée par un fort coup de lime donné sur le bord inférieur de la rive externe, est très fréquemment employé pour augmenter la taille.

La sole, dans un pied plat, paraît plus creuse avec un fer pourvu d'une bonne ajusture anglaise. Le même résultat est obtenu par l'interposition d'un petit siège en cuir entre le bord inférieur de la paroi et la face supérieure du fer.

Le marchand remédie aussi aux talons bas par l'emploi d'un fer à éponges nourries, plus épaisses, et aussi, comme nous l'avons vu plusieurs fois, par l'usage d'une petite plaque de cuir glissée, au moment de la ferrure, entre eux et l'extrémité des branches du fer.

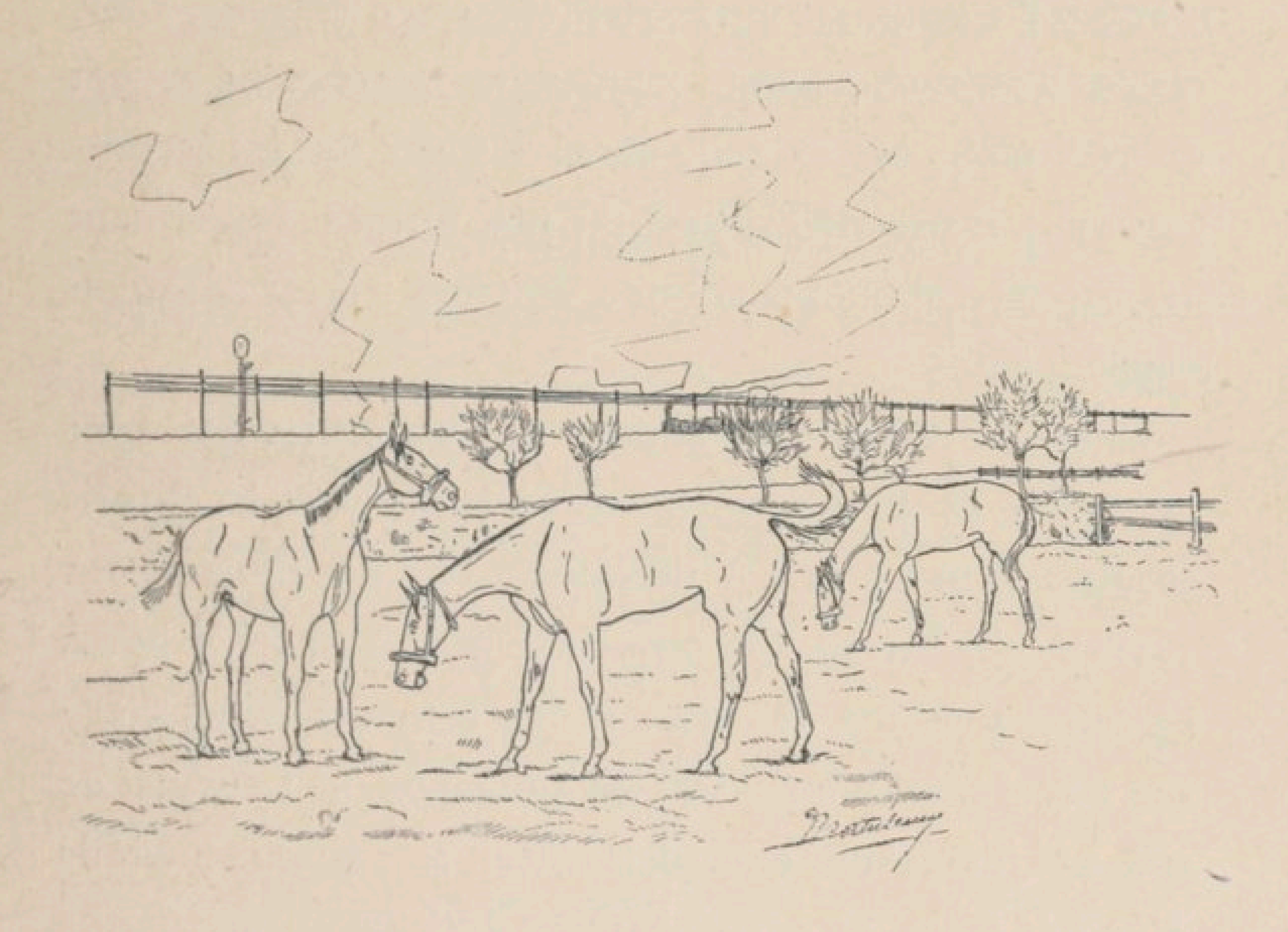
Le cheval, dont la ferrure est à éponges courtes devant et à pince tronquée derrière, doit forger.

Les fers à branches droites ou à la turque, à mamelle tronquée, sont réservés pour les chevaux qui se coupent.

Une répartition trop irrégulière des étampures est la conséquence forcée d'un pied fortement dérobé et dont les brèches de la paroi ont pu être plus ou moins habilement masquées, par de la gutta-percha ou une autre substance.

On profitera ensuite de ce que l'un des membres postérieurs est levé et solidement tenu par un aide pour voir le dessous de la queue, l'anus et les organes génitaux.

La queue relevée peut laisser voir des plaies fistuleuses qui indiquent une nécrose des coccygiens; des plaies



transversales produites par le culeron de la croupière; des cicatrices consécutives à l'anglaisage; des tumeurs mélaniques fréquemment observées chez les animaux gris à crins frisés.

Le tronçon de l'appendice caudal a pu être coupé tout récemment dans le but de le rendre plus léger et d'en faciliter le port.

C'est aussi le moment de voir si la queue n'est pas artificielle.

L'anus, facilement mis à découvert, se présente chez le bon cheval sous forme de saillie arrondie et ferme. S'il est flasque, béant et oscille constamment, il est l'indice d'un manque d'énergie ou d'une vieillesse assez avancée. Dans ce cas l'animal, surtout pendant la marche, ne retient qu'avec peine ses excréments et les gaz qui les accompagnent ; il évacue des crottins mal formés, renfermant des parcelles alimentaires non digérées : il est ce qu'on appelle *vidard*.

Chez les juments en chaleur et chez celles qui sont qualifiées de pisseuses, la vulve laisse voir le clitoris continuellement mis à découvert par un mouvement brusque des lèvres. On rencontre parfois sur les bords de cette ouverture des verrues, des tumeurs mélaniques, des traces d'éruptions, soit de horse-pox, soit du mal de coït. Les lèvres sont quelquefois déchirées par la sauterelle d'un bat flanc, un accouchement difficile ou un coït trop impétueux.

Enfin, la jument, dans des cas assez rares, est bouclée pour remédier à un renversement du vagin passé à l'état chronique ou pour empêcher l'acte de la reproduction de s'accomplir.

A l'inspection de la région de l'aine chez le cheval, on pourra se trouver en présence d'un des cas suivants:

Ou bien on aura à constater :

1° La présence de deux testicules ayant ou paraissant avoir conservé toutes leurs propriétés physiologiques ;

2° L'existence de deux testicules privés de leurs fonctions par le bistournage;

3° Une ou deux cicatrices, d'un caractère particulier, consécutives à la castraction faite par excision d'un ou des deux côtés ;

4° L'absence d'un testicule non descendu dans les bourses et la non-existence de ce côté de plaie en infundibulum, résultant de l'émasculation. Le cheval dans ce cas est dit *monorchide*;

5° L'absence des deux testicules qui n'ont pas commencé ou complété leur migration à travers le trajet inguinal. Le sujet, alors qualifié de *cryptorchide*, ne laisse voir au scrotum aucune des cicatrices de la castraction dont il sera parlé plus loin.

A l'état normal, les testicules doivent être volumineux, fermes, moyennement pendants, mobiles dans leurs enveloppes qui sont minces, souples et luisantes.

Chez l'animal bistourné, les testicules atrophiés sont petits et non roulants dans les bourses.

Les principales lésions que l'on observe à la région testiculaire sont :

Le *sarcocèle*, tumeur de la glande, qui augmente son

volume et la déforme. Cet état pathologique est souvent une manifestation de la morve ;

L'*hydrocèle*, caractérisé par une hydropisie de la gaine vaginale. Quand existe cette affection, les bourses sont tendues, luisantes et fluctuantes au toucher ;

La *hernie inguinale* aiguë ou chronique. Dans ce dernier cas, elle est ou permanente ou intermittente. La hernie inguinale aiguë, pouvant amener la mort, si un traitement chirurgical ne vient à temps empêcher l'étranglement de la portion intestinale qui s'est engagée dans les bourses, produit une douleur trop grande pour que l'animal puisse être mis en vente.

Le *champignon*, consécutif à la castration et qui existe d'un ou des deux côtés à la fois. Il consiste en une induration de l'extrémité du cordon qui donne écoulement à une grande quantité de pus. Très grave à cause des complications qui peuvent survenir, cette tumeur passe parfois inaperçue au moment de l'achat.

Quand un cheval a été castré par excision, on trouve à la région scrotale, de chaque côté du raphé, ou plus ou moins confondue avec lui, une cicatrice le plus souvent en infundibulum et reliée par son fond avec l'extrémité du cordon testiculaire, avec lequel elle est soudée. Une légère traction pratiquée sur cette ancienne plaie provoque, de la part du cordon, une rétraction assez forte

qui tend à la faire remonter vers le trajet inguinal.

Chez le cheval cryptorchide, il n'existe là aucune des lésions cicatricielles que l'on remarque chez les sujets émasculés.

Empressons-nous de dire cependant, que leur présence ne peut que faire supposer que la castration a été pratiquée, sans l'affirmer d'une façon absolue. En effet, il peut fort bien arriver que le châtreur, après avoir enlevé un testicule, tente ou se contente de simuler par une incision l'opération du côté opposé ; et, si les tissus ont été intéressés assez profondément, il persiste une cicatrice soudée par son fond avec des fibres provenant du fourreau et simulant plus ou moins le cordon testiculaire.

En dehors de l'exploration rectale, ne pouvant être mise en pratique avec fruit que par un vétérinaire, un dernier moyen, facile à appliquer, permet de donner à son diagnostic un caractère tout à fait affirmatif. Il consiste à mettre le sujet suspect en présence d'une jument pour qu'immédiatement se réveillent chez lui les instincts génésiques si l'émasculation n'est pas complète.

Du reste, avec un peu d'habitude, on arrive, rien qu'à l'examen d'ensemble, à reconnaître le cheval atteint d'hétérotopie testiculaire.

L'animal cryptorchide, en effet, présente une conformation qui se rapproche de celle de l'étalon bien conformé; l'avant-main est plus lourd, l'encolure plus

épaisse, la crinière plus abondante que chez les hongres

Ajoutons à cela un caractère presque toujours intraitable, dû à une excitabilité plus grande des organes génitaux, malgré leur impuissance à la reproduction.

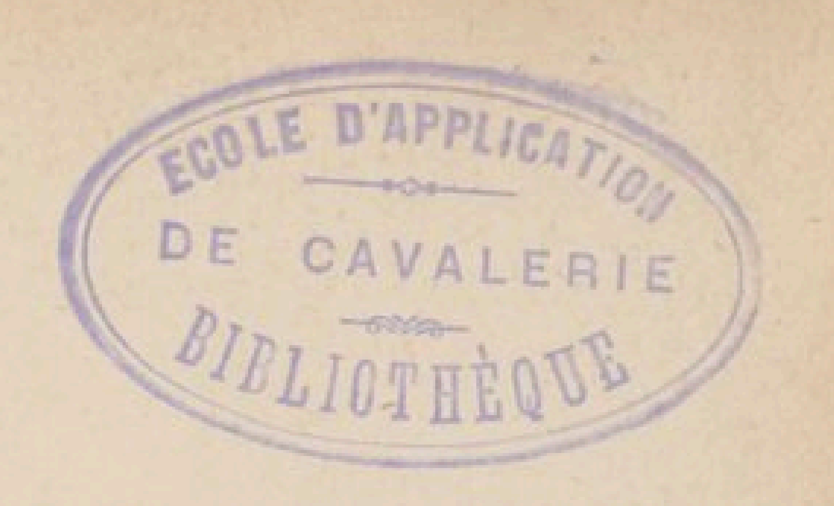
Avant de clore l'examen des organes génitaux, disons que le fourreau n'a pas de beautés à rechercher. Il est cependant des amateurs qui prétendent, nous ne savons trop pourquoi, que les bons chevaux l'ont toujours gros.

On trouve parfois à sa surface des verrues, des tumeurs mélaniques ; il est quelquefois aussi le siège d'un engorgement œdémateux occasionné par un repos prolongé et surtout par la malpropreté.

C'est dans le fourreau que se produit, aux allures vives, ce gargouillement particulier constaté sur quelques chevaux et qu'on appelle *bruit de grenouille*.

La verge, presque toujours cachée, peut présenter des ulcérations du mal du coït, des pustules de horsepox, etc. Quand elle ne sort pas suffisamment de son enveloppe protectrice au moment de l'émission des urines, on dit que le cheval *pisse dans son fourreau*. Elle est paralysée lorsqu'elle pend constamment entre les membres postérieurs, où elle est exposée à la violence des chocs.

Très souvent des coliques sont déterminées par des produits sébacés qui compriment l'extrémité du tube uréthral et empêchent la sortie des urines.



CHAPITRE V

CHEVAL VU A LA MAIN AU PAS ET AU TROT. — CHEVAL VU MONTÉ AU PAS, AU TROP ET AU GALOP. — DES BOITERIES

CHEVAL VU A LA MAIN AU PAS ET AU TROT

L'examen de pied ferme terminé, le cheval sera étudié à la main au pas et au trot.

On le fera marcher à chacune de ces deux allures, droit devant soi; puis, on le verra tourner, revenir dans la même direction et on le laissera passer pour le juger en action de profil.

Lorsqu'il s'éloigne au pas, l'attention, tout en étant portée sur le jeu des quatre membres, doit surtout se fixer sur les postérieurs, afin de se rendre compte du bon fonctionnement de leurs articulations et de la gêne mécanique apportée par les tares dont on a pu reconnaître l'existence. Cette gêne, il est vrai, sera surtout rendue évidente au moment où l'animal sera mis au trot.

On verra si les jarrets ne sont pas *vacillants*; si le cheval *marche bien en ligne* lorsque les membres postérieurs cachent presque dans leurs mouvements les antérieurs.

Le moment du demi-tour est on ne peut plus propice pour se rendre compte de l'état du rein et des jarrets. Le cheval qui souffre de ces parties hâte le mouvement et se traverse.

Au retour on voit :

Si les rayons des membres antérieurs se fléchissent les uns sur les autres dans un plan parallèle au grand axe du corps ou si le cheval *billarde;* si à chacune des foulées de pas, le soutien du membre est bien accusé, si l'allure est souple, franche et bien assurée, ou si au contraire le cheval *rase le tapis*.

En le voyant passer de profil on appréciera l'étendue du pas. S'il y a de bonnes proportions entre l'avant-main et l'arrière-main, entre le tronc et les membres, les pieds de derrière remplacent sur la piste ceux de devant ou même se portent un peu en avant.

Le pas est dit *ralenti, raccourci*, lorsque les foulées des pieds postérieurs restent en arrière de celles laissées par les antérieurs; *ordinaire*, quand elles les recouvrent; *allongé*, si elles se portent en avant.

L'étude du cheval au trot est plus importante que celle du pas, car cette allure, mieux que toute autre, fait ressortir la bonne ou la mauvaise conformation du sujet, l'étendue, la puissance et surtout l'intégrité de ses mouvements.

On suivra encore ici la même manière d'opérer que précédemment.

Le trot doit être facile, aisé avec les battues assurées, bien distinctes et d'intensité égale. Si le cheval a des



moyens, il entame franchement le terrain et s'anime peu à peu; la tête prend de l'expression et la queue, si elle est bien portée, se tient droite et immobile. Les muscles des cuisses, des fesses et de la jambe, des épaules et des avant-bras, semblent augmenter de volume et se dessinent mieux sous la peau. L'épaule, si rien n'entrave son jeu, se porte en arrière et le mouvement en est étendu; les jarrets se fléchissent librement et s'engagent volontiers sous la masse qu'ils poussent en avant par leur détente.

Il faudra faire trotter successivement, s'il est possible, sur le pavé et sur la terre, en cercle, à main droite et à main gauche, afin de mettre en relief les boiteries qui pourraient exister.

Quand l'animal présenté a été examiné au trot, on l'arrête pour juger de nouveau de l'état des organes respiratoires par les mouvements du flanc et compléter de cette façon l'idée qu'on s'en est déjà faite au repos.

Enfin, on le fera reculer et tourner pour voir s'il accomplit tous ces mouvements sans hésitation et avec facilité.

On dit :

Que le cheval *trousse* ou *trotte du genou*, quand il relève trop les membres;

Qu'il *rase le tapis*, si au contraire ceux-ci oscillent trop près du sol;

Qu'il *se berce*, lorsque, pendant la marche, il y a un balancement général du corps d'un côté à l'autre;

Qu'il *billarde*, quand l'extrémité des membres décrit un arc de cercle dont la convexité est en dehors;

Qu'il *s'atteint*, *se coupe*, *s'entre-taille*, si pour une raison quelconque, et elles sont nombreuses, un des membres vient frapper son congénère à l'appui;

Qu'il *forge*, lorsqu'on entend un bruit particulier dû au choc produit par un pied postérieur qui vient heurter le fer antérieur;

Qu'il a des *éparvins secs*, qu'il *harpe* si la flexion du canon sur la jambe se fait d'une façon brusque et saccadée. Ce défaut, toujours plus visible au sortir de l'écurie qu'après un peu d'exercice, est tellement accusé chez certains sujets, que le devant du boulet peut arriver à toucher le ventre. Pour s'assurer que l'animal harpe, il est bon de le faire tourner en cercle raccourci autour de l'homme qui le tient;

Qu'il *manque de chasse*, lorsque les jarrets sont raides, que les membres postérieurs dans la progression paraissent se mouvoir tout d'une pièce et que l'avant-main semble trainer à sa suite l'arrière-main au lieu d'être poussé par lui;

Qu'il a les *jarrets vacillants*, si à chaque temps de l'appui la pointe de cette région se porte en dehors pendant que la pince du pied, qui fait pivot, converge vers celle

du côté opposé. Cette défectuosité, qui est sinon un indice constant d'usure, indique toujours une grande faiblesse;

Qu'il *répète,* lorsque les battues sont rapprochées et que les foulées embrassent peu de terrain;

Qu'il *steppe,* au contraire, quand il trotte beau et que les foulées sont étendues;

Enfin, le cheval peut avoir les épaules *froides* ou *chevillées,* ce qui est le plus souvent la conséquence de la maladie naviculaire; un *effort de rein* encore appelé *tour de rein, tour de bateau, maladie des chiens.*

Lorsque le cheval présenté a un tour de rein, on constate sans peine qu'il manque de solidité sur les membres postérieurs où il repose en équilibre instable. En action, la croupe est chancelante; les membres de derrière se déjettent en dedans et en dehors ou se contusionnent, au lieu de fonctionner dans des plans parallèles au grand axe du corps. L'appui manque de franchise, les battues sont exécutées sans rythme et laissent sur le sol des empreintes disséminées d'une façon irrégulière. Tous ces caractères s'accentuent au trot et surtout dans les tournants. Les montées sont laborieuses et les descentes souvent dangereuses si elles ont lieu à une allure un peu vive.

Dans le cas où on aurait des doutes sur l'existence de cette affection, le meilleur moyen à employer pour la mettre en évidence avec toute l'intensité de ses caractères, consiste à exercer l'animal suspect sur un terrain mou où

la progression en avant, le demi-tour et le reculer sont rendus très pénibles,

Si le cheval recule difficilement, cela peut être dû à un manque de dressage, à une usure des jarrets, à un tour de rein ou, ce qui est plus grave, à l'*immobilité.*

Cette dernière affection donne à l'animal qui en est atteint un air hébété. Il reste presque constamment au même endroit, et si on le force à marcher il obéit d'une façon brutale et pour ainsi dire mécanique, pour bientôt retomber dans la même somnolence. Les membres sont parfois placés dans une position qui rend l'équilibre des plus instables et qu'il conserve assez longtemps. Au travail il est aussi sourd à la voix de son maître qu'aux coups qui le sollicitent à se porter en avant. Si on l'oblige à reculer, chose souvent impossible à obtenir, il ne le fait qu'avec la plus grande difficulté; il se défend, la plupart du temps, et laisse toujours sur le sol deux traînées produites par ses pieds.

A l'écurie, il se précipite sur les aliments, qu'il mâche avec lenteur; quelquefois pendant le repas, il s'arrête tout à coup en conservant entre les mâchoires une poignée de foin, ce qui lui donne un air stupide. On dit alors qu'il *fume la pipe.*

Le cheval atteint d'immobilité est un animal dangereux pour ceux qui l'entourent. C'est pour cette raison que la loi

du 2 août 1884 a conservé cette maladie au nombre des vices rédhibitoires.

Quand on fait trotter, il faut surtout s'assurer que le cheval n'est pas boiteux. Mais les maquignons, pour cacher l'irrégularité d'allure qui caractérise la boiterie, ont à leur disposition plusieurs moyens qui peuvent, lorsqu'ils sont savamment combinés (ils le sont presque toujours), arriver à une solution qui finit par être à l'avantage de leur marchandise.

Tout d'abord, avant de sortir de l'écurie, le cheval apprend, à ses dépens, à se servir de ses jarrets par quelques attouchements sérieux de la chambrière.

Prévenu par ce procédé qui lui est familier, du rôle qu'il va avoir à remplir et qu'il possède à merveille, il pourra, pendant les quelques minutes que va durer la présentation, faire bonne figure. Il oubliera, même à l'écurie, une vieille douleur qui, sur le trottoir, il est vrai, pourrait être démasquée par une claudication, si les sifflements de la mèche du fouet ne continuaient leur effet salutaire mais passager.

Que malgré tout, la souffrance l'emporte sur les excitations extérieures, l'homme d'écurie, chargé de la mission quasi-délicate de le trotter, aura soin de le mettre en mouvement dans une direction oblique par rapport à l'amateur, et fournira, au besoin, un point d'appui à la

tête pour l'empêcher de retomber d'une façon trop visible sur le membre resté sain.



Il est donc indispensable d'exiger une présentation sur

la ligne droite, presque à bout de rênes et, si on le peut, la suppression de la chambrière.

Il est vrai que si cette dernière cesse de faire entendre ses accents, ce seront d'autres bruits qui viendront, comme par hasard, les remplacer.

Si la boiterie se fait surtout remarquer à froid, comme celle résultant d'un éparvin, le cheval est exercé avant la montre. Un moyen efficace pour reconnaître si la gêne mécanique constatée dans un membre postérieur est due à cette tare, consiste à faire lever très haut et à tendre le plus possible le membre suspect. Le sujet est ensuite mis au trot aussitôt que le pied a été reposé à terre et la boiterie qui, dans le principe, était à peine saisissable, devient alors très visible par suite de la douleur provoquée par l'extension de l'articulation.

La boiterie intermittente devenant, si la transaction se fait, une cause de résiliation du marché, quelques maquignons ne craignent pas, pour donner le change, de pratiquer sur le membre boiteux une plaie qu'ils signalent volontiers comme la cause de l'irrégularité d'allure.

Cette supercherie leur procure souvent la ressource de voir un acheteur trop confiant dépasser les délais de garantie reconnus par la loi.

Citons, à l'appui de ce que nous venons de dire, le fait suivant :

On nous présenta, un jour, une petite jument de pur

sang achetée boiteuse du membre postérieur droit. Le propriétaire attribuait cette boiterie à un coup de pied dont le jarret présentait les traces. Effectivement, cette articulation présentait, à sa face externe, un engorgement œdémateux assez fort et une plaie peu profonde et récente. Mais, à l'examen, il était facile de constater une atrophie des muscles de la croupe et de la cuisse du côté correspondant à la boiterie, atrophie qui était surtout rendue évidente quand on comparait le volume de ces régions à celles du côté opposé. La forme de la claudication nous ayant mis sur les traces de son siège, nous finîmes par découvrir une fracture ancienne du bassin au niveau de la cavité cotyloïde et dont le travail de réparation, exécuté par un cal volumineux, diminuait le diamètre de la cavité pelvienne au point de rendre impropre à la reproduction cette jument qui a dû être abattue faute de pouvoir être utilisée à aucun service.

Disons aussi qu'il est bon de revoir l'animal présenté, quelque temps après le trot. Il arrive souvent que cette allure réveille certaines douleurs sourdes des muscles, des tendons, des articulations, etc., douleurs que le cheval accuse en cherchant à soustraire le membre à l'appui.

Enfin, si le sujet présenté est méchant, difficile à aborder, il peut, sur un champ de foire, avoir été rendu plus doux par un breuvage calmant, ou même par de l'alcool

donné à fortes doses. Très souvent, l'odeur exhalée par la bouche met l'acheteur en garde contre cet acte frauduleux.

CHEVAL MONTÉ AU PAS, AU TROT ET AU GALOP

Le meilleur moyen d'apprécier la valeur presque exacte d'un cheval est, tout le monde le sait, de l'essayer au pas, au trot et au galop. On devra donc mettre en pratique cette manière de faire toutes les fois qu'on le pourra.



En agissant de cette façon, en effet, on se rendra compte de la manière dont il se laisse seller et sangler; on verra

s'il supporte bien le poids du cavalier ou si au contraire il part en voussant la colonne vertébrale, en faisant le gros dos, ou en s'affaissant comme s'il voulait s'asseoir, ainsi qu'on le remarque chez les animaux qui souffrent du rein ou des jarrets.

On se fera aussi une idée parfaite de la régularité des allures et on verra si elles sont agréables ou si elles sont modifiables.

Les boiteries légères qui n'auraient pu être saisies jusqu'alors seront forcément révélées au trot par suite du poids du cavalier qui vient augmenter l'intensité des percussions et réveiller les douleurs les plus légères.

Les boiteries à chaud, n'apparaissant qu'après un travail plus ou moins long, pourront également être démasquées si l'exercice a été suffisant pour les provoquer.

Par suite de la relation constante qui existe entre la bouche et les jarrets, le cheval dressé qui souffre de ces articulations tire sur les rênes, fuit le rassembler et prend un fort point d'appui sur la main de celui qui le monte comme s'il voulait par là se procurer un cinquième membre.

Dans les montées le bon cheval met bien vite ses qualités en relief. Il gravit avec aisance les côtes à un bon trot et les descend facilement au galop.

C'est aussi pendant que l'animal est essayé de cette façon qu'on peut, dans une certaine mesure, se rendre compte de sa résistance à la fatigue, de son *fond*, qu'il ne

fait pas de la musique, c'est-à-dire n'est pas atteint de cette maladie rédhibitoire que l'on appelle le *cornage chronique*. encore connue sous les dénominations de *sifflage*, de *halley*.

Pour que le cornage soit sujet à rédhibition, il fau qu'il soit chronique et non la conséquence d'une maladie récente ou aiguë avec la guérison desquelles il disparaît.

« [1] Le timbre, le ton, l'intensité du bruit du cornage, varient à l'infini avec les causes qui lui donnent naissance et avec les conditions particulières où se trouvent placés les organes de la respiration. Ainsi ce bruit imperceptible au repos, par exemple, s'accusera progressivement davantage après quelques minutes d'exercice, revêtira les caractères d'un râle, d'un ronflement ou d'un sifflement plus légers, puis successivement avec le temps ou une allure plus accélérée, il acquerra une acuité plus grande en passant par une série d'intonations dont il est difficile de donner une idée parfaite et que la pratique seule peut aider à reconnaître, à distinguer et à caractériser. »

Si le cornage est dû à de l'œdème de la glotte disparaissant par l'exercice, il peut fort bien passer inaperçu si le cheval que l'on essaie a été soumis à un travail préalable.

Mais, si les maquignons ont tout intérêt à masquer le plus possible le cornage chez les sujets qu'ils vendent, par les très rares moyens qui sont fort heureusement en leur

1. Reynal, *Dictionnaire de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires*.

pouvoir, en revanche ils s'efforcent parfois de *tenter un fort coup* lorsque, sur un champ de foire, ils sont en pourparlers d'affaires avec des éleveurs peu au courant de leurs actes déloyaux. Pour obtenir une sérieuse diminution de prix, ils font trotter monté le cheval qu'ils convoitent, par un homme d'une conscience aussi élastique que la leur, affilié depuis longtemps à leur genre d'industrie et qui a l'air de se trouver là comme s'il venait de tomber du ciel. L'animal, qui le plus souvent n'a porté que des mouches, étant monté avec une bride dont la sous-gorge est très serrée et dont les branches du mors, très longues et très puissantes, produisent un ramener exagéré, on ne tarde pas à entendre un bruit de cornage devant lequel le malheureux propriétaire doit se rendre à l'évidence et diminuer ses prétentions.

DES BOITERIES

« [1] On donne le nom de *boiterie* ou de *claudication*, expressions synonymes, à une irrégularité de la marche déterminée par l'inégalité ou l'impuissance d'action d'un ou de plusieurs des membres locomoteurs. »

Cette irrégularité peut se manifester à des degrés différents qui font dire :

Que le cheval *feint,* lorsque l'appui sur un ou plusieurs membres n'est pas très franc ;

Qu'il *boite,* quand l'irrégularité dans l'allure est bien caractérisée ;

Qu'il *boite tout bas*, s'il cherche à soustraire son membre à l'appui pour éviter une souffrance trop grande ;

Qu'il *boite à trois jambes,* quand le membre malade est complètement dépourvu de tout contact avec le sol.

Les boiteries peuvent être *permanentes* ou *intermittentes récentes* ou *anciennes*, à *chaud* ou à *froid*, *essentielles* ou *symptomatiques*, etc.

Dans ce dernier cas, elles se rattachent à un état général du sujet qui les présente : telles sont par exemple les claudications qui accompagnent l'affection morvo-far-

1. Bouley, *Nouveau dictionnaire pratique de médecine, de chirurgie et d'hygiène vétérinaires.*

cineuse ou qui sont consécutives à une pneumonie, etc.

Le diagnostic des boiteries, dit H. Bouley, est un triple problème qui se formule ainsi :

Reconnaître :

1° Le membre boiteux;

2° Le siège de la boiterie;

3° La nature;

Détermination du membre boiteux. — Pour déterminer le membre boiteux, il est bon de voir le cheval au repos et pendant l'exercice.

Malheureusement on n'a pas toujours la latitude d'examiner le cheval boiteux à l'écurie, afin de profiter des signes fournis par les attitudes des membres, leurs mouvements et l'état dans lequel se trouve la litière.

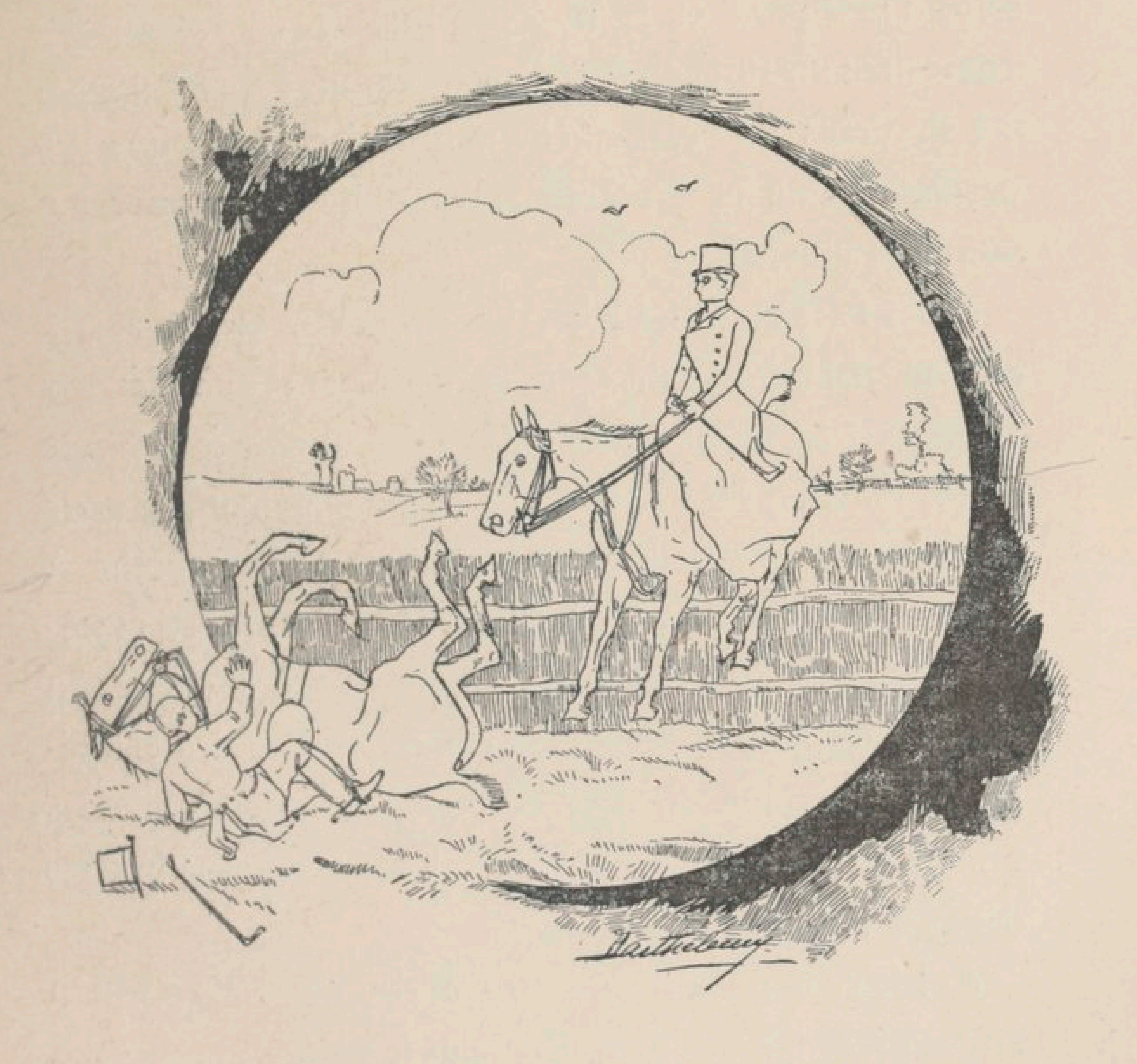
Presque toujours, au contraire, l'animal est présenté sur un champ de foire ou sur le trottoir du marchand. On est pour ainsi dire obligé de saisir au vol l'inégalité d'action qui constitue la boiterie et qui se révèle de la façon suivante :

Pendant la marche, le membre souffrant se lève plus vite, reste plus longtemps au soutien, exécute sur le sol un appui moins long et son pas est plus étendu que celui du même bipède antérieur ou postérieur resté sain.

« [1] Dans l'observation d'un cheval boiteux en mouve-

1. Bouley.

ment, l'examen ne doit pas porter seulement sur les actions des membres; l'œil doit suivre attentivement aussi les oscillations de la tête et de la croupe. La tête, si mobile à l'extrémité de son levier cervical, donne très exac-



tement, par ses mouvements alternatifs d'élévation ou d'abaissement, la mesure de l'inégalité des actions des membres antérieurs, surtout dans la progression. Elle s'abaisse d'une manière sensible lorsque le membre sain

se pose sur le sol et y fait entendre sa percussion plus sonore, et se relève, au contraire, lorsque c'est le tour du membre malade d'exécuter son action, en sorte que, par ce mouvement de balancement calculé, le membre sain, d'une part, et le membre malade, de l'autre, se trouvent, l'un surchargé et l'autre exonéré d'une quantité de poids proportionnelle aux déplacements que les oscillations de la tête sont susceptibles d'imprimer au centre de gravité.

« Dans les boiteries postérieures, la tête accuse aussi, quoique dans des limites plus bornées, par ses oscillations inégales, les actions irrégulières des membres propulseurs, mais en sens inverse de ce qu'elle marque pour les boiteries antérieures, c'est-à-dire qu'elle tombe à gauche si la boiterie a son siège dans le membre postérieur gauche, et à droite si la boiterie est à droite; en d'autres termes, le *coup de tête* caractéristique des claudications s'affectue du côté du membre boiteux dans les boiteries postérieures, tandis qu'il a lieu en sens inverse dans les boiteries antérieures.

« Cela se conçoit quand on reflêchit au mode d'action et de succession des membres dans le trot.

« La croupe éprouve aussi, comme la tête, un mouvement inégal de balancement sous l'influence des actions inégales elles-mêmes des membres boiteux; mais ce mouvement est bien moins accusé que celui de la tête,

et par cela même fournit des indices moins certains. Dans la progression normale, la croupe éprouve à chaque pas une vacillation régulière, plus ou moins marquée suivant la conformation des sujets, s'abaissant au moment où le membre qui est en action s'engage sous le corps pour entamer le terrain, se redressant lorsque la détente de ce membre opère l'extension simultanée de tous ses rayons.

« Dans la progression claudicante, ces vacillations ne sont plus égales, l'abaissement est plus marqué au moment du poser du membre sain, sur lequel le corps prend son appui principal, tandis qu'il est presque imperceptible lorsque le membre malade touche à terre. Du reste, cette règle n'est pas sans exception, et les vacillations plus ou moins marquées et irrégulières de la croupe dépendent beaucoup du mode suivant lequel la claudication s'exécute. Ainsi, par exemple, si la cause de la boiterie force l'animal à marcher sur l'extrême bout de la pince, le membre boiteux, plus limité dans ses flexions, restera plus long que l'autre au moment du poser, et la croupe éprouvera alors une élévation sensible. Que si, au contraire, la boiterie dépend de la lésion du nerf fémoral antérieur, par exemple, le tibia ne pouvant plus être étendu sur le fémur, le membre boiteux sera raccourci, et lorsqu'il viendra à toucher terre, la croupe s'abaissera à un degré très marqué.

« De même que les boiteries postérieures impriment

à la tête, dans une certaine limite, un mouvement oscillatoire dont nous avons indiqué le rythme plus haut, de même aussi les boiteries du devant ont sur les vacillations de la croupe une certaine influence et pour la même raison ; soit, par exemple, un cheval boiteux du membre antérieur *droit*, le membre postérieur gauche devant raccourcir le temps de son appui pour le mettre en harmonie de mouvement avec le premier, la croupe devra nécessairement alors éprouver un léger mouvement, d'abaissement du côté *droit*.

« Nous venons d'indiquer les symptômes caractéristiques de la boiterie d'un seul membre antérieur ou postérieur ; cette sorte de claudication est celle que l'on est appelé le plus souvent à observer.

« Mais il se rencontre des cas où le cheval boite de deux membres à la fois en bipède antérieur, postérieur, latéral ou diagonal. »

Les symptômes propres aux boiteries des bipèdes antérieurs ou postérieurs donnent naissance à une irrégularité d'allure d'une intensité souvent égale dans les deux membres et qui tranche sur l'autre bipède ayant conservé toute sa liberté d'action d'une façon telle que ce genre de claudication est des plus faciles à reconnaître.

« Quant aux boiteries des bipèdes diagonaux ou latéraux, elles se caractérisent par les symptômes combinés des boiteries antérieures et postérieures, beaucoup plus

accusés, en raison de la plus grande difficulté de la progression.

« Soit, par exemple, un cheval boiteux de la paire diagonale droite : à chaque pas du trot, le coup de tête et l'abaissement de la croupe seront très marqués au moment du poser de la paire diagonale gauche.

« A première vue, il y a défaut d'harmonie dans les mouvements dont on ne se rend pas bien compte, mais en portant exclusivement son attention sur le bipède antérieur d'une part, et sur le postérieur de l'autre, on ne tarde pas à discerner la double cause qui la produit.

« L'irrégularité des mouvements progressifs est encore plus marquée quand l'animal boite d'un bipède latéral. Dans ce cas il lui est difficile de marcher en ligne droite : s'il boite à gauche, par exemple, le centre de gravité étant toujours rejeté sur la droite, le corps de l'animal est sans cesse entraîné dans cette direction et la progression s'opère par *pas de côté.* »

2° *Siège de la boiterie.* — La détermination du siège des boiteries constitue une question par trop complexe pour que nous songions à l'étudier ici avec tout le développement qu'elle comporte. Nous nous contenterons simplement d'indiquer les grandes lignes qui peuvent servir à établir le diagnostic.

Les *renseignements*, faisant connaître depuis combien de temps existe la claudication; dans quelle circonstance elle s'est manifestée la première fois; si elle est continue ou intermittente; si elle diminue ou si elle augmente avec le travail, ce qui dans ce dernier cas ferait supposer une affection des vaisseaux principaux du membre souffrant, etc., pourraient être d'une grande utilité s'ils étaient toujours exacts.

Mais, il est facile de comprendre que le vendeur a tout intérêt à fournir des commémoratifs ne pouvant, en aucune façon, porter préjudice à sa marchandise.

C'est donc presque toujours une des réponses suivantes qui va accueillir la demande faite par le solliciteur :

La boiterie que vous remarquez est l'affaire de quelques jours; elle est due à un coup de pied dont on voit la trace; ou bien elle est le résultat d'un caillou qui s'est engagé sous le fer et dont l'extraction a même été pénible; le pied a été serré par un clou que le maréchal a retiré le matin même, ainsi que vient l'affirmer une étampure laissée vide à dessein; la veille le cheval a perdu un fer dans une promenade et, après avoir fait une partie de la route sur sa corne, a été referré par un mauvais ouvrier. Cependant, si on examine les choses d'un peu plus près, on voit que les fers présentent la même ancienneté

d'application, le même degré d'usure et, si je puis dire, le même cachet de fabrication.

Les *signes fournis par les attitudes* sont également de nature à mettre sur la voie.

Le cheval qui *pointe* souffre des parties postérieures du pied (bleime, maladie naviculaire, etc.); la bouleture est souvent consécutive à des lésions des phalanges ou des tendons; l'affaissement de l'épaule et l'appui du membre ayant une tendance à se faire par la face antérieure du sabot, dénotent une douleur placée dans les rayons tout à fait supérieurs (épaule, bras); les lancinations du sabot qui se pose et se lève incessamment en déplaçant la litière qui finit par polir le fer, indiquent des lésions dans cette région et exigent une recherche immédiate; le poser d'un membre postérieur dans l'abduction est souvent l'indice d'une douleur localisée dans le jarret, etc.

Les *symptômes objectifs* sont surtout très précieux.

En effet, la déformation, la forme, la consistance, le volume, la chaleur, la douleur, une mobilité anormale, etc., sont autant de signes facilement saisissables et qui servent à établir le diagnostic.

L'odeur même est si caractéristique dans certaines affections, notamment dans le crapaud, qu'elle ne laisse

aucun doute sur la nature de la maladie qui en est la cause.

En principe, lorsqu'un cheval est boiteux, les re-



cherches doivent commencer par l'exploration du pied, lors même que d'autres lésions apparentes sur le reste du membre paraissent suffisantes pour expliquer la claudication.

Les *symptômes fournis par la progression* sont également très importants à consulter. Il faut pour cela, voir, en procédant par comparaison dans les deux mêmes colonnes de soutien, de quelle façon jouent les uns sur les autres les différents rayons articulaires. Il est cependant des cas où ce ne sont pas ceux qui paraissent gênés dans leurs mouvements qui sont le siège de l'impuissance d'action.

Dans le cas de maladie naviculaire, en effet, les épaules ont l'air chevillées et la souffrance existe dans le pied.

Du reste, cette affection, qui consiste dans une altération de l'appareil sésamoïdien inférieur, est relativement fréquente et s'entoure de symptômes caractéristiques, faciles à reconnaître.

Comme nous ne voudrions pas que nos lecteurs fussent moins bien renseignés que les industriels qui font des chevaux atteints de cette maladie, un commerce très rémunérateur, nous croyons devoir indiquer ici les principaux signes à l'aide desquels on peut presque à coup sûr la diagnostiquer.

Elle peut débuter d'emblée après un saut d'obstacle ayant déterminé une lésion du perforant au point où il passe sur le petit sésamoïde ou suivre une marche lente, progressive, comme cela se produit chez certains chevaux dont les allures à la fois allongées et relevées s'accompagnent de fortes percussions du sabot sur le sol. Presque toujours elle existe en même temps sur les deux

membres antérieurs, bien que la gêne locomotrice soit plus accusée d'un côté que de l'autre.

On a plus rarement l'occasion de l'observer sur les membres postérieurs.

Quand elle est bien établie, on voit que la démarche a une forme toute particulière. L'animal est hésitant, il rase le tapis, tâte le terrain et a l'air de marcher sur des aiguilles. L'appui, pour éviter la douleur localisée dans la partie postérieure du sabot, commence d'abord par la pince; les talons ne viennent que lentement et avec appréhension à la rencontre du sol. C'est le contraire qui se passe chez le cheval fourbu.

La sensibilité s'exagère encore sur le terrain dur ou avec un fer à planche qui vient, par sa traverse, comprimer la fourchette et transmettre directement les pressions à la région malade.

L'intensité de ces symptômes s'atténue après un peu d'exercice : les épaules semblent se dérouiller.

A l'écurie, si un seul pied est atteint, celui-ci est porté en avant de la ligne d'aplomb et exécute un mouvement d'élévation et d'abaissement des talons pendant que la pince reste en contact avec le sol. Si les deux le sont, l'appui se fait alternativement, à des intervalles plus ou moins longs, sur l'un ou l'autre membre. Toujours la litière est fortement piétinée.

Lorsqu'on lève un des pieds malades, on constate une

élévation de température très sensible, surtout dans les parties postérieures de la boîte cornée. Les talons sont généralement hauts et resserrés, la sole creuse et la fourchette atrophiée.

Il ne faudrait pas confondre l'encastelure pure et simple avec celle qui est souvent la conséquence de la maladie naviculaire. Dans le premier cas, la douleur disparaît par l'emploi d'un fer dilatateur; dans le second, il faut l'intervention d'une opération chirurgicale pour abolir la sensibilité anormale.

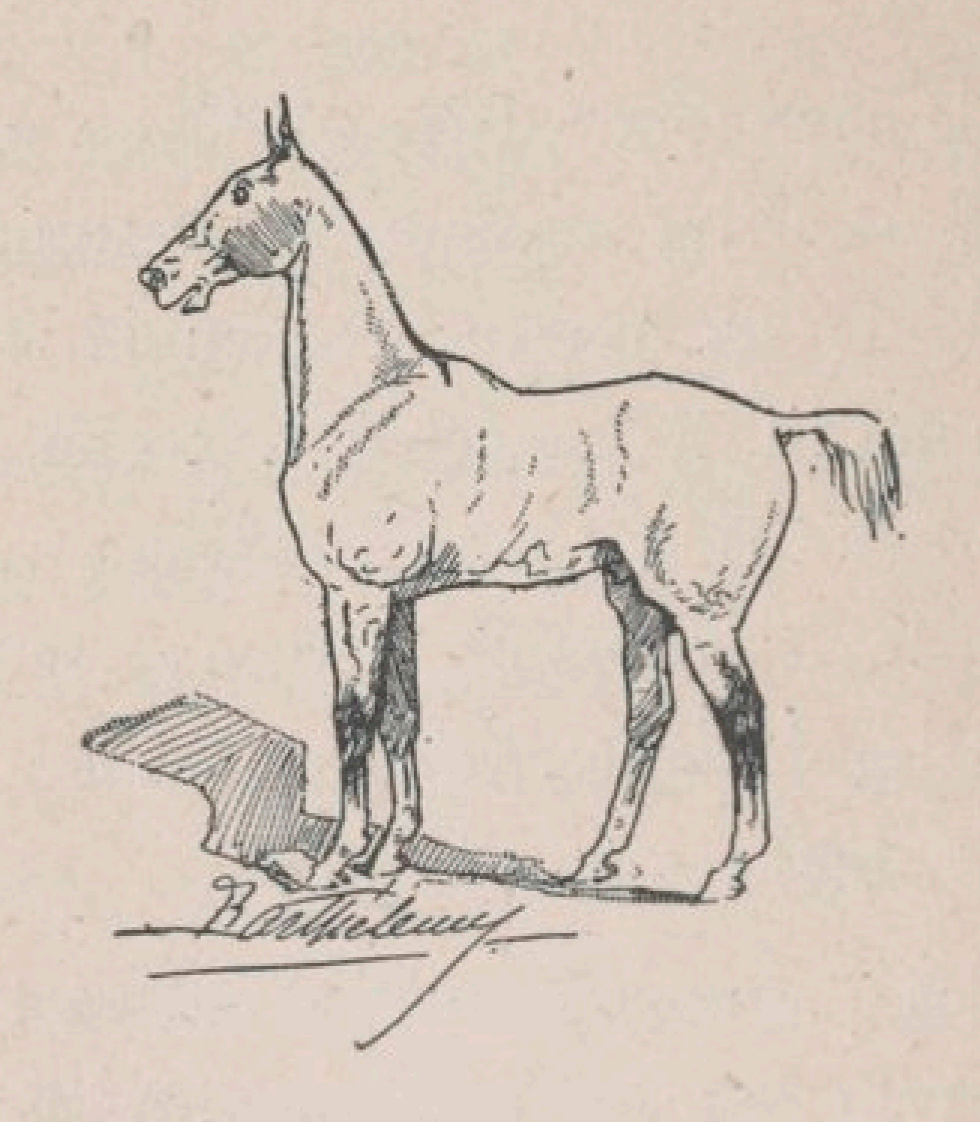
A l'aide de la névrotomie, faite au-dessus ou au-dessous du boulet, on arrive rapidement à restituer au cheval la plénitude de ses moyens et peu de temps après toute l'adresse dont il était capable. Le travail cicatriciel achevé, il se produit là une sorte d'adaptation locale en vertu de laquelle les courants nerveux rétablis transmettent toutes les douleurs, à l'exception de celle qui a nécessité l'opération.

Les exemples que nous pourrions citer à l'appui des faits que nous avançons sont nombreux. A l'École de cavalerie, nous avons pratiqué la névrotomie complète, haute et double, sur un grand nombre de chevaux parmi lesquels deux ont gagné des courses en steeple et un troisième la coupe dans un concours hippique. Tous indistinctement, ainsi que nous avons pu nous en rendre

compte par nous-même, étaient aussi adroits que les autres dans les terrains les plus variés.

Ce mode de traitement, à la fois radical et rationnel, devrait être plus fréquemment substitué aux sétons et aux pommades trop souvent appliqués sur l'épaule ; on verrait alors disparaître, comme par enchantement, des boiteries jusque-là réputées incurables.

Il faut traiter la cause et non l'effet.



CHAPITRE VI

TOISER LE CHEVAL. — FAIRE SON SIGNALEMENT. — LE NOTER

TOISER LE CHEVAL

La *taille* du cheval est la distance qui existe entre le sommet du garrot et la surface du sol.

Avec un peu d'habitude et du coup d'œil on arrive à la déterminer presque exactement, sans le concours d'aucun des instruments habituellement employés pour sa mensuration. C'est à peine si on arrive à se tromper d'un ou deux centimètres.

Mais, pour cela, il faut avoir toisé un grand nombre d'animaux, afin de posséder de nombreux points de repère; tenir compte de la hauteur du garrot relativement à celle du dos, de la longueur des pieds, de l'épaisseur des fers, et de l'emplacement qu'occupe le sujet à mesurer.

Pour obtenir la taille d'une façon juste, on est obligé d'avoir recours à l'*hippomètre* ou à la *canne hippométrique*.

Nous ne donnerons pas ici la description de ces appareils très connus. Nous nous contenterons de dire que le premier de ces instruments, tout en étant plus précis, à cause du socle qui en forme la base et qui le tient forcément d'aplomb, si le sol sur lequel on opère est uni, est généralement remplacé, dans la pratique, par le second moins encombrant et d'un maniement plus facile.

Lorsqu'on veut toiser, il importe d'abord de choisir un

endroit aussi plan et aussi horizontal que possible. Le cheval y est maintenu dans une station régulière par un homme qui le calme de la voix, le caresse sur le chanfrein et lui bouche ensuite, à l'aide de la main droite, l'œil gauche, si on opère de ce côté.

Une traction exercée sur la poignée de la canne ayant fait sortir de sa gaîne la tige graduée, on retire la potence de la rainure creusée dans cette dernière, et à laquelle elle reste constamment perpendiculaire par suite de l'action d'un support.

Le *toiseur* doit être sobre de mouvements, ne faire aucun geste qui puisse effrayer l'animal. S'il le touche il doit le faire franchement. Il approche ensuite l'instrument du cheval, le tient perpendiculairement au sol et fait rentrer le segment portant les divisions dans l'intérieur de la canne jusqu'à ce que la branche horizontale soit en contact avec le garrot. Le point où a cessé la pénétration donne la hauteur marquée en centimètres.

On néglige habituellement les millimètres; il n'y a que lorsqu'ils sont supérieurs à cinq, que l'on en tient compte en augmentant la taille d'un centimètre.

Cette opération, qui paraît des plus simples, est parfois assez difficile surtout avec les jeunes chevaux sortis depuis peu des prairies. Avec eux, si on ne veut pas perdre de temps, et si on désire arriver à un résultat, il faut à la fois de l'adresse, du tact et de la patience.

Pendant l'action de toiser il est indispensable de prendre des précautions et ne pas oublier que certaines circonstances peuvent induire en erreur.

Si, au lieu de tenir la canne dans une position verticale, on la penche du côté du cheval, on augmente forcément la taille ; on la diminue en l'inclinant en dehors.

Il faut aussi s'assurer de l'état des fers, dont l'exagération d'épaisseur peut, comme nous l'avons déjà dit, avoir été dissimulée par un coup de lime donné sur les deux rives de leur face inférieure ; juger de la saillie plus ou moins forte, sous les pieds, des têtes de clous se trouvant parfois à dessein mal logées dans les étampures ; de la longueur des sabots ; de la hauteur des talons et de la position donnée à la tête par l'homme qui tient le cheval.



FAIRE LE SIGNALEMENT

La valeur d'un signalement réside bien moins dans la couleur de la robe, qui non seulement varie avec les saisons, et que tout le monde ne voit pas de la même façon, que dans une marque indélébile (trace de feu, cicatrice, usure des dents, etc.) que l'on peut avoir à observer.

Trouver chez un cheval un signe lui appartenant en propre et qui, au besoin, permettra de le reconnaître toujours, tel est le problème à résoudre.

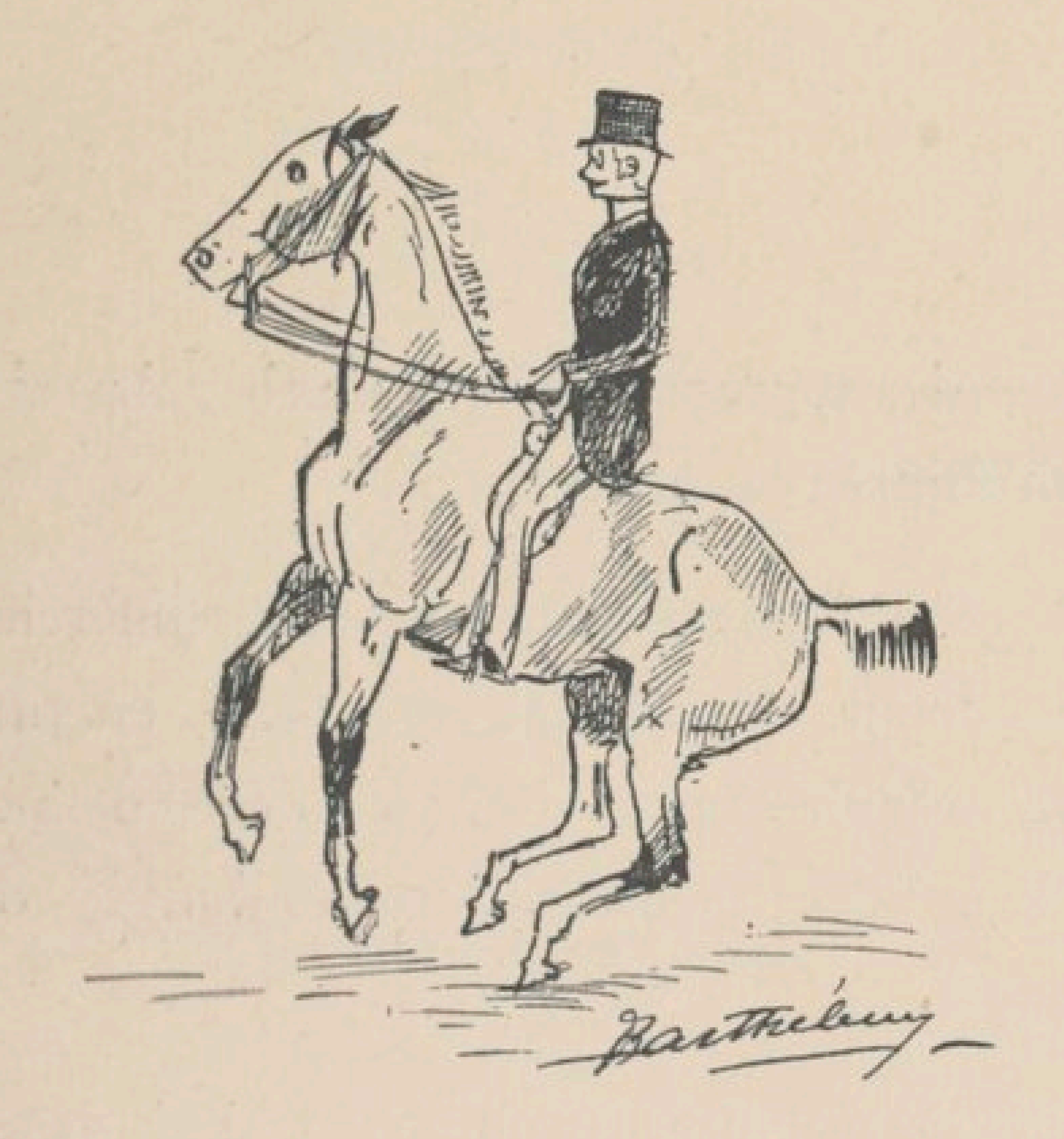
Il n'est pas rare en effet de rencontrer des sujets qui répondent au même signalement comme âge et comme taille, comme couleur et comme particularités de la robe, surtout si ces dernières sont peu nombreuses.

Ne serait-il pas plus utile, dans ce cas, de compléter l'état signalétique par des notes écrites dépeignant la silhouette et ne permettant jamais la confusion ?

Nous n'avons pas l'intention de faire ici une description des robes. Nous renvoyons pour cette étude aux ouvrages spéciaux; nous nous contenterons simplement d'indiquer

la marche suivante, mise en pratique dans l'armée pour l'établissement des signalements.

Numéro matricule, nom, sexe, âge, taille, robe et particularités de la robe.



NOTER LE CHEVAL

Le résumé des appréciations sur un cheval peut se faire d'une façon chiffrée ou écrite.

Dans le premier cas on cote l'animal sur différents points (ensemble, détail, aplomb, allures, etc.), en employant une échelle variable et en divisant la somme des points obtenus par le nombre des notes données dont le coefficient est le même.

Le mode de notation employé par MM. Goubaux et Barrier, répondant on ne peut mieux aux exigences, nous l'adoptons avec une légère modification apportée au modèle du carnet d'achat. Comme les chevaux que l'on achète n'ont pas toujours un nom et que ce nom, en supposant qu'il existe, n'est pas toujours facilement remis sur la tête de son véritable propriétaire, surtout quand les achats sont nombreux, nous ajouterons une colonne spéciale pour le signalement.

Le prix du cheval, le lieu d'achat, le nom et le domicile du vendeur doivent également, selon nous, y faire l'objet d'une mention spéciale.

EXEMPLE DE NOTATION [1]

		COEFFICIENTS	NOTES
Conformation	Ensemble	1	4
	Détails (membres, corps, tête)	1	4
Aplombs		1	5
Allures		1	5
Sang et fond		1	4
Essai, caractère, docilité, dressage.		1	1
	Nombre de votes. . .	6	23
Aptitudes résultant de la note moyenne . . . . (Total des points divisés par 6).			3,83

NOTA. — L'échelle des points, employée pour noter chaque sujet, va de 0 à 5 ; mais on peut la modifier à volonté.

1. Goubaux et Barrier.

MODÉLE DE CARNET D'ACHAT

SIGNALEMENT (nom, sexe, âge, taille, robes, particularités).	CONFORMATION		APLOMBS	ALLURES	SANG ET FOND	ESSAI, CARACTÈRE DOCILITÉ, DRESSAGE	TOTAL	MOYENNE	PRIX	LIEU ET DATE DE L'ACHAT	NOM ET DOMICILE DU VENDEUR	OBSERVATIONS
	ENSEMBLE	DÉTAILS										

Les notes écrites sont, si je puis dire, moins brutales et font peut-être mieux ressortir les beautés et les défectuosités que présente l'animal à juger.

On peut, en effet, par l'habitude et le choix des expressions employées, arriver à compléter très heureusement son signalement et en faire un portrait très ressemblant.

Après avoir exprimé sa pensée sur l'ensemble du cheval que l'on qualifie suivant le cas de très joli, joli, assez joli, vilain, etc.., on passe en revue toutes les grandes lignes, en signalant surtout les diverses parties du tronc remarquables au point de vue esthétique et celles qui sont défectueuses.

Souvent même les beautés sont indiquées par la dénomination seule des régions précédées d'une préposition ou d'un article. Ainsi, on dira d'un sujet qu'il a de l'encolure, du garrot, des hanches, de la poitrine, de la culotte, etc... pour montrer que ces parties sont bien développées.

Les détails des membres sont ensuite synthétisés de la même façon, en indiquant les tares sérieuses qu'ils présentent, et les allures caractérisées de très belles, belles, assez belles, mauvaises, etc...

L'appréciation générale est enfin résumée par les expressions de très bon, bon, assez bon, passable ou mauvais.

Quelques exemples feront mieux comprendre.

N° 1. — Grand beau cheval de pur-sang; plein d'es-

pèce et de distinction dans sa tête et son encolure; beau garrot, belle ligne du dessus, des hanches, de l'épaule, du corsage, bons membres, très belles allures. Très bon.

N° 2. — Jolie petite jument bien suivie dans son ensemble mais manquant de lignes; bons membres, bonnes allures. Bonne.

N° 3. — A de la physionomie, tête expressive, encolure un peu courte mais bien sortie, garrot haut, dos mou, rein un peu plongé, croupe haute et arrondie, épaule longue et oblique, poitrine profonde et bien descendue, manque un peu de boyaux, genoux effacés, jarrets droits, bons pieds, allures étendues. Bon.

N° 4. — Grand et fort sujet, ayant malheureusement conservé tous les caractères du cheval entier; tête un peu forte, encolure épaisse, garrot empâté, bonne ligne du dessus, belle descente de poitrine, peu de hanches, genoux creux, éparvin à gauche, bonnes allures. Assez bon.

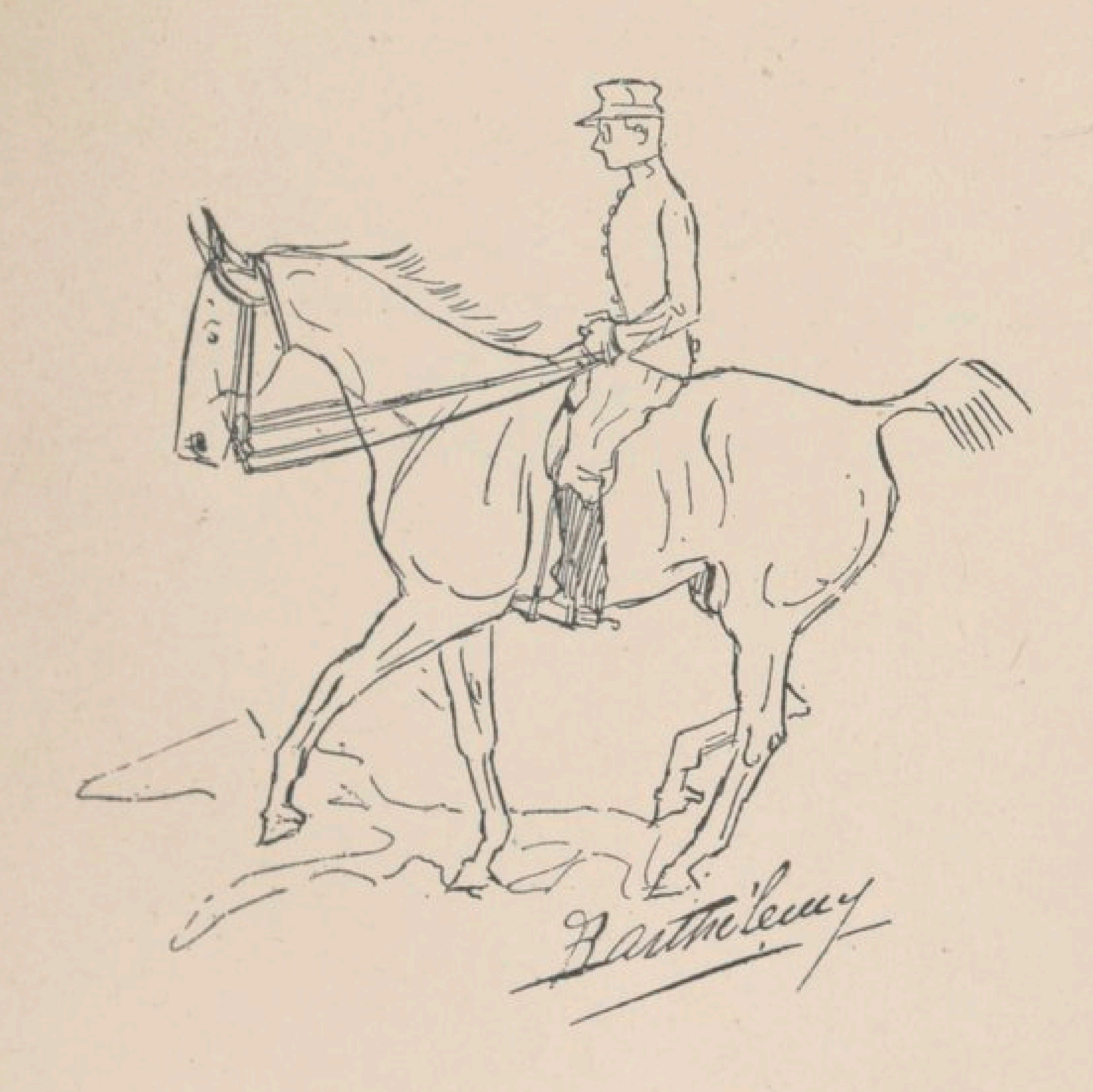
N° 5. — Fait en deux morceaux, le devant d'un cheval de selle, le derrière d'un cheval de charrette, bons membres, boulets antérieurs compromis, assez bonnes allures. Passable.

N° 6. — Grand et ravissant cheval de sang; admira-

blement fait de partout; malheureusement claqué à gauche; pourra néanmoins faire un bon service. Bon.

N° 7. — Cheval très commun, n'ayant rien du cheval de selle. Mauvais.

N° 8. — Remarquable par la puissance de son arrière-main et la légèreté et l'élégance de son avant-main; près de terre, très beaux membres, brillantes allures. Excellent.



CHAPITRE VII

LÉGISLATION CONCERNANT LA VENTE ET L'ÉCHANGE. — LOI SUR LE CODE RURAL (VICES RÉDHIBITOIRES DANS LES VENTES ET ÉCHANGES D'ANIMAUX DOMESTIQUES), DU 2 OUT 1884. — FORMULES POUR LES PROLONGATIONS DE GARANTIE; LA DÉCHARGE DE GARANTIE, ETC., ETC.

DE LA VENTE ET DE L'ÉCHANGE

DIFFÉRENTES SORTES DE VENTE

La vente à l'amiable est celle qui a lieu d'après le simple consentement des parties, qui se sont entendues sur la chose et sur le prix clairement énoncé et sans qu'aucun acte écrit vienne la sanctionner. Dans certaines contrées, acquéreurs et vendeurs se frappent dans la main droite pour donner à ce contrat verbal une forme plus sérieuse et un caractère d'authenticité.

Cette sorte de vente, la plus employée, est mise en pratique sur tous les champs de foire, chez les marchands, etc...

La vente à l'encan, ou aux *enchères publiques*, est toujours faite par un huissier, un commissaire-priseur ou un receveur des domaines.

Elle est annoncée par une voix d'affiches, et les chevaux, que l'on peut examiner avant la mise aux enchères, sont placés dans l'ordre où ils sont vendus. On fait toujours connaître, avant de commencer les opérations, si les animaux sont cédés avec ou sans garantie des vices rédhibitoires, et le tant pour cent que l'acheteur devra payer en plus du prix d'adjudication, pour couvrir les frais d'affichage et les vacations.

La *vente à l'essai*, d'après l'article 1588 du Code civil est toujours présumée faite sous une *condition suspensive.*

Afin d'éviter des contestations cette condition devrait toujours être indiquée par écrit.

Dans tous les cas, cette sorte de vente n'est parfaite que quand l'acheteur signifie au vendeur que la chose lui convient et qu'il la garde.

La *vente à terme* est une vente à l'amiable, avec cette différence que la livraison n'a lieu qu'à une époque fixée, plus ou moins éloignée, et après sommation faite au vendeur par l'acheteur.

Ce dernier devient propriétaire responsable depuis la promesse de vente.

La vente et l'échange des chevaux sont régis par un certain nombre d'articles du Code civil et la loi spéciale du 2 août 1884 sur les vices rédhibitoires que nous reproduisons ici.

DE LA NATURE ET DE LA FORME DE LA VENTE.

ART. 1582. — La vente est une convention par laquelle l'un s'oblige à livrer une chose, et l'autre à la payer. Elle peut être faite par acte authentique ou sous seing privé.

ART. 1583. — Elle est parfaite entre les parties, et la propriété est acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé.

ART. 1584. — La vente peut être faite purement et simplement,

ou sous une condition soit suspensive, soit résolutoire. Elle peut aussi avoir pour objet deux ou plusieurs choses alternatives. Dans tous ces cas, son effet est réglé par les principes généraux des conventions.

ART. 1586. — Si, au contraire, les marchandises ont été vendues en bloc, la vente est parfaite, quoique les marchandises n'aient pas encore été pesées, comptées ou mesurées.

ART. 1588. — La vente faite à l'essai est toujours présumée faite sous une condition suspensive.

ART. 1589. — La promesse de vente vaut vente, lorsqu'il y a consentement réciproque des deux parties sur la chose et sur le prix.

ART. 1590. — Si la promesse de vente a été faite avec des arrhes, chacun des contractants est maître de s'en départir. Celui qui les a données en les perdant, et celui qui les a reçues, en restituant le double.

ART. 1591. — Le prix de la vente doit être déterminé et désigné par les parties.

ART. 1592. — Il peut cependant être laissé à l'arbitrage d'un tiers : si le tiers ne veut ou ne peut faire l'estimation, il n'y a point de vente.

ART. 1593. — Les frais d'actes et autres accessoires à la vente sont à la charge de l'acheteur.

DE LA CONDITION SUSPENSIVE

ART. 1181. — L'obligation contractée sous une condition suspensive est celle qui dépend ou d'un événement futur et incertain, ou d'un événement actuellement arrivé, mais encore inconnu des parties. Dans le premier cas, l'obligation ne peut être exécutée qu'a-

près l'événement. Dans le second cas, l'obligation a son effet du jour où elle a été contractée.

Art. 1182. — Lorsque l'obligation a été contractée sous une condition suspensive, la chose qui fait la matière de la convention demeure au risque du débiteur qui ne s'est obligé de la livrer que dans le cas de l'événement de la condition. Si la chose est entièrement périe sans la faute du débiteur, l'obligation est éteinte. Si la chose s'est détériorée sans la faute du débiteur, le créancier a le choix ou de résoudre l'obligation, ou d'exiger la chose dans l'état où elle se trouve, sans diminution de prix. Si la chose s'est détériorée par la faute du débiteur, le créancier a le droit ou de résoudre l'obligation ou d'exiger la chose dans l'état où elle se trouve, avec des dommages et intérêts.

DE LA CONDITION RÉSOLUTOIRE

Art. 1183. — La condition résolutoire est celle qui, lorsqu'elle s'accomplit opère la révocation de l'obligation, et qui remet les choses au même état que si l'obligation n'avait pas exité. Elle ne suspend point l'exécution de l'obligation; elle oblige seulement le créancier à restituer ce qu'il a reçu, dans le cas où l'événement prévu par la condition arrive.

Art. 1184. — La condition résolutoire est toujours sous-entendue dans les contrats synallagmatiques, pour le cas ou l'une des deux parties ne satisfera point à son engagement. Dans ce cas, le contrat n'est point résolu de plein droit. La partie, envers laquelle l'engagement n'a point été exécuté, a le choix de forcer l'autre à l'exécution de la convention lorsqu'elle est possible, ou d'en demander la résolution avec dommages et intérêts. La résolution doit être demandée en justice et il peut être accordé au défenseur un délai selon les circonstances.

QUI PEUT ACHETER OU VENDRE

Art. 1594. — Tous ceux auxquels la loi ne l'interdit pas, peuvent acheter ou vendre.

Art. 1124. — Les incapables de contracter sont : les mineurs, les interdits, les femmes mariées dans les cas exprimés par la loi et généralement tous ceux à qui la loi interdit certains contrats.

DES CHOSES QUI PEUVENT ÊTRE VENDUES

Art. 1598. — Tout ce qui est dans le commerce peut être vendu, lorsque des lois particulières n'en ont pas prohibé l'aliénation.

Art. 1599. — La vente de la chose d'autrui est nulle; elle peut donner lieu à des dommages-intérêts lorsque l'acheteur a ignoré que la chose fût à autrui.

Art. 2279. — En fait de meubles, la possession vaut titre. Néanmoins celui qui a perdu ou auquel il a été volé une chose, peut la revendiquer pendant trois ans, à compter du jour de la perte ou du vol, contre celui dans les mains duquel il la trouve; sauf à celui-ci son recours contre celui duquel il la tient.

Art. 2280. — Si le possesseur actuel de la chose volée ou perdue l'a achetée dans une foire ou dans un marché, ou dans une vente publique, ou d'un marchand vendant des choses pareilles, le propriétaire originaire ne peut se la faire rendre, qu'en remboursant le prix qu'elle lui a coûté.

Art. 1601. — Si au moment de la vente, la chose vendue était périe en totalité, la vente serait nulle. Si une partie de la chose seulement est périe, il est au choix de l'acquéreur d'abandonner la vente ou de demander la partie conservée, en faisant déterminer le prix par la ventilation.

DES OBLIGATIONS DU VENDEUR

Art. 1602. — Le vendeur est tenu d'expliquer clairement ce à quoi il s'oblige. Tout pacte obscur ou ambigu s'interprète contre le vendeur.

Art. 1603. — Il a deux obligations principales, celle de délivrer et celle de garantir la chose qu'il vend.

DÉLIVRANCE

Art. 1604. — La délivrance est le transport de la chose vendue en la puissance et possession de l'acheteur.

Art. 1608. — Les frais de la délivrance sont à la charge du vendeur, et ceux de l'enlèvement à la charge de l'acheteur, s'il n'y a eu stipulation contraire.

Art. 1609. — La délivrance doit se faire au lieu où était, au temps de la vente, la chose qui en a fait l'objet, s'il n'en a été autrement convenu.

Art. 1610. — Si le vendeur manque à faire la délivrance dans le temps convenu entre les parties, l'acquéreur pourra, à son choix, demander la résolution de la vente, ou sa mise en possession, si le retard ne vient que du fait du vendeur.

Art. 1611. — Dans tous les cas le vendeur doit être condamné aux dommages et intérêts, s'il résulte un préjudice pour l'acquéreur du défaut de délivrance au terme convenu.

Art. 1612. — Le vendeur n'est pas tenu de délivrer la chose, si l'acheteur n'en paie pas le prix et que le vendeur ne lui ait pas accordé de délai pour le paiement.

Art. 1613. — Il ne sera pas non plus obligé à la délivrance,

quand même il aurait accordé un délai pour le paiement, si, depuis la vente, l'acheteur est tombé en faillite ou en état de déconfiture, en sorte que le vendeur se trouve en danger imminent de perdre le prix; à moins que l'acheteur ne lui donne caution de payer au terme.

Art. 1614. — La chose doit être délivrée en l'état où elle se trouve au moment de la vente. Depuis ce jour, tous les fruits appartiennent à l'acquéreur.

DE LA GARANTIE

Art. 1625. — La garantie que le vendeur doit à l'acquéreur a deux objets : le premier est la possession paisible de la chose vendue; le second, les défauts cachés ou les vices rédhibitoires.

DE LA GARANTIE EN CAS D'ÉVICTION

Art. 1626. — Quoique lors de la vente, il n'ait été fait aucune stipulation sur la garantie, le vendeur est obligé de droit à garantir l'acquéreur de l'éviction qu'il souffre dans la totalité ou partie de l'objet vendu, ou des charges prétendues sur cet objet et non déclarées lors de la vente.

Art. 1627. — Les parties peuvent, par des conventions particulières, ajouter à cette obligation de droit ou en diminuer l'effet; elles peuvent même convenir que le vendeur ne sera soumis à aucune garantie.

Art. 1629. — Dans le même cas de stipulation de non-garantie, le vendeur, en cas d'éviction, est tenu à la restitution du prix, à moins que l'acquéreur n'ait connu, lors de la vente, le danger de l'éviction, ou qu'il n'ait acheté à ses périls et risques.

Art. 1630. — Lorsque la garantie a été promise ou qu'il n'a rien

été stipulé à ce sujet, si l'acquéreur est évincé, il a droit de demander contre le vendeur : 1° La restitution du prix ; 2° Celle des fruits, lorsqu'il est obligé de les vendre au propriétaire qui l'évince ; 3° Les frais faits sur la demande en garantie de l'acheteur, et ceux faits par le demandeur originaire ; 4° Enfin les dommages et intérêts ainsi que les frais et loyaux coûts du contrat.

Art. 1631. — Lorsque à l'époque de l'éviction, la chose vendue se trouve diminuée de valeur, ou considérablement détériorée, soit par la négligence de l'acheteur, soit par des accidents de force majeure, le vendeur n'en est pas moins tenu de restituer le prix en totalité.

Art. 1633. — Si la chose vendue se trouve avoir augmenté de prix à l'époque de l'éviction, indépendamment même du fait de l'acquérenr, le vendeur est tenu de lui payer ce qu'elle vaut au-dessus du prix de la vente.

DE LA GARANTIE DES DÉFAUTS DE LA CHOSE VENDUE

Art. 1641. — Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Art. 1642. — Le vendeur n'est pas tenu des vices apparents et dont l'acheteur a pu se convaincre lui-même.

Art. 1643. — Il est tenu des vices cachés, quand même il ne les aurait pas connus, à moins que, dans ce cas, il n'ait stipulé qu'il ne sera obligé à aucune garantie.

Art. 1644. — Dans le cas des art. 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts.

Art. 1645. — Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu outre la restitution du prix qu'il a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur.

Art. 1646. — Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

Art. 1647. — Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents. Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur.

Art. 1648. — L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, dans un bref délai, suivant la nature des vices rédhibitoires, et l'usage du lieu où la vente a été faite.

Art. 1649. — Elle n'a pas lieu dans les ventes faites par autorité de justice.

ÉCHANGE

Art. 1702. — L'échange est un contrat par lequel les parties se donnent respectivement une chose pour une autre.

Art. 1703. — L'échange s'opère par le seul consentement, de la même manière que la vente.

Art. 1707. — Toutes les autres règles prescrites pour le contrat de vente s'appliquent d'ailleurs à l'échange.

L'échange ou *troc* peut être fait sans *retour* ou *avec retour*, suivant que les animaux ont ou n'ont pas la même valeur. Dans le premier cas, l'échange est dit : *troc pour troc* et *troc en retour* dans le second.

Ici encore, autant que pour la vente, il est indispensable que le contrat consiste dans un acte écrit.

Il peut arriver en effet, que l'une des deux choses échangées soit atteinte d'un vice rédhibitoire ou même vienne à mourir dans les délais d'une des maladies spécifiées à l'article 2 de la loi du 2 Août 1884 et que l'autre, pendant cet intervalle de temps, ait été veudue. Par suite de la disparition des choses, l'estimation devient impossible, à moins qu'on ne prenne pour telle, celle du prix de vente de l'animal qui a survécu.

LOI SUR LE CODE RURAL

VICES RHÉDIBITOIRES DANS LES VENTES ET ÉCHANGES D'ANIMAUX DOMESTIQUES, DU 2 AOUT 1884

ART. 1er. — L'action en garantie, dans les ventes ou échanges d'animaux domestiques, sera régie, à défaut de conventions contraires, par les dispositions suivantes, sans préjudice des dommages et intérêts qui peuvent être dûs s'il y a dol.

« ART. 2. — Sont réputés vices rédhibitoires et donneront seuls ouverture aux actions résultant des articles 1641 et suivants du Code civil, sans distinction des localités où les ventes ou échanges auront lieu, les maladies ou défauts ci-après, savoir :

POUR LE CHEVAL, L'ANE ET LE MULET.

La morve,
Le farcin,
L'immobilité,
L'emphysème pulmonaire,
Le cornage chronique,
Le tic proprement dit, avec ou sans usure des dents,
Les boiteries anciennes intermittentes,
La fluxion périodique des yeux.

« ART. 3. — L'action en réduction de prix, autorisé par l'article 1644 du Code civil, ne pourra être exercée dans les ventes ou échanges d'animaux énoncés à l'article précédent, lorsque le vendeur offrira de reprendre l'animal vendu, en restituant le prix et en remboursant à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente.

« Art. 4. — Aucune action en garantie, même en réduction de prix, ne sera admise pour les ventes ou pour les échanges d'animaux domestiques, si le prix, en cas de vente, ou la valeur, en cas d'échange, ne dépasse pas cent francs.

« Art. 5. — Le délai pour intenter l'action rédhibitoire sera de neuf jours francs, non compris le jour fixé pour la livraison, excepté pour la fluxion périodique, pour laquelle ce délai sera de trente jours francs, non compris le jour fixé pour la livraison.

« Art. 6. — Si la livraison de l'animal a été effectuée hors du lieu du domicile du vendeur ou si, après la livraison et dans le délai ci-dessus, l'animal a été conduit hors du lieu du domicile du vendeur, le délai pour intenter l'action sera augmenté à raison de la distance, suivant les règles de la procédure civile.

« Art. 7. — Quel que soit le délai pour intenter l'action, l'acheteur, à peine d'être non recevable, devra provoquer, dans les délais de l'article 5, la nomination d'experts, chargés de dresser procès-verbal; la requête sera présentée, verbalement ou par écrit, au juge de paix du lieu où se trouve l'animal; ce juge constatera dans son ordonnance la date de la requête et nommera immédiatement un ou trois experts, qui devront opérer dans le plus bref délai.

« Ces experts vérifieront l'état de l'animal, recueilleront tous les renseignements utiles, donneront leur avis, et, à la fin de leur procès-verbal, affirmeront, par serment, la sincérité de leurs opérations.

« Art. 8. — Le vendeur sera appelé à l'expertise, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le juge de paix, à raison de l'urgence et de l'éloignement.

« La citation à l'expertise devra être donnée au vendeur dans les délais déterminés par les articles 5 et 6 ; elle énoncera qu'il sera procédé même en son absence.

« Si le vendeur a été appelé à l'expertise, la demande pourra être signifiée dans les trois jours à compter de la clôture du procès-verbal, dont copie sera signifiée en tête de l'exploit.

« Si le vendeur n'a pas été appelé à l'expertise la demande devra être faite dans les délais fixés par les articles 5 et 6.

« Art. 9. — La demande est portée devant les tribunaux compétents, suivant les règles ordinaires du droit.

« Elle est dispensée de tout préliminaire de conciliation et, devant les tribunaux civils, elle est instruite et jugée comme matière sommaire.

« Art. 10. — Si l'animal vient à périr, le vendeur ne sera pas tenu de la garantie, à moins que l'acheteur n'ait intenté une action régulière dans le délai légal, et ne prouve que la perte de l'animal provient de l'une des maladies spécifiées dans l'article 2.

Art. 11. — Le vendeur sera dispensé de la garantie résultant de la morve ou du farcin pour le cheval, l'âne et le mulet, s'il prouve que l'animal, depuis sa livraison, a été mis en contact avec des animaux atteints de ces maladies.

« Art. 12. — Sont abrogés tous réglements imposant une garantie exceptionnelle aux vendeurs d'animaux destinés à la boucherie.

« Sont également abrogées la loi du 20 mai 1838 et toutes les dispositions contraires à la présente loi. »

Formule n° 1. — Prolongation de garantie.

Je soussigné (*nom, prénoms, profession, et domicile*), certifie avoir vendu le (*date en toutes lettres*), à M. (*nom, prénoms, profession et demeure*), un cheval (*signalement complet*), pour la somme de (*en toutes lettres*), dont il a pris possession le (*date en toutes lettres*), et déclare accorder pour ledit

cheval une prolongation de garantie de (*durée en toutes lettres*), en sus de celle fixée par la loi du 2 août 1884,

Fait à le

Signature du vendeur.

Formule n° 2. — Garantie spéciale.

Je soussigné (*nom, prénoms, profession et domicile*), certifie avoir vendu le (*date en toutes lettres*), à M. (*nom, prénoms, profession et demeure*), un cheval (*signalement complet*), pour la somme de (*en toutes lettres*), dont il a pris possession le (*date en toutes lettres*), et déclare garantir, sans préjudice des autres vices rédhibitoires que ledit cheval n'est pas atteint de boiterie (*ou tout autre défaut*), et accorde un délai de (*durée en toutes lettres*), pour cette garantie spéciale.

Fait à le

Signature du vendeur.

Formule n° 3. — Décharge de garantie

Je soussigné (*nom, prénoms, domicile de l'acheteur*), certifie avoir acheté à M. (*nom, prénoms, domicile du vendeur*), un cheval (*signalement*), pour la somme de..... et pour lequel je décharge le vendeur de toute garantie.

Fait à le

Signature de l'acheteur :

Formule n° 4. — Sommation au vendeur de livrer l'animal [1].

« L'an..... et le....., à la requête du sieur..... (*nom, prénoms, profession et domicile du vendeur*).

Nous,..... (*immatricule de l'huissier*).

Avons fait sommation au sieur..... (*nom, prénoms, profession et demeure du vendeur*), d'avoir dans les vingt-quatre heures de la présente sommation, à livrer au requérant le..... (*spécifier l'animal*), qu'il lui a vendu à..... (*désigner le lieu*), le.... (*date du marché*), moyennant la somme de..... (*montant du prix de vente*), payée comptant (*ou : payable le...*) ; déclarant audit sieur..... (*nom du vendeur*), que, faute par lui d'opérer cette livraison ainsi qu'il en est présentement requis, tous délais de garantie rédhibitoire ou autres demeureront suspendus, et que le requérant se pourvoira contre lui par tous les moyens de droit et de rigueur.

Sous toutes réserves.

Dont acte,

Fait à..... (*domicile du vendeur*). au domicile du sieur... (*nom du vendeur*), où, pour lui, nous avons, en parlant à....., laissé copie du présent dont le coût est de..... »

Signature de l'huissier.

1. Dejean. *Traité théorique et pratique des actions rédhibitoires.*

Formule n°5. — SOMMATION A L'ACQUÉREUR DE PRENDRE LIVRAISON [1]

« L'an .. et le..., à la requête du sieur...., (*nom, prénoms, profession et domicile du vendeur*).

Nous..... (*immatricule de l'huissier*).

Avons fait sommation au sieur..., (*nom, prénoms, profession et domicile de l'acquéreur*), d'avoir dans les vingt-quatre heures de la présente sommation, à prendre livraison de... (*désigner l'animal*), que le requérant lui a vendu le... (*date de la vente*), à... (*lieu de la vente*), moyennant la somme de..... (*montant du prix*), payée comptant (*ou : payable le.....*); déclarant audit sieur... (*nom de l'acquéreur*), que, faute par lui de prendre livraison de l'animal, ainsi qu'il en est présentement requis, tous les délais de garantie rédhibitoire ou autres commenceront à courir; que ledit animal sera aux risques et périls dudit sieur (*nom de l'acheteur*), et que le requérant se pourvoira contre lui par tous les moyens de droit et de rigueur;

Sous toutes réserves.

Dont acte,

Fait à... (*domicile de l'acheteur*), au domicile dudit sieur... (*nom de l'acheteur*), ou, pour lui, nous avons, en parlant à..., laissé copie du présent, dont le coût est de... »

Signature de l'huissier.

1. Dejean. *Traité théorique et pratique des actions rédhibitoires.*

Formule no 6. — SOMMATION AU VENDEUR DE REPRENDRE L'ANIMAL ET D'EN RESTITUER LE PRIX [1]

« L'an... et le..., à la requête du sieur... (*nom, prénoms, profession et domicile de l'acquéreur*).

Nous,... (*immatricule de l'huissier*).

Avons fait sommation au sieur... (*nom, prénoms, profession et domicile du vendeur*), d'avoir dans les vingt-quatre heures de la présente sommation : 1° à reprendre le... (*désigner l'animal*) que ledit sieur... a vendu et livré au requérant, à... (*lieu de la livraison*), le... (*date de la livraison*), moyennant la somme de... (*montant du prix*) payée comptant, lequel animal est atteint du vice rédhibitoire appelé... (*indiquer le vice*) ; 2° à restituer le prix de vente sus-indiqué ;

Déclarant audit sieur..... (*nom du vendeur*) que, faute par lui de ce faire dans le délai de vingt-quatre heures ci-dessus mentionné, le requérant aura recours, pour l'y contraindre, aux moyens de droit et de rigueur, sans préjudice des dommages-intérêts qu'il réclamera contre lui ;

Sous toutes réserves.

Dont acte,

Fait à... (*domicile du vendeur*), au domicile du sieur...

1. Dejean, *Traité théorique et pratique des actions rédhibitoires.*

(*nom du vendeur*), où, pour lui, nous avons, en parlant à... laissé copie du présent; dont le coût est de... »

(*Signature de l'huissier*).

Formule n° 7. — Requête [1]

« A monsieur le Juge de Paix du canton de...

Le sieur... (*nom, prénoms, profession et domicile du réquérant*) a l'honneur de vous exposer :

Que, le....., il a acheté, en foire de..... (*ou : à.....*), du sieur... (*nom, prénoms, profession et domicile du vendeur*), moyennant la somme de..... payée comptant (*ou : payable le.....*), un cheval (*ou : tout autre animal*), race....., âgé d'environ..... ans, robe...., taille de..... ;

Et que cet animal, dont la livraison a été faite à l'exposant le....., paraît atteint du vice rédhibitoire désigné sous le nom de...(*spécifier le vice présumé*).

En conséquence, l'exposant vous prie, Monsieur le juge de paix, de vouloir bien commettre tel expert qu'il vous plaira de choisir (ou: *de vouloir bien, attendu la gravité du cas, commettre les trois experts qu'il vous plaira de choisir*), à l'effet d'opérer la visite de l'animal, de constater le vice dont il paraît atteint, ou tous autres que l'exper-

1. Dejean. *Traité théorique et pratique des actions rédhibitoires.*

tise pourrait révéler ; en cas de mort, procéder à l'ouverture de son cadavre, et du tout dresser procès-verbal conformément à la loi. »

Fait à le

Signature du requérant :

CHAPITRE VIII

FOIRES PRINCIPALES DE FRANCE PAR CATÉGORIES DE CHEVAUX
ADRESSES DES MARCHANDS DE CHEVAUX DE PARIS

FOIRES PRINCIPALES DE FRANCE

PAR CATÉGORIES DE CHEVAUX

Les renseignements suivants ont presque totalement été pris dans le très intéressant *Almanach des foires chevalines* de M. Charles du Hays. Nous ne pouvions les puiser à meilleure source.

GRANDS CARROSSIERS

CALVADOS

Caen, foire du premier lundi de carême. Elle commence le jour des Cendres, cinq jours avant l'époque indiquée pour les chevaux de grand luxe qui se vendent dans les écuries. Chevaux normands de grand luxe; chevaux de poste percherons, bretons et bas-normands; chevaux de gros trait. Cette foire dure quinze jours et se tient dans le faubourg de Vaucelles. — La mi-carême, foire pour tous chevaux. — Le vendredi saint, foire pour chevaux de rebut principalement. — Le grand lundi, ou la foire franche, ou la Quasimodo. Un peu inférieure à celle du premier lundi. Dure quatre jours. — La Trinité, lundi de la Trinité. Grands et petits carrossiers à deux fins. — La Saint-Michel 29 septembre et la Saint-Simon 28 octobre.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Rochefort, trois foires : 4 mars; 11 juillet; 11 novembre. Durent

chacune huit jours. Chevaux et juments de service du Marais. Primes de dressage annexées à ces foires.

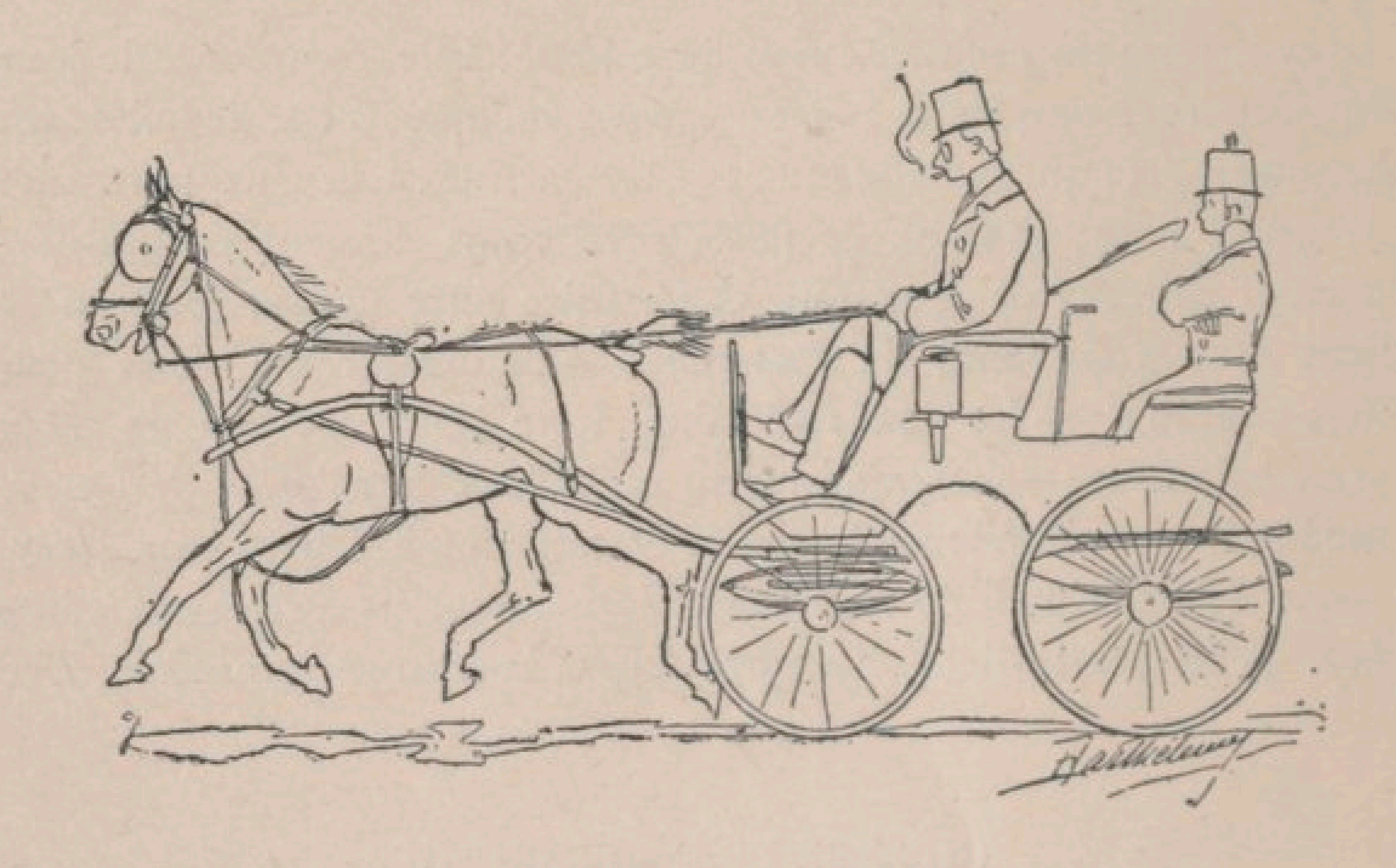
VENDÉE

Fontenay-le-Comte, la Saint-Jean, 14 juin. Réunion spéciale et de premier ordre pour poulains de deux à trois ans. — Quatre autres foires importantes : 31 janvier ; 25 mars ; 2 août ; 11 et 12 octobre. Chevaux de tous les âges et poulains de trois et quatre ans.

La Roche-sur-Yon, 2 juin. Tous chevaux de service et de demi-luxe ; 1er juin. Commerce de poulains de deux ans. Les plus beaux sont achetés pour la Normandie où ils sont revendus à la foire de Villers.

Saint-Gervais, la Saint-Gervais dite la foire aux poulains, 11 juin.

Luçon, sept foires importantes : 3 février ; 24 mars ; 25 mai ; 25 juillet ; 26 août ; 9 septembre ; 23 novembre. Poulains et pouliches de deux à trois ans. Chevaux de commerce et de remonte.



CHEVAUX DE PHAÉTON

PETITS CARROSSIERS

ORNE

Alençon, la Chandeleur; commence dans les écuries vers le 28 janvier pour se continuer jusqu'au 3 février. Cette réunion, une des plus importantes de Normandie, offrait autrefois un grand choix de chevaux de luxe; aujourd'hui on n'y voit plus guère que des chevaux de gros trait et de poste. Champ de foire magnifique. — Foire du grand lundi (deuxième lundi de carême). Importante; on y vend surtout les animaux qui n'étaient pas prêts pour la foire de la Chandeleur. — 8 octobre. Primes aux poulinières de demi-sang de la plaine d'Alençon et de la vallée de la Sarthe. Très belle réunion.

GIRONDE

Bordeaux, 1er mars. Chevaux de tous les pays et de toutes les spécialités; dure quinze jours. — La Saint-Fort, 15 et 17 mai, réunit beaucoup de poneys des Landes. — 15 octobre. Extrêmement importante pour les attelages de luxe vendus dans les écuries. Elle se prolonge jusqu'au 31.

INDRE-ET-LOIRE

Tours, trois foires: 1er avril, la Saint-Symphorien; 10 mai; 10 août. On trouve dans ces foires surtout des chevaux angevins et du marais de Saint-Gervais vendus comme normands.

DEUX-SÈVRES

Niort, le 6 février, Sainte-Agathe; le 7 mai, l'une des plus im-

portantes de France; la Saint-André, 30 novembre. Ces deux dernières foires durent huit jours.

Niort est le point intermédiaire où les marchands de Bordeaux, de Clermont, de Limoges, de Toulouse et de toute l'Espagne se viennent approvisionner.

VIENNE

Poitiers, trois foires considérables : la mi-carême ; du 16 au 20 mai ; la Saint-Luc, 18 octobre. Les nombreux amateurs de l'Ouest viennent y remonter leurs équipages de chasse. Dure deux jours.

DORDOGNE

Périgueux, la Sainte-Mémoire, 26 et 27 mai. Quand elle tombe un dimanche, elle est remise au lundi. — Premier mercredi de septembre et 8 septembre. La première dure trois jours. On trouve dans ces foires beaucoup de beaux chevaux limousins.

HAUTE-VIENNE

Limoges, la Saint-Loup, 22 mai ; la Saint-Martial, 16 juin, qui n'est pour ainsi dire que la continuation de la précédente.

HAUTE-GARONNE

Toulouse, quatre foires considérables durant chacune huit jours : le lundi de la Quasimodo ; la Saint-Jean ; la Saint-Barthélemy, 24 août ; la Saint-André, 29 novembre.

La Saint-André est le rendez-vous de tous les marchands du Nord venant placer des produits de leur pays et emmener des chevaux légers pour Paris.

MANCHE

Saint-Floxel, près Montebourg, 17 septembre. Poulains et juments de demi-sang. Considérable. Dure deux jours.

MAINE-ET-LOIRE

Angers, trois foires importantes : 1er mai ; la foire du Sacre ou la Fête-Dieu, qui commence le vendredi, lendemain de la fête ; la Saint-Martin. Dure huit jours, dont les deux premiers spécialement consacrés aux chevaux.

CORRÈZE

Tulle, 1er juin, la Saint-Clair. Foire franche ; dure huit jours, dont trois pour les chevaux.

Uzerche, 3 octobre. Importante ; dure trois jours.

GRANDS ET PETITS CARROSSIERS

PUY-DE-DOME

Clermont, trois foires importantes : 10 mai, la plus importante du midi et n'ayant de rivale que celle du Gravier à Agen ; 15 et 16 août, moins considérable ; la Saint-Martin, 11 et 12 novembre.

CALVADOS

Falaise, la Guibray, ainsi appelée d'un faubour dans lequel elle

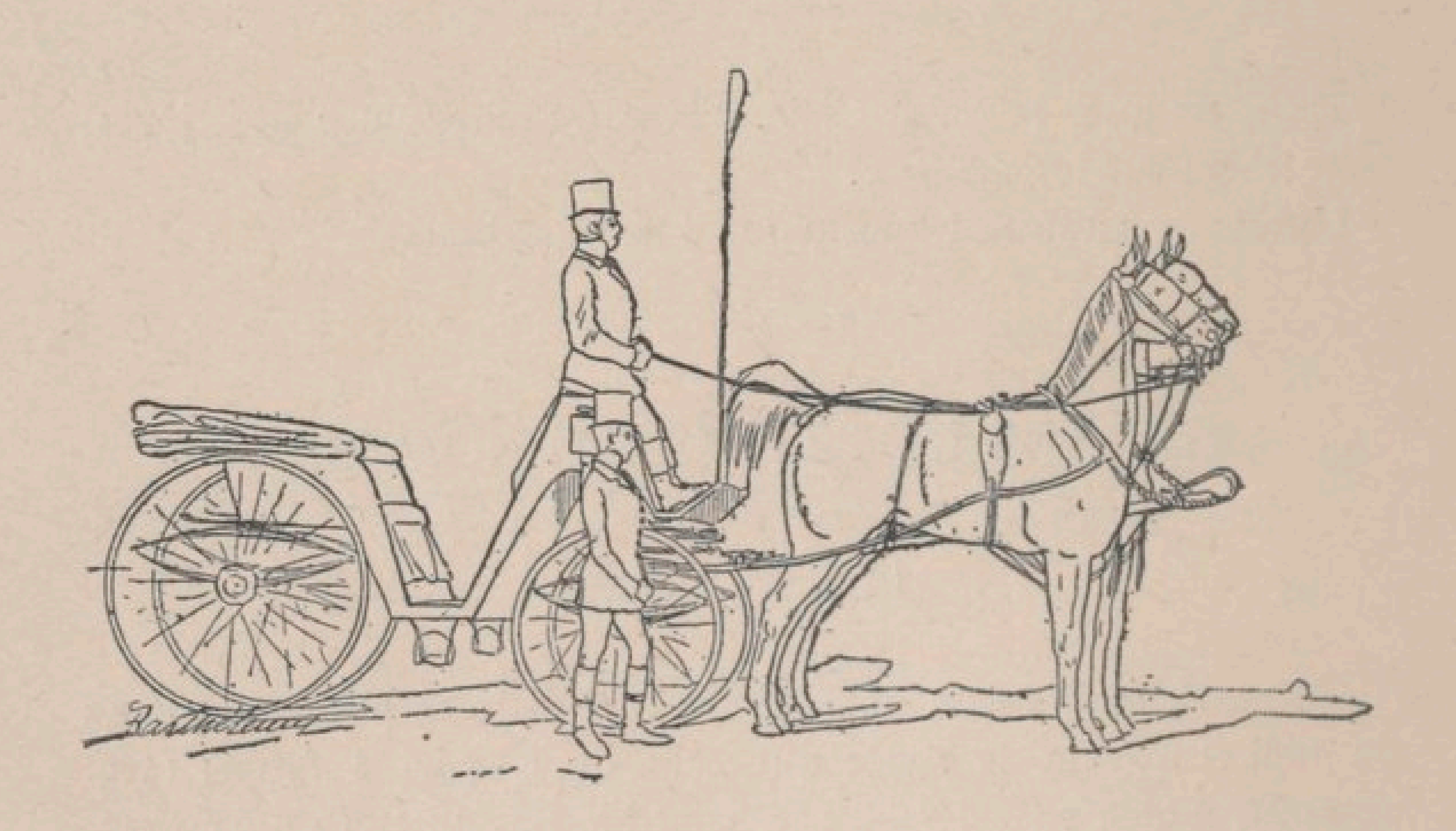
se tient du 8 au 15 août. Cette foire, la deuxième de France après Beaucaire, voit vendre l'élite des chevaux normands. Les chevaux de luxe se vendent dans les écuries; le champ de foire ne se peuple que le 10. — 15 septembre, la petite Guibray.

COTE-D'OR

Beaune, 22 février. Peu importante, bien que durant cinq jours. — La Saint-Martin, 11 novembre; importante.

SEINE-INFÉRIEURE

Rouen, quatre foires considérables : 20 février (dite de la Chande-



leur); l'Ascension (la veille de la fête); la Saint-Gervais, 20 juin; la Saint-Romain, 28 octobre. Une des meilleures de France. Les bons chevaux se vendent six jours à l'avance dans les écuries.

SAONE-ET-LOIRE

Autun, la Saint-Ladre, 1er septembre; dure quinze jours. Le meilleur jour pour les chevaux est le 2.

LOIRE-INFÉRIEURE

Nantes, six foires importantes: la Chandeleur, 1er février; 15 mars; 25 avril; le lendemain des courses; le 2 septembre; deuxième samedi de septembre.

EURE

Bernay, la Foire-Fleurie, lundi avant les Rameaux; 9 septembre.

VIENNE

Poitiers (époques citées précédemment).

CHEVAUX LÉGERS

HAUTE-VIENNE

Limoges (époques citées précédemment).
Bellac, deux foires importantes: 1er mai et 1er juin.
Le Dorat, trois foires importantes: 13 mai, 13 juin et 13 septembre.

DORDOGNE

Périgueux (époques citées précédemment).

Montpazier, 8 juillet, réunion extrêmement importante qui dure quatre jours. La Sainte-Catherine, 25 et 28 novembre.

PUY-DE-DOME

Riom, deux foires importantes : le mercredi des Cendres (trois jours) et la Saint-Amable, le lundi après le 11 juin.

GIRONDE

Bordeaux (époques indiquées précédemment).

Libourne, les Rameaux, jeudi avant les Rameaux ; très importante, se prolongeant jusqu'au lendemain à midi. — La Saint-Clair, premier lundi de juin ; dure deux jours. — Deuxième mardi d'avril. — La Saint-Martin, 11 novembre.

GARD

Beaucaire, 11 juillet. La plus grande foire de France. Le jour consacré aux chevaux est le 22.

GERS

Auch, les premiers lundis de janvier, de février, de mars, de novembre et de décembre. Chevaux de demi-sang légers et de service.

Barcelonne, cinq foires considérables : 20 mai, chevaux de selle du Midi, petits poneys des Landes ; lundi de la Pentecôte et le 11 août, poneys ; 1er octobre et 25 novembre.

Mirande, le lundi après la Saint-Denis ; la Sainte-Catherine ; quatrième lundi de novembre. Grande foire de mules.

LOT

Gramat, douze foires importantes présentant beaucoup de poneys des Landes et de petits bidets sobres et pleins d'énergie dits du Quercy. Jeudi gras; 26 mars; 25 avril; 15 mai; 3 juin; dernier vendredi de juin; dernier vendredi de juillet; l'Assomption (mercredi après l'Assomption); 29 septembre; 31 octobre; 3 décembre; 31 décembre.

LOT-ET-GARONNE

Agen, la foire au Jambon, commence un lundi, quinze jours avant le lundi gras. — La foire des Rameaux, lundi, mardi et mercredi saints. Grand nombre de chevaux de la plaine de Tarbes. — La foire du Gravier, la plus importante, premier lundi de juin, dure quatre jours pour les chevaux. — La foire du Pin, 15 septembre; elle est remise au lundi suivant si le 15 tombe un vendredi, un samedi ou un dimanche. — La Saint-Antoine, deuxième lundi de décembre.

TARN-ET-GARONNE

Montauban, six foires importantes : 2 janvier; la Saint-Joseph, 19 mars; 20 mai; la Sainte-Anne, 26 juillet (dure trois jours); 13 octobre, surtout spéciale pour la formation des attelages de petits poneys des Landes; 20 novembre.

BASSES-PYRÉNÉES

Pau, premier lundi de Carême. Spécialité pour la vente des mules aux Espagnols. — 20 juin peu importante. — La Saint-Martin, 14 novembre. Cette dernière est une des six grandes foires du Midi.

Morlans, 11 juin et 7 octobre. Très beaux chevaux de demi-sang.

Nay, célèbre par sa race de chevaux. Deux foires importantes durant trois jours : troisième mardi après les Cendres ; dernier mardi d'août.

Navarren, deux foires importantes : mercredi avant les Rameaux ; 9 et 10 décembre.

Oloron, 1er mai et 9 septembre ; la dernière est la plus importante.

Orthez, trois foires importantes : 1er mars ; 1er juin ; 1er octobre.

HAUTES-PYRÉNÉES

Maubourguet, 3 février et 30 septembre. Importantes ; quand la foire de septembre tombe un vendredi, elle est remise au lundi suivant.

Bagnères, mardi de la Pentecôte. Nombreuse en chevaux usés. — La Saint-Martin, 11 novembre. C'est une des grandes foires de mules du Midi.

Castelnau-Magnoac, 12 mars, 26 juillet, 19 novembre et 13 décembre. Celle de décembre est la dernière grande foire de l'année pour la vente des mules ; aussi y vient-on de très loin.

Gèdre, 22 septembre ; importante.

Lourdes, 22 avril, 18 octobre, surtout remarquable par son énorme quantité de bétail. — 1er décembre.

Rabastens, 22 janvier ; dure trois jours.

Trie, 9 décembre.

HAUTE-GARONNE

Toulouse (époques citées précédemment).

VAUCLUSE

Avignon, 30 novembre. Chevaux de luxe amenés par les marchands. Considérable.

POSTIERS DE DEMI-SANG

ORNE

Argentan, cinq foires importantes : la Saint-Vincent, 22 janvier. Spécialement pour les juments de trois à cinq ans, de poste, de trait léger et de troupe de la plaine d'Écouché et de Trun. Dure deux jours. — La Quasimodo (lundi de la Quasimodo), surtout chevaux de trait. — Le 1er août, la Saint-Pierre-aux-Liens, chevaux de poste et de trait. — La foire des Morts, 3 novembre, importante. — La foire du 28 novembre, spéciale aux poulains de lait de demi-sang.

MANCHE

La Pernelle, 30 et 31 mai. Excellentes juments du Val de Serre; chevaux de remonte; poneys renommés de la Hague.

Bréhal, mardi de la Pentecôte et à la Saint-Clair (18 juillet).

Folligny, 12 juin. Petits chevaux entiers et juments des environs d'Avranches.

Gavray, la Saint-Luc, 18 octobre. Très considérable; dure trois jours.

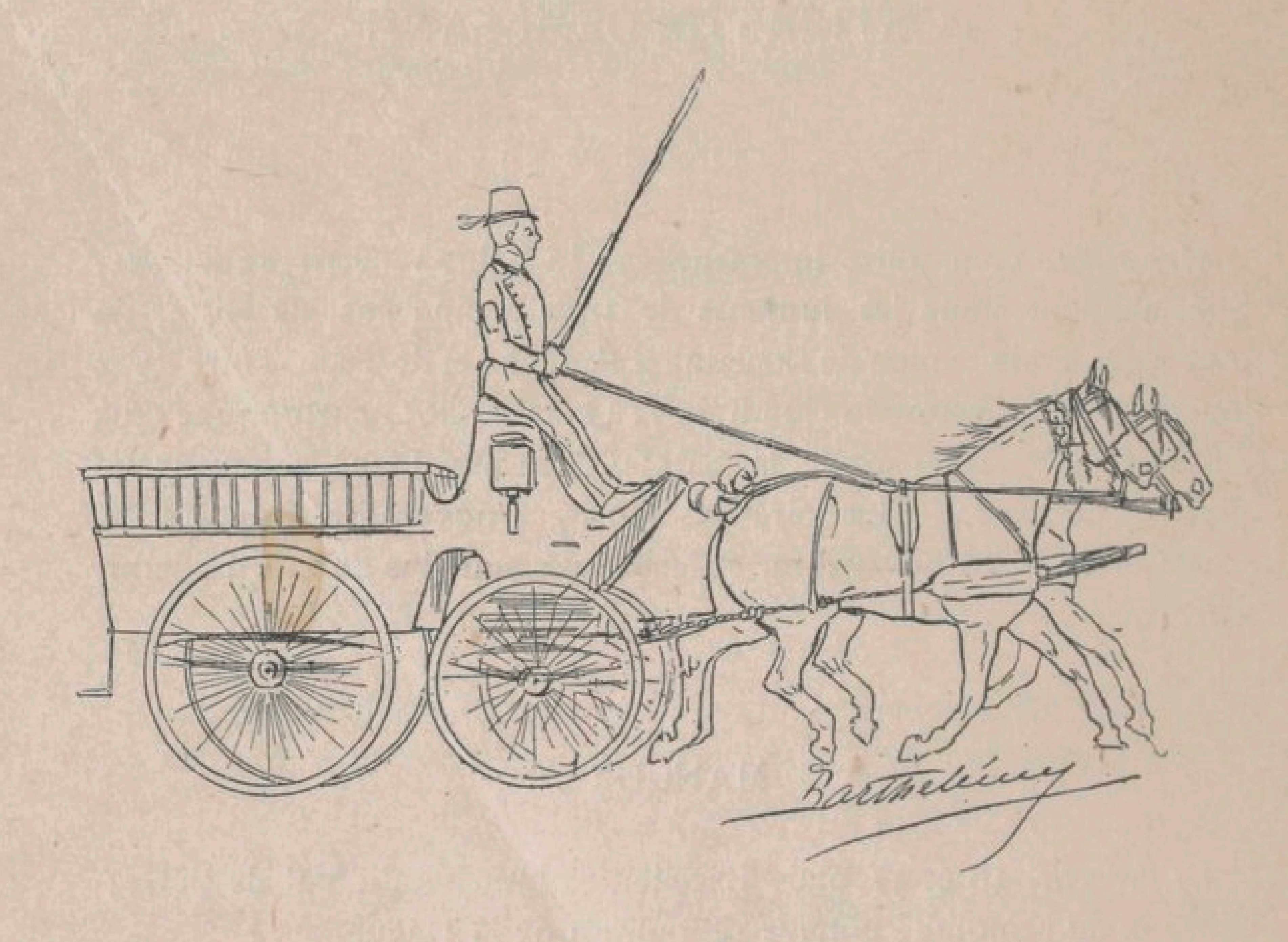
Brix, 9 octobre. Quand elle tombe un dimanche, elle est remise au lundi. Poneys de la Hague.

Lessay, 11 septembre. Dure deux jours; primes aux poulinières; poneys de la Hague.

SEINE-INFÉRIEURE

Rouen (époques déjà citées).

Dieppe, 18 avril et 1er décembre. Chevaux de trait d'âge et poulains.



Goderville, 13 janvier et 13 mars. Chevaux de service.

Yvetot, 15 janvier. Beaucoup de bonnes juments. — 18 octobre, la Saint-Luc. Chevaux et poulains de trait.

CALVADOS

Saint-Clair-la-Pommeraye, 28 juillet. Excellent choix de juments.

LOIRE-INFÉRIEURE

Pont-Rousseau, 26 juillet. Chevaux bretons et poneys de la montagne. Très importante.

ÉTALONS PERCHERONS ET PERCHERONS DE TRAIT

ORNE

Alençon (époques citées précédemment).

Argentan. id.

Longny, 24 février; 1er mai; 21 septembre; 22 décembre. C'est par leur intermédiaire que passent dans la Beauce les chevaux du Grand-Perche.

EURE-ET-LOIR

Chartres, foires considérables : les Barricades, 11 mai, dure 10 jours; les trois premiers surtout ont de l'intérêt. Nombreuses transactions. — La Saint-Barthélemy, 24 août, dure trois jours. — Le 8 septembre, réunion nombreuse de poulains. — La Saint-André, 29 novembre, constitue une réunion exceptionnelle. Elle dure quatre jours, mais elle ouvre avant l'époque en raison de la grande affluence de chevaux. Les jours les plus importants sont : le jeudi, le samedi et le lundi. Beaucoup de chevaux cauchois, boulonnais et picards, élevés dans la Beauce, y sont vendus comme percherons.

Senonches, 16 juin, la Saint-Cyr. Importante par le passage des chevaux du Grand-Perche dans la Beauce.

Nogent-le-Rotrou, quatre foires importantes : deuxième samedi de

Carême; 1er samedi de mai; 3 septembre; dernier samedi de novembre.

Bonneval, 1er lundi de mars et la Saint-Gilles, 1er septembre.

Courville, cinq foires importantes : la Quasimodo (jeudi après la fête); le jeudi de la Fête-Dieu; le jeudi qui suit la Saint-Thibault de la Loupe (1er jeudi de juillet); 1er jeudi d'octobre et de novembre. Le premier jeudi d'octobre comprend une réunion nombreuse de poulains.

Chassant, étalons et chevaux entiers de poste et de trait léger : 14 février; 12 mars; 15 octobre.

Épernon, 21 décembre. Chevaux entiers de trait léger et de gros trait.

Dreux, lundi de la Pentecôte; le 1er lundi de juillet; la Saint-Gilles; 1er lundi de septembre.

EURE

Évreux, la Saint-Nicolas, 5 décembre. Importante ; dure deux jours. Chevaux de poste, de trait léger et de gros trait. — 31 janvier. — 20 avril. — Mardi de la Pentecôte. — 11 août. Chevaux de gros trait. Cette dernière est la plus importante; dure huit jours. — 20 juillet.

Le Neubourg, 10 mars; 24 juin et 14 septembre.

POSTIERS PERCHERONS

ORNE

Mortagne, la mi-carême (samedi après la mi-carême) ; le samedi après la Saint-Jean; la Saint-Jacques, le samedi après le 25 juillet; le 1er samedi d'octobre. La Saint-Jacques se tient le jour de sa fête, à moins qu'elle ne tombe un dimanche, ce qui la fait remettre au lundi. C'est la réunion la plus considérable de Nor-

mandie et, sans nul doute, de France pour la vente des poulains donnant lieu à un chiffre d'affaires de plus de deux millions.

Bellême, 10 août, la Saint-Laurent; 28 octobre, la Saint-Simon.

EURE-ET-LOIR

Courtalain, 25 novembre, la Sainte-Catherine. Dure deux jours. Réunion énorme de poulains de lait.

Chassant (époques citées précédemment).

Chateaudun, dernier jeudi de janvier et mi-carême pour chevaux; dernier jeudi d'octobre pour chevaux et poulains.

Dreux (époques citées précédemment).

La Loupe, quatre foires considérables : la Chandeleur, le jour de la fête si elle tombe un mardi, ou le 1er mardi de février; la Saint-Thibault, 1er mardi de juillet; le mardi de Quasimodo; le 1er mardi d'octobre.

Courville (époques citées précédemment).

Épernon id.

Mondoubleau, la Chandeleur (second lundi de février). Rendez-vous de l'élite des juments percheronnes de trait léger de trois à cinq ans. — Premier lundi de Carême. Même composition que la précédente. — La Saint-Denis (9 octobre). Très jolie réunion de juments percheronnes presque toutes très jolies et poulains de lait. — Le lundi après la Saint-Éloi, même composition.

Vendôme, la Chandeleur (3 février), dure huit jours; vendredi de la Passion; vendredi après la Saint-Georges, c'est-à-dire après le 23 avril; vendredi après le 4 juillet; 10 septembre et 12 novembre.

BRETONS

COTES-DU-NORD

Dinan, la foire du Liège, le deuxième jeudi de Carême. Poulains,

chevaux entiers de deux, trois et quatre ans de trait léger et de poste; quelques juments. C'est une des plus grandes foires de Bretagne. — Quatrième jeudi de Carême. — La Saint-Jean, dernier jeudi de juin. Très importante.

Lamballe, jeudi après l'Ascencion; la Saint-Jean; 25 juin; la Saint-Barthélemy, 24 août; 9 octobre; 28 octobre. Toutes ces foires sont considérables en chevaux entiers et juments de poste, de trait léger et de gros trait.

ILLE-ET-VILAINE

Dol, dernier samedi de juillet, la Saint-Samson. Poulains de deux ans. — La Saint-Luc, dernier samedi d'octobre; chevaux entiers et poulains.

Rennes, sept foires importantes : 1er avril; 1er mai; 1er juillet; 1er août; 1er septembre; 1er octobre; 1er novembre. Chevaux de trait léger et de trait.

Fougères, 3 août. Chevaux entiers de trait léger et de trait. — L'Angevine, 1er mardi de septembre, présente, en plus de la précédente, des poulains et dure deux jours. — La Saint-Simon, 28 octobre. — Le 30 décembre.

Vitré, vendredi saint et lundi après la Saint-Georges. A cette dernière, beaucoup de poulains d'un et deux ans.

Cesson, la Saint-Martin, 11 novembre. Jeunes chevaux venant du Finistère et des Côtes-du-Nord.

La Guerche, 1er mardi d'avril, chevaux d'âge et poulains : mardi après le 8 septembre, poulains; la Saint-Denis, mardi qui suit le 8 octobre, poulains; la Saint-Martin.

FINISTÈRE

Morlaix, 15 et 16 octobre, une des plus considérables de la province; deuxième samedi de décembre.

Quimper, 15 avril. Foire très ancienne dite des chevaux gras.

Chevaux de trait léger, de poste et de gros trait; chevaux de croisement anglo-bretons venant du Léon; bidets du pays, dits de Briec. La foire du 2 mai bien moins importante.

Gouesnou, l'Ascension, veille de la fête. Très grande.

Landivisiau, deuxième mercredi de mars; deuxième mercredi d'avril, juments du Léon; 14 juillet, juments d'âge du Léon.

Locperhet, 9 octobre, bidets d'allure de la montagne,

CAUCHOIS

SEINE-INFÉRIEURE

Bacqueville, deuxième mardi de juillet. Chevaux entiers de trait et étalons vendus après la monte.

Fauville, six foires considérables : 26 mars; 25 juillet; 7 août; 18 septembre; 22 novembre; 22 décembre (la Saint-Thomas).

Rouen (époques déjà citées).

POSTIERS BRETONS

FINISTÈRE

Morlaix (époques citées précédemment).

Quimperlé, lundi de la Passion. Dure trois jours. Très importante.

Lesneven, dans le Léon, quatre foires considérables : dernier lundi de février; dernier lundi de mars, pour juments du Léon; dernier lundi d'avril, également pour juments du Léon, achetées pour les foires de Nantes et de Toulouse; la Saint-Jacques, 25 juillet.

La Martyre, deuxième lundi de juillet. La plus jolie foire de Bretagne et le rendez-vous des plus beaux chevaux du Finistère; juments parfaites du Léon; bidets de Briec, de Carchais et de Châteauneuf marchant en général l'amble.

Quimper (déjà cité).

Plouescat, les premiers samedis de février et d'avril. Juments d'âge du Léon.

Locperhet (déjà cité).

Le Pensez, 14 avril. Juments du Léon.

COTES-DU-NORD

Dinan (époques citées précédemment).

Lamballe id.

Jugon, 25 avril ; la Saint-Marc. Très importante.

Langouède, 9 mars. Très importante.

Guingamp, samedi, veille des Rameaux ; 23 juin ; 24 décembre. Très importante. Poulains et antenais de trait et de poste.

Pedernec, 17 juin; 2 août.

Plancoët, 4 mai.

Ploubalay, 26 janvier.

Saint-Brieuc, foire de la Fontaine, le lendemain des courses qui ont toujours lieu en juillet.

Tréguier, samedi de la Fête-Dieu. Chevaux entiers et juments de poste de la race dite de Tréguier. Très importante.

ILLE-ET-VILAINE

Rennes (époques déjà citées).

Dol id.

Fougère id.

Cesson id.

Redon, 22 avril et 24 octobre.

Vitré, vendredi saint et le lundi après la Saint-Georges.

BOULONNAIS

NORD

Bailleul, dimanche de la Trinité. Considérable.

Bourbourg, foires considérables : 25 juin; troisième dimanche et troisième mardi de septembre.

Cassel, jeudi après la Trinité. Très forte.

Cambrai, tous les 24 de chaque mois.

Le Cateau-Cambrésis, 25 janvier et 22 décembre.

Douai, 22 janvier et 22 décembre.

Valenciennes, 20 janvier ; 20 novembre, poulains et pouliches ; 20 décembre.

PAS-DE-CALAIS

Béthune, 3 février.

Boulogne, 10 juillet et 5 août.

Calais, 22 janvier. Très importante, dure huit jours.

Desvres, le dimanche après la Saint-Jean pour chevaux ; 3 octobre, poulains.

Guines, 4 février et 1er avril.

Marquise, 25 juillet.

Saint-Omer, 29 septembre.

Wittes, 22 novembre.

SOMME

Abbeville, la Madeleine (le mardi le plus rapproché du 22 juillet). Très importante ; dure vingt jours. — Tous les derniers mercredis de chaque mois. Le dernier mercredi de novembre est très important.

Doullens, 29 septembre.

Gamaches, tous les premiers mercredis de chaque mois.

Montdidier, le mercredi après le 8 septembre.

Oisemont, 18 janvier et troisième jeudi de chaque mois.

COMTOIS

AIN

Ambérieux en Dombes, 6 mai. Une des plus considérables de France. Chevaux de gros trait, poulains entiers de un et de deux ans. — 11 juin, même composition. — 27 septembre, poulains de trait.

Pont-de-Vaux, mercredi, veille de la Fête-Dieu et 13 décembre. Chevaux de toutes races.

Ambérieux en Bellay, 2 septembre. Très importante foire de poulains.

Bourg, premier mercredi de novembre; 11 novembre, la Saint-Martin; premier mercredi de décembre, poulains de lait.

Montmerle, 8 septembre. Chevaux de trait.

DOUBS

Baume-les-Dames, 30 octobre.

Besançon, lundi après la Chandeleur; lundi après l'Ascension; lundi après la Saint-Martin.

Maiche, troisième jeudi de mai pour les poulains de un et deux ans; troisième jeudi de septembre; troisième jeudi d'octobre; troisième jeudi de décembre pour les poulains de lait.

Morleau, quatrième mardi de janvier; 1er mardi d'août.

Montbéliard, dernier lundi de décembre.

Pontarlier, deuxième jeudi de décembre.

ARDENNAIS

AISNE

Chauny, 29 août. Chevaux de trait, poulains et chevaux allemands; dure huit jours.

Clermont, 10 août, la Saint-Laurent. Beaucoup de boulonnais dure trois jours.

Saint-Quentin, 29 juin, la Saint-Pierre; 9 octobre, la Saint-Denis.

Vaux-sous-Laon, 11 février, la Chandeleur; chevaux de gros trait et attelages allemands.

POITEVINS

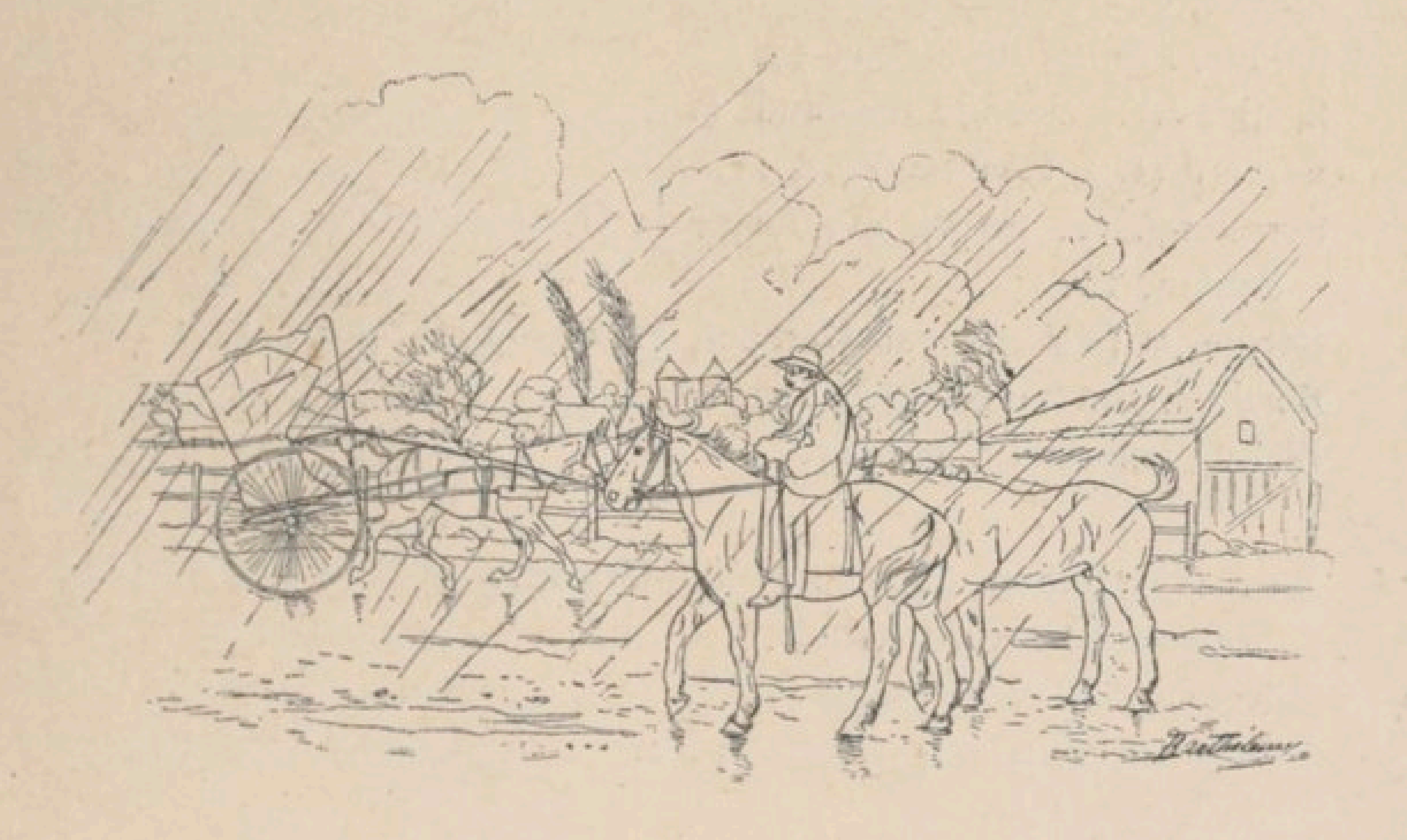
Les chevaux poitevins que l'on rencontre dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée où on se livre surtout à l'industrie des mules, sont présentés aux foires suivantes.

DEUX-SÈVRES

Bressuire. Celles. Champdeniers. Melle. La Mothe. Sainte-Héraye. Niort. Saint-Maixent. Sainte-Néomaye. Saint-Romans-lez-Melle.

VENDÉE

Fontenay-le-Comte. La Garnache. Luçon. Moutiers-les-Maufaits. La Roche-sur-Yon. L'Oïe, réunion des quatre routes près Sainte-Florence, *Sainte-Gemme de la Plaine. Saint-Gervais. Sallertaine. Montmorillon. Poitiers. Couhé.*



MARCHANDS DE CHEVAUX DE PARIS

CHAMBRE SYNDICALE, RUE LANCRY, 10.

Tattersall français. — Société anonyme au capital de 800,000 francs, rue Beaujon, 24. — Ventes aux enchères publiques, tous les jeudis, les samedis exceptionnellement, de harnais, voitures, chevaux et équipages de chasse. Vente amiable. Leçons de guide, pension, dressage. Boxes et installation confortable pour les chevaux pur sang. Directeur, Ch. Grossmann.

Agence hippique. — Toutes les occasions en chevaux se trouvent à l'agence. Étalons et poulinières de toutes races. Spécialité de chevaux pur sang, rue Berryer, 8.
Ameline, rue Lauriston, 42.
Arnold, rue Jean Goujon, 40.
Bartlett et Dovay, rue Bayard, 28.
Bajoue, avenue du Maine, 54.
Bastide (A.), avenue Bugeaud, 3.
Bernard (L.), Chemin-Vert, 11.
Bernard-Lévy, frères, avenue de la Grande-Armée, 23, et rue de Saïgon, 10.
Bernheim (Alfred), rue Marbeuf, 32, et rue Marignan, 17.
Berthod, rue Saint-Ferdinand, 27.
Blaisel, rue du Colisée, 15.

Bloc (Constant), 64, rue Folie-Méricourt, près le 118 et 120 du boulevard Richard-Lenoir.
Bocquet, rue Traversière, 17 *bis*.
Bouillant (Benjamin), rue Roger, 4.

Boureau (Ach.), rue de la Vistule, 17.
Camus, rue du Fer-à-Moulin, 12.
Chal, avenue Niel, 23.
Chaniot (Antoine), Écuries d'Artois, 19.
Chenevière (J.), Staël, 13.

Compagnie franco-américaine. — Rattier et Cie, avenue des Champs-Élysées, 86, et rue de Berri, 6.
Coquerel, rue Gandon, 42.
Descroix, rue de la Glacière, 65.
Descroix (Lucien), boulevard de Vaugirard, 19 et 21
Desjardins, avenue du Maine, 44.
Desroches et Cie, rue Saint-Didier, 31.
Devalmont, Université, 219.
Enguehard, impasse du Moulin-des-Prés, 6.
Esquis et Magnier, rue Villejust, 16.

Établissement Chéri. — Lyon-Chéri, rue de Ponthieu, 49.
Focas, rue Poliveau, 35 *bis*.
Fourny, rue Marbeuf, 34.
Fourmy père, rue Ponthieu, 21.
Fournier (J.), vente de chevaux; location de chevaux au mois et à la journée, pour tous genres de commerce, rue de Tanger, 45 (La Villette).
Fourteau (L.), boulevard de l'Hôpital, 62.
Frezier, rue du Faubourg Saint-Martin, 222.
Gobin, boulevard de La Villette, 29.
Gourdin, rue Ballu, 8 *bis*.

Grossin, frères, chevaux de selle et d'attelage, pension, dressage et leçons de guides, rue Saïgon, 11.
Grouls et Cie, rue d'Enghien, 42.
Guérin (Ed.), Écluses Saint-Martin, 8.
Guérin, rue Hautpoul, 56.
Guêtre, rue de la Faisanderie, 9.
Hawes (Henri), rue François Ier, 26, rue Marignan, 1 (Télép.).

Haras de Suresnes.
Heimann, rue Essai, 6.
Herbelin, rue Hautpoul, 27.
Hublot-Amillard (A.) et fils, rue des Belles-Feuilles, 55.
Jutard, avenue des Champs-Élysées, 72.
Kahn, Vandamme, 32.
Lamardelle, rue Grange-aux-Belles, 53.
Lamiche (A.), Berri, 16.
Langlais, boulevard Arago, 62, 64, 66.
Lazard, frères, rue Pergolèse, 34.
Lebouc, frères, avenue du Maine, 46.
Lefèvre, passage Brady, 80.
Lehmann frères et Cie, rue de Flandre, 95.
Lehmann, rue de Flandre, 51, et Tanger, 26.
Leitner (J.), Poliveau, 23.
Lemanissier, frères, Ourcq, 32.
Léon frères, boulevard Richard-Lenoir, 65.
Lévy frères, avenue de la Grande-Armée, 23, et rue de Saïgon, 10.

Lévy, Michel, aîné, carrossiers et postières, avenue Malakoff, 108. (Télép.).
Lévy (Sylvain-Michel), avenue Malakoff, 76.
Lieux, Faisanderie, 20.
Lieux, avenue Taillebourg, 4.
Lucotte, avenue de Tourville, 24.
Mabille, Riquet, 24.
Marie (Émile), rue Mesnil, 6.
Marx (Arthur), avenue des Champs-Élysées, 34.
Mas, Petit, 82.
Maurice, avenue des Champs-Élysées, 28.
Maurice (M.), boulevard de Vaugirard, 124.
Max (J.), faubourg Saint-Honoré, 254.
Mayer (Émile), Berri, 11.
Michel, Curial, 26.
Mithouard, Hainaut, 10.
Moreau (G.), Berryer, 8.

Motreff, avenue du Maine, 216.
Moulin, avenue du Maine, 62.
Mussard, Essai, 4.
Paul (Victor), Jouffroy, 35.
Pellier (Jules), avenue du Bois de Boulogne, 24.
Proust et Poitevin, rue de Laborde, 8.
Raphaël (Ernest), Ponthieu, 23.
Ringuenet (Jacq. et Fran.), rue du Faubourg Saint-Antoine, 246.
Ringuenet (M.), cité Moynet, 7.
Riss (B.), quai Jemmapes, 168.
Rivière, 3, rue de Chaillot.
Rivière (Adolphe), rue Denfert-Rochereau, 94, 96, 28, 100, 102, 104.
Robineau, boulevard d'Italie, 77.

Roy (A.), successeur de Bonnelier, précédemment avenue du Maine. Grand choix de chevaux de luxe, carrossiers, postières et étalons de demi-sang, rue Pinel, 10 (Télép.).
Sainton, Lauriston, 32.
Salomon et Wolff, Geoffroy-Saint-Hilaire, 11.
Seroude et Cie, boulevard Ornano, 11.
Sortais et Forton, avenue des Champs-Élysées, 106, et Washington, 6.
Soulard, boulevard Ornano, 52.
Teisset (E.), avenue Malakoff, 107.
Vanderheyden, Montaigne, 11.
Vasseur, Olivier de Serres, 64.

Vasseur (Henri), chevaux de selle, d'attelage et de commerce, boulevard de Grenelle, 95.
Venant et Cie, rue de la Faisanderie, 9.
Vidal, Louis-Blanc, 44.
Worms (Émile), Pergolèse, 10.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

